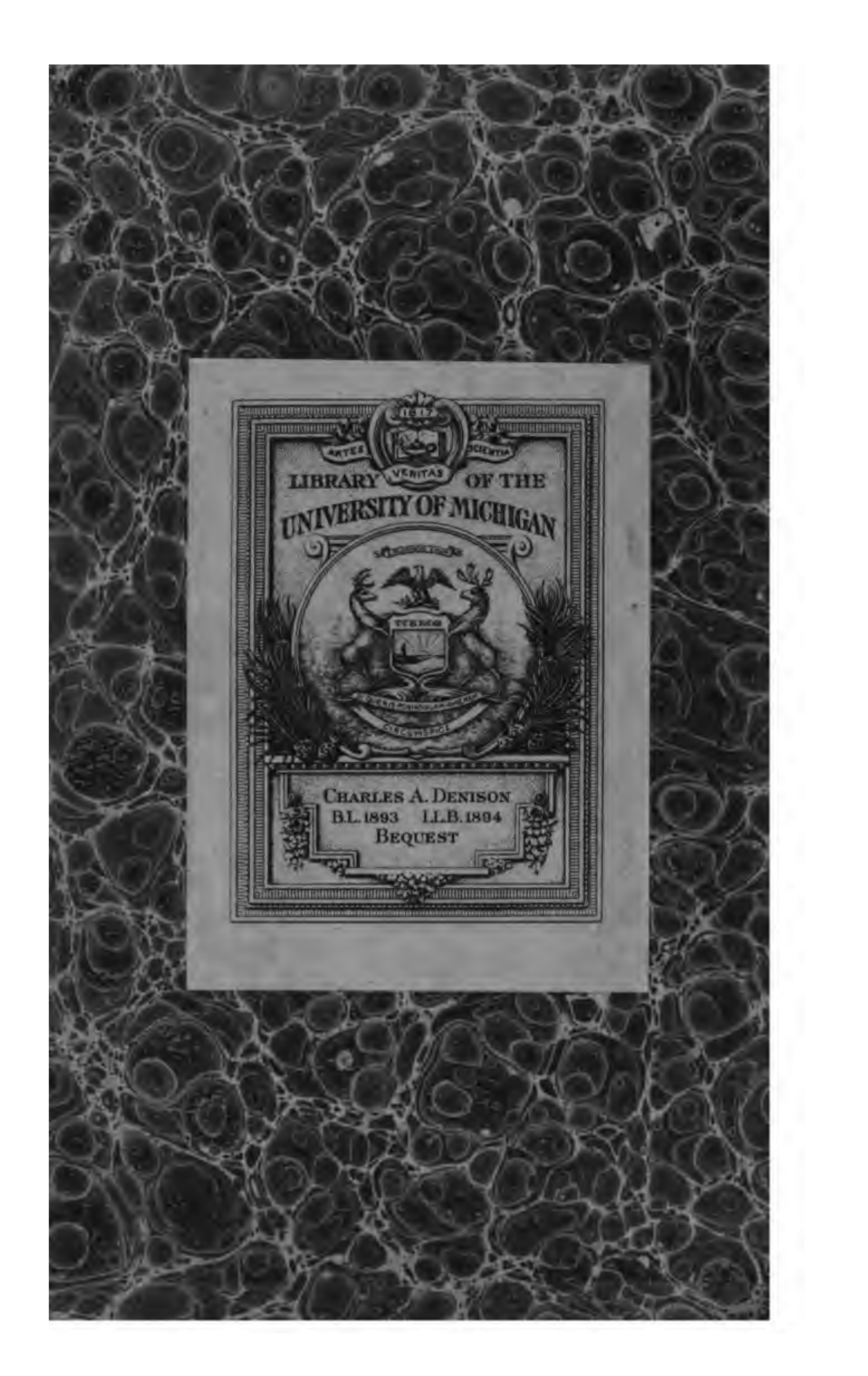
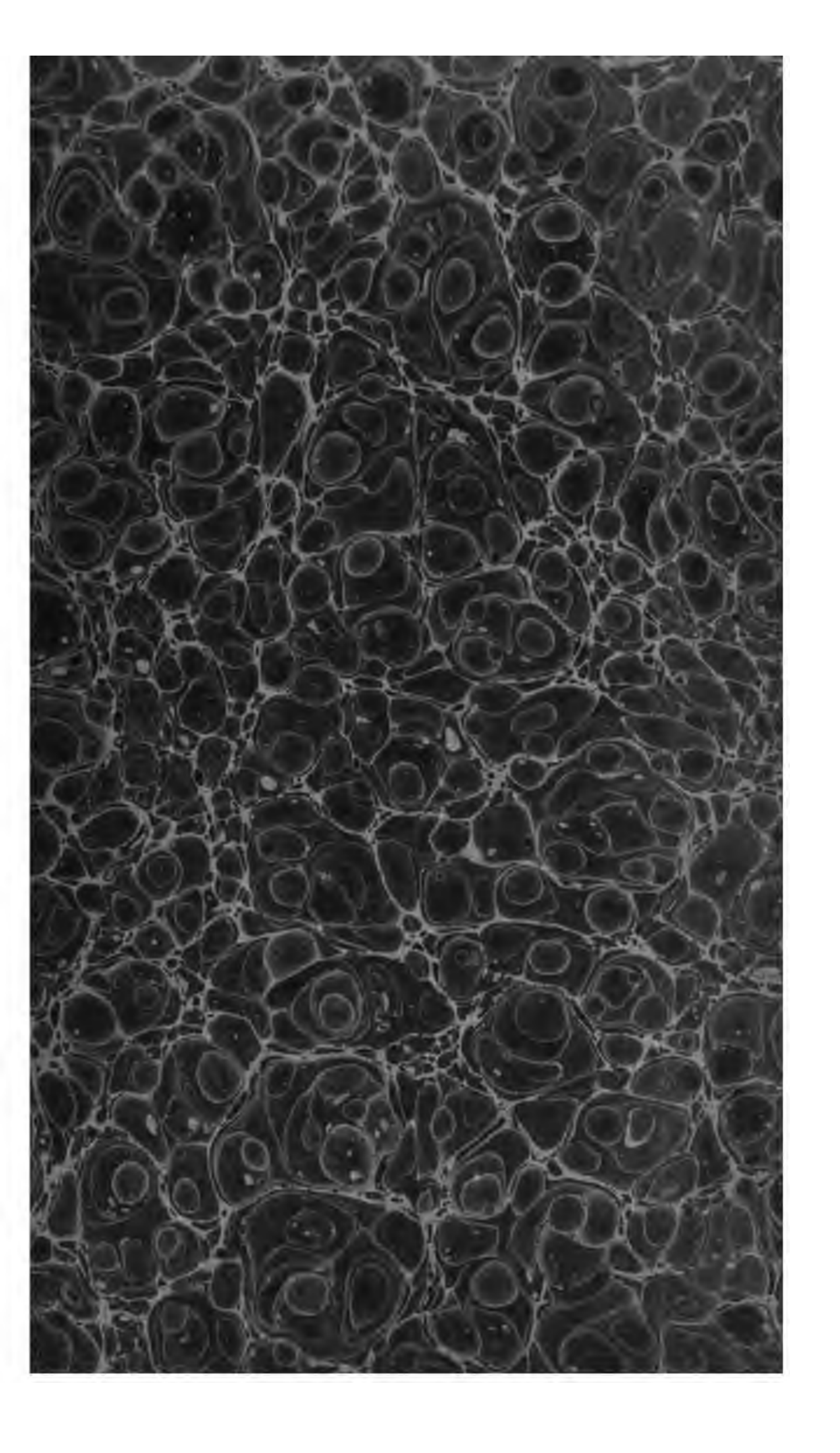
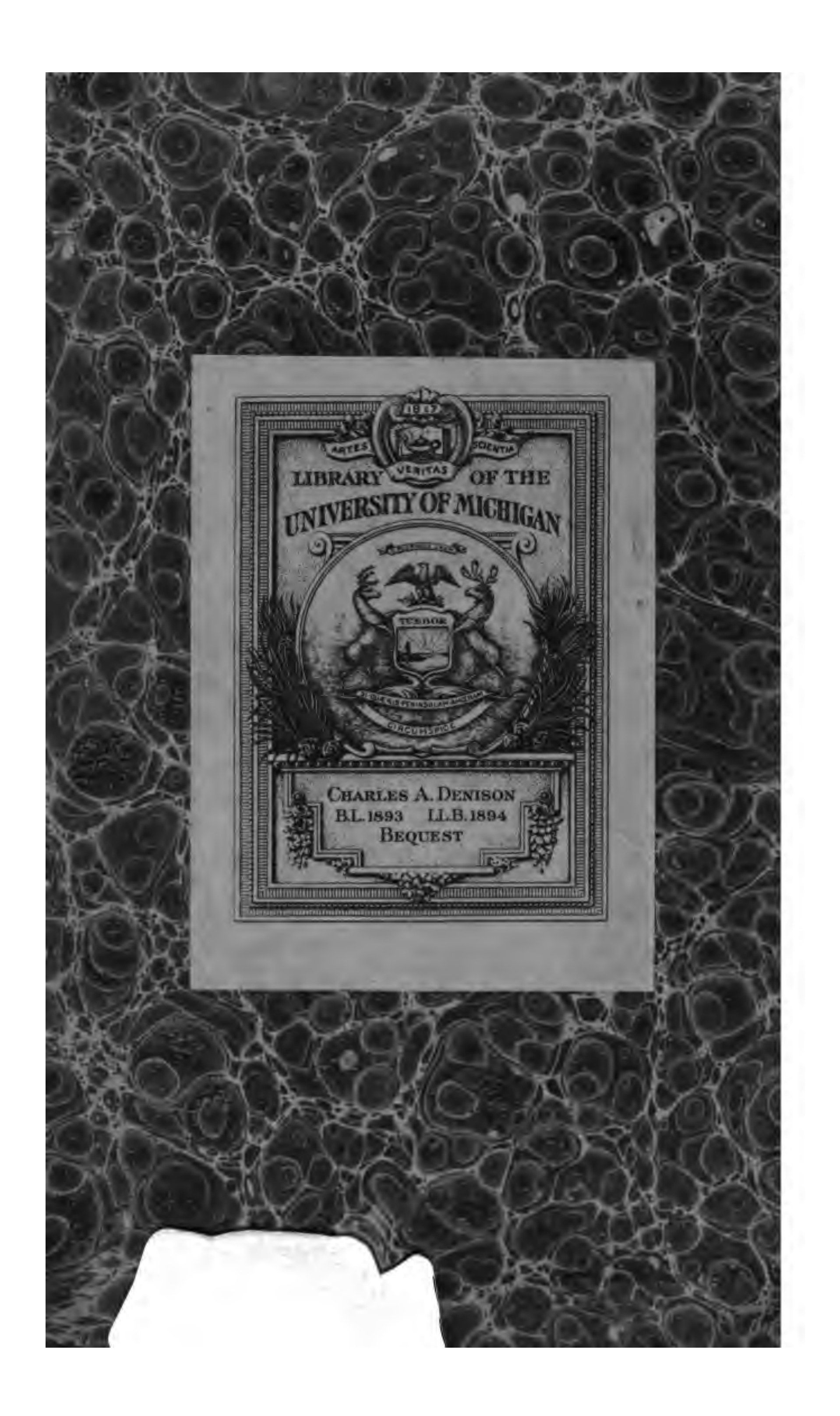


BUHR A
a39015 01807857 9b

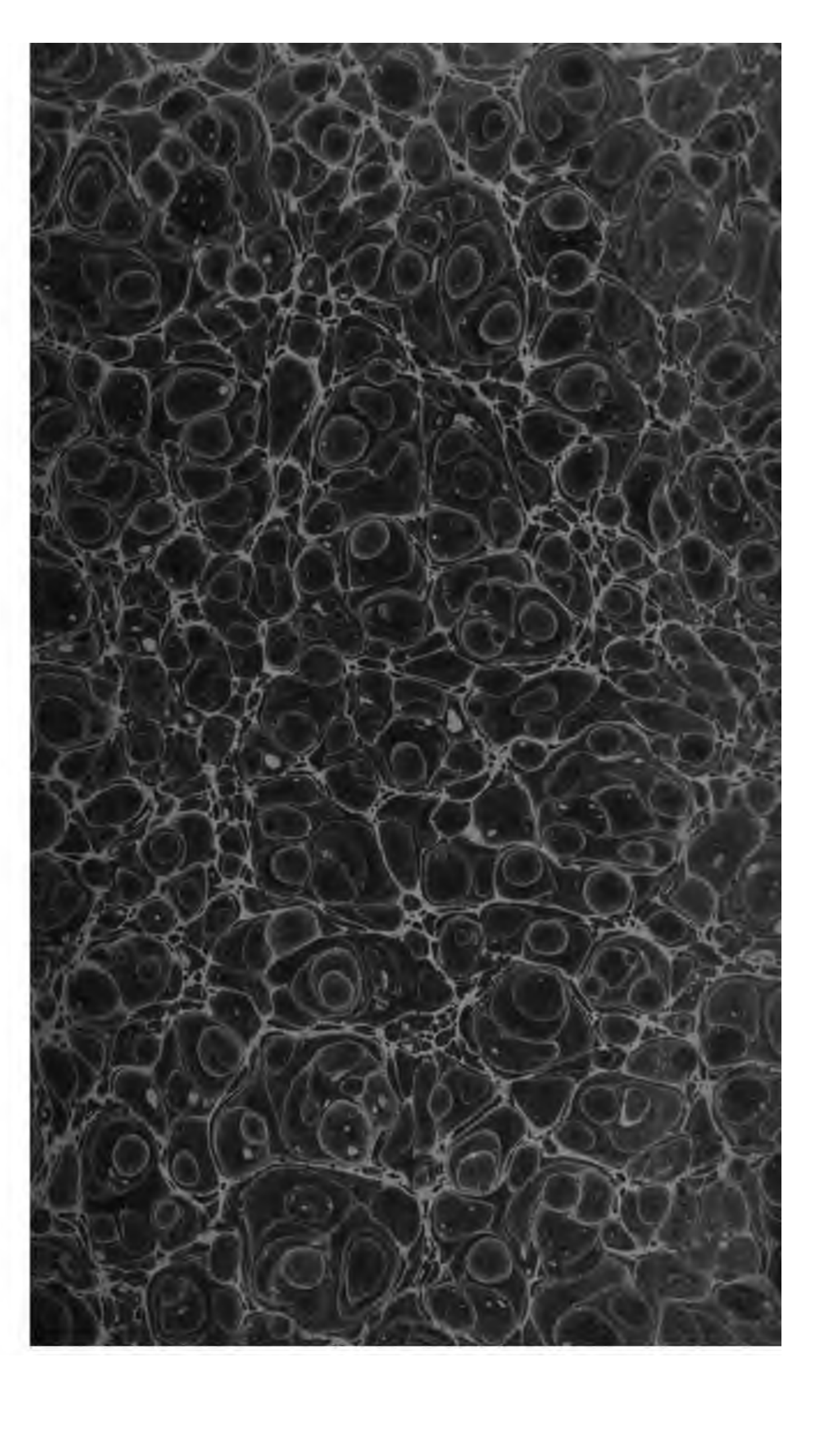


1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE
CHARLES A. DENISON
B.L. 1893 LL.B. 1894
BEQUEST





1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE
CHARLES A. DENISON
B.L. 1893 LL.B. 1894
BEQUEST



MÉMOIRES

DE

R. LEVASSEUR,

(DE LA SARTHE.)

PARIS, IMPRIMERIE DE GAULTIER-LAGUIONIE.

MÉMOIRES

DE

R. LEVASSEUR,

(DE LA SARTHE)

EX-CONVENTIONNEL,

ORNÉS DU PORTRAIT DE L'AUTEUR.

Manebant etiam tùm vestigia morientis libertatis.

TACIT., *Annal.*

Tome Deuxième.

PARIS,

RAPILLY, LIBRAIRE,

PASSAGE DES PANORAMAS.

1829.

MÉMOIRES

DE RENÉ LEVASSEUR,

ANCIEN MEMBRE

DE LA CONVENTION NATIONALE.

CHAPITRE PREMIER.

Des commissaires de la convention.

En prenant les rênes du gouvernement de la France, la convention réunissait dans ses mains, au pouvoir constituant, à la faculté de faire des lois, la plénitude du pouvoir exécutif, et en quelque sorte l'autorité judiciaire. On nous a reproché ce qu'il y avait de monstrueux dans cette omnipotence générale; on s'est perdu en démonstrations inutiles pour prouver ce qui est plus clair que le jour, savoir : que la confusion de la législature avec le pouvoir d'exécution, du souverain avec le magistrat tend à la tyrannie, et que la convention, cumulant tant de fonctions diversement re-

doutables, était un corps essentiellement despotique. Ce qu'on s'est donné tant de peine à établir, personne n'a jamais songé à le nier. Oui, la convention était une autorité dictatoriale sans limite et sans contre-poids. Oui, ses ordres étaient à la fois des lois, des décrets et des sentences. Oui, elle exécutait comme magistrat ce qu'elle avait ordonné comme représentation du souverain; mais quelle induction a-t-on voulu tirer contre nous de cette monstruosité de fait? Est-ce nous qui avions créé la force des circonstances qui nous investissaient de la dictature? Pouvions-nous changer la nature des choses ou abdiquer un pouvoir que le vœu du peuple nous avait confié, et sans lequel la France périssait?

Au moment de notre réunion, la constitution de 1791, seule loi constitutionnelle des Français, venait de s'écrouler sous le canon du 10 août; la nation avait, en nous donnant son mandat, sanctionné l'insurrection parisienne. Nous étions appelés non à réformer la constitution, mais à en donner une autre à la France; et dès que, dans notre première séance, nous eûmes reconnu ce que le peuple avait déjà proclamé, c'est-à-dire que le gouvernement serait désormais républicain, tout ordre légal rentra en un instant dans le chaos, et nous fûmes la volonté unique destinée à en faire sortir les éléments d'une nouvelle organisation sociale.

Par quels moyens pouvions-nous exercer notre

double puissance? la nature des choses l'indiquait. Législateurs tant que nous étions réunis en corps et dans nos discussions solennelles, nous devions gouverner par nos comités. Aucune autre puissance que la nôtre ne pouvant exister de fait; aucun corps, aucune fonction ne pouvant être distincte de la convention, toute fiction qui séparait de nous le pouvoir exécutif était une erreur qui devait tôt ou tard porter de déplorables fruits.

Aussi la création d'un conseil exécutif responsable, œuvre ridicule des girondins, ne fut-elle qu'une source de dissensions. Quel était donc ce fantôme de pouvoir qui s'élevait auprès de nous, sans être une émanation de nos volontés? Comment se faisait-il qu'une autre puissance que la nôtre se fît encore obéir quand la France avait déclaré vouloir se reconstituer et nous avait nommés ses représentants? Comment pouvait-il exister dans la nation quelque chose d'indépendant de nous qui étions la nation même?

Voilà les questions qu'élevait la création d'un conseil exécutif indépendant. Voilà ce que ne surent pas comprendre les meneurs du côté droit. Gonflés de théories sur la balance des pouvoirs, sur la nécessité de séparer l'exécution de la législature, ils ne s'aperçurent pas qu'il ne saurait y avoir de pouvoirs distincts là où tous les droits sont repris par le peuple debout et non encore constitué, discutant par ses représentants la forme sociale à adopter. Aussi résulta-t-il mille déchi-

rements de leur tentative éphémère d'organisation légale au milieu de l'anarchie révolutionnaire.

Cependant la théorie de la balance des pouvoirs subit, dans le fait, mille modifications, et bientôt il n'en resta rien. Les ministres, sans cesse mandés à la barre, interrogés sur leurs moindres opérations, recevant autant d'ordres d'exécution que de prescriptions légales, durent bientôt comprendre qu'en dépit de toutes les doctrines possibles, ils n'étaient et ne pouvaient être que nos agents; aussi le parti ministériel (les girondins, amis de Roland) se composa-t-il bientôt de révolutionnaires rétrogrades.

En même temps une foule de comités s'étaient successivement organisés. L'un, sous le nom de comité de défense générale, dirigeait le ministère de la guerre, quoiqu'il n'en eût pas le droit reconnu ; de même le comité de surveillance avait une influence immense sur la police, le comité de législation traitait avec le ministre les affaires intérieures, le comité diplomatique les affaires étrangères. Après la retraite de Pache et de Roland, l'influence des comités devint plus marquée. C'est dans le comité de défense générale que la marche à suivre à l'égard de Dumouriez fut concertée avant d'être soumise à la convention. Avant cette époque même, le ministre Beurnonville s'était de fait restreint volontairement au rôle de son premier commis.

La convention avait également senti la néces-

sité d'avoir les yeux sur les provinces et sur les armées par ses propres membres; dès le mois d'octobre 1792, des députés conventionnels étaient envoyés en mission sur tous les points où le gouvernement avait besoin d'une grande activité; tant on sentait, sans s'en rendre compte, qu'il n'y avait de pouvoir légal que dans notre sein, et que toute force véritablement active devait être émanée de nous.

Ce système fut régularisé à l'époque du 10 mars, lorsque Danton proposa l'envoi de commissaires dans tous les départements, pour hâter la levée des troupes et des contributions patriotiques, et lorsque la création du comité de salut public vint donner à la machine politique le grand rouage qui lui manquait. Cependant ces commissaires n'avaient encore que des pouvoirs spéciaux, et force était de recourir en même temps à la convention et au pouvoir exécutif pour chaque circonstance imprévue.

Il n'en fut plus de même après le 31 mai. Alors tous les commissaires de la convention furent rappelés, et d'autres représentants furent envoyés à leur place, mais cette fois avec des pouvoirs illimités. Toute autorité disparaissait devant eux, toute force leur obéissait : leurs ordres étaient à la fois des lois de transition et des décrets exécutoires. Responsables devant la convention seule, ils étaient du reste maîtres absolus de prendre toute mesure qui leur paraissait nécessaire. Comme le pouvoir

j'aurai occasion de revenir sur ce point; la plupart des chefs étaient, sinon enclins à trahir la république, du moins peu disposés à faire de grands sacrifices pour cette forme de gouvernement. Bien peu de généraux étaient sortis des rangs du peuple, et il n'était pas douteux qu'un certain nombre d'entre eux regrettât la monarchie constitutionnelle sous laquelle ils semblaient destinés à parvenir aux premiers emplois. Peut-être n'aurait-on pas toujours le temps d'arrêter des desseins perfides ou de prévenir de coupables négligences. La présence sur les lieux d'hommes dévoués, forts de toute la force de la convention même, pourvoyait à tout. Le soupçon était une cause de destitution; la moindre velléité criminelle un arrêt de mort. Ainsi la trahison était contenue ou réprimée, la vengeance suivait de près le crime. En même temps les commissaires qui avaient vécu au milieu des états-majors pouvaient y découvrir les capacités encore inconnues, et, dans la disette de chefs qui se faisait sentir, faire sortir des rangs les plus minimes de l'armée des généraux dévoués à la république, unique cause de leur élévation, unique base de leur fortune. Il me semble que cet espoir n'a pas été déçu. Il suffirait, pour le prouver, de citer des noms tels que ceux de Hoche, Moreau, Kléber, Jourdan, Masséna, Brune, Macdonald et même Bonaparte, qui tous ont dû leur fortune à des représentants en mission. Tous ces noms nou-

veaux étaient éminemment populaires. Tous ces talents enfouis jusqu'alors dans les derniers rangs de l'armée, étaient l'ouvrage de la révolution. On ne pouvait donc pas craindre de trahison avec de tels chefs militaires. Qu'on compare cette liste de noms propres avec celle des officiers qui occupaient les premiers postes au 31 mai; les Biron, les Beauharnais, les Custines, et l'on verra si l'envoi de représentants aux armées a été réellement utile à la cause de la république.

On a cru nous flétrir de l'épithète de proconsuls!... Oui, dans nos missions, nous avions, comme ces chefs romains, une puissance sans bornes; mais comme eux aussi nous avions le courage et l'amour de la patrie. Ont-ils donc été bien fréquents, pendant trois années, les abus du proconsulat? On citera les noms des Lebon et des Carrier, de ces hommes qui auraient pu déshonorer par leurs excès la plus noble des causes si des crimes individuels pouvaient retomber sur d'autres que ceux qui les ont commis. Voilà donc deux individus sur sept cent cinquante qui composaient la convention, et qui presque tous ont rempli des missions dans les départements et aux armées! Mais les crimes d'Arras et de Nantes feront-ils oublier les victoires et la paix publique dus à tant d'autres commissaires! Condamnera-t-on une institution pour quelques abus isolés!

Je viens de prouver, je le pense, que le moyen de gouvernement révolutionnaire tiré de ce qu'on

MÉMOIRES

DE

R. LEVASSEUR,

(DE LA SARTHE.)

PARIS, IMPRIMERIE DE GAULTIER-LAGUIONIE.

MÉMOIRES

DE

R. LEVASSEUR,

(DE LA SARTHE)

EX-CONVENTIONNEL,

ORNÉS DU PORTRAIT DE L'AUTEUR.

> Manebant etiam tùm vestigia morientis libertatis.
>
> TACIT., *Annal.*

Tome Deuxième.

PARIS,

RAPILLY, LIBRAIRE,

PASSAGE DES PANORAMAS.

1829.

Cette calomnie se réfute par les faits. Nos revers remontent à une époque où nos commissaires n'étaient pas investis des pleins pouvoirs de la convention. Du moment où ces pouvoirs illimités leur ont été départis, nous n'avons compté que des succès. Une accusation de stupidité portée en masse contre les membres d'une assemblée qui a fait de si grandes choses, mérite en elle-même peu de créance; mais si les commissaires conventionnels ne faisaient que nuire au succès de nos armes, d'où vient qu'ils ont su remplacer des généraux justement suspects par des patriotes qui ont depuis passé en talents tous les capitaines des temps modernes? D'où vient qu'ils ont appelé le génie militaire de nos soldats à briller sur le plus vaste théâtre? Ont-ils nui au succès de nos armes les représentants Robespierre jeune et Salicetti, quand ils ont préféré les plans du jeune officier Bonaparte à ceux du vieux général Cartaux? Ai-je nui au succès de nos armes en concourant à élever Macdonald et Jourdan?

Et ce Carnot que l'Europe admire à l'égal de Bonaparte, ce Carnot que la postérité enviera à notre âge, a-t-il nui au succès de nos armes, lorsque du sein du comité de salut public il dirigeait quatorze armées, et, suivant un mot célèbre, organisait la victoire sur le papier? A-t-il nui au succès de nos armes quand il s'est transporté sur les champs de bataille pour tracer ses plans à nos généraux inexpérimentés,

et leur montrer la route du territoire ennemi ?

Au reste, les représentants du peuple aux armées, outre le pouvoir civil qu'ils y représentaient, étaient appelés à faire exécuter les plans du comité de salut public, plans qui ressemblaient assez à ceux qu'a suivis plus tard Napoléon. Je ne puis mieux terminer ce chapitre qu'en donnant une idée de ces plans par un court extrait de mon discours du 7 frimaire 1793 :

« Le système militaire du comité de salut public est celui auquel l'histoire raconte que les succès ont été toujours attachés : celui que les grands généraux ont suivi, celui qui appartient plus particulièrement à un peuple libre, à une nation belliqueuse et immense, qui peut tout écraser par sa masse, le système des grandes armées, le système qu'ont exécuté constamment les puissances coalisées, tandis que nous nous obstinions à disséminer nos forces sur des frontières étendues, et à tout garder sans pouvoir rien défendre.

« Le comité avait arrêté comme base de l'instruction des représentants et des généraux, et des opérations du ministre, que l'on agirait en masse et jamais partiellement ; que, pour grossir l'armée active, on retirerait des garnisons tout ce qui n'était pas rigoureusement nécessaire à leur sûreté.

« Il est certain que, si les arrêts du comité de salut public eussent été exécutés, nos ennemis de-

puis long-temps ne souilleraient plus le territoire de la république, et peut-être la paix serait faite. Le comité a toujours eu pour système de faire agir les armées en masse. Cette grande vue devait assurer le triomphe de la liberté. Qu'ont fait nos généraux? Ils ont sans cesse disséminé nos forces. Je les ai vus, étant commissaire à l'armée du nord, violer impunément les ordres du comité. J'ai vu Houchard risquer le salut de la patrie par sa coupable obstination dans le système du morcellement des troupes. Je l'ai vu, ayant en mains une lettre du comité de salut public qui lui disait : *Marchez avec toutes vos forces en masse*, ne requérir cependant qu'une partie des troupes et les disséminer en plusieurs colonnes, auxquelles il laissait couper la retraite. Qu'eût-il résulté de cette inexécution des arrêtés de votre comité de salut public?.....

« Les revers que nous avons essuyés dans La Vendée ne viennent que de ce que les sages mesures relatives au rassemblement des forces en grandes masses n'ont jamais été exécutées; de ce que nous avions autant d'armées que de départements! »

Qu'on nous accuse donc, puisque c'est une mode passée en force de chose jugée! Que les amis de la liberté eux-mêmes ne parlent jamais des bienfaits de la révolution sans maudire *l'ère sanglante de* 93! Nous avons contracté l'habitude de ces proscriptions banales, et nous nous reposons, contre elles, sur notre conscience et sur le jugement sévère, mais

impartial de la postérité! Mais qu'au moins l'on veuille enfin ne pas dénaturer les faits, pour les tourner contre nous! Mais qu'au moins l'on veuille consentir à nous laisser la responsabilité de nos actes, de nos actes complets, avec les prodigieux résultats qui en ont été la suite! Il est aussi par trop cruel et par trop injuste de faire deux parts de l'époque de notre gouvernement pour jeter sur nous tous les maux sans vouloir nous attribuer aussi le bien qui en a été la suite.

On s'attache généralement, pour éviter toute accusation de ressemblance avec nous, à flétrir l'ère de la république. C'est une triste erreur d'esprit de la part de nos libéraux modernes; leurs craintes sont bien frivoles, car jamais, certes, on ne comparera la froide éloquence de nos héros de tribune avec la fougue de Danton, ou le caractère de nos banquiers millionnaires avec la frugalité de Robespierre et le stoïcisme de Saint-Just. Ne serait-il pas temps enfin de bannir ces pusillanimes craintes, et de nous juger d'après les faits. Quant à moi, aussi impartial que si je n'avais pris aucune part aux événements de 93, je ne répudie la responsabilité d'aucun des actes auxquels j'ai concouru; mais je réclame également ma portion de reconnaissance et de gloire pour le bien qu'ils ont produit. Oui, la nomination de commissaires investis de pouvoirs illimités était un acte tyrannique; oui, ce mode de gouvernement ouvrait une large porte à l'arbitraire,

mais c'était le seul moyen de sauver la France : telle était, telle est encore ma conviction; et les faits sont là pour prouver que les succès de nos armes et la fondation de la république en ont été les fruits.

CHAPITRE II.

Arrestation de Custines. — L'armée redemande son général. — Comité de salut public. — Conversation de Levasseur et de Carnot. — Décret de la convention, qui envoie Levasseur à l'armée du nord, avec des pouvoirs illimités. — Arrivée à Cambrai. — Camp de César. — Harangue à l'armée. — Cris séditieux. — Levasseur passe l'armée en revue le sabre à la main. — Orage dissipé. — Dîner avec les officiers supérieurs. — Concorde rétablie. — Conspiration dénoncée. — Motifs de Levasseur pour ne pas y donner de suite.

Je touche à l'époque où, pour la première fois, j'exerçai, dans une mission aux armées, les pouvoirs illimités dont je viens d'entretenir mes lecteurs, pouvoirs qui rendaient si redoutables le nom et les fonctions de proconsul. Après les premiers succès de nos armes, la défection de Dumouriez et la désorganisation de nos forces militaires, au milieu de trois changements de ministère successifs, nous avaient forcés à rester sur la défensive. Nos frontières du nord étaient de nouveau menacées, et de grands revers avaient, ainsi que nous l'avons vu dans le premier volume, signalé le commandement confié à Custines. Ce général avait été ami des girondins; issu d'une famille noble et antique, il paraissait avoir une profonde répugnance pour les formes populaires. Son républicanisme d'un jour

ne semblait pas reposer sur une base bien solide, et l'on pouvait croire qu'il était l'ouvrage des circonstances. C'en était assez pour faire planer sur sa tête de graves soupçons. La prise de Mayence vint leur donner une nouvelle force. Une enquête sévère fut commencée dans l'ombre et le silence, et nous avons vu son résultat motiver l'arrestation de Custines, qui eut lieu à Paris même, où ce général était venu depuis quelques jours.

Ici se place naturellement une réflexion que je ne crois pas sans utilité. Je n'ai pas eu de relations personnelles avec le général Custines; je n'ai même eu avec lui aucun rapport politique, et je ne connais les faits sur lesquels on a fondé l'ordre d'arrestation lancé contre lui, et l'accusation qui lui a fait, depuis, porter sa tête sur l'échafaud, que d'après les discussions de la convention et les feuilles publiques. Ce n'est donc pas à ce qui lui est personnel que ma réflexion s'adresse; mais je dois dire que, dans la situation où la république se trouvait alors placée, le soupçon était bien permis à ses chefs contre les généraux qu'il leur fallait employer. Presque tous ces généraux étaient nobles, et il ne pouvait en être autrement; car les grades supérieurs de l'armée n'étaient accordés dans l'ancien régime qu'à la caste privilégiée, et l'ère républicaine était trop récente pour avoir pu improviser encore des officiers distingués. Or, il n'était que trop évident que l'animosité de la France républicaine contre les nobles les séparait assez du reste de la nation,

pour qu'il leur fût difficile de voir, sans en gémir tout bas, la position de leur caste. Aussi chaque jour avait-il signalé la désertion de quelques officiers nobles, employés d'abord dans les armées de la république. Cette tendance naturelle s'était depuis long-temps manifestée; mais la défection de Dumouriez et la fuite du jeune duc de Chartres avaient dû la faire sentir vivement aux républicains, et accroître la force des défiances qui régnaient déjà contre une classe proscrite. Peut-être aurait-on dû tenir compte de ces circonstances lorsqu'on a voulu tracer le tableau de l'ingratitude de la convention envers les chefs militaires qui s'étaient dévoués à son service. On effrayait l'armée, a-t-on dit, par des actes d'une brutale ingratitude. Un général victorieux n'était pas certain de ne pas voir arrêter ses triomphes par un décret d'arrestation. Un général vaincu savait que sa défaite le traînait à l'échafaud. Je ne chercherai pas même à relever l'exagération de cette assertion, répétée cependant jusqu'à satiété. Je n'en ai pas besoin, car il me semble que ce n'est pas ainsi que l'on devrait juger les actes d'une telle époque. En général, on risque fort de s'égarer quand on veut porter la règle des temps de calme à une ère de crise et de discorde. Il s'agissait alors avant tout de sauver la patrie, de fonder la république. Or, il aurait suffi de la trahison imprévue d'un seul chef militaire pour perdre à jamais la France! Dumouriez avait protesté de son dévouement à la convention avant de lancer con-

tre elle les manifestes impudents, où il ne craignait pas d'avouer lui-même qu'il n'avait ni foi ni honneur. Wimpfen et Puysaie, à Caen; Précy, à Lyon, s'intitulaient aussi hautement les vrais républicains, et nous traitaient de contre-révolutionnaires! Depuis, nous avons vu Danican et Pichegru renouvelér ces trahisons! Tous ont levé le masque qui les couvrait, et l'on ose encore nous reprocher de les avoir bien connus! Je le répète, je n'ai pas de preuves assez directes contre Custines pour m'occuper spécialement de lui, et j'ai d'ailleurs rapporté les délibérations de la convention à son égard; mais sans doute le comité de salut public était convaincu; et je crois plus facilement que mes collègues ont acquis la preuve de la trahison d'un général appartenant à une caste ennemie, que je ne puis me figurer ce général livré par eux à la mort, au moment où ses services étaient utiles à la patrie. Je ne sache pas qu'on se soit jamais, pendant le règne du gouvernement républicain, privé d'un général patriote et habile! Ce serait d'ailleurs rabaisser la convention au-dessous des êtres les plus stupides, que de le supposer; et certes nous avons prouvé que nous comprenions bien les intérêts de la France. Quelques chefs militaires ont été jetés dans les cachots; et l'on en conclut que la convention ne récompensait ses serviteurs que par la plus noire ingratitude. Singulière conclusion, qu'on est étonné de voir prendre au sérieux. Je sais aussi bien qu'un autre que les haines

et les condamnations de parti ont quelque chose d'affligeant qui répugne dans un temps de calme; aussi ne dirai-je pas que tous les généraux destitués, emprisonnés ou condamnés, étaient coupables de trahison directe et positive; mais ce qui est certain, c'est qu'ils étaient tous, de position et de sentiments, nos ennemis : les uns affidés de d'Orléans, les autres zélés partisans de l'ancienne constitution royale, d'autres enfin passionnés admirateurs du parti de la Gironde. Or j'ai montré, en expliquant notre guerre contre les girondins, comment les plus sincères républicains, entraînés dans l'atmosphère de cette faction ambitieuse, devenaient à leur insu les hommes de la royauté. Une telle situation militaire était, il faut l'avouer, bien effrayante, et il fallait quelque courage en l'envisageant de sang-froid, pour ne pas désespérer du salut de la France! Ce courage, nous l'avons eu; et nous avons pris les seuls moyens qui nous restassent pour le rendre profitable à la chose publique. En veut-on une preuve, je la puiserai dans la comparaison de nos actes avec ceux des girondins dans des circonstances semblables. Eux aussi, quand ils ont voulu organiser l'insurrection contre nous, ont trouvé de tous côtés, pour appui, des chefs militaires appartenant à la noblesse. Ils n'ont pas comme nous su conserver contre eux une salutaire défiance. Trop faibles pour songer un instant à tenir la campagne sans généraux expérimentés, ils se sont livrés entièrement entre les

mains des Wimpfen, des Précy, etc.; qu'en est-il arrivé? Partout les fédéralistes ont été trahis par les royalistes! Partout la levée de boucliers des girondins est devenue complice de l'émigration! Une égale confiance nous eût entraînés dans de semblables malheurs. Que fallait-il donc faire? Employer les anciens officiers, puisque la nécessité nous y forçait, mais rester constamment sur nos gardes, comme lorsque l'on emploie des troupes alliées dont la foi n'a jamais cessé d'être douteuse. Il fallait surtout conserver aux soldats leur caractère de citoyens, et les empêcher de prendre de l'esprit de corps et de s'attacher outre mesure à leurs chefs. Il fallait destituer tout général qui manifestait des vues ambitieuses, fût-il doué d'un véritable génie; car c'était à l'enthousiasme de tous que nous devions demander nos succès, et non aux talents de quelques hommes. La convention nationale avait décrété que le peuple français ne ferait point de conquêtes, et, pour une guerre purement défensive, le patriotisme est la meilleure de toutes les armes. Quand on sait échauffer un tel véhicule, on peut se passer d'habiles capitaines. Je reviens à mon récit.

Lorsque la nouvelle de l'arrestation de Custines parvint à l'armée du nord, elle y répandit une véritable consternation, qui fut bientôt suivie de mouvements presque séditieux. Officiers et soldats, tous avaient confiance en leur général; tous redemandaient Custines à grands cris. Ils protestèrent

qu'ils ne recevraient pas le successeur du célèbre guerrier, et menacèrent bientôt ouvertement de marcher contre Paris pour délivrer leur chef de sa captivité.

Le comité de salut public, instruit bientôt de ces dispositions factieuses, eut à délibérer sur les moyens de calmer la révolte naissante. Un mouvement de faiblesse suffisait pour tout perdre. L'audace et le sang-froid pouvaient seuls nous sauver, et faire tourner la sédition même au profit de la république. Il ne fallait pour cela que faire fléchir la force armée devant le pouvoir civil, et faire comprendre aux séditieux qu'ils n'étaient plus les soldats d'un homme, mais des citoyens armés pour la défense de la patrie, et soumis avant tout à l'autorité de la convention. On se décida donc à envoyer au camp de César, théâtre des résistances de l'armée du nord, un représentant du peuple, investi de pouvoirs illimités, et réunissant dans ses mains toute l'autorité de la convention.

Cette décision prise, le comité de salut public me manda dans son sein; je n'y rencontrai que Carnot, chargé spécialement de la direction des armées; Carnot, dont un capitaine illustre a dit : « Il organisait la victoire du fond de son cabinet. » « L'armée du nord, me dit-il, est en révolte ouverte; il nous faut une main ferme pour étouffer cette rebellion, et c'est toi que nous avons choisi. — Ce choix m'honore, Carnot; mais la fermeté ne suffit pas, il faut encore de l'expérience, des talents mili-

taires, et ces moyens essentiels me manquent. — Nous te connaissons et nous savons t'apprécier. La vue d'un homme estimé, d'un ami de la liberté et de son pays, suffira pour faire rentrer dans le devoir des esprits égarés. — Mais, en vérité, Carnot, les moyens physiques me manquent; vois cette petite taille, et dis-moi comment, avec un tel extérieur, je pourrai imposer le respect à tes grenadiers? — *Alexander magnus corpore parvus erat*, repartit Carnot. — Oui, mais Alexandre avait passé sa jeunesse dans les camps; il avait fait le dur apprentissage des armes; il savait comment on manie l'esprit des troupes. — Ami! les circonstances font les hommes : la fermeté de ton caractère et ton dévouement pour la république nous répondent de tout. — Eh bien donc, j'accepte; à défaut de connaissances militaires, je te promets du moins du zèle et du courage. Quand faut-il partir? — Demain. — Je serai prêt. — Demain tu recevras le décret de la convention, des armes, et le costume de commissaire du gouvernement (1). — Et mes instructions? — Elles sont dans ton cœur et dans ta tête; les circonstances les en feront sortir. Tes pouvoirs sont illimités; pars et réussis. »

Je quittai Carnot, avec l'ardeur du zèle et l'espérance du succès; de la mission qui m'était con-

(1) Le costume des représentants du peuple envoyés en mission, était un chapeau rond entouré d'une écharpe de taffetas tricolor, surmonté d'un panache aux trois couleurs. Ils portaient également une écharpe tricolore en ceinture. (*Note de l'Éditeur.*)

fiée, je ne voyais plus que l'honneur et non le danger. Mes inclinations étaient toutes martiales, et si j'eusse été maître de me choisir une profession, si ma petite taille n'eût été un obstacle réel, je n'aurais jamais suivi d'autre carrière que celle des armes. Un régiment défilant au son des instruments guerriers, exécutant avec précision et célérité une évolution savante, une manœuvre hardie, faisait sur mon cœur une impression telle que je ne pouvais voir sans quelque sentiment de jalousie le chef dont un seul signe, une seule parole, imprimait à ce corps le mouvement ou lui imposait le repos. Et quand je me le représentais guidant à la victoire sa phalange docile, je m'écriais : Heureux, trois fois heureux, l'homme de guerre dont l'intrépidité et le génie procurent à son pays la gloire et la sécurité! Combien de fois je me suis surpris enviant le sort du général La Fayette combattant avec distinction pour la liberté et l'indépendance des Américains! Quand j'arrivai à Cambrai, tout l'état-major me rendit la visite d'usage; je reçus les compliments des chefs avec assurance, comme un homme qui a le sentiment de sa dignité. Rien ne décéla le trouble intérieur dont je me sentis agité d'abord en présence de ces officiers supérieurs, dont l'air martial avait quelque chose d'imposant, et qui, connaissant le sujet de ma mission, m'accueillaient avec un sourire sardonique sur les lèvres. « D'où vient le mécontentement de l'armée ? demandai-je. — Vous le savez

bien, représentant. — Répondez, je veux le savoir de vous..... *On se regarde.* — Le soldat redemande Custines, me répond le général temporaire. — Je le sais, mais pour quelle raison? — Le général Custines savait maintenir la discipline. — Un autre saura la maintenir comme lui et punir l'oubli des devoirs du soldat et du citoyen! De quel droit une armée oserait-elle prétendre imposer des lois à la convention nationale?... Une armée qui délibère est séditieuse; votre devoir est d'obéir au chef que le gouvernement vous donne, vous n'en avez point d'autre; le soldat le sait, mais ses chefs tendent à le pervertir. C'est vous qui me répondez de l'insubordination de vos troupes. — *On se regarde de nouveau*, sans dire une parole, mais le sourire sardonique a disparu. — Vous me répondez de l'obéissance des troupes sur votre tête. Vous le savez comme moi, au gouvernement seul appartient le droit de choisir ses généraux, lui seul peut juger jusqu'à quel point ils méritent sa confiance. » En disant ces mots j'observais les visages de mes interlocuteurs; les principaux chefs paraissaient interdits, mais la masse des officiers témoignaient peu de respect et de crainte pour un homme qui n'avait point le sabre au côté et d'épaisses moustaches sur les lèvres; j'aperçus aussi quelques officiers qui se heurtaient le coude en signe de mépris. Sans paraître m'apercevoir de ces divers mouvements, je pris tranquillement la plume et j'écrivis :

« Le représentant du peuple arrête : Que demain, à huit heures précises du matin, il passera l'armée en revue ! » Je remis aussitôt mon arrêté au général temporaire, en lui disant : « Demain à huit heures précises, général Kilmaine, je ne fais pas grâce d'une minute. » M'adressant ensuite aux officiers : « Allez, et demain vous me connaîtrez. » Tous passent devant moi, la contenance un peu embarrassée; je conserve un regard fier et un maintien assuré. Cependant tandis qu'ils sortaient j'entendis quelques paroles ironiques : « Mais voyez, disait l'un, comme ce petit homme a joué le rôle d'un grand personnage! — Comment s'en tirera-t-il demain? » dit un autre, et la porte se ferma.

Le lendemain à l'heure indiquée je me rendis au camp. Quarante mille hommes étaient sous les armes. « Vous allez me faire passer devant les lignes, » dis-je au général; il obéit. J'avais déjà fait quelques pas; point d'honneurs militaires, point de fanfares guerrières. — *Général, pourquoi ne baton pas au champ?*..... Les tambours battent et les trompettes sonnent. Je passe devant un enseigne, point de salut. — *Nouvel oubli, général!* — Le drapeau s'incline, et tous les drapeaux de la ligne me saluent. Je continue ma route, et je trouve partout sur mon passage un silence dédaigneux. Pas un seul cri de *vive la république, vive la convention!* Le mécontentement est peint sur tous les visages; je m'y attendais et je comptais sur ma présence d'esprit pour changer ces dispositions

hostiles. Enfin j'arrive à la tête de la ligne et j'ordonne au général de faire former le bataillon carré. Le carré se forme et je me place au centre, la contenance ferme et le regard assuré; cependant plusieurs officiers de cavalerie voltigeaient autour du carré; un grand nombre de fantassins avaient quitté leurs rangs et venaient se grouper autour de moi. « Soldats de la république, dis-je d'une voix forte, le comité de salut public a fait arrêter le général Custines..... Ma voix est aussitôt couverte par un cri long-temps prolongé : *Qu'on nous rende Custines!* — Soldats, repris-je avec calme; et ma voix fut encore étouffée par des clameurs plus sinistres. Je fais le signal d'un roulement, les tambours battent et les cris ont cessé. — Général, faites ouvrir les rangs, » et les rangs s'ouvrent. Je parcours la ligne la pointe du sabre basse, l'œil en feu et prêt à percer l'audacieux qui prononcerait de nouveau le nom de Custines, ou qui donnerait le moindre signe de mécontentement, et prêt à vendre chèrement ma vie à qui oserait m'attaquer. Tous comprirent mon intention non équivoque, tous restèrent immobiles. Les lignes ainsi parcourues, je fis serrer les rangs. Songeant alors à donner à l'armée quelque espoir de revoir son général, je repris : « Soldats, le gouvernement a cru devoir faire arrêter le général Custines. — Qu'on nous rende notre général! s'écrie un sergent. — Avance, toi qui demandes Custines, dis-je à cet homme; voudrais-tu répondre sur ta tête de son

patriotisme? et m'adressant à la masse : Ingrats, voilà donc le prix de notre zèle pour votre salut; vous demandez la liberté de Custines sans être assurés de son innocence; si Dumouriez eût été arrêté la veille de sa trahison, vous auriez sans doute fait de même; cependant une telle mesure vous aurait ôté la douleur de pleurer la mort de tant de braves, vos frères d'armes, massacrés par suite de sa coupable défection!..... Si Custines est innocent, il vous sera rendu; s'il est coupable, que son sang expie son crime : point de grâce pour les traîtres! Je suis délégué par la convention nationale pour vous rappeler à vos devoirs, et pour vous annoncer que justice sera faite! Je suis votre chef; vous me devez obéissance complète, aveugle. Montrez-vous par votre soumission comme par votre courage les dignes enfants de la patrie qui veille sur vous. Pardon et oubli à qui sera docile à la voix du représentant du peuple français! Malheur à celui qui la méconnaîtra! »

Ces paroles prononcées avec l'accent de la fermeté produisirent leur effet, l'effervescence fit place à un calme profond; un silence prolongé m'apprit bientôt que les têtes étaient calmées, et que le repentir entrait dans les cœurs. J'ordonnai la formation d'un second carré. A peine m'y fus-je placé, qu'un bataillon entier rompit ses rangs et s'avança vers moi en désordre; c'était le bataillon des volontaires de la Sarthe. « Vive notre compatriote, notre ami, notre père! s'écrient à la fois les

soldats et les officiers de ce bataillon. Vive le digne représentant du peuple, Levasseur de la Sarthe ! » Je fus ému des marques de confiance et d'amitié de mes jeunes compatriotes, et je leur témoignai le plaisir que j'avais de les revoir; mais reprenant ma gravité et élevant la voix : « A vos rangs, mes amis ! m'écriai-je. — A nos rangs, » répondirent-ils avec force, et l'ordre fut aussitôt rétabli. J'annonçai de nouveau la suspension du général Custines. — Vive la république ! vive la convention ! s'écrie le bataillon de mon département. Vive la république ! vive la convention ! répètent les autres bataillons. Ce cri n'était point unanime; mais l'élan était donné, et je ne doutai point que tous ne suivissent bientôt l'exemple de leurs compagnons d'armes.

Je continuai l'inspection, et en passant dans les rangs de la cavalerie, quoique je fusse affligé de trouver de la froideur, je dissimulai ma douleur, et je feignis la plus grande confiance, m'adressant à plusieurs reprises à de simples cavaliers, et leur faisant entendre des paroles de bienveillance et d'encouragement. Ainsi se termina à ma satisfaction une revue qu'un moment d'hésitation pouvait me rendre fatale.

Je réunis le soir, dans un banquet, le général Kilmaine et ses principaux officiers. La réunion fut, comme je l'avais espéré, sans nuages. La plus franche cordialité y régna. Un étranger qui n'eût pas assisté à la scène du matin aurait cru voir une réunion d'anciens amis liés par les mêmes opinions

et les mêmes sentiments. Je témoignai à mes convives la plus grande confiance, et je pouvais le faire avec sincérité ; car je savais déjà que les officiers français, ardents dans leurs ressentiments, ne le sont pas moins dans leur repentir, et qu'ils reviennent facilement des préventions les plus envenimées.

Le général eut pour moi de la déférence sans bassesse, et me donna toutes les marques d'un intérêt vrai. « Savez-vous, représentant, me dit-il, que vous m'avez fait connaître la peur ? — La peur n'entre point dans une âme républicaine. — Nous avons tremblé pour votre vie ; elle était en danger. — Ma vie ne m'appartient pas ; elle est à mon pays ; ne point revenir vivant ou obtenir la soumission de l'armée, tel était mon mandat. Entre la mort et le déshonneur il n'y a point de choix, et c'eût été me déshonorer que de ne point exécuter les ordres du comité de salut public. — Mais..... — Général, vous eussiez agi comme moi ! — Oui. — Eh bien, je n'ai fait que mon devoir ; buvons à la république, au maintien de la discipline, à la gloire des armes de la France. J'oublie tout ; la défaite de l'ennemi effacera les fautes de vos soldats. » Ce toast fut porté avec enthousiasme. La confiance et la gaîté marchèrent de concert ; on chanta des couplets patriotiques, et nous nous séparâmes satisfaits les uns des autres.

Le lendemain, je reçus la visite de quelques agents du gouvernement. Tous venaient me féliciter de ma conduite énergique, qui m'avait seule

soustrait au danger qui me menaçait. Chacun m'instruisit des détails à sa connaissance. Suivant leurs rapports, on devait me sommer de rendre Custines à l'armée, et si je me refusais à leurs vœux, un coup de fusil devait me frapper au milieu de la revue, et ma mort aurait servi de signal pour marcher en armes sur la capitale. Si j'eusse cédé aux désirs des troupes, je devais être gardé comme ôtage jusqu'à l'arrivée de leur général. La conspiration était patente ; on en avait saisi tous les fils ; mais on n'avait point su mon arrivée à temps pour me prévenir. « Il faut, ajoutèrent-ils, que les chefs du complot paient de leur tête leur indigne projet : nous allons vous les nommer. — Nous verrons cela, » répondis-je.

La plupart de ces agents étaient des hommes à têtes exaltées, animés de passions haineuses, ne voyant partout que complots, que conspirations. Ils auraient voulu user de mon nom et de mon autorité pour satisfaire leur vengeance particulière, ou pour se faire un mérite de leur zèle outré. Je devinai leurs intentions. Je compris surtout que je pouvais, par une excessive rigueur, rallumer le feu de la discorde à peine éteint. Un tel système pouvait faire à la république des ennemis de ceux qui devaient la défendre. Chacun eût tremblé pour soi. La désertion se serait mise dans les rangs de l'armée, et l'étranger eût foulé le sol de la république. Je ne donnai aucune suite à cette affaire, persuadé que j'étais qu'il vaut mieux

prévenir un crime que de le punir. Je brûlai les rapports des agents dont j'ai parlé, et je partis le lendemain pour Lille (1), afin de visiter tous les avant-postes français avant de rentrer dans le sein de la convention.

---

(1) Long-temps après cet événement, j'ai rencontré beaucoup d'officiers qui étaient alors au camp de César. Ils nièrent hautement qu'il y eût eu une conspiration organisée, mais ils avouèrent qu'il existait un mécontentement général parmi les soldats et les sous-officiers, qui disaient publiquement : « *Nous le ferons descendre de cheval*, s'il ne nous rend pas Custines. » Le colonel Grégoire, que j'ai vu à Bruxelles, me dit que ma vie avait en effet été menacée, et que la convention avait beaucoup d'ennemis dans l'armée. Il avait même entendu dire à plusieurs officiers. *Si l'on ne nous rend pas Custines, nous irons le chercher à Paris.*

CHAPITRE III.

Affaire de Linselles. — Pétition contre les nobles. — Réponse de Levasseur. — Affaire de Tourcoing. — Premiers soupçons contre Houchard.

Jaloux de remplir dignement la mission qui m'était confiée, je résolus de parcourir nos avant-postes pour étudier l'esprit du soldat et entretenir le feu sacré dans son ame. Dans cette intention, je me rendis, le 18 août, à neuf heures du matin, au camp de la Madeleine, sous Lille. Le général Berru m'apprit que le bataillon que nous avions à Linselles avait été surpris la nuit et forcé d'abandonner un poste important à conserver. Nous nous concertâmes pour le reprendre, et le jour même, vers les trois heures après midi, nous attaquâmes Linselles. Les Anglais avaient déjà établi une redoute du côté de la France; elle fut emportée malgré la résistance longue et opiniâtre de l'ennemi. Le chéf du bataillon qui s'était laissé surprendre la nuit m'avait demandé la grâce de marcher à la tête de la colonne. Cette troupe fit des prodiges de valeur et perdit beaucoup de monde.

Néanmoins, après un combat fort chaud, dans lequel les Anglais et les nôtres prirent alternativement l'offensive et la défensive, la journée se termina sans résultats positifs. Les Français et l'ennemi battirent à la fois en retraite et nous rentrâmes chacun dans nos premières positions. Ce fut à cette petite affaire que je vis, pour la première fois, le général Jourdan, avec lequel j'ai entretenu depuis quelques relations.

L'affaire de Linselles me mit également en rapport avec le chef de bataillon Macdonald, qui avait repris le petit fort de Blaton pendant que nous attaquions Linselles. Suivant le rapport du général Berru, ce jeune officier aurait fait manquer par son inaction le succès de la journée. Je le fis venir pour l'interroger et je reconnus, à son langage, qu'il n'avait fait qu'obéir aux ordres de ses chefs. J'eus occasion de le revoir encore une fois, et je conçus tant d'estime pour son caractère et ses talens que j'usai des pouvoirs qui m'étaient confiés pour l'élever au grade de général de brigade. Quand je le prévins de cette résolution : — Représentant, me dit-il, je suis étranger. — Qu'importe, la république aura un homme de talent de plus pour la servir et la défendre. — Vous allez me faire des ennemis. — Vous leur répondrez par votre mérite. Je ne m'étais pas trompé sur le compte de ce chef de bataillon qui, depuis, s'est illustré par les plus grands talents militaires et est devenu, par la seule protection de son mé-

rite, duc de Tarente, maréchal de France, grand chancelier de la légion-d'honneur et pair de France. Je donne ici les pièces justificatives relatives à cette affaire :

« On fait lecture des pièces envoyées par Levasseur (1), commissaire de la convention près l'armée du Nord, datée de Lille, le 19 août; elles contiennent le récit d'une affaire qui a eu lieu entre les troupes de la république, les Autrichiens, les Anglais, les Hanovriens et Hessois. Les postes de Monvaux et de Bondues ont repoussé l'ennemi, mais la supériorité de son nombre, à Linselles et Blaton, força nos troupes à se replier; des forces qui y marchaient sous les ordres des généraux Berru et Jourdan eurent bientôt repris les postes; mais les soldats, quittant leurs rangs pour entrer dans les maisons, furent de nouveau obligés de céder le terrain qu'ils avaient gagné : ils se rallièrent cependant en-deçà du village de Linselles et y pénétrèrent une seconde fois; il était nuit, et la plupart des troupes avaient combattu toute la journée: il a été nécessaire d'abandonner le village en emmenant trois pièces de canon et des bagages pris à l'ennemi. Pendant que cela se passait à Linselles, le chef de brigade Macdonald, qui commandait la colonne partie de Commines, avait gagné Blaton, à cause qu'elle dépend de Linselles et qui n'était plus occupée par nos troupes, et il s'est retiré sur Commines et Lequesnoy. Ainsi, dans cette jour-

(1) Convention nationale, séance du 22 août 1793.

née laborieuse, nous avons enlevé aux ennemis dix pièces de canon dont deux de douze, trois obusiers, une pièce de six et de quatre et de trois, avec des caissons, environ deux cents prisonniers dont un lieutenant-colonel et quatre officiers. Le nombre de ses morts a été considérable, et il est au moins de cinq cents hommes. La faute commise à Linselles nous a fait perdre, malgré nos avantages, huit pièces, dont deux de huit et six de quatre; l'insubordination des charretiers, qui coupaient les traits des chevaux, en est la principale cause. Le nombre des blessés et des morts n'est pas encore exactement connu, mais il est certainement inférieur de moitié à ceux de l'ennemi.

Levasseur, après ce récit, ajoute : le conseil-général de la commune de Cambrai ignorait sans doute que, par un arrêté de la commission centrale, je devais me rendre à Lille, où Bentabole m'attendait; je n'ai pas quitté Cambrai parce qu'il était menacé, mais pour aller m'enfermer dans Lille qui ne l'était pas moins.

« La (1) retraite que nos troupes ont faite le 18 au soir, des villages de Linselles et Blaton, pour ne pas être surprises pendant la nuit, nous a laissés un moment incertains sur le résultat de l'affaire du même jour dont Levasseur vous a rendu compte par le courrier qu'il vous a expédié hier. La journée du 19 a répandu un jour plus vrai sur les dé-

(1) Lettre de Bentabole en date de Lille, 21 août. Extrait du Moniteur, dimanche 25 août 1793, numéro 237.

tails de cette affaire, qui a été beaucoup plus avantageuse pour nous qu'on ne le croyait d'abord.

« L'attaque de Blaton par nos troupes a été faite avec impétuosité et a mis les ennemis dans une déroute complète : il s'y trouvait deux compagnies d'émigrés portant la livrée d'Orange et une croix sur leurs habits. Ils ont été massacrés par nos soldats. Le 12ᵉ régiment d'infanterie a chargé à l'attaque de Linselles avec la plus grande valeur et s'est emparé d'une redoute qui eût assuré notre succès complet sans un renfort de 4,000 Anglais qui nous la fit perdre et qui occasionna une sorte de confusion dans notre colonne.

« Les résultats de l'attaque de Linselles prouvent que, sans cette dernière circonstance, l'affaire du 18 eût valu pour nous le gain d'une bataille. Il n'en est pas moins vrai qu'elle a été très funeste à l'ennemi, qui, accablé de la perte que nous lui avions fait essuyer, a évacué de son propre mouvement les deux villages, le 19 au matin, et qu'il a abandonné un caisson, des chariots et des munitions que nous avons fait enlever sur-le-champ, en faisant occuper les deux villages par nos patrouilles.

« Des rapports plus exacts constatent que la perte de l'ennemi, dans la journée du 18, a été plus considérable que nous ne l'avions annoncé. Plusieurs habitants du village de Linselles nous ont assuré que l'ennemi y avait eu plus de mille hommes tués, et qu'ils ont vu emmener plus de quarante chariots de blessés. Ainsi, l'ennemi

n'ayant pas osé s'établir dans ces deux postes, le but principal de l'attaque se trouve rempli.

« Nous croyons ne pas devoir laisser passer sous silence, que notre collègue Levasseur, trop emporté par le désir de sauver une pièce de canon, a été sommé par trois Anglais de se rendre, et qu'en leur répondant qu'un député ne se rendait jamais, il a eu le bonheur de leur échapper. »

En rentrant à Lille où mon collègue Bentabole était resté, nous fûmes prévenus que la société populaire devait nous envoyer une députation de douze membres, pour nous demander le renvoi de tous les officiers nobles qui servaient dans l'armée. Nous convînmes de ne pas accéder à leur demande, et je fus chargé de répondre à la députation. « La noblesse est abolie par une loi, lui dis-je, il n'y a donc plus de nobles; d'ailleurs, nous ne pouvons pas faire à un homme un crime de sa naissance, qui est un pur effet du hasard. Les aînés des familles ont émigré, mais les cadets ont applaudi à un gouvernement qui avait rétabli l'égalité des partages. » La députation ayant insisté: « Je croyais, dis-je à l'orateur, que les raisons que nous vous avions données conviendraient à la société parce qu'elles sont fondées sur la justice et sur l'égalité des droits. Vous me forcez à vous faire un aveu. Vous savez ce qui s'est passé à Linselles, eh bien, j'ai vu des ci-devant nobles montrer plus de courage que certains *roturiers*. » L'orateur fit des observations peu convenables. « Il suffit, citoyens, m'écriai-je, je vous invite tous à vous

trouver demain à cinq heures du matin, à cheval et en armes, à la porte de la ville qui conduit à Tourcoing, je verrai si vous êtes aussi braves qu'éloquents. » Je savais que le lendemain nous devions attaquer Tourcoing, et mon projet était de leur faire voir l'ennemi de près. Aucun d'eux ne se trouva au rendez-vous, dans lequel ils prétendirent n'avoir vu qu'une menace de les faire arrêter. « Non, citoyens, leur répondis-je, non, vous n'avez pas pu croire que Levasseur de la Sarthe fût capable d'un pareil procédé; car, vous le savez, il est plein d'estime pour les braves Lillois qui ont défendu leur ville avec tant de dévouement et de courage. »

Cependant la pétition de la société populaire fit du bruit; les officiers nobles commencèrent à trembler pour leur état, mais je les rassurai en leur affirmant que je ne prêterais la main à aucune réaction injuste, et que les braves pourraient toujours compter sur ma protection.

Le lendemain je me préparai à assister à l'attaque de Tourcoing; mais quand je commençai à marcher vers le quartier-général, je trouvai toute l'armée en pleine retraite. Je me hâtai de rejoindre le général en chef Houchard, que je trouvai au milieu de son état-major, examinant froidement le mouvement rétrograde qu'il venait d'ordonner. Je m'informai des motifs d'une retraite qui me surprit. Il me répondit, avec le plus grand calme, qu'il venait de reconnaître que nous n'étions pas en force pour attaquer. « Eh pourquoi, lui de-

mandai-je, avez-vous commandé ce mouvement?» Point de réponse. « Eh bien, m'écriai-je, puisque votre retraite n'est pas autrement motivée, je marcherai sur Tourcoing, dussé-je y entrer seul!»

J'avance en effet vers la ville assiégée. Je rencontre sur mon chemin un bataillon qui échangeait quelques coups de fusil contre des tirailleurs ennemis. Il n'avait point encore reçu l'ordre de battre en retraite. — Où est le commandant? demandai-je. — Me voilà. — Il faut cesser le feu, battre la charge, entrer la baïonnette en avant dans Tourcoing. — Vous allez voir comme les Manceaux se battent. — Est-ce que vous êtes du Mans? — Oui. — Comment vous appelez-vous? — Jonneau. — Comment c'est vous, brave Jonneau! Tourcoing est à nous: marchons. Charmé de reconnaître en moi un compatriote, ce brave chef dispose à l'instant son bataillon en colonne, envoie quelques éclaireurs, et bientôt toute la troupe est en mouvement (1).

Quand j'entrai dans Tourcoing, un bataillon français campait déjà sur la grande place: les Anglais avaient quitté la ville; cependant la retraite continuait, et aucun ordre n'avait été donné à ce brave bataillon que l'on laissait à la discrétion du camp ennemi. Une telle imprévoyance m'étonna et commença à m'inspirer de graves soupçons sur Houchard. Je le fis mander aussitôt.

Représentant, me dit-il, nous ne pouvons pas

(1) J'ai retrouvé ce bataillon à Dijon et au Mans, en 1810. Je parlerai dans la suite de la manière dont j'en fus accueilli lorsque les officiers me reconnurent.

nous maintenir à Tourcoing ; la retraite de l'ennemi est une ruse de guerre pour nous amuser, nous cerner et nous attaquer cette nuit. — Mais quel était donc le but de votre attaque sur Tourcoing ? Nous avons beaucoup de tués et de blessés, sans autre résultat qu'une retraite honteuse.

Houchard interdit ne put pas répondre, et dès lors je résolus de l'observer avec attention, et de suivre ses moindres mouvements, décidé à le remplacer s'il n'était qu'incapable, et d'user contre lui de toute la sévérité que me prescrivait mon mandat, si je voyais le moindre indice de trahison.

Je continuai à visiter les postes, et presque partout je trouvai une complète désorganisation. Les trahisons successives de nos généraux, les méfiances partout répandues, les craintes même qu'avaient éprouvées les officiers sortis des rangs de la noblesse, avaient empêché jusqu'alors nos armées de prendre l'attitude qui convenait à la grande république. Une foule de recrues non exercées gênaient les mouvements des troupes, au lieu de leur prêter un appui véritable. Braves au jour du combat, les volontaires ne savaient pas encore le métier de soldat, et ne présentaient, hors de l'action, qu'une multitude indisciplinée. On peut se faire une idée du mauvais état de l'armée et de l'incurie des chefs par un seul exemple.

Je visitai Douai, place frontière d'une haute importance, pour juger par mes propres yeux des besoins du service. On avait échelonné de Lille à

cette ville un bataillon qui occupait différents postes. En arrivant près du premier corps-de-garde, je vis un factionnaire assis sur un banc près de la hutte occupée par le détachement. Nous avançons près de lui, mes deux ordonnances et moi. Surpris que trois hommes à cheval ne soient pas reconnus, je mets pied à terre, et je vais m'asseoir près du factionnaire. — Il n'y a pas long-temps que vous êtes au service? — Non. — Je le vois bien. Saisissant alors son fusil, je lui mis la baïonnette sur la poitrine en lui disant : Si tu dis un mot, tu es mort, et j'entrai aussitôt dans la hutte en criant : Tue, tue. Les soldats, qui dormaient, se reveillèrent en sursaut. Reconnaissant bientôt par mon costume à qui ils avaient affaire, ils parurent consternés. Je leur demandai d'un ton sévère, en leur racontant ce qui s'était passé, si c'était ainsi que l'on faisait le service. Ils me répondirent qu'ils dormaient, pleins de confiance en la vigilance du factionnaire; ils ajoutèrent qu'à la vérité c'était une recrue qu'on aurait dû surveiller. Je leur fis sentir les conséquences d'une telle négligence; mais, au second poste, nous ne fûmes pas plus reconnus.

Cependant, à vingt pas de là, on voyait distinctement les vedettes de l'ennemi. C'en était assez pour me faire comprendre le désordre qui régnait à nos avant-postes, et les dangers qu'attirait sur nous une semblable négligence. Aussi, en arrivant à Douai, je courus chez le général Dupont, commandant de cette place, et je lui exprimai mon mécontentement en termes très vifs.

Je voulais même par un arrêté déclarer le bataillon qui remplissait si mal ses devoirs, indigne de servir dans l'armée active, et le faire rentrer dans l'intérieur; mais le général Dupont me fit remarquer que de telles mesures suffiraient pour perdre à jamais ce malheureux bataillon. Dans l'état de fermentation où étaient alors les esprits, ce châtiment fût devenu une note d'infamie et peut-être un arrêt de mort. Il était d'ailleurs certain que ce bataillon venait de recevoir beaucoup de recrues. La faute n'était pas là, et c'était de plus haut qu'il fallait commencer, pour réparer le désordre qui régnait dans l'armée. Je me relâchai donc de ma rigueur.

Je passai une journée entière chez le général Dupont, où je dînai avec cet officier et ses frères. Nous parlâmes beaucoup des affaires présentes : le général me témoigna ses craintes sur la motion qui avait été faite de renvoyer tous les nobles de l'armée; je le rassurai en lui faisant connaître ma réponse aux membres de la société populaire. Cette famille guerrière me parut, malgré sa naissance, bien portée pour la république.

Un des frères du général me dit même : « Représentant, nous savons que vous aimez l'odeur de la poudre à canon; nous vous demandons la permission de vous accompagner, et vous verrez que nous aimons aussi à la respirer de près. »

Après dîner je me remis en route pour retourner à Lille. Je ne tardai pas à m'apercevoir que mes paroles sévères avaient produit leur effet. Au

premier poste nous fûmes reconnus d'assez loin. J'y trouvai le commandant de bataillon et son état major. La musique se mit à exécuter des airs patriotiques. Cessez votre musique, m'écriai-je; c'est de l'exactitude dans le service que je vous demande. Où est le commandant? — Me voilà. — Vous savez ce qui s'est passé en venant de Lille à Douai. Quelle confiance voulez-vous que je puisse avoir dans le bataillon que vous commandez? Le service de la république demande plus de zèle. Voulez-vous que vos frères vous regardent désormais comme des lâches? — Le commandant parut pénétré de mes reproches; il s'excusa sur le grand nombre de recrues qu'il venait de recevoir. Chaque jour l'armée avait eu à subir des marches forcées ou avait été appelée à combattre, et l'on n'avait pas pu exercer les nouveaux venus.

Ces excuses et la douleur du commandant me touchèrent. Cependant un tel état de choses ne pouvait durer, et je me promis bien de concourir à rendre à l'armée une discipline stricte et sévère. Incurie ou trahison, il y avait faute capitale de la part des chefs. Je me réservai d'en étudier la nature pour agir en conséquence. Indulgence aux faibles, châtiment terrible aux traîtres : c'est ainsi que je comprenais la nature des pouvoirs qui m'étaient donnés.

Une circonstance peu importante par elle-même vint aggraver les doutes que j'avais conçus sur le compte d'Houchard. Un jour que je me trouvais

avec lui et tout son état-major, il reçut une lettre de Paris qui annonçait la mort de Custines. « Custines guillotiné! s'écria-t-il; c'est donc un parti pris: on veut guillotiner tous les généraux. — Et toi aussi, répondis-je, si tu nous trahis. Il ne nous échappera pas un traître. Comment peux-tu tenir un pareil langage en présence de tous ces officiers? Voudrais-tu leur faire croire que la guillotine attend tous les défenseurs de la patrie? Non, citoyens, ajoutai-je en m'adressant aux officiers, la convention aura des récompenses nationales pour les braves et des châtiments pour les traîtres. » Je crus inutile de rapporter ces propos au comité de salut public. Plus tard, cependant, il me revint en mémoire comme une preuve de la tiédeur du général de l'armée du Nord.

Cependant mon mandat touchait à son terme; les tentatives d'insurrection qu'avait provoquées l'arrestation de Custines étaient calmées; j'avais étudié l'état de nos frontières de manière à pouvoir en rendre un compte fidèle au comité de salut public. Je rentrai dans le sein de la convention où, quoique peu d'événemens se fussent passés pendant mon absence, les choses avaient bien changé de face, et je me concertai avec Carnot pour rendre à l'armée le nerf qui lui manquait. Les rapports de tous les représentans envoyés aux armées étaient si uniformes que les membres actifs de la convention durent voir qu'une chose nous manquait : une forte organisation révolutionnaire.

CHAPITRE IV.

Fédération du 10 août. — Le gouvernement s'organise. — Levée en masse. — Armée révolutionnaire. — Décret sur les poids et mesures. — Sur l'année républicaine. — Lignes télégraphiques. — Code civil. — Energie nouvelle de la convention.

Je ne fis que reparaître dans le sein de la convention sans avoir le temps de prendre part à ses travaux; car à peine revenu de ma mission de l'armée du Nord, une autre mission plus importante m'attendait. Je dois cependant donner un court résumé des actes de la représentation nationale pendant ce mois d'août, fécond en miracles, que j'avais passé aux frontières.

Depuis le désastre de Nerwinden et la trahison de Dumouriez, nos armes avaient éprouvé, ainsi qu'on l'a vu, une suite non interrompue de revers. En même temps les troubles intérieurs étaient venus entraver notre énergie. En vain la Montagne décrétait de grands moyens de défense; les ressources d'exécution manquaient, et les principes posés restaient sans application. La fuite des Girondins

et la coalition départementale; les menées fédéralistes qui agitaient sourdement la république; les arrêtés contraires des administrations locales; la marche douteuse de Bordeaux, Marseille, Nantes, etc.; la trahison de Lyon et de Toulon, tout semblait nous menacer d'une prompte ruine. Tel était l'état des choses lors de mon départ pour l'armée. Cependant je ne désespérai pas de la république, parce que j'avais foi en mes collègues désormais unis par le même sentiment. Toute ma confiance néanmoins était loin de présager le pas immense que nous devions faire en un mois vers notre entier affranchissement.

Les mesures de rigueur prises par la convention contre les Girondins ne suffisaient pas pour arrêter les funestes effets de l'insurrection départementale; il fallait encore réunir les Français dans un même sentiment, et leur prouver que la convention nationale n'avait pas cessé d'être le centre commun, le véritable point de ralliement de tous les Français. Lè comité de salut public conçut alors l'idée d'une nouvelle fédération nationale : elle fut fixée au 10 août, anniversaire célèbre de notre entier affranchissement. Les députés des assemblées primaires furent convoqués pour ce jour à Paris, avec invitation d'y apporter leurs votes sur la constitution : les suffrages furent presque unanimes, l'enthousiasme est universel, et devant cette imposante réunion du peuple français en masse toutes les dissidences disparurent; aussi la

dispersion complète des armées girondines fut-elle le premier résultat de cette grande journée.

Ce but désirable une fois atteint, il s'agissait de concentrer les forces révolutionnaires et de les rendre efficaces. Le décret sur le recrutement, l'emprunt forcé, le maximum, etc., que nous avions arrachés à l'apathie du côté droit, avaient bien créé d'immenses ressources; 600,000 hommes étaient sous les armes, et l'argent ne manquait pas dans les coffres de l'état; mais aucun centre d'action ne rendait vraiment actives ces forces immenses : l'exécution partant de vingt points divergens ne pouvait tendre à un but unique. Il ne s'agissait plus que de régulariser ces mouvemens. C'est ce que comprit Danton : « Le vaisseau de l'état, s'écria-t-il, doit avoir son gouvernail : c'est la saine politique. Nous n'aurons de succès que lorsque la convention se rappelant que l'établissement du comité de salut public est une conquête de la liberté, donnera à cette institution l'énergie et le développement dont elle peut être susceptible... Les mêmes circonstances que l'année dernière se reproduisent aujourd'hui; les mêmes dangers nous menacent...... Mais le peuple n'est point usé puisqu'il a accepté la constitution; j'en jure par l'enthousiasme sublime qu'elle vient de produire. Il a par cette acceptation contracté l'engagement de se déborder tout entier sur ses ennemis. Eh bien! soyons terribles, faisons la guerre en lions. Pourquoi n'établissons-nous pas un gouvernement pro-

visoire qui seconde par de puissantes mesures l'énergie nationale?..... Rien ne se fait, le gouvernement ne dispose d'aucun moyen politique. Il faut donc, en attendant que la constitution soit en activité, et pour qu'elle puisse l'être, que votre comité de salut public soit érigé en gouvernement provisoire; que les ministres ne soient que les premiers agens de ce comité....; qu'il soit mis cinquante millions à la disposition du comité, qui en rendra compte à la fin de la session, mais qui aura la faculté de les employer tous en un jour s'il le juge utile. Une immense prodigalité pour la cause de la liberté est un placement à usure..... Vous vous occuperez ensuite des armées;..... Dans toutes les villes un peu considérables l'enclume ne doit être frappée que pour la fabrication du fer que vous devez tourner contre nos ennemis...Le peuple a confiance en vous; soyez grands et dignes de lui... »

Et sur ce qu'on objectait que placer des fonds immenses dans les mains du comité, c'était l'exposer à la calomnie : « Ce n'est pas être homme public, reprit Danton, que de craindre la calomnie. Lorsque l'année dernière, dans le conseil exécutif, je pris seul sur ma responsabilité les moyens nécessaires pour donner la grande impulsion, pour faire marcher la nation sur les frontières, je me dis : qu'on me calomnie, je le prévois, il ne m'importe; dût mon nom être flétri, je sauverai la liberté. Aujourd'hui, la question est de savoir s'il est bon que le comité de gouvernement ait des

moyens de finance, des agens, pour adapter une manivelle à la grande roue, et donner ainsi un grand mouvement à la machine politique, etc. Je déclare cependant, puisqu'on a laissé sur moi seul le poids de la discussion, que je n'accepterai jamais de fonction dans le comité; j'en jure par la liberté de ma patrie... »

La proposition de Danton, renvoyée au comité de salut public, fut d'abord ajournée sur le rapport de Hérault-Séchelles; peu après cependant elle fut reproduite et adoptée. Un membre proposa alors l'adjonction de Danton au comité, mais l'éloquent orateur refusa obstinément; et, quoique la convention voulût le faire entrer malgré lui dans le gouvernement, il persista à donner sa démission.

Cependant le comité de salut public ne parvint que peu à peu à réunir tous les pouvoirs qui l'ont rendu redoutable. On commença, ainsi que l'avait demandé Danton, par lui confier des fonds et lui permettre d'employer des agens; mais le nom de gouvernement provisoire parut effrayant, et même lorsqu'on lui en eut donné l'autorité, on lui en refusa constamment le titre. Cependant les membres du comité se partageaient toutes les affaires, ce qui en facilitait l'exécution. Carnot dirigeait la guerre en habile général et en profond politique; Cambon trouvait d'immenses ressources financières dans les assignats et les biens nationaux. Les autres membres se divisaient le

gouvernement intérieur de la république, et Barrère était conservé dans le comité à cause de sa facilité de rédaction et comme rapporteur ordinaire des travaux sérieux de ses collègues.

Le comité de salut public ne tarda pas à acquérir une grande influence. Sorti des rangs de la Montagne, il avait la confiance entière de la nouvelle majorité conventionnelle. Nous étions tous persuadés de ses bonnes intentions, et nous nous associons de toute notre énergie aux mesures énergiques qu'il proposait. La commune de Paris, dont le pouvoir autrefois si redoutable avait fait trembler les Girondins, obéissait aux moindres ordres du comité; le club des jacobins, de son côté, le secondait de tout son pouvoir. L'unité de gouvernement était enfin établie, et cette unité, si chèrement acquise, était un vaste réseau qui, partant du comité de salut public comme d'un centre, embrassait toute la république. Chaque citoyen se regardait comme un membre du grand tout, et la France et son gouvernement ne faisaient réellement qu'un.

Les résultats de cette nouvelle organisation ne tardèrent pas à se faire sentir. Au lieu de perdre, comme par le passé, toutes nos séances en discussions vaines, nous les employions aux affaires publiques. L'énumération seule des travaux d'un mois est un objet d'admiration; leurs résultats étonnent l'imagination. On a dit et répété cent fois que la

Montagne n'avait pas produit le bien immense qu'elle s'est attribué, qu'à la république seule étaient dus ces nobles succès; que nous n'avions fait que les souiller de sang. Cependant qu'avaient fait les Girondins en quatorze mois? des discours. Qu'en était-il résulté? un désordre universel, la faiblesse, la torpeur, la défaite de nos armées, le triomphe de la coalition; et ils ont prétendu que nous étions d'accord avec l'étranger! Pourquoi donc avons-nous battu l'ennemi? pourquoi avons-nous réparé leurs fautes? Nous n'avions qu'à continuer leur ouvrage, pour que la république fût perdue. Qu'on examine l'état de la France au 31 mai et au 9 thermidor, et qu'on dise quel parti de la convention a sauvé la patrie.

La plus étonnante mesure qui vint signaler la régénération du comité de salut public fut la levée en masse des Français et la réquisition générale de tous les bras pour le service de la nation. Écoutons d'abord quelques passages du rapport de Barrère : « Que voulez-vous? un contingent fourni par chaque division départementale ou territoriale?

. . . . .

«Laissons au corps germanique, laissons aux confédérations d'Allemagne et aux édits impériaux le vénal emploi de ce moyen seigneurial ou fédéraliste. Le contingent de la France, pour sa liberté, comprend toute sa population, toute son industrie, tous ses travaux, tout son génie. Le contingent n'est qu'une contribution levée sur les hom-

mes, comme sur de vils troupeaux, et ce mot n'est point de la langue des Français; ainsi, point de contingent. Les départements populeux et patriotes, les districts républicains ou menacés par l'ennemi vous ont-ils demandé de fixer par un décret le nombre de leurs bataillons, le degré de leur patriotisme, la mesure de leurs sacrifices, le contingent de leurs citoyens armés? Voyez le département de l'Aude et tant d'autres, plus animés de l'amour de la patrie ou de la haine de leurs ennemis, disputer de générosité et de dévouement avec les départements qui les environnent.

« Que voulez-vous? un nouveau recrutement? L'aristocratie est là qui se cache dans les sections et qui nous épie : elle vote aussi pour le recrutement de l'empire. Cette aristocratie est incorrigible et avare, parce qu'elle tient en réserve de l'or pour tenter les citoyens faibles ou peu fortunés, des fuyards pour déshonorer nos armées, des royalistes pour en corrompre l'esprit, des *sauve qui peut* pour débander et perdre les troupes au milieu de la victoire, et des assignats pour exercer même l'agiotage sur les défenseurs de la patrie.

« Auriez-vous oublié tout ce que les contre-révolutionnaires de l'intérieur ont fait de troubles, de machinations et d'intrigues pour empêcher le recrutement? Auriez-vous sitôt perdu de vue les profondes intrigues et les discussions multipliées, les altercations violentes tendantes à faire de la défense publique un moyen de guerre civile, tantôt en di-

visant les sections sur le mode de recrutement, tantôt en rappelant le tirage des milices par le sort, ou l'élection populaire par le scrutin. Pourriez-vous surtout méconnaître cette violation si fréquente du principe que dans les pays libres *tout citoyen est soldat;* cette violation impunie faite par des riches qui se faisaient remplacer avec des assignats, ou par des étrangers, ou par des hommes sans intérêt à l'ordre actuel de notre législation? Prenez garde: par le mode de recrutement trop souvent employé, vous transformez les égoïstes opulens en recruteurs militaires, vous donnez à la malveillance des moyens de trouble, à la richesse des instruments d'anarchie et de désordre, à la révolution des hommes qui l'abhorrent assez pour la perdre, et à la patrie des soldats qui ne l'aiment pas assez pour la défendre.

« Ainsi, point de recrutement.

« Que voulez-vous? une levée en masse?

« A ce mot, tous les aristocrates de diverses nuances, tous les hommes vains et légers qui n'appartiennent à aucune patrie ni à aucun régime, tous les égoïstes qui ne sont ni nationaux ni étrangers, tous les parasites de révolution qui, semblables aux traîtres et aux conspirateurs que vous avez mis hors de la loi, se sont mis eux-mêmes hors des nations; tous les personnages inutiles se sont emparés avec complaisance de ce mot levée en masse, et ont tenté de le tourner en ridicule; comme s'ils ignoraient qu'un simple vœu de ce peuple

levé en masse les ferait rentrer dans la poussière, dont ils n'auraient jamais dû sortir : comme s'ils pouvaient se dissimuler que le peuple français n'a qu'un mot à dire pour que l'aristocratie tout entière ne soit plus.

«Il a été cependant entendu de la nation, ce mot de levée en masse, et chaque citoyen a vu dans cette expression énergique toute la force et toutes les ressources nationales prêtes à se déployer au premier signal, en raison des périls et des besoins de la patrie.

« Je le répète ici, parce que les expressions ont été prises à mauvais sens, même par des patriotes, je le répète, ils sont contre-révolutionnaires par le fait ou par l'intention; ils sont auxiliaires de Pitt ou de Cobourg, ceux qui voudraient qu'une nation de vingt-sept millions d'hommes, qu'un peuple tout entier se levât au même instant dans toutes les parties de la république. Qui peut douter que cette commotion simultanée, si elle pouvait exister, ne produirait que des troubles affreux, des besoins immenses, des désordres incalculables et des moyens précieux à l'aristocratie. Qui peut douter que cette suspension de travaux, de commerce, de communications, cette électrisation de toutes les ames, ce froissement de tant d'intérêts, ne fût plutôt un plan de nos ennemis qu'un moyen de défense nationale.

«De pareilles levées en masse ne sont pas des chimères, mais elles ne s'effectuent qu'avec de

grands besoins et avec des dangers imminens. Sommes-nous donc à cette grande extrémité qui nécessite une commotion aussi extraordinaire? Six cent mille hommes qui combattent sous les drapeaux tricolores ont-ils donc disparu? nos places fortes sont-elles toutes au pouvoir de l'Autrichien? les forteresses honorées de Lille et de Thionville n'existent-elles plus? l'Anglais a-t-il commis encore tous ses forfaits? l'Espagnol ne compte-t-il que des victoires? le fanatisme a-t-il agrandi la Vendée? et le royaliste a-t-il grossi ses succès le long du Rhône et de la Loire?

«Non, non, citoyens, la France, qui, sous les races des tyrans, n'a pas eu besoin d'une insurrection générale après les tristes journées de Poitiers, de Crécy et d'Azincourt, en a moins besoin encore aujourd'hui que des citoyens libres ont remplacé des serfs féodaux, et que chacun, outre l'intérêt de ses foyers, combat aussi pour ses droits. La levée générale et simultanée serait un effort de géant; les tyrans de l'Europe qui ont eu besoin de se réunir pour nous menacer, pour nous dévaster, ne nécessitent pas encore la réunion des derniers efforts d'un grand peuple.

« La réquisition de toutes les forces est nécessaire sans doute; mais leur marche progressive et leur emploi graduel sont suffisants. C'est là l'esprit et le sens de la levée du peuple en entier. Tous sont requis, mais tous ne peuvent marcher ou faire la même fonction. La liberté est devenue

créancière de tous les citoyens; les uns lui doivent leur industrie, les autres leur fortune, ceux-ci leurs conseils, ceux-là leurs bras; tous lui doivent le sang qui coule dans leurs veines.

« Ainsi donc, tous les Français, tous les sexes, tous les âges, sont appelés par la patrie pour défendre la liberté. Toutes les facultés physiques ou morales, tous les moyens politiques ou industriels lui sont acquis; tous les métaux, tous les éléments, sont les tributaires; que chacun occupe son poste, que chacun prenne son attitude dans le mouvement national et militaire que la fin de la campagne nécessite, et tous s'applaudiront avant peu d'avoir concouru à sauver la patrie. »

A la suite de ce rapport, dont il est facile de prévoir l'effet magique, le comité de salut public proposait un décret qui fut adopté à l'unanimité. Je le cite en son entier pour donner une idée complète de l'enthousiasme qui nous animait et de ce que nous pouvions faire pour la liberté :

Art. Ier. Dès ce moment jusqu'à celui où les ennemis auront été chassés du territoire de la république, tous les Français sont en réquisition permanente pour le service des armées. Les jeunes gens iront au combat, les hommes mariés forgeront des armes et transporteront des subsistances; leurs femmes feront des tentes, des habits et serviront dans les hôpitaux; les enfants mettront les vieux linges en charpie; les vieillards se feront porter sur les places publiques pour exciter le courage des

guerriers, la haine des rois et l'unité de la république.

II. Les maisons nationales seront converties en casernes, les places publiques en ateliers d'armes, le sol des caves sera lessivé pour en extraire le salpêtre.

III. Les armes de calibre seront exclusivement confiées à ceux qui marcheront à l'ennemi, le service de l'intérieur se fera avec des fusils de chasse et l'arme blanche.

IV. Les chevaux de selle seront requis pour compléter les corps de cavalerie, les chevaux de trait autres que ceux employés à l'agriculture, conduiront l'artillerie et les vivres.

V. Le comité de salut public est chargé de prendre toutes les mesures pour établir, sans délai, une fabrication extraordinaire d'armes de tout genre, qui réponde à l'état et à l'énergie du peuple Français; il est autorisé, en conséquence, à former tous les établissements, manufactures, ateliers et fabriques qui seront jugés nécessaires à l'exécution des travaux, ainsi qu'à requérir, pour cet objet, dans toute la république, les artistes et les ouvriers qui peuvent coucourir à leur succès; il sera mis, à cet effet, une somme de trente millions à la disposition du ministre de la guerre, à prendre sur les 498 millions 200,000 livres d'assignats, qui sont en réserve dans la caisse à trois clés. L'établissement central de cette fabrication extraordinaire sera fait à Paris.

VI. Les représentants du peuple envoyés pour l'exécution de la présente loi, auront la même faculté dans leurs arrondissements respectifs en se concertant avec le comité de salut public; ils sont investis des pouvoirs illimités attribués aux représentants du peuple près les armées.

VII. Nul ne pourra se faire remplacer dans le service pour lequel il sera requis; les fonctionnaires publics resteront à leur poste.

VIII. La levée sera générale; les citoyens non mariés, ou veufs sans enfans, de 18 à 25 ans, marcheront les premiers; ils se rendront sans délai au chef-lieu de leur district, où ils s'exerceront tous les jours au maniement des armes en attendant l'ordre du départ.

IX. Les représentants du peuple régleront les appels et les marches de manière à ne faire arriver les citoyens armés au point de rassemblement, qu'à mesure que les subsistances, les munitions et tout ce qui compose l'armée matérielle, se trouvera exister en proportion suffisante.

X. Les points de rassemblement seront déterminés par les circonstances, et désignés par les représentants du peuple envoyés pour l'exécution de la présente loi, sur l'avis des généraux, de concert avec le comité de salut public et le conseil exécutif provisoire.

XI. Le bataillon qui sera organisé dans chaque district, sera réuni sous une bannière portant cette inscription : *Le peuple français debout contre les tyrans.*

XII. Les bataillons seront organisés d'après les lois établies, et leur solde sera la même que celle des bataillons qui sont aux frontières.

XIII. Pour rassembler les subsistances en quantité suffisante, les fermiers et régisseurs des biens nationaux verseront dans le chef-lieu de leurs districts respectifs en nature de grains les produits de ces biens.

XIV. Les propriétaires, fermiers et possesseurs de grains seront requis de payer en nature les contributions arriérées, même les deux tiers de celles de 1793, sur les rôles qui ont servi à effectuer le dernier recouvrement.

XV. La convention nationale nomme, etc........

XVI. Les envoyés des assemblées primaires sont invités à se rendre incessamment dans leurs cantons respectifs, pour remplir la mission civique qui leur a été donnée par le décret du 14 août, et recevoir les commissions qui leur seront données par les représentants du peuple.

XVII. Le ministre de la guerre est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires pour la prompte exécution du présent décret; il sera mis à sa disposition par la trésorerie nationale une somme de 50 millions 200,000 livres d'assignats qui sont dans la caisse à trois clés.

XVIII. Le présent décret sera porté dans les départements par des courriers extraordinaires.

En même temps la convention déclarait que toutes les matières propres à fabriquer des armes

ou du salpêtre étaient mises à la disposition du gouvernement (1). Elle faisait envoyer en poste la garnison de Mayence dans la Vendée, pour y combattre les rebelles (2); elle créait une armée révo-

---

(1) Art. I. Toutes les terres et matières salpêtrées, dans l'étendue de la république, sont mises à la disposition du conseil exécutif provisoire.

II. Les employés et ouvriers dans les ateliers, raffineries de salpêtre et fabriques de poudre, sont mis en réquisition actuelle.

III. Les biens des émigrés et les biens nationaux seront livrés à la recherche et à l'exploitation la plus prompte, en prenant les soins nécessaires pour que les dégradations soient les moindres possibles.

IV. Le nombre des salpêtriers sera élevé, par les régisseurs, dans les proportions de l'augmentation des ressources de l'exploitation.

V. Le prix du salpêtre sera fixé provisoirement à 24 sous la livre, afin que les terres les moins riches soient encore exploitées avec avantage.

VI. Les salpêtriers seront autorisés, provisoirement et pour la durée de la guerre actuelle seulement, à faire, même dans les maisons particulières, toutes recherches, fouilles et travaux que nécessitent les besoins présens; en conséquence, les corps administratifs chargés de maintenir l'égalité ne protégeront ni ne souffriront aucune exception, mais appuieront de toute l'autorité de la loi l'exécution des mesures précédentes.

VII. Les employés de la régie sont tenus, avant de quitter les lieux qu'ils auront ouverts pour leurs fouilles, de les remettre dans leur état primitif et d'indemniser les propriétaires du dommage qu'ils auront pu causer.

VIII. Les municipalités veilleront à l'exécution de cette disposition ; elles constateront au besoin le dommage et termineront les différens qui pourront s'élever. Toute compétence et juridiction leur sont, à cet effet, spécialement attribuées.

IX. Les régisseurs nationaux feront établir, sans délai, de nouvelles batteries dans toutes les fabriques nationales où l'abondance du cours d'eau pourra le permettre.

X. La trésorerie nationale tiendra provisoirement à la disposition du ministre des contributions publiques la somme d'un million, pour l'exécution de ces travaux.

(2) Art. I. Le ministre de la guerre donnera sur-le-champ les ordres nécessaires pour que la garnison de Mayence soit transportée en poste dans

lutionnaire pour surveiller le recrutement et fairé exécuter les lois d'intérêt public ; elle dénonçait à tous les peuples du monde la conduite infame de

---

la Vendée. Il sera mis à cet effet à la disposition du ministre de la guerre trois millions pour l'exécution de cette mesure.

II. Il sera procédé à l'épurement de l'état-major et des commissaires des guerres de l'armée des côtes de la Rochelle, pour leur substituer des officiers-généraux et des commissaires d'un patriotisme prononcé.

III. Les généraux de l'armée de la Rochelle tiendront la main à l'exécution rigoureuse des lois rendues contre les déserteurs, les fuyards, les traîtres et ceux qui jettent les armes et vendent leurs habits.

IV. L'organisation des compagnies de pionniers et des ouvriers sera accélérée ; ils seront choisis dans les communes les plus patriotes.

V. Les généraux feront un choix pour former des corps de tirailleurs et de chasseurs intrépides.

VI. Il sera envoyé par le ministre de la guerre des matières combustibles de toutes espèces pour incendier les bois, les taillis et les genêts.

VII. Les forêts seront abattues, les repaires des rebelles seront détruits, les récoltes seront coupées par la compagnie d'ouvriers pour être portées sur les derrières de l'armée et les bestiaux seront saisis.

VIII. Les femmes, les enfans, les vieillards, seront conduits dans l'intérieur ; il sera pourvu à leur subsistance, à leur sûreté avec tous les égards dus à l'humanité.

IX. Il sera pris des mesures par le ministre de la guerre pour préparer tous les approvisionnemens d'armes et de munitions de guerre et de bouche de l'armée qui, à une époque prochaine, fera un mouvement général sur les rebelles.

X. Aussitôt que les approvisionnemens seront faits, que l'armée sera réorganisée, et qu'elle sera prête à marcher sur la Vendée, les représentans du peuple se concerteront avec les administrateurs des départemens circonvoisins qui se sont maintenus dans les bons principes, pour faire sonner le tocsin dans toutes les municipalités environnantes et faire marcher sur les rebelles les citoyens depuis l'âge de 16 ans jusqu'à celui de 60 ans.

l'Angleterre (1); elle punissait sévèrement les accapareurs, et rendait par la sévérité de la loi un cours forcé aux assignats, que nos ennemis tendaient à déprécier (2); enfin elle déployait une force et une

---

(1) La convention nationale dénonce, au nom de l'humanité outragée, à tous les peuples, et même au peuple anglais, la conduite lâche, perfide et atroce du gouvernement britannique qui soudoie l'assassinat, le poison, l'incendie et tous les crimes, pour le triomphe de la tyrannie, et pour l'anéantissement des droits de l'homme.

(2) Le décret salutaire que vous avez rendu hier, disait Barrère, rapporteur, doit rehausser votre crédit et rétablir vos finances; vos ennemis savaient bien que c'était vos finances qu'il fallait attaquer, et qu'en les frappant, c'était au cœur de l'état qu'on portait un coup mortel. Il s'est établi un système qui consiste à refuser les assignats ou à ne les accepter qu'avec perte : ainsi l'on compose avec indécence pour accepter votre valeur monétaire, comme si cette valeur était sans hypothèque et ne reposait que sur la foi publique. Cette manœuvre est de Pitt, qui soudoie au milieu de vous les agens chargés de l'exécuter, de Pitt, qui a reçu du gouvernement anglais cinq millions sterlings en or. Le peuple anglais, à la loyauté duquel je dois rendre hommage, s'il savait quelle est la destination et l'emploi du fruit de ses sueurs, s'indignerait en apprenant que ses richesses allument chez nous l'incendie, préparent les poisons et les poignards. Il s'en indignerait, dis-je, ou si telle était sa volonté, ce ne serait pas un peuple d'hommes, mais de monstres dont l'Europe réunie devrait purger la terre. Vous devez au dedans punir les agens de ses manœuvres par des mesures répressives; au dehors vous pouvez les anéantir en arrêtant avec les étrangers toutes les relations de change, si l'on s'obstine à refuser les assignats pour la valeur qui leur est donnée par vos lois. A la suite du rapport la convention rendit le décret qui suit :

Art I. Tout Français convaincu d'avoir refusé en paiement des assignats monnaie, de les avoir donnés ou reçus à une perte quelconque, sera condamné, pour la première fois, à une amende de 3,000 livres et à six mois de détention, et en cas de récidive, l'amende sera double et il sera condamné à 20 ans de fers.

énergie telles, que la France n'était plus qu'un vaste camp animé d'une seule et même pensée : battre l'ennemi, sauver la liberté.

Ces grandes mesures nationales n'empêchaient pas la convention de s'occuper des intérêts privés des citoyens français. Les sciences, les arts utiles s'élevaient simultanément au niveau de l'enthousiasme de la liberté; et si les lettres et les beaux-arts semblaient dormir, c'était pour se réveiller plus tard avec toute la force nouvelle que ce grand mouvement leur préparait. Un comité de la convention, spécialement destiné à l'examen des découvertes utiles de la science, appliquait à la guerre la découverte des aérostats, accueillait le procédé ingénieux de communication inventé par Chappe, et la convention ordonnait immédiatement l'établissement de lignes télégraphiques sur tous les points de la république. Toutes les découvertes, toutes les inventions qui, sous la monarchie, reçoivent des prix d'encouragement, et languissent ensuite sans application dans la poussière des bureaux, étaient immédiatement mises à profit par la convention, et la déclaration que

---

II. Les Français débiteurs de particuliers résidant dans les pays en guerre contre la France seront de droit acquittés de leur dette, si ceux-ci refusent en paiement les assignats-monnaie.

III. Tout français convaincu d'avoir agioté sur la valeur de ces assignats sera banni, ses biens confisqués et acquis à la république.

tel citoyen *avait bien mérité de la patrie* était pour l'inventeur une récompense plus simple mais plus désirée que les couronnes et les éloges académiques.

La convention acceptait aussi à la même époque le système décimal, et l'appliquait aux poids et mesures usuelles, à la monnaie, à la supputation du temps. Elle présidait à la confection du calendrier républicain, qui, sans la faiblesse de Bonaparte pour la cour de Rome, serait peut-être devenu aujourd'hui le calendrier universel. Ainsi une règle uniforme était, en toutes choses, substituée aux coutumes locales de l'ancienne monarchie : la convention ne reculait devant l'exécution d'aucun projet utile, devant l'adoption d'aucune idée vraie.

Chose étonnante! ce mois d'août si plein d'événements politiques, de décrets de circonstance, d'application des idées républicaines, de réalisation des utopies de la science; ce mois d'août vit aussi voter le code civil, monument national élevé au bonheur privé des citoyens, et qui comprenait dans son ensemble le meilleur code de lois des temps modernes, et sans doute de tous les temps. Il a passé presque tout entier dans le code que Napoléon voulut décorer de son nom, et ses principales dispositions règleront sans doute encore long-temps, en dépit de la haine qu'on porte à ses auteurs, les plus chers intérêts des citoyens de la France redevenue monarchique. Cambacérès fut le rapporteur de ce grand travail, et, en se rappelant la

part qu'il a prise à la rédaction du Code civil actuellement en vigueur, on peut déjà penser que les mêmes idées régnaient dans l'ensemble du Code de 93.

Tout en cherchant à nourrir le feu de l'enthousiasme républicain et à conserver le foyer de l'élan populaire, la convention songeait en même temps à réprimer les écarts anarchiques de cet élan; elle ne s'y prenait point comme les Girondins, en blâmant le principe même de l'exaltation des masses, mais en annulant ce qu'il y avait de dangereux dans la puissance des magistrats locaux. Elle déclarait que les sections de Paris avaient bien mérité de la patrie. Elle portait peine de mort contre quiconque chercherait à dissoudre les assemblées populaires, mais elle renfermait soigneusement les attributions des sections et de la commune dans la limite des intérêts locaux, et le pouvoir des assemblées populaires dans le droit de pétition. En même temps elle sévissait, en les flétrissant, contre les exagérations démagogiques. Le prêtre Jacques Roux, étant venu, au nom d'une section de Paris, provoquer des vengeances et nous adresser des menaces, fut chassé honteusement de la barre. La commune, sentant bien qu'au lieu de la main débile des Girondins, une autorité réelle tenait les rênes du gouvernement, désavoua son émissaire, qui fut renvoyé au tribunal révolutionnaire et condamné à quelques mois de prison.

Il restait à rendre à l'armée le vigoureux élan

de 92. Pour cela, il fallait faire justice des traîtres et rendre la confiance aux faibles. Une première mesure, la mise en jugement des généraux suspects, dut porter la terreur dans l'ame des coupables, en même temps que l'honorable acquittement de Westermann, les honneurs rendus à Aubert Dubayet devaient donner aux innocents l'assurance d'une rigoureuse mais impartiale justice. En second lieu, le comité de salut public envoya près de chaque armée des représentants du peuple chargés de pouvoirs illimités. Ainsi la trahison devenait impossible; l'œil du gouvernement était partout; sa force, sans cesser de partir d'un centre unique, était répandue sur toute la surface du pays. Comme les nerfs qui animent le corps humain, en correspondant sans cesse avec le cerveau, les commissaires conventionnels portaient l'action à toutes les extrémités du corps social, sans enlever au comité de salut public son utile prééminence. Un tel état de choses suffisait pour présager des victoires. La force ne nous avait jamais manqué; il ne lui fallait qu'une direction ferme et uniforme. Cette direction, la nouvelle combinaison de gouvernement la lui imprimait. Avant même que la lutte fût engagée, nous pouvions affirmer que l'ennemi était battu.

CHAPITRE V.

Le duc d'York assiége Dunkerque. — Houchard, général en chef de l'armée française. — Postes d'Andrezelle, Bambeecke, etc., pris au pas de charge. — Les Anglais tentent le passage de la Lys. — Méprise du général Houchard. — Bataille de Hondschoote. — Feu terrible. — Les généraux Collaut et Jourdan blessés. — Houchard reste derrière une haie. — Embarras des généraux et de Levasseur. — Conseils de Jourdan à Levasseur. — Il les exécute, secondé par son collègue Delbret. — Un boulet de canon tue le cheval de Levasseur. — On se bat sur tous les points. — Victoire remportée par l'armée française. — Levasseur engage le général Houchard à poursuivre les Anglais. — Refus du général.

Dans les premiers jours de septembre, le prince de Cobourg, à la tête des Autrichiens, alla attaquer Maubeuge, tandis que le duc d'York, à la tête d'une armée anglo-hollandaise, faisait les préparatifs du siége de Dunkerque avec la plus grande activité. Les Anglais attachaient beaucoup d'importance à la prise de cette place, dont ils espéraient sans doute s'emparer pour s'indemniser des frais de la guerre; mais Carnot s'occupait des moyens de la secourir. Une armée fut rassemblée sous Cassel : Houchard en fut nommé général en chef, sur le refus de Kilmaine, et l'on nous en-

voya Delbret et moi comme représentants du peuple auprès de lui (1). Le 5 septembre 1793, nous

---

(1) Bentabolle et moi, nous avions, par les deux lettres suivantes, donné la première nouvelle des intentions du général anglais.

« Nous croyons devoir vous annoncer une nouvelle que vous aurez sans doute apprise par nos collègues Duquesnoy et Lebas. Le général Houchard vient de nous prévenir qu'une armée de 18,000 fantassins anglais est devant Dunkerque, que le duc d'York a sommé cette ville de se rendre. Ce général, qui a passé ici hier après dîner, nous informe qu'il part à l'instant pour Cassel, afin de secourir Dunkerque, et qu'il va s'occuper de réunir un corps de 30,000 fantassins pour combattre les Anglais. La division de Cassel se trouve renforcée, depuis huit jours, de 14,000 hommes de bonnes troupes qu'y a fait passer le général Houchard, savoir : 8,000 hommes, sous les ordres du général de division Jourdan, et 6,000 sous les ordres du général de division Landrin. Notre position, du côté de Lille, se trouve raffermie depuis quelque jours, par l'abandon total, de la part des ennemis, des postes de Linselles et de Blaton, dont ils avaient voulu nous chasser, et où ils ont été maltraités dans l'affaire du 18, dont nous vous avons rendu compte.

« Nous attendons les plus heureux effets des efforts que le général Houchard se propose de faire, et nous nous empresserons de vous en rendre compte.

« BENTABOLLE. — LEVASSEUR. »

« C'est avec plaisir, citoyens nos collègues, que nous vous transmettons deux traits de bravoure des citoyens Lacombe et Régnier, cavaliers au 20e régiment de cavalerie.

« Vers le 15 juillet, nos postes de Linselles voulurent enlever une position à l'ennemi ; il prirent en effet 18 hommes : la surprise n'eut pas lieu et l'affaire s'engagea vivement. Le brave Régnier eut son cheval tué sous lui, ce qui l'engagea de combattre à pied et le sabre à la main. Voyant le cheval d'un cavalier du 13e régiment entre les mains de l'ennemi, il se précipite seul au milieu d'eux, coupe le bras à celui qui conduisait le cheval, s'en empare et revient au secours d'un officier du 13e régiment, qui, après avoir essuyé le feu d'un peloton de dix hommes, se trouvait au milieu de leurs baïonnettes sans vouloir se rendre. Il avait tué le chef et se

partîmes de Cassel. L'armée était forte de trente mille hommes ; le général Hedouville appuyait

---

couvrait de son sabre lorsque le brave Régnier arrive à son aide, fend la tête à l'un, coupe le bras à l'autre, et ces deux braves réunis sont rendus à leurs frères et à la république. Nous ne pouvons nous-mêmes récompenser une telle action en donnant un nouveau grade à celui qui l'a faite; cette nomination appartient aux camarades. Régnier, il est vrai, ne sait ni lire ni écrire, mais il est brave et pauvre. La nation peut le récompenser par une pension ou haute paie.

« LEVASSEUR. — BENTABOLLE. »

Peu de temps après, notre collègue Hentz, en mission à l'armée du nord, rendait ainsi compte de nos opérations sur toute la ligne.

LETTRE DE HENTZ, REPRÉSENTANT DU PEUPLE, A LA CONVENTION NATIONALE.

6 septembre.

« Pendant que nos collègues Trulor et Berlier sont à Dunkerque, que Bentabolle, Levasseur et Delbret accompagnent le général Houchard, je m'occupe de l'armement et de l'approvisionnement des places voisines que l'ennemi semble menacer. Je suis presque sûr que Dunkerque sera sauvé, mais, malheureusement, s'il ne l'était pas, Gravelines serait assiégé. Cette place a une superbe défense qu'il ne faut pas négliger, elle est en bon état. J'irai de suite à Calais et dans toutes les places de première ligne où l'on montre de l'inquiétude occasionnée par le zèle, car le peuple est excellent dans les villes; Dunkerque le prouve. Après que nous avons eu chassé environ 200 personnes, tant étrangers qu'extrêmement suspects, et épouvanté les traîtres par des mesures qui les ont fait taire, le peuple de cette ville montre une ardeur incroyable à la défense de ses murs, il couche sur les remparts et vaut une nouvelle garnison.

« Nous nous louons bien d'avoir fait changer l'ancienne garnison. A présent, on se défend, on se bat de manière à faire changer aux Anglais de

notre droite avec dix mille hommes, et le général Landrin notre gauche avec cinq mille; notre cen-

---

langage et de système; j'espère que demain ou après vous apprendrez sa délivrance. Houchart prend l'ennemi sur les derrières et le saboule d'importance.

« Je vous envoie le bulletin de la sortie vigoureuse faite hier par la garnison de Dunkerque, tandis que les habitans gardaient les murs. Il est étonnant comme l'esprit public s'est ravivé dans cette place, et le siége qu'elle éprouve y sera une véritable conquête du républicanisme.

« *Suite du* 6. — Sur les trois heures de l'après-midi, quatre colonnes sont sorties de Dunkerque, au nombre de 7 à 8000 hommes; la première, par la barrière entre deux canaux, sur la digue du canal de Furnes, ayant avec elle des voitures chargées de planches et poutres, pour établir des ponts sur les coupures de la digue du côté de Rosendal; cette opération ayant traîné quelque temps, la colonne a souffert du feu d'une batterie ennemie du calibre de 13, élevée sur la digue, près de la campagne de Desmouches, et a été obligée de se replier. Un affût et un caisson ayant été démontés, les roues brisées ont été abandonnées. L'ennemi, cependant, ne s'en est pas emparé encore, et nous avons l'espoir de les sauver à la faveur de nos tirailleurs.

« La seconde colonne est sortie par la barrière de Nieuport, a gagné la rue du milieu de Rosendal avec quatre pièces de campagne; elle a débusqué l'ennemi des maisons et des bosquets, et fait 29 prisonniers, dont 9 blessés.

« La troisième colonne a débouché par la rue de La Chapelle, et a mis le feu à plusieurs maisons dans les environs de La Chapelle.

« La dernière, qui était la plus forte, est partie par la barrière de l'Estran, protégée par les batteries flottantes, et soutenue par le grand cavalier. Cette colonne a attaqué avec beaucoup d'intrépidité et a délogé l'ennemi, qui, après avoir beaucoup souffert, a reculé à grands pas. Elle s'est emparée d'une dune très élevée, y planta son drapeau. Le feu de file le plus nourri s'est soutenu pendant près d'une demi-heure. L'ennemi a riposté par diverses batteries, majeure partie de petit calibre, et quelques pièces de 13 placées de distance en distance dans les dunes. Une forte colonne anglaise longeant les dunes dans l'intention de fondre sur notre

tre, commandé par le général Houchard, était de quinze mille hommes. Le duc d'York pouvait opposer à ces forces plus de soixante mille combattants.

Notre mission principale était la délivrance de Dunkerque. Nous avions aussi à relever la gloire de nos armes, compromise par les nombreux échecs qui s'étaient succédé depuis la désastreuse bataille de Nerwinden. La fortune sembla d'abord nous être favorable. Ondrezeelle, Herzelle et Bambeecke furent enlevés au pas de charge, dans la première journée, malgré les efforts de l'armée d'observation du maréchal Freytag. Hédouville, Jourdan et Vandame se couvrirent de gloire; Houchard lui-même combattit en vaillant soldat à l'attaque de Bambeecke. L'armée anglaise recula sur toute la ligne; elle fut chassée dans la même journée de Rexpoède, où le général hollandais Falkenhausen tenta de nous arrêter. Notre avant-garde s'avança même jusqu'auprès de Hondschoote. Dans cette suite de combats, peu graves par eux-mêmes, mais importants par la position respective des deux armées, les coalisés éprouvèrent une perte considérable. Le maréchal

---

troupe l'a forcée de se replier pour n'être pas enveloppée. Elle s'est retirée en bon ordre, protégée par les batteries flottantes, le Risban, le fort Blanc, et les remparts. Nous avons 150 blessés.

Nous croyons devoir retracer ici un trait de courage de 13 de nos grenadiers qui ont forcé un corps de garde défendu par 24 Autrichiens. Ils y sont entrés la baïonnette au bout du fusil, en ont tué 17, fait 6 prisonniers, un seul s'est sauvé.

Freytag et le prince Adolphe d'Angleterre furent blessés dans une charge de cavalerie, et demeurèrent quelques instants prisonniers dans nos mains.

Nous couchâmes à Rexpoède; ce village était presque désert; la plupart des habitants s'étaient retirés en emportant leurs effets. Je logeai dans la même auberge qu'Houchard; ce général, qui avait la bravoure d'un soldat, était, comme commandant en chef, d'une incurable nullité. Il me parut fort agité et fort effrayé de la responsabilité qui pesait sur sa tête. « Je crains bien, me dit-il, d'être surpris, cette nuit, dans cette position peu forte. — Il ne fallait donc pas nous y amener, répondis-je. »

Le bruit du canon commença en effet à se faire entendre à dix heures du soir, et la nuit se passa en escarmouches sans résultat. Cependant, à quatre heures du matin, Houchard donna ordre à son corps d'armée de se retirer sur Bambecke. Je ne comprenais point le but de ce mouvement rétrograde dans un moment où aucune attaque ne devait nous inspirer de crainte et lorsque nous n'avions pas disputé le terrain. J'en fis l'observation au général, qui balbutia et ne sut que répondre, accablé qu'il était par des fonctions au-dessus de ses forces. A une demi-lieue environ, je lui fis sentir de nouveau ce qu'il y avait d'étrange dans sa retraite. « Cette côte, lui dis-je, est, il me semble, une excellente position militaire; arrêtons-nous ici.

Faites placer quelques pièces de canon pour assurer notre retraite, en cas de besoin; mais sachons au moins à quel ennemi nous avons à faire. Un petit nombre d'hommes, forts de la connaissance du terrain, peuvent risquer, pendant la nuit, une attaque qu'ils ne soutiendraient pas en plein jour.» Mais Houchard ne voulut rien entendre; il paraissait même si effrayé, qu'il voulait fuir jusqu'à Herzeelle. Une telle conduite devait nécessairement m'inspirer des soupçons. D'autres circonstances plus graves vinrent bientôt les fortifier. Houchard parlait d'attendre l'ennemi et de rester sur la défensive. Quelques escarmouches, dans lesquelles nous avions eu presque toujours un avantage marqué, semblaient l'avoir rempli de terreur.

Cette hésitation révélait au moins une incomplète incapacité si elle n'était pas une preuve certaine de trahison; mais d'autres circonstances dûrent me faire croire qu'Houchard n'agissait pas de bonne foi. Malgré sa terreur panique, nous étions arrivés à Bambeecke sans être poursuivis par l'ennemi. Cependant j'entendais, du côté de Rexpoède, que nous venions de quitter, une forte canonnade qui indiquait assez que là encore les Français étaient aux mains avec l'ennemi. Je demandai, sur ce fait, une explication à Houchard, qui voulut me faire prendre le change et me persuader que le bruit du canon venait du côté de la Lys, dont l'ennemi, disait-il, voulait tenter le passage. Je n'en crus rien; mais bientôt un officier d'état-ma-

jor vint changer mes doutes en certitude : il m'apprit que la division du général Hédouville était rentrée dans Rexpoède malgré les efforts de l'ennemi. Ainsi, il était bien évident qu'Houchard avait au moins négligé les plus simples précautions militaires et qu'Hédouville, dont la jonction avec nos forces eût pu décider la délivrance de Dunkerque, avait été laissé sans ordres pendant vingt-quatre heures.

J'assistai au conseil de guerre qui se tint chez Houchard. L'avis unanime des officiers était de marcher en avant : Houchard seul persistait à rester sur la défensive. Une telle hésitation compromettait la délivrance de Dunkerque et par conséquent les plus graves intérêts de la république; aussi appuyai-je vivement l'avis de tout l'état-major. Saisissant une carte géographique qui se trouvait sur la table du conseil : « Voilà Dunkerque, dis-je, et c'est Dunkerque que nous devons délivrer. Nous serions aujourd'hui à Hondschoote ou bien près, si nous n'avions pas rétrogradé cette nuit sur notre route; nous n'avions que le village de Killem à redouter, et nous l'eussions aisément emporté au pas de charge. Le général Hédouville a entendu la canonnade, il a pensé que nous avions été surpris. Sa division a passé la nuit sous les armes et, dès la pointe du jour, il s'est porté sur Rexpoède et en a chassé l'ennemi. — Qui vous l'a dit? — Le ton avec lequel vous me le demandez n'est pas décent; je n'ai pas de compte

à vous rendre, et si j'ai le pouvoir de destituer un général, j'ai bien aussi le droit de vous faire des observations. Je ne vous donne point d'ordres, je vous laisse agir sous votre responsabilité. Revenons à notre affaire. Avant d'arriver à Bambeecke, je vous proposai de faire halte, vous ne le voulûtes pas; peu de temps après, je vous demandai ce que signifiait cette canonnade que nous entendions sur notre droite, vous me dites que c'était l'ennemi qui voulait passer la Lys, que vous aviez donné des ordres pour qu'il fût mal reçu. Vous voyez que vous étiez dans l'erreur. Si vous aviez voulu me croire, nous eussions bientôt su de quoi il s'agissait. Vos communications avec le général Hédouville étaient assurées, et, de votre côté, vous pouviez envoyer à la découverte. Réunis à dix mille hommes, nous pouvions porter un grand coup, engager peut-être une affaire décisive, ou au moins l'ennemi aurait battu en retraite, en nous laissant maîtres d'avancer dans la journée vers Hondschoote et de nous y poster; l'ennemi n'aurait pas eu le temps de s'y fortifier. Je ne cesse de vous dire que nous n'avons pas un moment à perdre pour aller au secours de Dunkerque. J'espère que vous allez prendre des mesures promptes et bien calculées.» Je me retirai. J'ignore ce que les officiers dirent et résolurent; je pouvais demander un conseil de guerre pour y arrêter un plan. J'avais le droit d'y assister; mais le général Houchard n'était rien moins que communicatif, et,

d'ailleurs, je n'étais pas militaire et je voulais lui laisser toute liberté. Déjà on accusait les conventionnels de régler les plans d'attaque et de forcer les généraux à les exécuter. Cela n'était pas vrai, mais on voulait rejeter sur nous les non succès.

Houchard se décida enfin à l'attaque, et le 8 septembre, au matin, toute l'armée s'avança sur Hondschoote : le général Collaud commandait l'aile droite; Jourdan, l'aile gauche; Houchard, le centre. Collaud s'empara d'abord des postes de Beverem et Killem. Vandame, à la tête de l'avant-garde, commença l'attaque en emportant les avant-postes anglais de Hondschoote. Le duc d'York avait rassemblé dans la plaine la plus grande partie de ses troupes; il avait couvert le village de Hondschoote par une redoute forte de onze pièces de canon; cette redoute était destinée à battre à la fois le chemin de Bergue qui se partageait en deux branches divergentes, et les trois chemins qui conduisent à Blanheim; une autre redoute élevée à l'entrée du petit port d'Hondschoote, balayait toute la route de Warenn; la plaine, du côté de Mooers et du côté de Hondschoote, était entièrement inondée; il fallait donc, pour attaquer l'armée anglaise, braver le feu de ces deux redoutes, en traversant un terrain d'une demi-lieue, avec de l'eau jusqu'à la ceinture. Malgré ces obstacles, qui ont long-temps fait regarder ce pays comme inabordable, et qui ont arrêté pendant plusieurs mois le célèbre Turenne devant Dunkerque, l'armée française commença l'attaque

avec la plus grande valeur; le combat fut bientôt engagé sur toute la ligne; un feu terrible se soutint de part et d'autre. J'étais au milieu du corps d'armée de Jourdan, déchirant la cartouche avec les soldats et ne désespérant pas du succès de la journée. Je donnai aussi quelques ordres de détail; le colonel Virion m'ayant fait remarquer qu'aucun effort n'était opposé à la batterie élevée par les Anglais en face d'Hondschoote, je fis placer dans un bois qui dominait la batterie anglaise quelques pièces de canon qui produisirent le meilleur effet. Cependant nous n'avancions point et le succès de la journée restait indécis, quoique de toutes parts notre feu écrasât celui des Anglais. Officiers et soldats répétaient à mes côtés : — Que faisons-nous ici? on nous laisse exposés à un feu terrible, cependant nous n'avançons point; depuis cinq heures nous n'avons point reçu d'ordres. Bientôt je vis revenir le général Collaud grièvement blessé, répétant, comme toute l'armée : le succès de la journée est compromis et cependant nous avons été partout vainqueurs; mais qu'est devenu Houchard? Pourquoi n'avons-nous point reçu d'ordres depuis plus de cinq heures?

Je visitai le corps d'armée de Collaud; il se maintenait dans ses positions et continuait à soutenir avec intrépidité le feu de l'armée anglo-hollandaise. En revenant au milieu de la division Jourdan, je trouvai ce général qui se dirigeait vers l'ambulance. Blessé et perdant beaucoup de sang, il répétait,

comme Collaud, que le général Houchard avait tout compromis par son incroyable inaction, et que, faute d'ordres, il avait été impossible de rien entreprendre. Pendant ce temps nous aperçûmes Houchard, derrière une haie, au milieu de quelques officiers, paraissant incertain et tout-à-fait inapte à remplir les hautes fonctions dont il était chargé. — Qu'allons-nous devenir avec un pareil chef? s'écria Jourdan : il y a deux fois plus de monde pour défendre Hondschoote que nous n'en avons pour l'attaquer. Nous sommes perdus.—Ce mot n'est pas Français, répondis-je, ne comptons pas le nombre des ennemis; dites-moi ce qu'il faut faire. — Vous pouvez encore remporter la victoire, mais faites cesser le feu, battre la charge, que les Français se précipitent sur l'ennemi la baïonnette en avant, gagnez la tête de la colonne; les soldats ont la plus grande confiance en vous, ils vous suivront.— Je fis en effet battre la charge. Au même instant j'aperçus de loin mon collègue Delbret et je courus vers lui. — Mon ami, lui dis-je, si nous sommes battus ici, Dunkerque est pris, je ne pourrai survivre à un si grand malheur, ici sera mon tombeau, ou nous remporterons la victoire. Cours à la division du général Collaud; fais battre la charge et précipitons-nous sur Hondschoote. — Je réponds de la division. — Je n'en doute pas, je te connais pour un homme brave.

En gagnant la tête de la colonne, je tâchais par mes discours d'animer le courage des soldats. Ayant

vu un bataillon immobile derrière une haie, j'y courus. — Que faites-vous derrière cette haie? m'écriai-je, n'entendez-vous pas battre la charge, suivez le mouvement de la colonne; en avant, marche. Je prononçais ce dernier mot lorsqu'un boulet de canon brisa les reins de mon cheval. J'entendis, en tombant, quelques soldats dire d'un ton moqueur : *Va donc en avant, tu vois s'il y fait bon.* La colonne marchait toujours dans un chemin creux et j'étais sur un terrain plus élevé. Les soldats s'arrêtèrent à l'instant où on me vit tomber. Marchez toujours, dis-je, en me relevant, je vais chercher un autre cheval. Mon domestique, qui était fort brave et qui me suivait toujours de près, se trouva heureusement peu éloigné de moi: je montai à cheval.

On battait la charge sur tous les points; le feu était terrible, surtout du côté de la division de droite où se trouvait mon collègue Delbret. La garnison de Bergues avançait sur notre gauche, trois cents gendarmes à pied en faisaient l'avant-garde; nous sortîmes alors du chemin creux : Oh! braves Français! prendre la redoute d'assaut, pénétrer dans la ville en passant sur le corps des morts et des mourants, ce ne fut pour vous que l'affaire d'un instant! Nous poursuivîmes l'ennemi la baïonnette en avant; rien ne put nous résister.

La division du général Collaud fit des prodiges de valeur; l'ennemi avait opposé encore plus de résistance de son côté qu'au centre où je me trouvais.

Je me rendis des premiers dans le bourg pour m'opposer autant qu'il serait en mon pouvoir au désordre qui accompagne ordinairement l'entrée d'une armée dans une ville prise d'assaut. Après un long espace de temps, je trouvai le général Houchard, seul, près de la redoute qui était à l'entrée de la ville. « Nous voilà pourtant maîtres d'Hondschoote, me dit-il (1). — Il y a une demi-heure

---

(1) Les alliés avaient élevé tant de retranchements autour de Hondschoote que le général Houchard voulait, d'après certains rapports, faire tirer sur le château qui est situé à l'extrémité de la rue de Furnes, à un quart de lieue de la frontière. Le quartier-général des alliés s'y était tenu pendant six semaines, on savait que le duc d'York avait tracé là ses plans d'attaque sur Dunkerque, de concert avec quelques émigrés qui servaient de garde de sûreté au château, et dont quelques uns étaient de Dunkerque. Le vieux général Walmoden, qui commandait les Hanovriens, n'avait presque pas cessé de l'habiter. Le chef de bataillon Ruffin, commandant le bataillon de la Seine-Inférieure, dissuada Houchard de ce parti violent. Ce château, bâti à la moderne, qui était une simple maison seigneuriale, était habité par trois sœurs dont les maris étaient à défendre les remparts gazonnés de Dunkerque; aucun retranchement n'avait été élevé autour de cette maison de plaisance, qui était un simple carré sans fortifications naturelles. Il n'était pas supposable, malgré l'acharnement des alliés à défendre le poste important d'Hondschoote, qu'ils voulussent se tenir dans ce château comme dans une citadelle, ce qui aurait été sans aucune utilité. Les Français attaquèrent le château entre 2 et 3 heures du matin, et la bataille ne fut gagnée qu'à 3 heures après midi. On trouva dans une des salles du château trois drapeaux dont un d'émigré; il était noir, on y lisait en lettres d'or: *Noblesse française*. Cela explique l'extrême confiance des alliés et, par contre-coup, leur fuite précipitée lorsqu'ils se virent abandonnés. On se battit au milieu des jardins du château, qui furent dévastés. Quelques boulets traversèrent et endommagèrent la toiture; on trouva plusieurs soldats, entre autres des kaiserliques, noyés dans la pièce d'eau. On se battit avec acharnement jusqu'au milieu du bourg; plusieurs boulets traversèrent l'église.

que j'y suis, général; mais notre journée n'est pas finie, il faut aller nous placer sur la chaussée de Furnes, nous prendrons 40,000 Anglais et le duc d'York. — Après une bataille aussi sanglante, comment voulez-vous rassembler l'armée? — Un coup de tambour, et chacun sera près de son drapeau. Je m'en charge. — Les chemins sont mauvais, on ne peut y conduire de l'artillerie. — S'ils sont mauvais pour nous, ils le sont aussi pour les Anglais et nous les aurons plus tôt joints. — Vous n'êtes pas militaire, représentant! Comment puis-je avec 15,000 hommes en arrêter 40,000? — Quand vous auriez 50,000 hommes, vous ne pourriez pas vous en servir, c'est l'affaire du canon; nous placerons six pièces, par échelons, sur la chaussée près de laquelle nous établirons quelques batteries pour la foudroyer en flanc; avec notre artillerie nous remplacerons nos pièces démontées; il faut envoyer un officier dire au commandant de la place (1) de faire une sortie vigoureuse au moment où il saura que nous sommes aux prises avec l'ennemi. — Représentant, on ne fait pas ainsi la guerre. « Je gardai le silence; je n'étais pas militaire, il est vrai, mais toutefois j'étais intimement convaincu que nous devions réussir. Ma première pensée fut de destituer Houchard et de charger un autre général d'exécuter ce plan; mais, au mo-

(1) C'était le brave Hoche, qui s'est rendu depuis célèbre par ses hauts faits d'armes.

ment d'une victoire destituer un général en chef, ce serait infailliblement faire murmurer tous les officiers et soldats, d'ailleurs, qui pouvais-je prendre pour le remplacer? les deux généraux auxquels je portais plus de confiance étaient blessés, le temps pressait, deux heures sonnaient, et pour réussir il n'y avait pas un moment à perdre. Je quittai le général Houchard le cœur navré de douleur.

Dans ce célèbre combat de Hondschoote, les alliés perdirent beaucoup de monde, tant tués que blessés et prisonniers. Le général anglais Cochenhausen, entre autres, resta sur la place; le vieux Walmoden, qui avait remplacé Freytag, chercha en vain à rallier ses troupes: elles avaient pris la fuite dans toutes les directions. La droite des ennemis se retira sur Furnes; la gauche sur Hoghertade. Un peu de célérité de la part d'Houchard nous les eût fait devancer dans ces deux positions, et ils se fussent trouvés enfermés entre notre armée et Dunkerque, sans avoir d'autre ressource que de capituler : le duc d'York lui-même serait infailliblement tombé entre nos mains. Voilà ce qu'avouent les défenseurs mêmes d'Houchard, et cependant l'on nous fait un crime d'avoir conçu quelque défiance, en voyant un vieux guerrier faire perdre, par sa faute, les avantages d'une victoire qui, par ses résultats, pouvait être plus utile à la France que la victoire de Jemmapes ou celle de Valmy! On veut que nous regardions comme

un malheur une hésitation que nous, législateurs, étrangers au métier des armes, n'avions pas eue un seul instant. On veut que nous ne voyions pas une trahison dans cette suite d'opérations fausses dont murmuraient les simples soldats!!!...

CHAPITRE VI.

Blessés anglais traités avec humanité. — Levasseur se plaint à Houchard de ce qu'on n'a pas su profiter de la victoire. — Il veut contraindre Houchard à couper la retraite aux Anglais. — Motifs donnés par le général pour ne pas se porter sur la chaussée de Furnes. — Le duc d'York lève le siége de Dunkerque. — Le général et les deux conventionnels Levasseur et Delbret vont visiter le camp ennemi. — Détails donnés au ministre de la guerre sur les journées précédentes.

J'étais logé au château que l'état-major anglais avait habité dans les journées précédentes. Ce qu'avaient vu et entendu pendant ce temps les propriétaires de cette résidence, avait donné les plus vives inquiétudes. Le comte de Bouillé, émigré français, disait, selon eux : *Nous allons leur faire danser une carmagnole comme ils n'en ont jamais dansé.* Tous les officiers anglais paraissaient très gais, et n'émettaient aucun doute sur le succès de la bataille.

Vers onze heures, on avait vu arriver cinq mille hommes venant du camp de Dunkerque, pour soutenir les dix mille qui étaient déjà retranchés à Hondschoote. A l'arrivée de ce renfort, un grand mouvement s'était opéré dans l'état-major, et les cinq mille hommes avaient été divisés en plusieurs

corps. Les officiers criaient hautement: la victoire est à nous! Vers midi, plusieurs aides-de-camp étant arrivés avec un air inquiet, disant que les Français battaient la charge de tous les côtés; qu'on pouvait craindre d'être coupé sur la gauche; un officier vint donner l'ordre d'enlever tous les *papiers*; tout l'état-major monta à cheval; on fit avancer un fort détachement pour arrêter les Français, pendant qu'on emporterait une foule de papiers auxquels on semblait attacher beaucoup d'importance: c'est ce corps, ajoutait-on, qui vous a résisté près du château, et qui a laissé dans la rue tant de morts et de blessés.

Je sortis avec le maire d'Hondschoote, pour m'occuper des blessés des deux partis. Je me concertai avec lui et les officiers de santé. Un grand nombre de ces blessés furent portés chez les habitants de la ville, qui les reçurent et les traitèrent avec humanité, aussi bien les Anglais que les Français, car j'avais donné ordre qu'on eût soin des ennemis et qu'on les traitât comme les nôtres.

A cinq heures, j'entrai chez le général Houchard: il était avec tout son état-major et beaucoup d'officiers. Je m'écriai en entrant: Les Français savent vaincre, mais ils ne savent pas profiter de la victoire. Nous étions maîtres du duc d'York et de son armée, ajoutai-je en élevant la voix; mais j'espère que demain, de grand matin, nous serons où nous devrions être ce soir: malheur à ceux qui ne feront pas leur devoir!....

Le chef de l'état-major me dit que l'on allait faire partir un courrier pour annoncer au ministre de la guerre la victoire que nous venions de remporter, et que si je voulais écrire au comité de salut public, le même courrier porterait ma lettre : — Je ferai partir demain un autre courrier, lui répondis-je, et j'espère donner au comité de salut public de plus grandes nouvelles. Le duc d'York ne m'entendit pas; mais il se trouva sans doute un témoin officieux qui lui rendit compte de mon projet, car à dix heures il leva son camp, se sauva du côté de Furnes, laissant toute son artillerie de siége, ses fourgons, ses caissons, etc.

Le lendemain, de grand matin, je vins trouver le général Houchard : il était encore au lit: « Eh bien! partons-nous? lui dis-je; nos gens sont sans doute déjà bien en avant? — Hier, me répondit-il, nous avons coupé huit mille hommes de l'armée anglaise; je ne puis me porter sur la chaussée de Furnes, laissant sur mes derrières des forces aussi considérables. J'ai envoyé des ordres à différents corps; j'espère cerner et prendre ces huit mille hommes. »

Que dire? que faire? Je n'avais aucun rapport particulier; il fallait bien croire le général, et la journée se passa sans que je pusse être informé exactement de ce que l'on faisait de part et d'autre.

Le 10, au matin, le général Houchard m'annonça que le duc d'York avait levé le siége, et il m'invita ainsi que mon collègue Delbret à l'accompa-

gner dans la forteresse. Dès que nous y fûmes arrivés, nous nous rendîmes au camp des Anglais : Nous vîmes rentrer un régiment de cavalerie avec beaucoup de blessés. L'ennemi n'étant point inquiété du côté de Furnes, ni poursuivi du côté de Dunkerque, retirait, sous la protection d'une forte arrière-garde, le plus d'effets qu'il lui était possible. « Comment, dis-je au général, on se bat ici, et nous sommes aussi tranquilles à Hondschoote? Houchard donna alors des ordres pour faire avancer des troupes : il n'y avait pas même songé avant ma remarque. Avec quel plaisir je contemplais cette belle artillerie anglaise ; ces tas de boulets et d'obus, et ces pièces de siége, dont un grand nombre étaient en position. Je fis part de ma joie à un officier qui se trouvait près de moi. « Nous en aurions davantage, me dit-il d'un air peiné, si nous avions reçu des ordres hier matin : nos soldats, ne voyant plus les vedettes ennemies, se sont laissés couler le long du glacis, et sont venus nous avertir que l'ennemi avait levé le siége. Nous nous sommes assurés de la vérité du fait, et sachant que le chemin était libre d'Hondschoote à Dunkerque, on a envoyé un courrier au général. Qu'est-ce que vous avez donc fait hier toute la journée ? — Nous avions en vain sollicité Houchard de vouloir bien profiter d'une victoire remportée en quelque sorte malgré lui !.... »

LETTRE DU GÉNÉRAL DE BRIGADE BARTHÉLEMY, CHEF DE L'ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE DU NORD,

Au Ministre de la guerre(1).

Au quartier-général à Hondschoote, le 8 septembre 1793.

CITOYEN MINISTRE,

Je vous annonce que les troupes de la république ont battu l'ennemi avant hier et aujourd'hui. Une colonne, celle formant le corps d'armée, est partie de Steenvoorde, une autre de Bailleul, une autre encore de Wormouth; toutes, jusqu'à présent, ont battu et chassé l'ennemi. Avec dix-huit cents hommes, nous venons de forcer Hondschoote, qui était défendue par quinze mille ennemis, la plupart anglais: ils étaient bien retranchés. Ce pays-ci est abominable pour faire la guerre; il est coupé de haies, de bois et de fossés. On ne voit pas à quatre pas devant soi; on ne se bat pas, on se poignarde. Tout l'avantage, dans un tel pays, est pour celui qui attend. Nous avons pris à l'ennemi trois ou quatre drapeaux, cinq pièces de canon, des caissons, des bagages, tué beaucoup de monde, et fait des prisonniers, parmi lesquels

(1) Extrait du Moniteur du jeudi 12 septembre 1793, n. 255.

il se trouve plusieurs hommes marquants, entre autres, un général hanovrien. L'affaire a été très longue et très chaude; elle a été terminée à la baïonnette, comme celles des jours précédents : ce moyen est infaillible avec des républicains. Toutes les troupes ont bien donné. Nous avons eu de notre côté des blessés, mais peu de tués. Parmi les blessés, nous avons des hommes de tous les grades, depuis les soldats jusqu'aux généraux.

Les citoyens Levasseur et Delbret ont été, dans toutes les affaires, représentants du peuple et soldats. Le représentant Levasseur a eu un cheval tué sous lui; son collègue Delbret a couru les mêmes chances, mais il a été plus heureux. Je ne puis pas vous donner d'autres détails, parce qu'il nous faut tout notre temps pour des dispositions ultérieures.

Je dois cependant vous dire que la garnison de Bergues a fait des sorties brillantes; qu'une partie s'est réunie à nous, et que cette ville est libre.

Malheureusement le siége de Dunkerque est peut-être levé; je dis malheureusement, car, s'il ne l'était pas, les Anglais le paieraient bien cher : ils seraient obligés de mettre bas les armes; sans cela, ils seraient hachés ou noyés dans l'eau salée.

BARTHÉLEMY.

LETTRE DU GÉNÉRAL HOUCHARD

Au Ministre de la guerre (1).

Dunkerque, le 10 septembre 1793.

Enfin, les voeux de la nation sont remplis ; Dunkerque n'a plus devant ses murs les soldats de la tyrannie; l'attaque du village de Hondschoote, qui s'est convertie en une bataille de la plus grande conséquence, a fini par mettre la déroute parmi les ennemis. Dans la nuit du 8 au 9, voyant que nous étions maîtres de Hondschoote, ils ont fait leur retraite de devant Dunkerque à minuit; il en était temps pour eux; car le général Landrin entrait à cinq heures dans Dunkerque, pour se réunir à la brave garnison et pour leur livrer combat. Si ce renfort n'avait pas suffi, je m'y serais transporté moi-même avec dix mille hommes, et j'aurais recommencé le combat le soir même; ils ont évité cette peine aux soldats de la république et se sont retirés sur Furnes, laissant en notre possession leurs bouches à feu et munitions dont l'état est ci-joint. Jamais victoire n'a été plus complète et mieux méritée. Les troupes de la républi

(1) Extrait du Moniteur, vendredi 13 septembre 1793, n. 256.

que, en général, se sont conduites avec la plus grande valeur. Je vous donnerai des détails une autre fois, car je suis horriblement pressé et les rapports particuliers ne sont pas arrivés.

Signé HOUCHARD.

DEUXIÈME LETTRE DU GÉNÉRAL BARTHÉLEMY

Au Ministre de la guerre (1).

Au quartier-général d'Armentières,
le 13 septembre 1793.

CITOYEN MINISTRE,

Depuis ma lettre datée d'Hondschoote, après l'expédition du 8, vous avez eu des détails bien intéressants sur tous les faits qui en sont bien résultés. Le 9, le général Houchard vous a écrit de Dunkerque que la retraite des Anglais laissant une immense artillerie, beaucoup de munitions et de bagages, leur déroute a été complète, et nos troupes ont appris à cette bataille ce que vaut leur courage et l'avantage qu'elles ont sur les soldats des rois. Cette retraite des Anglais devant Dunkerque a été trop précipitée pour qu'on ait eu le

---

(1) Extrait du Moniteur, mardi 17 septembre 1793, n. 260.

temps de leur fermer le passage. Leur perte a été énorme et dans une proportion vraiment étonnante par rapport à la nôtre.

Ils ont perdu un grand nombre d'officiers, deux de leurs généraux ont été enterrés à Hondschoote. Un des fils du roi d'Angleterre, le prince Adolphe, a été grièvement blessé à cette affaire.

On assure que le général d'Alton a été tué devant Dunkerque.

Au lieu de cinq pièces de canon prises à Hondschoote, il y en a eu huit; ce qui fait soixante avec les cinquante-deux laissées devant Dunkerque.

Le général Houchard a laissé au camp retranché devant cette place un corps considérable qui ne manquerait pas de dégoûter l'ennemi des nouvelles tentatives qu'il pourrait y faire; il a également laissé des forces imposantes depuis Dunkerque jusqu'à la Lys, et, sans perdre de temps, il a dirigé le reste de l'armée, forte de trente mille hommes environ, sur le camp de Menin, habité par les Hollandais, en plus grande partie. Le général Hédouville, qui commande l'avant-garde de ce corps, vient de repousser tous les avant-postes avec une grande impétuosité, et sans doute il est à Menin dans ce moment. Les troupes du camp de la Madeleine se battent aussi, dès ce matin, elles ont attaqué le camp de Cisoing : le canon a ronflé, mais nous n'avons pas encore de nouvelles. Soyez assuré, citoyen ministre, que nous ne respirerons que quand tous nos ennemis

auront été battus, que nous suivrons l'ardeur des troupes et que nous ne négligerons aucun moyen de renouveler leurs triomphes.

Signé Barthélemy.

EXTRAIT D'UNE LETTRE DU GÉNÉRAL HOUCHARD,

Au Ministre de la guerre (1).

Lille, le 13 septembre 1793.

Comme je vous l'ai mandé de Dunkerque, citoyen ministre, l'avant-garde, commandée par le général Hédouville, s'est réunie au corps qui était du côté d'Ypres, et s'est portée sur les Hollandais le long de la Lys; ils ont été battus hier à Messines et Commines, et le général Béru les a chassés de Noncq aujourd'hui 13.

Les attaques ont marché de front; il n'y a pas de doute qu'elles n'aient été extrêmement heureuses, car je trouve ici plus de huit cents prisonniers et vingt pièces de canon.

Tout le monde dit que nos troupes sont dans Menin et se portent vers Courtray; je n'en sais pas davantage aujourd'hui. Je n'ai pu me porter à

---

(1) Extrait du Moniteur, mardi 17 septembre 1793, n. 260.

ces attaques, à cause des dispositions générales que j'ai à faire; mais j'espère prendre ma revanche.

J'apprends dans l'instant, par Levasseur, représentant du peuple, que Wervick est au pouvoir de nos troupes, que l'action qui a eu lieu ce matin a été extrêmement chaude et rude. Le représentant Châles a été blessé à la jambe, d'un éclat d'obus. Le général Béru s'est emparé de Menin, où les ennemis ont abandonné quarante pièces de canon et du bagage.

CHAPITRE VII.

Les représentants et le général Houchard quittent Hondschoote. — Ils trouvent le député Châles au quartier-général. — Conseil de guerre. — Attaque de Werwick. — Levasseur veut rallier un bataillon en désordre et prêt à fuir. — Châles blessé à la jambe. — Le général Béru prend Menin. — Le général Dumesnil attribue à Levasseur le succès de la journée.

Le duc d'York ayant, par la maladresse ou la trahison de Houchard, pu se retirer sans être inquiété, nous restâmes trois jours encore dans la même situation; toutes les opérations d'une armée victorieuse se bornaient à quelques escarmouches. Les relations étaient cependant rétablies entre Dunkerque et le quartier-général de Hondschoote. Alors seulement nous apprîmes que la garnison de Dunkerque avait souvent inquiété le duc d'York, par des sorties vigoureuses, tandis que nous combattions devant Hondschoote; dans plusieurs de ces sorties, l'armée ennemie avait fait des pertes considérables (1). C'est là que le jeune Hoche, parvenu seulement au grade d'adjudant-major, signala, pour la première fois, sa brillante valeur et ses talents militaires; il fut promu incessamment

(1) Voir les pièces justificatives.

au grade de général de brigade par l'autorité des représentants du peuple.

Le 11 septembre, j'accompagnai Houchard avec mon collègue Delbret. A peine avions-nous quitté Hondschoote, que le général nous dit : « Ce soir il y aura une affaire chaude à Wervick, nous y prendrons plus de six mille Hollandais. » Je répondis gaîment qu'il aurait dû me prévenir plus tôt, parce que je regardais le plaisir d'assister à un combat comme une bonne fortune. Houchard prit alors son sérieux et parut fort mécontent du dessein que je témoignais de le suivre sur le champ de bataille. « Représentant, me dit-il, vous devez rester au quartier-général. — Je dois.... et qui donc ici peut m'assigner ma place? Je n'ai d'ordres à recevoir de personne et je prétends accompagner l'armée sous le feu de l'ennemi. »

J'arrivai en effet avant la nuit au quartier-général ; j'y trouvai mon collègue Châles qui assistait ainsi que moi au conseil, où fut dressé le plan d'attaque de Wervick. L'armée devait être divisée en deux colonnes : pendant que l'une, sous les ordres du général Dumesnil, attaquerait Wervick de front, l'autre, commandée par Hédouville, devait tourner la ville par la gauche et s'avancer jusques au chemin qui conduit à Menin, pour couper la retraite aux Hollandais. Les dispositions parurent si bien calculées que nul d'entre nous ne doutait du succès. Mais nous ne savions pas que là, comme à Rexpoède, comme à Hondschoote, une

négligence fatale devait nous faire perdre les fruits du sang versé et que la trahison prenait part à tous nos conseils.

Le lendemain, à la pointe du jour, la colonne du général Dumesnil se mit en mouvement, et bientôt ses tirailleurs engagèrent l'affaire; notre colonne n'était pas encore en marche; je pressai en vain le départ. Bientôt nous fûmes arrêtés par de mauvais chemins, des ravins à combler, du bois à abattre, et point de pionniers ni de sapeurs dans notre troupe; nous perdions beaucoup de temps pour aplanir la moindre difficulté; il semblait qu'une main ennemie s'attachât à paralyser nos opérations.

Bientôt un aide-de-camp de Dumesnil vint m'annoncer que son général trouvait la plus grande résistance. Cependant rien n'était désespéré si nous exécutions le plan d'accord avec lui; mais ses soldats, n'entendant pas notre feu, perdaient courage; et déjà le dernier bataillon de la colonne se retirait; j'y courus: ce bataillon était en désordre et prêt à fuir; je dis aux soldats: « Camarades, on vous a trompés, l'ennemi n'est pas du côté où vous allez; suivez-moi, je vais vous montrer le chemin de l'honneur. » On ne m'écoute pas. Appelant le chef d'un régiment de cavalerie qui suivait la colonne: « Colonel, lui dis-je, voyez-vous là-bas ces soldats qui fuient, tombez dessus et sabrez-les. — Représentant, ce sont des Français. — Non, ce sont des lâches; obéissez. » Je m'approchai plus près de

lui et je lui dis, en baissant un peu la voix : « *soyez prudent, colonel.* » Il donna l'ordre, et je vis avec plaisir que c'était à coups de plat de sabre qu'il fit charger les fuyards; il y en eut cependant plusieurs de blessés. Le bataillon en désordre fut bientôt rallié par les soins de son chef; celui qui se disposait à l'imiter resta à son poste; le feu fut terrible de ce côté.

Je revins promptement à la colonne du général Hédouville, dont la tête avait déjà dépassé Wervick. Je demandai le général; on attendait en vain ses ordres. Je veux alors faire avancer notre infanterie pour la tirer d'un bois taillis où elle était, et la porter sur le chemin de Wervick; on hésite. Une pluie d'obus nous écrase. Je vois de loin un aide-de-camp qui s'avance en grande hâte, je cours à lui : « Que voulez-vous? — Représentant, le général Dumesnil m'envoie savoir ce que vous faites : on n'entend pas votre feu. — Allez-lui dire que nous sommes à lui; mais qu'il pousse ferme. »

Je revins à la tête de la colonne pour la faire avancer; mais il n'était plus temps; déjà les Hollandais se retiraient et une nombreuse cavalerie protégeait leur retraite. Nous avions ainsi perdu le fruit de nos efforts, et tandis que le brave Dumesnil avait mis l'ennemi en déroute, Houchard et Hédouville avaient, en n'exécutant pas le plan d'attaque, assuré sa retraite qu'un peu plus de célérité eût rendue impossible. Je fus transporté de colère. Cependant je ne voulus pas laisser fuir l'en-

nemi sans inquiéter sa marche. J'ordonnai au colonel d'Hautpoul de le faire poursuivre par ses chasseurs.

Adressant ensuite la parole au régiment, le chapeau à la main, j'ajoutai : « Braves chasseurs, je vous demande l'honneur de charger à votre tête. — Bravo ! bravo ! s'écrièrent-ils. — Vous nous connaissez, dit le colonel d'Hautpoul ; vous savez que nous n'avons pas peur ; mais faites avancer votre infanterie, afin que je puisse m'y rallier en cas de besoin. » Je cours donner des ordres à l'infanterie. Les deux généraux étaient encore absents. Les Hollandais eurent tout le temps de se retirer, et nous ne fîmes pas un seul prisonnier.

Était-ce la faute des conventionnels? Mon collègue Châles fut grièvement blessé à la jambe par un éclat d'obus ; il était au poste d'honneur et cependant il n'a pas trouvé place dans le Manuel des Braves, qui, en parlant de cette affaire, n'a pas même prononcé son nom. Serait-ce qu'on ne doit pas même justice aux conventionnels ? Sont-ils devenus des parias dans le dix-neuvième siècle pour avoir voulu sauver la France et lui donner la liberté?

Nous poursuivîmes inutilement l'ennemi. Le plan d'attaque était manqué, et, d'une journée meurtrière, il ne nous restait que le frivole avantage de coucher dans Wervick. Cependant, dans la même journée le général Béru s'emparait de Menin, et il ne fallait que de l'ordre et de la pré-

sence d'esprit pour se réunir à lui, et faire mettre bas les armes à un corps d'armée entier.

Aussi le soir, en soupant avec l'état-major, témoignai-je mon mécontement aux généraux, principalement à Hédouville et à Houchard. Ils avaient promis de si grands avantages du succès de cette journée, que son résultat manqué, malgré la bravoure de nos troupes et la bonne conduite du général Dumesnil, m'indignait. Je rappelai à ces messieurs la fable de la peau de l'ours, et je les priai de ne m'annoncer plus désormais de victoires que quand elles seraient remportées. Cependant le général Dumesnil, qui seul s'était bien conduit dans cette journée, et à qui j'adressai de sincères félicitations, attribua hautement la victoire à l'énergie avec laquelle j'avais rallié les fuyards. « Cela est vrai, dit un chef d'escadron, mais, si l'un de nous en eût fait autant, il eût été destitué, et peut-être guillotiné. » On se tut. Je réfléchis mûrement de mon côté sur le mot de cet officier. Était-il donc vrai que la terreur se répandît déjà dans l'armée? Me serais-je laissé emporter trop loin par mon zèle? J'écrivis, pour résoudre ces doutes, au comité de salut public un récit détaillé de ce qui s'était passé, et je n'en reçus que des éloges, malgré les calomnies qui avaient devancé à Paris mon message. Car nous aussi, en dépit des pouvoirs illimités qui nous étaient confiés, nous avions à craindre les dénonciations de la malveillance.

Quelque temps après ce combat, Bentabolle

m'ayant communiqué plusieurs faits défavorables à Hédouville, je lui racontai de mon côté son étrange conduite à l'affaire de Wervick, et nous résolûmes de concert de le suspendre de ses fonctions. Nous prîmes en conséquence l'arrêté suivant, que nous ne rendîmes pas commun à Houchard, dans la seule crainte de désorganiser l'armée par cette fréquente mutation dans le commandement en chef :

« Nous, représentants du peuple, envoyés près l'armée du nord, suspendons de toute fonction militaire le citoyen Hédouville, général de division, pour n'avoir pas exécuté le plan d'attaque arrêté à Cambrai entre les généraux et les représentants du peuple; pour avoir refusé de charger l'arrière-garde des ennemis au moment où ils se retiraient de Wervick; pour avoir fait changer, par ses mauvaises dispositions, en déroute la retraite de Menin, en assurant que son arrière-garde était en sûreté au moment même où elle était vivement harcelée par l'ennemi; pour avoir abandonné son arrière-garde, et s'être retiré à l'avant-garde, au lieu de clore et protéger la retraite, de manière que, l'ayant cherché partout pour recevoir ses ordres, on le trouva assis tranquillement sur le bord d'un fossé, etc. (1). »

(1) Extrait du Moniteur, vendredi 27 septembre 1793, n. 270.

LETTRE DU GÉNÉRAL BÉRU (1).

Menin, le 13 septembre 1763.

Je vous annonce, citoyen président, une victoire remportée aujourd'hui par les troupes de la république. Nous avons pris Menin, Wervick et les différents passages de la Lys, qui étaient défendus par l'armée hollandaise et par des retranchements considérables; le général Hédouville a forcé Wervick; j'ai pris Menin à la manière accoutumée de nos troupes, c'est-à-dire au pas de charge. Dans la déroute de Menin, il y a eu environ quarante pièces de canon abandonnées par l'ennemi, qui s'est enfui en désordre sur Bruges et Courtrai.

Le deuxième bataillon de Paris, qui a souffert le plus, a aussi mérité les plus grands éloges; le quatrième bataillon batave, les troupes arrivées de l'armée du Rhin, et généralement toutes les troupes de la république ont montré le courage digne des Français républicains. Les représentants du peuple, Châles et Levasseur, étaient à cette belle journée; leur présence au milieu des périls n'a pas peu contribué à soutenir le courage des

(1) Extrait du Moniteur, mardi 17 septembre 1793, n. 260.

troupes de la république. Châles a été blessé à la jambe.

J'espère que la convention nationale apprendra avec satisfaction la nouvelle de cet intéressant succès, qui, joint à celui de Dunkerque, paraît décisif pour la campagne contre les satellites du despotisme consterné : il se trouve douze cents prisonniers faits à Menin et plusieurs généraux.

Signé BÉRU.

CHAPITRE VIII.

L'armée attaquée par des forces supérieures. — Retraite. — Terreur panique. — Levasseur arrête une colonne prête à fuir. — L'armée arrive à Gavarelle.

Le 15 septembre, j'étais encore à l'armée que je devais bientôt quitter pour revenir à Paris. Nous apprîmes dans la matinée, mon collègue Bentabolle et moi, que Menin, attaqué par des forces supérieures, allait être évacué. Nous nous disposions à suivre l'armée, et déjà nous étions à la porte de Menin, lorsqu'un fusil partit au repos sur l'épaule d'un grenadier. Une terreur panique, excitée par des cris de *sauve qui peut*, partis de plusieurs endroits, et sans doute proférés par des hommes apostés par la trahison qui nous environnait de tous côtés, éclata soudain, et mit le désordre dans tous les rangs. Plusieurs auteurs, entre autres M. Thiers, ont parlé de cette terreur panique et du désordre qui en fut la suite; mais aucun n'a osé lui assigner une cause si minime que la décharge d'un fusil au repos. C'est cependant ainsi que souvent les plus petites circonstances peuvent produire les plus im-

menses résultats. Quand le désordre se manifesta dans nos rangs, les habitants de Menin commencèrent à pousser contre nous un effrayant *hourra*, et de toutes les fenêtres on se mit à tirer des coups de feu sur la colonne française. Un danger imminent nous menaçait, car la peur est contagieuse, et la fuite d'un peloton a plus d'une fois entraîné une armée entière.

Ayant vu la cause première de tout ce désordre, je pus, mieux que personne, conserver mon sang-froid et en tirer parti pour rallier les soldats et rétablir la discipline dans les rangs. Je tirai donc mon sabre, et je me jetai au-devant de la colonne, en m'écriant: «Alte-là! je fends la tête d'un coup de sabre au premier qui bouge! Serait-il possible que les vainqueurs de Hondschoote fussent prêts à fuir devant une poignée d'esclaves?» On hésite, mais on s'arrête. Un colonel de grenadiers, qui s'était trouvé à Hondschoote, et qui connaissait ma présence d'esprit, me pria de prendre le commandement. Aussitôt je courus de bataillon en bataillon, ordonnant à chaque corps de se ranger devant moi en bataille. Tous obéirent, et notre petite armée défila en aussi bon ordre qu'un jour de parade. Monté sur une éminence, je pouvais jouir de l'imposant coup d'œil de cette troupe, un instant plus tôt indisciplinée, et qui se présentait maintenant dans la plus belle tenue militaire. Cependant je songeai en même temps à assurer notre retraite. Je mis en réquisition quelques paysans

occupés à labourer non loin de nous, et je fis placer quelques canons sur la ligne que devait suivre l'ennemi. Cette précaution fut inutile, car nous entrâmes dans Gavarelle sans même avoir été inquiétés. J'entendais auprès de moi, pendant la route, les officiers parler entre eux de l'espèce d'émeute que j'avais calmée. « Ce représentant, disait l'un d'eux, m'a tout l'air d'un fameux luron. C'est bien étonnant! un homme de cabinet se faire ainsi écouter des soldats, quand nous n'en pouvons rien faire!... »

CHAPITRE IX.

Levasseur revient à Paris. — Arrestation d'Houchard. — Réflexions sur le siége d'Ypres. — Examen d'une page des Victoires et Conquêtes.

Dans le récit succinct que je viens de faire, je n'ai pas eu la prétention d'écrire l'histoire de nos combats. Mes Mémoires sont simplement des matériaux historiques et non pas à proprement parler de l'histoire. Je me suis à dessein abstenu de tracer le tableau de la campagne de l'automne de 93; assez d'autres font des livres avec des livres; j'ai voulu me borner à raconter ce que j'ai vu, ce que j'ai fait. J'ai dit, de la bataille de Hondschoote, et de quelques affaires qui l'ont précédée et suivie, les scènes auxquelles j'ai assisté. J'ai insisté surtout sur mes relations comme représentant du peuple avec les généraux en chef. Cela seul était dans mon cadre, et je n'entrerai dans les récits purement militaires que lorsque j'y serai forcé pour relever de graves erreurs ou des assertions calomnieuses.

J'arrive à la fin de ma première mission à l'ar-

mée du nord. Peu de jours après la retraite de Menin, je quittai cette armée pour revenir à Paris où des affaires m'appelaient. A mon arrivée, j'appris que mes collègues Hentz, Peyssard et Duquesnoy, commissaires près l'armée du nord, avec lesquels je n'avais point eu de relations, venaient de destituer Houchard, et que ce général était traduit au tribunal révolutionnaire.

LETTRE DES REPRÉSENTANTS DU PEUPLE ENVOYÉS PRÈS L'ARMÉE DU NORD,

A la convention (1).

Arras, le 26 septembre 1793.

Le général Houchard et son état-major sont coupables, aux yeux de l'homme le moins pénétrant, de n'avoir pas profité des victoires que les braves soldats de nos armées ont remportées, malgré les ordres perfides de l'état-major qui ne s'est pas même conformé au plan arrêté et qui avait tout combiné pour une déroute. Il est suspendu et mis en état d'arrestation.

Nous avons trouvé sa correspondance avec les princes étrangers. Il en résulte que nos armes

(1) Extrait du Moniteur, 30 septembre 1793, n. 273.

étaient confiées à l'ami de nos ennemis, à la créature de Custines : aussi le duc d'York, voyant que le soldat avait rompu les mesures prises pour nous faire hacher devant Hondschoote, a dit en se plaignant : *Nous sommes trahis*.

L'armée est républicaine, elle voit avec plaisir qu'un traître soit livré à la justice, et que les représentants du peuple veillent sur les généraux.

Signé HENTZ, PEYSSARD et DUQUESNOY.

Dans ma correspondance avec le comité de salut public et dans mes lettres particulières à Carnot, je n'ai dénoncé ni *directement* ni *indirectement* ce chef. Peut-être aurais-je dû le faire arrêter après la bataille d'Hondschoote et le refus qu'il m'avait fait de poursuivre les Anglo-Hollandais sur la chaussée de Furnes : j'ai dit quelles considérations m'ont arrêté. Plus tard je fus assigné comme témoin dans son procès, et j'ai dit avec modération ce que j'ai cru être la vérité. Je reviendrai sur ce sujet lorsque je m'occuperai du procès du général Houchard, et je démontrerai jusqu'à l'évidence qu'il y a eu dans son fait plus que de la négligence et de l'incapacité. Je remets donc à cette époque mes observations sur la bataille de Hondschoote, me bornant à constater ici que ce n'est point moi qui l'ai fait arrêter, et qui l'ai dénoncé à la convention, quoi qu'en aient pu dire les auteurs des Victoires et Conquêtes.

En général, les relations de la campagne de 93 fourmillent d'erreurs graves qui quelquefois vont

jusques à la calomnie. Je releverai seulement quelques unes des inexactitudes commises par les auteurs des *Victoires et Conquêtes*, en racontant les combats de l'armée française devant Ypres. C'est particulièrement dans la relation de ce siége qu'ils ont commis le plus d'erreurs, et qu'ils se sont permis les plus fausses allégations. Laissons-les d'abord parler :

« Au lieu de poursuivre le duc d'York après sa défaite à Hondschoote, le général avait porté sur Ypres une forte division qui canonna la ville à boulets rouges pendant trente-six heures ; mais, instruit de la prise du Quesnoy, et menacé par le général Walmoden qui accourait pour délivrer Ypres, le général Houchard se hâta de lever le siége et se retira sur Bailleul, abandonnant ainsi une entreprise sans but. Le général Walmoden prit alors une position plus rapprochée d'Ypres, et l'armée du duc d'York se porta, le 12 septembre, à Dixmude ; tandis qu'une division française conduite par le général Vandame s'emparait de la ville de Furnes que défendait une garnison de 8,000 hommes.

« Les alliés commirent la faute de disséminer leurs forces sur une ligne trop étendue, faute sans laquelle cette campagne pouvait être décisive pour eux. Houchard du moins profita habilement de cette mauvaise disposition, et après avoir calculé avec justesse qu'en se portant sur une de leurs divisions, les autres resteraient inactives

dans leurs positions; il vint le 12 septembre attaquer les Hollandais campés à Menin. Le prince d'Orange était dans cette ville avec le gros de ses troupes. Le général Reizenstein était à Lannoy avec une brigade allemande à la solde de la Hollande, et le général Gewsau occupait Tourcoing. Houchard attaque d'abord ces deux derniers postes; reçus vigoureusement par l'ennemi qui se tenait sur ses gardes, les Français sont obligés de faire les plus grands efforts pour réussir; enfin, le poste de Tourcoing est emporté, et les vainqueurs courent aussitôt renforcer la colonne qui pressait le général Reizenstein dans Lannoy. Les Allemands, à la vue de ce secours, perdent leur assurance et abandonnent le poste qu'ils avaient jusque là défendu avec courage. Voyant Lannoy et Tourcoing emportés, le prince d'Orange, craignant d'être forcé lui-même dans Menin, résolut de prendre une position plus concentrée entre la Lys et Courtray. Déjà il opérait ce mouvement lorsque la nouvelle que le général Beaulieu lui amenait un renfort de 50,000 Autrichiens le fit changer de projet; il rentra dans Menin et se mit en mesure d'y attendre les Français. En effet, le général Houchard, ayant réuni ses forces, s'avançait avec 25,000 hommes décidés à engager encore une affaire générale. Le prince d'Orange commit encore la faute de tenir ses troupes dispersées; 1,000 hommes commandés par le général Gewsau, portés du côté de Courtray, ne prirent point part à l'action, parce que

les Français ne vinrent point sur ce point; la brigade de Reizeinstein qui était entre Werwick et Ypres se retira sur cette dernière place qu'elle croyait menacée; enfin, Beaulieu qui était venu au secours des Hollandais et qui campait à Velvelghem, à trois quarts de lieue de Menin, se borna à envoyer au prince d'Orange un faible secours de six cents chevaux. Houchard n'eut donc affaire qu'au seul corps du prince héréditaire, quand par la réunion de ces troupes celui-ci pouvait lui opposer des forces supérieures. Aussi l'événement fut tel qu'on devait l'attendre d'après des mesures si mal prises. Le prince, qui était à Halluin, fut repoussé à Crelbecke, et, de même que la veille, les Français se réunirent pour attaquer et accablèrent le corps du prince Frédéric d'Orange, qui était à la droite de Wervick; en vain l'infanterie hollandaise animée par l'exemple du prince qui combattait à sa tête, fit des prodiges de valeur et soutint long-temps toute la fougue des Français, ceux-ci parvinrent enfin à la rompre. Le prince Frédéric est blessé grièvement, il a besoin de toute la bravoure des siens pour ne pas tomber entre les mains des assaillants; devenus furieux par la résistance, ils forcent le village de Wervick et le livrent aux flammes. En même temps une colonne qu'Houchard venait de détacher de son armée pénètre dans Menin et s'en empare; les Hollandais, près d'être cernés, sont forcés à la retraite. Les vainqueurs les poursui-

vent, et ce n'est qu'avec les plus grandes difficultés qu'ils parviennent d'abord à se retirer sur Soulers, ensuite sur Deynse et Bruges. Les Hollandais perdirent dans ces deux journées au moins 4,000 hommes, tués, blessés ou prisonniers et quarante-deux pièces de canon; perte immense qu'ils durent attribuer au défaut d'intelligence et d'union de leurs généraux, et qui coûta à peine aux vainqueurs cinq à six cents hommes. »

RÉPONSE.

On a vu que nous étions partis d'Hondschoote le 11 septembre vers dix heures, et que je m'étais rendu à Wervick. Le général Houchard se dirigea sur Ypres, où il ne put arriver que le soir fort tard, la division qu'il avait envoyée sur ce point ayant suivi une autre route. C'est donc le 12 au matin qu'a commencé l'attaque d'Ypres à boulets rouges, *si boulets rouges il y a eu*; et comme elle a duré trente-six heures, ce n'est que le 14 qu'il a pu marcher sur Bailleul. S'il avait le projet d'attaquer l'ennemi à Tourcoing et à Lannoy, avant de prendre Menin, qu'allait-il faire à Bailleul, qui se trouvait sur sa gauche, et bien plus loin d'Ypres que Tourcoing et Menin ? Mais, me dira-t-on, un général est censé être en personne partout où ses subordonnés agissent d'après ses ordres; il peut aussi se porter le même jour d'un lieu à un autre, quand les divisions de son armée ne sont pas trop

éloignées : soit. Quant à l'affaire de Wervick, on a vu qu'elle était arrêtée pour le 12.

« *Abandonnant ainsi une entreprise sans but.* » Comment *sans but?* le siége d'une ville à boulets rouges, pendant trente-six heures, en même temps que sur tous les points s'engageaient les affaires de Tourcoing, de Lannoy, de Menin, de Wervick. Mais, il faut le dire, une armée qui réunie aurait pu faire de grandes choses, ainsi divisée et placée sur une ligne si étendue, ne pouvait plus rien, et cette dissémination de nos forces n'était certes pas sans but.

Les auteurs cités conviennent que les alliés *commirent la faute de disséminer leurs forces sur une ligne trop étendue, faute sans laquelle cette campagne pouvait être décisive pour eux.* Ainsi, sans la faute des alliés, notre armée pouvait être détruite; elle a vaincu à Menin et à Wervich, où le général n'était pas, comme elle a vaincu à Hondschoote malgré Houchard, quoiqu'il y fût ; mais il n'y était pas seul.... Certain maréchal, sous Paris,... certain général à Waterloo,.... n'avaient-ils pas un but, celui de perdre leur général en chef, *leur empereur*, et de faciliter aux ennemis l'entrée de la France ! Et le général Houchard n'avait aucun but!!!!

« *Houchard, ayant réuni ses forces* » Où ? « *s'avança avec vingt-cinq mille hommes.* » Où les avait-il pris? «décidé à engager *encore* une affaire générale. » *Encore* suppose qu'il y en a déjà eu une : est-ce la levée du siége d'Ypres? « *Le prince d'O-*

range commit la faute, etc.... *Dix mille hommes, commandés par le général Gewsau*, postés du côté de Courtray, etc. » De quelle action veulent-ils parler ? Menin et Wervick étaient pris.

« *La brigade de Reizeinstein, qui était entre Wervick et Ypres, se retira sur cette dernière place, qu'elle croyait menacée.* » Par qui menacée ? Houchard avait levé le siége, et vous le supposez près de Menin avec vingt-cinq mille hommes. C'est par trop de contradictions. Enfin, où était donc le général Houchard le 13 ? A Armentières, messieurs; sa lettre le prouve.

Vous avez écrit l'historique de la bataille d'Hondschoote, et les autres événements qui suivirent, comme l'abbé Millot fit son siége de Candie.

Faites des romans, si vous voulez ; mais ne dénaturez pas les faits, pour avoir une occasion de nous accuser de la mort du général Houchard et proclamer son innocence. Son innocence !!!

CHAPITRE X.

Organisation du gouvernement révolutionnaire. — Procès de Custines. — Lois sur la réquisition. — Sur les subsistances. — Sur les accaparements. — Victoires de nos armées.

Pendant mon absence de la convention, nos armées avaient repris sur tous les points l'offensive, et la république se présentait plus redoutable que jamais à ses ennemis. En même temps la réconciliation de tous les partis avait porté ses fruits, le gouvernement révolutionnaire tenait d'une main ferme la balance de nos destinées; rien n'échappait à son attention. Partout il portait avec énergie la faux de la réforme et faisait passer sur toutes les têtes le niveau de l'égalité. La levée en masse était effectuée par un décret (1) : nul n'était excepté de

(1) Art. I. A mesure que les citoyens français mis en état de réquisition, et qui doivent marcher les premiers, se réuniront dans le chef-lieu du district, il sera procédé sur-le-champ à leur organisation en bataillon.

II. Pour y parvenir, ils se formeront en compagnies de fusiliers, composées conformément à la loi du 21 février. Le nombre des fusiliers pourra être de 86 à 100 hommes.

III. La réunion des compagnies ainsi organisées, quel qu'en soit le nom-

la loi commune, et si la convention avait d'abord décidé que les employés de ses bureaux seraient exempts du service, elle se rétractait bientôt de cet arrêté contraire à ses doctrines :

« Vous avez décrété, il y a trois jours, disait Charlier, que les jeunes gens de 18 à 25 ans qui auraient plus de 3 mois d'exercice, avant la loi, dans les administrations seraient exceptés de la

---

bre, en raison de la population du district, formera le bataillon de ce district et en prendra le nom.

IV. Si le nombre de ces compagnies est au-dessus de neuf, l'excédant pourra être reversé dans les autres bataillons qui n'auraient pas atteint ce nombre; mais cette opération ne s'effectuera qu'au lieu du rassemblement général et seulement d'après un arrêté des représentants du peuple.

V. Chaque bataillon aura un état-major tel qu'il existe dans les bataillons des gardes nationales de première fonction, à l'exception qu'il n'y aura qu'un chef de bataillon pour chacun.

VI. Les nominations des officiers et sous-officiers seront faites au scrutin, conformément aux lois antérieures.

VII. Les appointements, solde et masses seront les mêmes que pour les autres troupes d'infanterie de la république.

VIII. Il ne sera point formé de compagnies de grenadiers.

Répartition des bataillons à organiser dans les districts.

Armée du nord, Pas de-Calais, 8 bataillons; Nord, 8; Aisne, 6; Oise 9; Paris, 13; Seine-et-Oise, 9; Eure-et-Loir, 6; Eure, 6; Orne, 6; Seine-et-Marne, 5.

Armée des Ardennes: Ardennes, 6 bataillons; Meuse, 8; Marne, 6; Indre-et Loire, 7; Cher, 7.

Armée de la Moselle: Moselle, 9 bataillons; Meurthe, 9; Vosges, 9; Haute-Marne, 6; Côte-d'Or, 7; Nièvre, 9.

Armée du Rhin: Bas-Rhin, 4 bataillons; Haut-Rhin, 3; Doubs, 6; Haute-Saône, 6; Jura, 6; Ain, 9; Saône-et-Loire, 7; Allier, 7; Indre, 6; Rhône-et-Loire, 6.

réquisition; je demande le rapport de ce décret, et que tous les jeunes gens de cet âge soient sujets à la loi, et que leurs places soient données à des pères de famille qui la leur rendront à leur retour. »

Et un décret conforme à la motion de ce député était rendu par acclamation. En vain, quelques jours plus tard, le comité de sûreté générale in-

---

Armée des Alpes: Hautes-Alpes, 4 bataillons; Isère, 4; Drôme, 6; Ardèche, 3; Haute-Loire, 3; Puy-de-Dôme, 8; Creuse, 7; Cantal, 4; Lozère, 7.

Armée d'Italie: Basses-Alpes, 5 bataillons; Var, 9; Bouches-du-Rhône, 6; Gard, 8; Hérault, 4; Aveyron, 9; Corrèze, 4; Tarn, 5; Alpes-Maritimes, 11; Corse, 9.

Armée des Pyrénées-Orientales: Aude, 6 bataillons; Pyrénées-Orientales, 3; Ariège, 3; Haute-Garonne, 8; Hautes-Pyrénées, 5; Gers, 6; Lot, 6.

Armée des Pyrénées-Occidentales: Basses-Pyrénées, 6 bataillons; Landes, 4; Lot-et-Garonne, 9; Gironde, 7; Dordogne, 9.

Armée des Côtes de la Rochelle: Charente-Inférieure, 7 bataillons; Charente, 6; Haute-Vienne, 6; Vienne, 6; Deux-Sèvres, 6; Vendée, 6; Mayenne-et-Loire, 8.

Armée des Côtes de Brest: Loire-Inférieure, 9 bataillons; Morbihan, 9; Finistère, 9; Côtes-du-Nord, 9; Ille-et-Vilaine, 9.

Armée des côtes de Cherbourg: Sarthe, 9 bataillons; Mayenne, 7; Manche, 7; Calvados, 6; Seine-Inférieure, 7; Somme, 5.

Les lieux de rassemblement seront indiqués par les représentants du peuple résidants près les armées.

Les feuilles de routes seront expédiées par les directoires des départements, et sur l'ordre soit des représentants du peuple, soit du conseil exécutif.

Jusqu'au moment du départ, les bataillons s'exerceront, et l'administration de département choisira parmi les anciens militaires un certain nombre d'instructeurs qui recevront un traitement convenable, ainsi qu'elle l'aura déterminé.

sista-t-il pour faire revenir sur cette décision; en vain demanda-t-il à conserver ses employés; on voulait que la loi fût commune pour tous; une exception semblait une énorme injustice et l'ordre du jour fut prononcé à l'unanimité sur la proposition du comité.

A la même époque le comité de salut public présentait un décret sur les subsistances qui fixait le *maximum* du prix des grains.

Ramel et Dervars de la Charente s'étant opposés à ce décret, Thuriot l'appuya ainsi qu'il suit :

« L'agriculteur a secondé les contre-révolutionnaires en imitant les spéculations des agioteurs, spéculations d'autant plus faciles à suivre que le propriétaire lui laissait tout le temps qu'il voulait prendre pour payer le prix de la ferme.

« Les choses en sont à un tel point, que les citoyens des campagnes, à côté des monceaux de blé, manquent de subsistances. Vous en avez vu venir de 20 lieues vous demander du pain. Quelle est la cause de cette espèce de disette? je la trouve dans l'avidité et la mauvaise foi des cultivateurs. Que doivent-ils désirer? de remplir leurs engagements. Eh bien! quel est celui qui ne retire point de la récolte de quoi nourrir sa famille, de quoi payer les ouvriers qu'il a employés et acquitter les impositions? Qu'ont dit les orateurs qui ont parlé contre le *maximum?* ils ont calculé ce qui était à la charge des cultivateurs et ont passé sous si-

lence ce qui était à leur décharge : on a dit que les bœufs étaient plus chers; mais on ne vous a pas dit que les fermiers avaient fait de grands profits depuis deux ans sur les bêtes à cornes; qu'avec leur basse-cour ils remplissaient leurs engagements.

« Il est démontré par la correspondance de vos commissaires que les cultivateurs ne se prêtent nullement à l'approvisionnement des villes et des places fortes; ils sont obligés de requérir la force armée pour obtenir d'eux la vente du blé qu'ils entassent dans leurs magasins.

«Faut-il donc, pour enrichir quelques individus, affamer la nation entière? faut-il que le salut de l'état soit entre les mains des laboureurs, qui, par le moyen des subsistances, feraient la contre-révolution? Non, vous voulez donner du pain au peuple et non grossir la fortune d'un petit nombre d'hommes; vous fixerez donc un *maximum* qui sera le même pour toute la république; vous interdirez le commerce des grains parce qu'il favorise l'accaparement, parce que c'est un moyen d'amener la disette au milieu de l'abondance. Je demande donc que vous décrétiez en principe qu'il y aura un *maximum* pour toute la république, et que le commerce des grains est interdit à compter de ce jour. »

La discussion continuait; Danton s'écria : « Il faut que la convention prononce aujourd'hui entre les intérêts des accapareurs et ceux du peuple.

Thuriot a développé une opinion qu'il a appuyée de puissants motifs; s'il y a quelqu'un qui veuille la combattre, qu'il monte à la tribune, nous le réfuterons. La nature ne nous a pas abandonnés, n'abandonnons pas le peuple, il se ferait justice lui-même; il tomberait sur les aristocrates et leur arracherait de vive force ce que la loi aurait dû lui accorder. »

Et comme l'on faisait observer que l'uniformité du *maximum* pouvait aigrir les citoyens des départements où il était porté plus bas que ne le fixait la loi, Danton ajouta : « Ce ne sont là que de misérables chicanes; c'est une loi générale que vous devez faire, parce que le législateur ne calcule pas les intérêts généraux. Le peuple, qui est toujours juste, ne fera pas attention au petit inconvénient qui aura lieu dans les départements où le *maximum* est moindre aujourd'hui que celui que vous établirez; mais il applaudira à une loi qui assure les subsistances des armées et de la république entière. »

Le décret fut rendu suivant les principes exposés par Danton : j'en donnerai ici les bases fondamentales : « Immédiatement après la publication du présent décret, tout cultivateur ou propriétaire sera tenu de faire à la municipalité du lieu la déclaration de la quantité et de la nature de grains qu'il a récoltés, et séparément de ceux qui peuvent lui être restés de la récolte de 1792.

« Il ne pourra être vendu de grains et farines ailleurs que dans les marchés publics.

« Le setier de blé, froment, qualité loyale et marchande, composé de douze boisseaux, mesure de Paris, pesant, année commune, 240 livres, est fixé, depuis le jour de la publication de la présente loi, jusqu'au 1er octobre 1794, dans toute l'étendue de la république, à la somme de 35 livres le setier.

« Tous les autres grains sont également fixés par un autre article.

« La faculté de résilier les baux pour tous les biens des campagnes est accordé aux fermiers et propriétaires.

« Tous les baux qui seront faits à l'avenir, à partir de ce jour, ne pourront contenir plus de 300 à 350 arpens de terre ou culture réunis. »

La convention, non contente d'assurer un prix commun aux subsistances, voulut encore mettre le peuple à l'abri de toute disette factice. Elle ne crut pas pouvoir mieux faire pour y parvenir, que de porter des peines sévères contre l'accaparement. Certes, il faut l'avouer, en thèse générale la liberté illimitée du commerce vaudrait beaucoup mieux; il est très vrai qu'avec liberté et concurrence toute garantie est donnée que les citoyens ne refuseront pas de vendre leurs denrées, et ne les vendront pas à un prix trop élevé; mais ces axiomes aussi simples que vrais, quoique très applicables

dans un temps calme, ne trouvent point leur application dans une ère de crise comme celle que nous avons eu à traverser. Ceux qui nous jugent si sévèrement devraient peut-être mettre en ligne de compte les circonstances au milieu desquelles nous nous trouvions. C'était un fait incontestable, que la disette se faisait sentir plus cruelle que jamais. C'était un fait incontestable que cette disette était toute factice, et que les greniers des propriétaires étaient encombrés de grains. Dans cet état de choses, quel était le devoir de la convention? de faire cesser la disette sans doute, et d'arracher aux greniers du riche les denrées de première nécessité, pour les faire servir à la nourriture de tous.

Je sais que l'on va me dire que l'intérêt privé eût suffi pour faire sortir les subsistances du grenier du propriétaire; car, affirmera-t-on avec J.-B. Say, il est de l'intérêt du producteur de vendre, aussi bien que de l'intérêt du consommateur d'acheter. Ces principes sont incontestables, et je ne veux pas les nier; mais dites-nous, grands discoureurs, qui refaites l'histoire après coup, et voudriez prescrire *à posteriori* à des hommes aussi bien intentionnés que vous, et peut-être aussi sages, ce qu'ils auraient dû faire au milieu d'orages que vous ne sauriez envisager en face sans en être submergés, dites-nous si votre recette de liberté et concurrence eût donné du pain aux masses populaires le lendemain, le jour même : non sans doute; eh bien!

nous ne pouvions pas attendre les effets de vos maximes; nous ne le pouvions pas, car chaque minute était grosse alors des événements d'un siècle entier; nous ne le pouvions pas, car c'était à l'instant même qu'il fallait pousser le peuple à la frontière, et le citoyen n'y pouvait courir qu'en sentant qu'une protection forte était assurée à sa famille, et que sa femme, ses fils, son père, n'étaient pas exposés à toutes les angoisses de la faim.

D'ailleurs, notre position se compliquait de bien d'autres circonstances, dont la moindre déconcerterait par sa gravité les raisonnemens ordinaires. Le numéraire avait entièrement disparu, et, quoique les assignats eussent un cours forcé, ils commençaient à subir un mouvement de baisse qui effrayait les spéculateurs. De là la nécessité d'échanger les denrées de première nécessité contre des assignats; de là les accaparements; de là la disette. On ne pouvait pas se dissimuler non plus que la malveillance aggravait le mal. Malgré les lois contre l'émigration, malgré l'espèce de proscription qui frappait la classe noble, il n'en est pas moins vrai que presque toutes les propriétés territoriales étaient restées dans les mains de l'aristocratie, et certes la disette, comme tout ce qui pouvait nous susciter des embarras, était trop dans ses intérêts pour qu'elle se fît faute de la susciter.

On ne peut pas se le dissimuler non plus, l'effervescence populaire avait été poussée à un assez

haut degré pour que les classes sociales plus élevées, avides de révolution en 1789, commençassent à s'alarmer d'une crise qui leur paraissait menaçante, et pour qu'elles opposassent au succès de notre cause au moins de la tiédeur, sinon une certaine malveillance. Il y avait en quelque sorte une espèce de guerre sourde, organisée entre le riche et le pauvre. C'était un malheur sans doute, et il eût fallu pouvoir réunir tous les Français dans un sentiment identique, comme les membres d'une grande famille; mais une fois aussi cette guerre déplorable organisée, pour qui devait se prononcer la convention? pour la classe la plus attachée à la république. Elle ne devait pas chercher à soulever les pauvres contre les gens fortunés, mais elle devait se servir du zèle du pauvre, l'activer, le nourrir et le favoriser dans ses dissensions avec les autres classes, puisque c'était lui qui s'offrait à défendre la patrie et à fonder la liberté.

Toutes ces causes firent voter le *maximum* et la loi contre les accapareurs. Elles étaient justes, car nous devions du pain aux défenseurs de la patrie; elles étaient justes, car sans elles le mouvement populaire s'arrêtait, le besoin de la conservation privée faisait oublier au malheureux l'enthousiasme de la liberté, et l'étranger entrait sur notre sol sans défense; elles étaient justes, car le salut du peuple était alors la suprême loi, et elles étaient nécessaires au salut du peuple.

C'est ici l'instant de réfuter une allégation in-

juste, cent fois répétée contre nous, et qui a été reproduite récemment par un homme dont le talent et le caractère mettent souvent un grand poids dans la balance des discussions politiques. On a dit que si la terreur (1) avait trouvé les moyens de sauver la république, on ne devait lui en savoir aucun gré, puisqu'elle seule avait rendu imminents les dangers qu'elle avait eu ensuite à combattre. On a ajouté que, pour être révolutionnaire, le gouvernement de 93 n'en était pas moins un gouvernement, et que, s'il avait fait du bien en tant que gouvernement, il n'avait fait que du mal comme révolutionnaire. La distinction est bien subtile pour être vraie. Nous l'examinerons néanmoins; venons d'abord au fait.

Est-il bien vrai que nous ayons suscité les dangers qui sont venus assiéger la république? Est-il bien vrai que nous n'ayons eu à vaincre que les difficultés nées de nos fautes? Pour répondre à ces deux questions, posées par l'honorable publiciste dont j'ai parlé plus haut, il faut d'abord voir quels

(1) Ce mot de *terreur* a fait naître dans tous les esprits une confusion étrange. La convention a souvent dit : Il est bon *que la terreur soit à l'ordre du jour!* Mais cette phrase signifiait seulement : imprimons la terreur à l'ennemi, battons l'ennemi. On a prétendu au contraire que nous voulions gouverner par la terreur. C'est ainsi que de ces mots: *liberté ou la mort*, qui signifiaient : *vivons libre ou sachons mourir*, la mauvaise foi a tiré cette interprétation : aimez la liberté ou l'on vous tuera. Il est singulier qu'on aille, pour nous accuser, jusqu'à falsifier les termes les plus simples par une interprétation peu charitable.

dangers nous entouraient, quels dangers nous avons vaincus. Chose étrange! cette simple exposition suffit pour terrasser l'allégation dirigée contre nous. Tout besoin d'argumentation cesse. Peindre, c'est prouver.

Lorsque l'on se sert de ces mots : la terreur, le gouvernement révolutionnaire, c'est au comité de salut public d'abord et à la Montagne ensuite que s'adressent les reproches agglomérés contre le fantôme revêtu de ces noms. Cela est si vrai, qu'on dit également : ces quatorze mois de funeste mémoire. Qu'on oppose aux crimes de la terreur les vertus des Girondins proscrits. Examinons donc l'état de la France, lors de la chute des Girondins au 31 mai.

Quand nous avons pris les rênes du gouvernement, quel était donc l'état des affaires? la disette commençait à faire sentir ses rigueurs; le défaut de numéraire et la baisse des assignats rendaient de jour en jour notre position plus difficile; le recrutement ordonné sur le papier ne s'effectuait pas; toutes nos armées étaient battues; la désorganisation y régnait, les chefs trahissaient et la désertion travaillait les derniers rangs. L'aristocratie s'agitait dans les départements; aussitôt après le 31 mai elle leva la tête sur tous les points de la France. Lyon, la Vendée, les départements de l'ouest, Bordeaux, Marseille, étaient gangrénés de royalisme; Toulon, vendu à des traîtres, ne tarda pas à être livré aux Anglais. Guerres malheureuses

à l'extérieur; factions victorieuses à combattre à l'intérieur; partout, défaut de ressources; partout, désorganisation. Voilà dans quel état les girondins nous laissaient la France, et ils aggravaient encore les maux de la patrie en secouant dans les lieux soumis à leur influence les torches de la discorde et de la guerre civile. Voilà les fléaux que nous avons eu à combattre : nos adversaires pourraient-ils bien soutenir qu'ils ont été notre ouvrage?

Et quelles sont donc les autres calamités suscitées par nous? Je ne le sache pas. Je vois au contraire que, dès le moment de la chute des Girondins, nous avons cicatrisé peu à peu les plaies hideuses que je viens de mettre à jour. A notre voix, le peuple se précipita dans les cadres de l'armée, et l'ennemi fut vaincu; les aristocrates de l'intérieur furent comprimés, la discorde assoupie; le peuple, qui manquait de tout, fut soulagé; la disette disparut en partie; les assignats remplacèrent le numéraire caché; les ennemis de la France eurent seuls à trembler. En présence de ces faits, que deviennent les reproches répétés par tant de voix? Où sont-elles donc ces tempêtes que nous avons, dit-on, soulevées pour avoir la gloire de les conjurer?

Mais le bien que nous avons fait n'a dû l'existence qu'à notre qualité de gouvernement; comme révolutionnaires, nous n'avons su que nuire. Où est donc la base de cette distinction? Comment a-t-on pu séparer deux choses intimement liées? N'est-ce pas par des moyens révolutionnaires que

nous sommes parvenus à repousser l'étranger? Aurions-nous pu le battre sans la levée en masse et la réquisition? N'est-ce pas par des moyens révolutionnaires que nous avons nourri le peuple? La disette n'eût-elle pas régné dans toute son horreur, sans nos lois contre les accaparements (1)? Aurions-nous comprimé les aristocrates de l'intérieur, sans la loi des suspects, loi de protection qu'on nous a reprochée comme un crime, et qui n'a fait que soumettre les aristocrates à une incarcération de précaution qui ne menaçait ni leur fortune ni leur vie. Ce sont là nos actes révolutionnaires, et en même temps, ce sont là nos moyens de gouvernement. Qu'on en approuve le résultat, ou qu'on le blâme: permis aux critiques de cet âge glorieux; mais il

(1) Art. I. L'accaparement des marchandises dont la consommation est d'un usage habituel et nécessaire est un crime capital.

II. Sont déclarés accapareurs, 1° les marchands qui dérobent à la circulation les marchandises spécifiées; 2° ceux qui, n'exerçant aucun commerce, achètent des denrées au-delà de leur consommation, c'est-à-dire, du vin pour plus de deux ans, du bois pour plus d'un an, et des autres marchandises pour plus de six mois; 3° les fermiers ou les propriétaires qui achètent des grains au-delà de ce qui leur est nécessaire pour la consommation ou les semailles d'une année.

III. Huit jours après la publication du présent décret, tout citoyen sera tenu de faire à sa municipalité la déclaration des denrées qu'il possède. Ceux qui auront des marchandises emmagasinées seront obligés de les vendre à tout venant au prix courant, sans qu'il puisse être fixé de terme fatal; nul marchand détaillant ne pourra quitter son commerce qu'après avoir prévenu sa municipalité six mois d'avance. Sur tous les magasins sera mise une inscription portant la quantité, la qualité des marchandises qu'ils renferment et le nom de la personne à qui elles appartiennent.

n'est pas permis, sous peine de lèse-raison, de trouver moyen d'applaudir à nos succès à l'aide d'une distinction captieuse, tout en flétrissant les causes nécessaires qui les ont produits ! C'est aussi s'adjuger trop facilement le beau rôle ! Nous aussi, comme les publicistes que nous combattons, nous aurions voulu pouvoir sauver la république sans moyens extraordinaires. Nous ne l'avons pas pu. On ne saurait donc sans injustice nous reprocher nos actes, tout en applaudissant aux résultats. Ce sont là deux choses indivisibles.

Ce n'était pas assez d'avoir prévenu les accaparements, la convention trouvait encore le moyen de faire cultiver les champs des volontaires nationaux(1) par les laboureurs échappés à la réquisition.

---

(1) ART. I. Dans toutes les communes de la république où il y a des terres qui n'ont pas encore reçu la culture nécessaire pour la semaille, à raison du départ des citoyens pour les armées, en vertu de la loi du 23 août dernier, la municipalité du lieu nommera des commissaires pour en faire la visite et en dresser procès-verbal.

II. Aussitôt que la visite et le procès-verbal seront dressés, la municipalité désignera les propriétaires, fermiers et habitants de la commune qui devront cultiver lesdites terres, en observant une répartition proportionnée à leurs moyens relatifs. On commencera par celles des citoyens les moins aisés.

III. Si les cultivateurs manquent de bras, la municipalité requerra les journaliers manouvriers de la commune, pour aider les laboureurs jusque après leurs semailles.

IV. Les journaliers manouvriers qui refuseraient aux réquisitions qui leur seraient faites d'aider les cultivateurs, moyennant leurs salaires ordinaires, y seront contraints sous peine de trois jours de prison, et de trois mois en cas de récidive. La peine sera prononcée par la police municipale.

Il y a sans doute quelque chose qui contrarie les idées reçues dans ces grandes décisions; mais elles étaient commandées par les circonstances. Une chose le prouve invinciblement : c'est leur succès. Les circonstances étaient gigantesques; il fallait nous mettre à leur hauteur. Qu'on ne nous accuse donc

---

V. Les journaliers manouvriers qui se coaliseront pour refuser leur travail seront punis de deux années de fers.

VI. Après que les propriétaires, fermiers et autres cultivateurs auront labouré et ensemencé leurs terres, ils seront tenus de labourer et d'ensemencer celles des particuliers qui n'auront point de chevaux, de mulets, de bœufs ni d'instruments aratoires, en commençant par les terres des citoyens les moins fortunés; ils ne pourront exiger pour chaque façon que le prix ordinaire et tel qu'il était en mars dernier.

VII. Les propriétaires de chevaux, mulets, bœufs et instruments aratoires qui refuseraient de les prêter avec leurs domestiques, d'après les réquisitions qui leur seraient faites, seront condamnés à 500 livres d'amende payable par corps, comme délit national, applicable au profit de celui dont le fonds aura manqué d'être cultivé.

VIII. Si les propriétaires, fermiers et cultivateurs avaient abandonné leurs terres sans avoir laissé de quoi pourvoir aux frais de labour et de semailles, la municipalité en fera dresser le procès-verbal avec le devis estimatif des sommes nécessaires pour les frais de labour, semailles, fumage et exploitation.

IX. Le directoire du district sera tenu d'ordonner sur-le-champ au receveur du district de verser aux mains de la municipalité, et sous sa responsabilité, les sommes suffisantes pour l'exploitation de ces terres abandonnées.

X. Si le propriétaire ou fermier n'était pas rentré dans ses foyers avant la récolte, la municipalité sera tenue de la faire vendre ou recueillir, de faire rentrer dans la caisse du district les sommes avancées et de verser le surplus aux mains de l'absent, lorsqu'il sera de retour, ou à ses héritiers ou ayans-cause.

XI. Si le produit de l'exploitation ne suffisait pas pour remplir les dépenses faites, le déficit, constaté par la municipalité, visé par le district sera supporté par la nation.

pas de nous être hissés sur des échasses pour paraître grands, et pour imiter les vieux Romains. Nous n'avons jamais songé à nos intérêts privés, et nous n'avons voulu imiter personne; mais les événements nous ont grandis, et certes, les hommes de 1793 doivent planer au-dessus des hommes de 1829, car ils sont plus élevés qu'eux de toute la hauteur de la république, et jamais les pygmées de la monarchie ne sauraient les atteindre.

Dans un précédent chapitre nous avons vu rejeter par la majorité de la convention la proposition de Danton relative à la transformation du comité de salut public en gouvernement provisoire; nous avons vu aussi comment la force des faits avait promptement réalisé les vœux de Danton, et donné peu à peu au comité la puissance qu'il avait refusé de se laisser attribuer légalement. Cependant on sentit bientôt que la constitution ne pouvait être mise à exécution qu'à la paix, et dès lors tous les hommes sages songèrent à donner enfin au comité de salut public une autorité assez grande pour devenir notre centre commun. Saint-Just en fit la proposition formelle dans un rapport plein de vues sages et élevées :

« Vous avez eu de l'énergie, dit-il; l'administration publique en a manqué. Vous avez désiré l'économie; la comptabilité n'a point secondé vos efforts. Tout le monde à pillé l'État; les généraux ont fait la guerre à leur armée; les possesseurs des productions et des denrées, tous les vices de la

monarchie se sont ligués contre le peuple et vous.

« Un peuple n'a qu'un ennemi dangereux : c'est son gouvernement ; le vôtre nous a fait constamment la guerre avec impunité.

« Nos ennemis n'ont point trouvé d'obstacles à ourdir les conjurations. Les agents choisis sous l'ancien ministère, les partisans des royalistes, sont les complices nés de tous les attentats contre la patrie. Vous avez eu peu de ministres patriotes ; c'est pourquoi tous les principaux chefs de l'armée et de l'administration, étrangers au peuple, pour ainsi dire, ont constamment été livrés aux seins de nos ennemis.

« Le peuple se trompe ; il se trompe moins que les hommes. Le généralat est sans sympathie avec la nation, parce qu'il n'émane ni de son choix, ni de celui de ses représentants ; il est moins respecté du soldat, il est moins recommandable par l'importance du choix ; la discipline en souffre, et le généralat appartient encore à la nature de la monarchie.

« Il n'est peut-être point de commandant militaire qui ne fonde en secret sa fortune sur une trahison en faveur des rois.

« On ne saurait trop identifier les gens de guerre au peuple et à la patrie.

« Il en est de même des premiers agents du gouvernement : c'est une cause de nos malheurs, que le mauvais choix des comptables ; on achète les places, et ce n'est pas l'homme de bien qui les

achète. Les intrigants s'y perpétuent: on chasse un fripon d'une administration, il entre dans une autre.

« Le gouvernement est donc une conjuration perpétuelle contre l'ordre présent des choses. Six ministres renoncent aux emplois: ils peuvent être purs; mais on les sollicite, ils choisissent aveuglément. Ainsi le gouvernement est une hiérarchie d'erreurs et d'attentats.

« Les ministres avouent qu'ils ne trouvent plus qu'inertie et insouciance au-delà de leurs premiers et seconds subordonnés........

« .... Vous devez vous garantir de l'indépendance des administrations, diviser l'autorité, l'identifier au mouvement révolutionnaire et à vous, et la multiplier.

« Vous devez resserrer tous les nœuds de la responsabilité; diriger le pouvoir, souvent terrible pour les patriotes, et souvent indulgent pour les traîtres; tous les devoirs envers le peuple sont méconnus; l'insolence des gens en place est insupportable; les fortunes se font avec rapidité.

« Il est impossible que les lois révolutionnaires soient exécutées, si le gouvernement lui-même n'est constitué révolutionnairement.

« Vous ne pouvez point espérer de prospérité, si vous n'établissez un gouvernement qui, doux et modéré envers le peuple, sera terrible envers lui-même, par l'énergie de ses rapports; ce gouvernement doit peser sur lui-même et non sur le peu-

ple. Toute injustice envers les citoyens, toute trahison, tout acte d'indifférence envers la patrie, toute mollesse, y doivent être souverainement réprimés.

« Il faut y préciser les devoirs, y placer partout le glaive à côté de l'abus, en sorte que tout soit libre dans la république, excepté ceux qui conjurent contre elle, et qui gouvernent mal.

« Les conjurations qui ont déchiré depuis un an la république, nous ont avertis que le gouvernement avait conjuré sans cesse contre la patrie. L'éruption de la Vendée s'est accrue, sans qu'on en arrêtât les progrès; Lyon, Bordeaux, Toulon, Marseille, se sont révoltées et se sont rendues, sans que le gouvernement ait rien fait pour prévenir ou pour arrêter le mal.

« Aujourd'hui que la république a douze cent mille hommes à nourrir, des rebelles à soumettre, et le peuple à sauver; aujourd'hui qu'il s'agit de prouver à l'Europe qu'il n'est point en son pouvoir de rétablir chez nous l'autorité d'un seul, vous devez rendre le gouvernement propre à vous seconder dans vos desseins, propre à l'économie et au bonheur public.

« Vous devez mettre en sûreté les rades, construire de nombreux vaisseaux, remplir le trésor public, ramener l'abondance, approvisionner Paris comme en état de siége jusqu'à la paix; vous devez tout remplir d'activité, rallier les armées au peuple et à la convention nationale.

« Il n'est pas inutile non plus que les devoirs des représentants du peuple auprès des armées leur soient sévèrement recommandés. Ils doivent être les pères et les amis du soldat ; ils doivent coucher sous la tente; ils doivent être présents aux exercices militaires; ils doivent être peu familiers avec les généraux, afin que le soldat ait plus de confiance dans leur justice et leur impartialité, quand il les aborde ; le soldat doit les trouver, jour et nuit, prêts à l'entendre; les représentants doivent manger seuls; ils doivent être frugals, et se souvenir qu'ils répondent du salut public, et que la chute éternelle des rois est préférable à la mollesse passagère.

« Ceux qui font des révolutions dans le monde, ceux qui veulent faire le bien, ne doivent dormir que dans le tombeau. . . . .

. . . .

« Il faut donc que notre gouvernement regagne d'un côté ce qu'il a perdu de l'autre. Il doit mettre tous les ennemis de la liberté dans l'impossibilité de lui nuire à mesure que les gens de bien périssent. Il faut faire la guerre avec prudence et ménager notre sang, car on n'en veut qu'à lui ; l'Europe en a soif. Vous avez cent mille hommes dans le tombeau qui ne défendent plus la liberté.

« Le gouvernement est leur assassin; c'est le crime des uns, c'est l'impuissance des autres et leur incapacité.

« Tous ceux qu'emploie le gouvernement sont

paresseux; tout homme en place ne fait rien lui-même et prend des agents secondaires. Le premier agent secondaire a les siens, et la république est en proie à vingt mille sots qui la corrompent, qui la combattent, qui la saignent.

« Vous devez diminuer partout le nombre des agents afin que les chefs travaillent et pensent.

« Le ministère est un monde de papier; je ne sais point comment Rome et l'Égypte se gouvernaient sans cette ressource; on pensait beaucoup, on écrivait peu. La prolixité de la correspondance et des ordres du gouvernement est une marque de son inertie; il est impossible que l'on gouverne sans laconisme. Les représentants du peuple, les généraux, les administrateurs, sont environnés de bureaux comme les anciens hommes de palais; il ne se fait rien et la dépense est pourtant énorme. Les bureaux ont remplacé le monarchisme, le démon d'écrire nous fait la guerre, et l'on ne gouverne point.

« Il est peu d'hommes à la tête de nos établissements dont les vues soient grandes et de bonne foi; le service public tel qu'on le fait n'est pas vertu, il est métier.

« Tout enfin a concouru au malheur du peuple et à la disette, l'aristocratie, l'avarice, l'inertie, les voleurs, la mauvaise méthode. Il faut donc rectifier le gouvernement tout entier pour arrêter l'impulsion que nos ennemis s'efforcent de lui donner vers la tyrannie; quand tous les abus se-

ront corrigés, la compression de tout mal amènera le bien, on verra renaître l'abondance d'elle-même.

« J'ai parcouru rapidement la situation de l'état, ses besoins et ses maux, c'est à votre sagesse de faire le reste ; c'est au concours de tous les talents à étendre les vues du comité de salut public : il m'a chargé de vous présenter les mesures suivantes du gouvernement. »

A la suite du discours dont je viens de citer les passages les plus remarquables, la convention rendit le décret suivant :

Art. 1er. Le gouvernement provisoire de la France sera révolutionnaire jusqu'à la paix.

2. Le conseil exécutif provisoire, les ministres, les généraux, les corps constitués sont placés tous sous la surveillance du comité de salut public qui en rendra compte tous les huit jours à la convention.

3. Toute mesure de sûreté doit être prise par le conseil exécutif provisoire sous l'autorisation du comité qui en rendra compte à la convention.

4. Les lois révolutionnaires doivent être exécutées rapidement ; le gouvernement correspondra immédiatement avec les districts dans les mesures de salut public.

5. Les généraux en chef seront nommés par la convention nationale sur la présentation du comité de salut public.

6. L'inertie du gouvernement étant la cause des revers, les délais pour l'exécution des lois des mesures de salut public seront fixés ; la violation des délais sera punie comme un attentat à la liberté.

7. Le tableau des productions en grains de chaque district, fait par le comité de salut public, sera imprimé et distribué à tous les membres de la convention pour être mis en action sans délai.

8. Le nécessaire de chaque département sera évalué par approximation et garantie ; le superflu sera soumis aux réquisitions.

9. Le tableau des productions de la république sera adressé aux représentants du peuple, aux ministres de la marine et de l'intérieur, aux administrateurs des subsistances ; ils devront requérir dans les arrondissements qui leur auront été assignés. Paris aura un arrondissement particulier.

10. Les réquisitions pour le compte des départements stériles, seront autorisées et réglées par le conseil exécutif provisoire.

11. Paris sera approvisionné au 1er mars pour une année.

12. La direction et l'emploi de l'année révolutionnaire seront incessamment réglés de manière à comprimer les contre-révolutionnaires. Le comité de salut public en présentera le plan.

13. Le conseil enverra garnison dans les villes où il se sera élevé de nouveaux contre-révolutionnaires ; les garnisons sont payées et entretenues par les riches de ces villes jusqu'à la paix.

14 Il sera créé un tribunal et un juré de comptabilité : ce tribunal et ce juré seront nommés par la convention nationale. Il sera chargé de poursuivre tous ceux qui ont manié les deniers de la révolution, et de leur demander compte de leur fortune.

Ces grandes mesures régularisèrent l'action de la force révolutionnaire et produisirent bientôt les plus heureux résultats. Sévères dans nos actes contre les suspects et les aristocrates, nous ne l'étions pas moins envers nous-mêmes. Tout représentant chargé d'une mission était sévèrement examiné à son retour; on lui demandait compte de ses actes, de ses discours, de ses omissions; c'était ainsi que pouvait s'établir sur des bases solides la renommée patriotique de la convention; c'était ainsi qu'elle pouvait prouver à la France qu'aucune espèce de coterie ne l'animait, et que rigoureuse envers tous elle l'était surtout quand il s'agissait de ses propres membres. La Montagne ne garantissait pas des dénonciations; les apparences du plus chaud patriotisme ne soustrayaient pas un individu à la plus minutieuse investigation. Ainsi, Duhem, l'un des plus ardents adversaires des Girondins, Duhem, montagnard par conviction, dont la véhémence révolutionnaire survécut au 9 thermidor qui assoupit l'ardeur de tant d'autres, Duhem fut expulsé des jacobins pour quelques faiblesses dans une mission à l'armée; ainsi Julien (de Toulouse) subit la même radiation pour

avoir émis dans un rapport sur les municipalités quelques vues entachées de tiédeur républicaine; ainsi Dubois-Dubay fut rappelé de l'armée pour avoir traité d'altesse royale le prince de Cobourg. On taxera peut-être cette rigidité de principes d'exagération; elle était nécessaire alors à notre salut, car nous ne pouvions compter que sur l'enthousiasme républicain des Français, et tout ce qui tendait à l'affaiblir était un crime révolutionnaire.

L'époque de mon absence avait encore été signalée par le jugement du général Custines. Après deux semaines de débats les plus approfondis, cet officier fut condamné à mort. La plus grande latitude avait été donnée à sa défense, mais elle n'avait servi qu'à mieux faire ressortir ses liaisons avec les Girondins, et les fautes qu'il avait commises, fautes qui avaient amené la perte de Mayence et les revers de l'armée du nord. Aucun fait particulier sur ce grand procès n'étant à ma connaissance, je dois m'abstenir d'en parler avec détail, mais le récit des débats existe dans le Moniteur et je défie ceux qui voudront le lire avec bonne foi, de méconnaître qu'aucune partialité ne l'a poussé à l'échafaud, et que la conviction la plus sincère a motivé la décision de ses juges. Plus de cent témoins furent entendus dans cette affaire : officiers, généraux, représentants du peuple, tous s'accordèrent à reconnaître Custines coupable; il demeura surtout pour avéré qu'à lui seul était due la red-

dition de Mayence, et que, malgré sa réponse énergique à Wimpfen, lorsque ce dernier voulut le faire entrer dans la coalition départementale, tous ses vœux étaient contre la convention et en faveur des Girondins, et qu'il n'attendait qu'un moment pour s'unir à nos adversaires contre nous. Certes, dans un moment de trouble et d'agitation on ne doit pas faire un crime à un homme du parti qu'il a embrassé; tant de causes peuvent concourir à modifier les opinions politiques; mais on ne peut pas faire un crime non plus à un parti de s'être défendu contre ceux qui l'attaquaient. Si l'insurrection départementale eût triomphé, si les Girondins fussent rentrés en maîtres dans Paris, ils ne nous eussent pas ménagés sans doute : j'en atteste leurs propres écrits, j'en atteste leurs vengeances contre les débris de la Montagne; comment peut-on nous reprocher, avec quelque apparence de raison, d'avoir sévi contre eux et leurs adhérents, alors qu'ils tournaient leurs armes contre nous, et que nous n'avions plus de choix qu'entre leur perte ou la nôtre!

Mais si les opinions diffèrent sur la marche intérieure de la convention, il est au moins une série d'événements que jugent du même point de vue tous les Français dignes de ce nom; je veux parler de la gloire de nos armes et des immenses travaux des soldats français. En trois mois quatorze armées, élevées par enchantement, avaient repris l'offensive sur nos frontières. Les Espagnols étaient

repoussés au-delà des Pyrénées; les Allemands et les Italiens étaient battus au pied des Alpes; l'armée du nord marchait de triomphe en triomphe. En même temps quatre armées étaient employées à mettre fin à la guerre civile qui nous dévorait. Les Vendéens, long-temps vainqueurs, après avoir occupé Laval, Angers, et dominé dans tout le pays qui s'étend de La Rochelle à la ci-devant province de Normandie, trouvaient enfin leur tombeau au Mans, et étaient réduits à se disperser et à prendre la fuite. Lyon était repris après un siége terrible; Toulon, livré aux Anglais par la trahison, était enlevé à l'ennemi et à la contre-révolution. Bien des excès sans doute suivirent ces admirables faits d'armes : Fouché et Collot d'Herbois dans Lyon, Fréron à Marseille, Carrier à Nantes, réunirent leurs efforts pour faire haïr le nom français et les institutions républicaines. Mais les crimes de ces hommes étaient-ils ceux de la république? Tous les patriotes sont-ils responsables des actes de quelques monstres? Non sans doute; il existe encore d'ardents républicains qui ne répudieront pas leur noble croyance, parce que des tigres, qui prétendaient la servir, se sont souillés de mille excès. Hélas! trop de vengeances nécessaires ont été suscitées par nos discordes civiles. Honte et malheur à ceux qui se sont faits les instruments de vengeances inutiles, de sanguinaires proscriptions! Ceux-là heureusement ne se sont pas trouvés dans nos rangs au jour du péril. Nous

avions aimé la liberté, et l'on nous a proscrits comme terroristes, et ce sont les Fréron, les Rovère, les hommes de vengeance enfin qui se sont faits les hommes de la réaction! Il y avait plus d'honneur à être proscrit par eux qu'à se rendre leur complice, et les montagnards calomniés par ces misérables peuvent attendre le jugement de l'histoire. Les noms seuls de nos accusateurs sont déjà un commencement de justification.

CHAPITRE XI.

Influence du club des jacobins. — Premiers symptômes de dissensions entre les membres de la Montagne. — Faction des étrangers. — Jacques Roux. — Varlet. — Mariage de Chabot. — Loi contre les étrangers. — Procès des vingt-deux députés.

On a souvent parlé de l'immense influence du club des jacobins; mais je n'ai pas vu que jusqu'à ce jour on en ait considéré les effets sous leur véritable point de vue. Presque tous les historiens qui se sont occupés de la révolution française ont peint l'influence des clubs comme celle d'une force brutale, aveugle, dominant par des moyens matériels, et par la vigueur des meneurs qui les dirigeaient. Je n'ai rien vu de pareil tout le temps que j'ai pris part aux affaires publiques. Le club des jacobins, et les sociétés affiliées, parmi lesquelles se distinguait le club des cordeliers, ne m'ont jamais paru avoir une autre puissance que celle de l'opinion, une autre influence que celle de la publicité. Pour prouver la vérité de ce que j'avance, il suffirait d'examiner la composition des clubs depuis 1789

jusqu'à l'époque à laquelle nous sommes parvenus. Dans cet intervalle, dix fois peut-être la société mère s'est renouvelée; ses membres ont changé, et avec eux son esprit, et cependant elle n'a jamais perdu son influence, parce qu'elle s'est sans cesse recrutée dans l'opinion dominante, et qu'elle n'a jamais cessé d'être ce qu'elle avait été dans son principe, un auxiliaire assidu de l'opinion publique, et un moyen permanent de publicité.

Ainsi, fondé d'abord par des constitutionnels, le club des jacobins les a bientôt dépassés par son enthousiasme de liberté; Mirabeau et les Lameth y sont devenus de véritables puissances, parce qu'ils étaient, en idées libérales, au-delà de la majorité de l'assemblée. Bientôt aussi les Lameth se sont arrêtés dans la carrière révolutionnaire, et ont été obligés de fuir une assemblée qu'ils avaient fondée, et où commençait à dominer le républicanisme. Alors les girondins régnèrent à l'aide du club dominant, et les Lameth, réfugiés aux feuillants, ne purent même plus se faire entendre d'un public dont ils avaient long-temps été l'idole. Ils étaient restés stationnaires pendant que toute la France était en marche, et leur déconfiture au milieu des jacobins, véritable *criterium* de l'opinion publique, dut leur apprendre que leur règne était passé.

Chose remaquable! La publicité, auxiliaire nécessaire de la vérité, qu'elle finit en dernier ressort par faire triompher, a toujours paru

une arme utile aux causes triomphantes et un ennemi redoutable aux partis vaincus. Les constitutionnels, qui avaient organisé les clubs contre la cour, répudièrent ces dangereux foyers de patriotisme lorsque l'opinion les eut dépassés, et les girondins, à leur tour, après avoir battu les constitutionnels par l'appui des clubs, représentèrent ces affiliations comme d'intolérables centres d'anarchie quand ils en furent expulsés. On peut voir, aujourd'hui, par l'action des journaux sur le pouvoir, ce qu'étaient alors les clubs; il n'est pas, depuis 1815, de parti en dehors du pouvoir qui ne se soit servi avec avantage de la presse contre le ministère; il n'est pas de parti parvenu à diriger l'administration, qui n'ait vu avec terreur les attaques de la presse, arme redoutable qu'il avait lui-même revendiqué le droit de tourner contre ses adversaires.

Cependant on a beaucoup exagéré la puissance des clubs sous la législative et dans les premiers mois de la convention. Leur mission se bornait à annoncer que les girondins avaient perdu la confiance publique: il n'est pas vrai du reste qu'ils aient eu une part active aux mouvements populaires, si ce n'est, comme les journaux, les pamphlets, les brochures, et les autres organes de la publicité; mais, après le 31 mai, lorsque les principes les plus absolus de la liberté et de l'égalité eurent gagné leur cause, lorsque la constitution votée par la convention nationale eut fait triompher les doctrines défendues depuis trois ans par les

jacobins, lorsque le *nec plus ultrà* du patriotisme fut atteint, les opinions du club furent, en quelque sorte, le régulateur de l'opinion, et le club devint ainsi une véritable puissance; mais cette puissance, quoi qu'on en ait dit, était toute bienfaisante, toute dans l'intérêt de la liberté. Elle servait, a-t-on affirmé, la tyrannie conventionnelle: le fait est entièrement faux, car, devant le club des jacobins, les députés de la convention avaient à répondre de leur conduite, de leurs opinions. Chaque jour on recommençait l'épuration des membres de la société; exercer une fonction publique était un titre pour être examiné avec plus de soin; être représentant du peuple suffisait pour passer au creuset de la plus minutieuse critique. Mais ces épurations continuelles n'étaient pas la seule épreuve à laquelle notre patriotisme fût mis. Le moindre soupçon, le moindre bruit désavantageux sur notre compte suffisait pour nous faire demander une explication à laquelle il fallait répondre en termes catégoriques, sous peine de radiation. Un montagnard jacobin revenait-il d'une mission, après son compte rendu à la convention, et aux comités de gouvernement, il lui fallait encore rendre compte de sa conduite aux jacobins, dont l'examen était cent fois plus minutieux et plus sévère que celui des autorités légales. Bridés ainsi par la crainte d'une surveillance active et d'une sévère responsabilité, il était impossible que, quand bien même le patriotisme n'eût pas été pour nous

un frein assez fort, nous songeassions à commettre des exactions ou d'autres actes iniques, dont la radiation de la liste des jacobins et par suite la guillotine eussent infailliblement été la suite immédiate.

Cependant l'accord général qui avait régné entre toutes les parties du gouvernement depuis la révolution du 31 mai, et qui avait permis pendant trois mois de veiller aux intérêts les plus urgents de la république, ne devait pas durer long-temps. De nouveaux symptômes de désaccord ne tardèrent pas à se faire sentir au sein même de la Montagne, qui avait paru un corps si compact et si bien lié pendant la lutte contre la Gironde. Plusieurs partis bien distincts ne tardèrent pas à s'y caractériser. Les jacobins, où Robespierre avait pris alors la plus haute influence, les révélèrent d'abord. L'un de ces partis, qui comptait parmi ses membres Thuriot, Julien de Toulouse, Bourdon de l'Oise, etc., n'avait fait la guerre à la Gironde qu'en haine de sa puissance, à laquelle il espérait succéder. A peine la victoire accomplie, ce parti ne songea plus qu'à en recueillir les fruits, et devint tout-à-coup étranger au mouvement révolutionnaire, qu'il n'avait paru vouloir accélérer qu'en vue de son intérêt propre. Auprès de lui s'élevait un autre parti qui, au contraire, avait pris pour but l'anarchie, employée par les montagnards comme moyen, moyen terrible et dangereux peut-être, mais nécessaire à la fondation de la république. Ces deux partis se faisaient la guerre, sourdement

sans doute, mais d'une manière assez active pour être aperçue. Aucun des deux n'était à craindre, car ils se neutralisaient respectivement, et entre eux se trouvait le parti de la convention, le parti de la république, qui n'avait en vue que le bien de la France : activer les hommes tièdes, modérer les fougueux, ou laisser le plus souvent leurs querelles se terminer de guerre lasse sans y prendre part, tel fut long-temps notre rôle, tel fut celui que la nature même des choses semblait nous prescrire. Aussi, Robespierre et Danton répétaient-ils souvent que des dissentiments d'opinions ne devaient pas dégénérer en haines envenimées, et que l'on pouvait être également bon patriote avec des idées plus ou moins prononcées sur la marche à suivre, et sur l'énergie nécessaire au gouvernement révolutionnaire.

Je citerai deux seuls exemples pour faire connaître l'un et l'autre parti que j'ai essayé de décrire. Un jour Drouet, ce même maître de poste de Ste-Menehould, qui avait arrêté Louis XVI à son passage à Varennes, et qui était l'un des membres les plus exaltés du parti violent de la Montagne, s'emporta jusqu'à dire : « Les ennemis de la liberté nous appellent brigands et bien soyons brigands contre les aristocrates, soyons brigands... » Cette inconvenante sortie fut couverte par les murmures de l'immense majorité de la convention, et l'orateur réduit au silence. Thuriot prouva sans peine que c'était à force de justice et de générosité que nous pou-

vions repousser les calomnies des aristocrates, et que jamais leurs crimes ne nous autoriseraient à user de représailles. Drouet était un homme de bonne foi, mais sans instruction et sans notions politiques; il désirait le bien et croyait le faire par son exagération. Nous ne crûmes pas nécessaire de sévir contre un tel homme; mais ses pareils devinrent bientôt dangereux. Nous verrons comment et dans quelles circonstances.

Vers le même temps Julien de Toulouse, l'un des chefs de l'autre parti, publia un grand travail sur les mouvements révolutionnaires qui avaient travaillé la France depuis le 10 août. Ce travail avait pour but de prouver que ces mouvements n'avaient point été l'ouvrage des patriotes; il tendait ainsi au modérantisme. Il en fit hommage à la commune parisienne et aux jacobins. Raisson demandait que l'hommage fût repoussé. Robespierre appuya son avis avec véhémence, quoiqu'en conservant pour notre collègue les plus grands égards. Julien essaya de se défendre :

« J'entrais dans cette assemblée, dit-il, lorsque Robespierre développait son opinion sur mon rapport; je croyais que ma profession de foi sur ce travail, dans la dernière séance, me mettrait à l'abri de reproches ultérieurs; j'y réponds une fois pour toutes.

« Je n'ai point offert à la société mon travail comme un ouvrage qui fût digne d'elle; mais, connaissant toutes les lumières dont elle est environ-

née, j'ai dû la prier qu'elle me les communiquât, afin d'en tirer tout le parti possible pour parvenir à la vérité.

« Quant à la commune, je n'ai point prétendu non plus lui faire hommage de ce rapport; mais il m'a semblé plus que juste de lui faire voir que cette ville qui a fondé la liberté, que les Parisiens qui la créèrent, et qu'on a tant calomniés, ne soit point les auteurs des troubles qu'on leur attribua, mais qu'ils prirent naissance dans les départements voisins par les intrigues de quelques factieux. Je lui devais cette preuve, qui se trouvait dans mon rapport; je la lui ai donnée, et je ne crois pas qu'il soit permis de mal interpréter cette offre. Il s'est trouvé dans mon travail des erreurs...., mais je tiens à l'humanité, et je ne suis point infaillible. Cependant j'en atteste tous mes collègues; ne leur ai-je pas demandé de m'investir de toutes leurs connaissances? ne les ai-je pas conjurés de me faire part de tous leurs renseignements? Ai-je pu mieux faire, et n'ai-je pas rempli tous les devoirs attachés à mes fonctions? Je le répète, il n'est pas un cas où j'aie pu faire mieux, vu l'insuffisance des pièces et des détails qui étaient soumis à mon examen, et j'atteste surtout qu'il n'en est pas un ou qui que ce soit eût pu faire mieux. »

Julien terminait par prier qu'on chargeât de ce rapport une plume plus exercée que la sienne; du reste il était prêt à recommencer son travail, et à le faire réimprimer même si cela était jugé

nécessaire. C'est ainsi qu'il voulait répondre à toutes les imputations dont on pourrait le charger à l'avenir, et qu'il pouvait démentir au moins sous le rapport des intentions qu'on lui prête.

Robespierre s'élança aussitôt à la tribune pour répondre à l'orateur, et, tout en conservant à son égard les mêmes ménagements, il attaqua son travail avec non moins de vivacité. Laissons-le parler :

« Je désirerais vivement d'être de l'avis de mon collègue, mais je ne le puis. Je ne peux sacrifier le sang des patriotes, et nulle considération, pas même celle de l'amitié, ne me portera à transiger avec la vérité, ne me fera dire autre chose que ce que je pense.

« Vous avez pu remarquer que Julien a très peu parlé du fond de la question. Il n'a pas eu à se plaindre de la tolérance de la société, mais, se rejetant sur les épisodes, il a beaucoup parlé de lui, de moi ; il n'était point question de lui ni de moi.

« Il n'a justifié que ce que nous avons appelé son hommage à la municipalité. On sent que c'était là le plus léger reproche qu'on pût lui faire ; car, si son ouvrage eût été bon, ce n'eût été qu'une démarche imprudente, puisqu'il ne lui appartenait pas, avant que la convention eût jugé son ouvrage, de capter des suffrages étrangers ; mais la chose enfin n'était pas inexcusable. »

Robespierre fit voir des rapports entre cette démarche et beaucoup d'autres qui tendaient à compromettre la municipalité, qu'on avait induite

en erreur, à qui on avait fait faire une fausse démarche auprès de celle de Bordeaux, qui, malgré ses belles apparences, était l'ennemi né de la ville de Paris, et devait être, relativement à son commerce, ennemi de la république.

Il persistait à demander que la société rejetât l'hommage du rapport, et envoyât vers la commune de Paris, pour l'engager à effacer son acceptation. Cette motion fut adoptée à l'unanimité.

Une fois la guerre commencée sur la Montagne, les moindres sujets furent des sources d'interminables débats. Ce n'était plus cependant, comme au temps des Girondins, une guerre à mort et des discussions envenimées, mais c'étaient des sources d'opposition sans cesse renaissantes, et qui annonçaient qu'un vent de malheur avait soufflé sur l'assemblée. Ainsi la destitution d'Houchard, réclamée par les représentans envoyés à l'armée du nord et effectuée par le comité de salut public, fut désapprouvée par les patriotes les plus purs. Quelques montagnards, habitués aux débats violents, ne croyaient plus jouir de leur liberté si l'anarchie cessait de régner dans le gouvernement, et semblaient se plaindre de voir une action uniforme donnée aux affaires par l'institution d'un gouvernement fort.

Ainsi, lorsque le ministre annonça la destitution d'Houchard par la lettre suivante :

« J'annonce à la convention nationale que le conseil exécutif a nommé le citoyen Jourdan, géné-

ral de division, commandant en chef de l'armée des Ardennes, au commandement en chef de l'armée du nord, vacant par la destitution du général Houchard; le citoyen Ferrand, général de division, au commandement en chef de l'armée des Ardennes, vacant par la nomination du général Jourdan ; le citoyen Delmas, au commandement en chef de l'armée du Rhin, vacant par la destitution du général Landremont; le citoyen Moreau, général de division, au commandement en chef provisoire de l'armée de la Moselle, vacant par la destitution du général Schombourg. Je vous prie, citoyen président, de vouloir bien soumettre cette nomination à l'approbation de la convention. »

Lors, dis-je, que cette lettre fut lue à la convention, des symptômes de mécontentement se manifestèrent, et Duroi se plaignit de la mesure qui venait d'être prise :

« Citoyens, dit-il, nos soldats sont intrépides, et, pourvu qu'ils soient bien commandés, ils feront trembler nos ennemis. J'arrive de l'armée du Rhin, je connais tous les généraux qui la commandent. Ils sont tous patriotes et ont de la valeur, mais je ne les crois pas en état de diriger de grandes opérations militaires. Ce n'est pas assez d'avoir fait la révolution à Paris. Pour avoir acquis les connaissances nécessaires à un général habile, il faut de la pratique. Si vous voulez anéantir vos ennemis, ne confiez le commandement de vos armées qu'à des généraux instruits. Il faut leur lais-

ser des officiers qui, pour avoir le malheur d'être nés nobles, n'en sont pas moins sans-culottes (murmures).

«Vous nous avez envoyés, le mois de juillet dernier, Lindet et moi, pour réduire les révoltés du Calvados; nous n'avions aucun général avec nous; nous avions confié le gouvernement des quinze cents hommes qui nous accompagnaient à Humbert. Cet homme, quoique noble, battit les rebelles. Pour toute récompense il demande de conserver sa place, on lui refuse cette faveur. La même grace est refusée à Tilly, à Tilly qui a résisté aux instances de Wimpfen pour lui livrer la ville de Cherbourg; il a cependant par son courage épargné de grands maux à la république.

« Je demande que le conseil exécutif ne puisse suspendre, destituer ni remplacer les généraux qu'après en avoir donné les motifs à la convention nationale. »

Duroi, avec lès meilleures intentions du monde, tombait ici dans une étrange erreur. Il ne sentait pas qu'avant des généraux habiles nous avions besoin de généraux patriotes, et qu'il nous fallait une complète sécurité plutôt que des talents militaires. Duhem, non moins chaud patriote que son collègue, non moins attaché à la cause de la Montagne, voulut le réfuter et vint se heurter contre une erreur du même genre :

« Dans la question qui vous occupe maintenant, on a toujours parlé des personnes et jamais des

choses. Sans doute parmi la classe des ci-devant nobles il ne peut se trouver de vrais sans-culottes; mais il n'est pas question ici de tel ou tel individu, il s'agit d'une purgation générale de nos armées. Je ne me dissimule pas que par cette mesure on privera la république du service de braves gens; mais, si nous voulons éviter la trahison, il faut se passer des services de l'ancienne caste privilégiée. Quelle est notre position? la voici : jusqu'à présent nous avons été victimes de la trahison et des scélérats qui conduisaient nos armées, et peut-être le serons-nous maintenant de l'ignorance. Nous sommes entre deux écueils, la trahison et l'ignorance. Mais de deux maux inévitables il faut choisir le moins grand; c'est ce que nous avons fait en chassant de nos armées tous les ci-devant nobles; et bientôt nous trouverons parmi la classe des lieutenants-colonels, et même des capitaines, des hommes patriotes et instruits, qui remplaceront vos généraux perfides.

« Je demande que le ministre de la guerre forme un tableau à deux colonnes : dans la première seront mis le nom du général et les motifs qui l'ont fait destituer; dans la seconde le nom de celui qui doit le remplacer, et ce qu'il a fait pour mériter cet honneur. Il faut aussi renouveler les bureaux du ministre de la guerre, et les recomposer de sans-culottes purs et zélés révolutionnaires. Alors aucun traître ne commandera vos armées, et on ne vous verra plus applaudir aujourd'hui à la no-

mination d'un général que vous serez obligés dans huit jours de décréter d'accusation.

« Citoyens, je conclus en recommandant l'union parmi les patriotes. La Montagne a fait la révolution, la Montagne la finira; elle en est responsable. »

On peut être patriote sans être ignorant, répondit la Montagne à cette singulière sortie. D'ailleurs cet incident n'eut pas de suites, et je ne le mentionne ici que parce qu'il donna lieu, dans le sein des jacobins, à une dénonciation contre Duroi et Duhem. Tant les esprits étaient alors irritables! tant une influence funeste cherchait à animer les uns contre les autres les amis de la liberté!

Les deux factions nouvelles, je viens de le dire, n'étaient pas à craindre par elles-mêmes; mais l'aristocratie était aux aguets, prête à se couvrir de leur manteau, pour semer la discorde parmi les défenseurs de la république. Le comité de salut public commença à pouvoir suivre les traces de l'or des Anglais et des intrigues de l'émigration au milieu même des corps connus jusqu'alors par leur esprit révolutionnaire. Nos ennemis travaillaient par une action double, et également dangereuse sous chacune de ses deux faces, à ôter toute considération au gouvernement révolutionnaire et à exciter des haines violentes contre la république. Au nom de la modération ils déclamaient contre nos prétendus excès, et en même temps ils se glissaient dans les corps constitués, pour donner par

des excès véritables matière à leurs déclamations. Ainsi, ils envoyaient le prêtre Jacques Roux prêcher la révolte à notre barre; ainsi, ils traînaient la commune de Paris, où leurs agents étaient en force depuis peu, dans la fange de l'athéisme et de l'immoralité.

La convention s'était aperçue que les assemblées de section, par la fréquence de leur réunion, prêtaient une force nouvelle aux aristocrates; car les agents de cette faction ne manquaient pas une seule séance, tandis que les patriotes pauvres étaient obligés de s'en absenter pour vaquer à leurs travaux et satisfaire à leurs intérêts privés. Un décret fut rendu en conséquence, pour restreindre à deux jours par semaine les assemblées de sections, et donner une indemnité aux citoyens qui y assisteraient. Ce décret donna lieu à une pétition impérative des démagogues, pétition qui nous fut apportée par le nommé Varlet :

« Législateurs, dit ce jeune énergumène, nous venons, au nom des quarante-huit sections de Paris, vous présenter une pétition. Le maire serait à notre tête, si le maire se fût trouvé à son poste; car il était instruit de notre démarche.

« Mandataires du peuple, les commissaires des sections de Paris, réunis dans l'une des salles de l'évêché, pour exprimer souverainement leur vœu sur le décret du 9 de ce mois, ont arrêté ce qui suit :

« Le décret déshonore le peuple de Paris, et le voue au mépris et à l'indignation de tous les peu-

ples libres. A-t-on voulu mettre en doute son patriotisme ? Jugez-le par l'exposé de ses principes. Ce décret est attentatoire à la constitution et à la déclaration des droits de l'homme. Celui qui le premier proposa un décret particulier à la ville de Paris vous fit violer votre serment. Avez-vous pu, sans attenter aux droits du souverain, réduire les assemblées du peuple et en prescrire la durée? non, vous l'avez vous-mêmes reconnu dans un autre temps. Lorsqu'une faction scélérate vous proposa d'anéantir la permanence des sections, il se trouva ici de braves montagnards, inébranlables dans les principes, qui s'y opposèrent. Vous voulez fermer l'œil du peuple, attiédir sa surveillance active à l'instant où la république se déclare en révolution, où elle met en réquisition les hommes et les armes, où elle a besoin de tous les services que ses enfants peuvent lui rendre.

« Mandataires du peuple, vous avez accordé une indemnité de quarante sous aux citoyens indigens qui se rendent dans leurs sections. Ah! vous avez bien peu connu cette classe estimable du peuple; elle rejette vos offres, elle veut rester dans ses sections. Citoyens volontaires, que deviendraient les assemblées du peuple, si le gouvernement pouvait les payer? Dans un état libre, qui ne peut se salarier lui-même pour exercer ses droits, si le lien social tenait à cette indemnité, la déclaration des droits ne serait plus qu'une chimère; la ligne de démarcation entre les citoyens serait rétablie; l'a-

mour de la patrie serait éteint; la république serait ébranlée dans ses fondements.

« Citoyens, les sans-culottes de Paris, en faveur desquels ce décret a été rendu, en demandent le rapport.

« Les commissaires des sections de Paris, après avoir entendu le présent arrêté, y ont adhéré, et ont arrêté qu'il serait imprimé, envoyé aux quarante-huit sections et aux départements, et présenté à la convention nationale. »

Cette insolente harangue fut accueillie par des murmures d'indignation. On remarqua que Pache, si hautement prononcé en faveur de toutes les mesures révolutionnaires, Pache, qui s'était plusieurs fois placé au péril de sa vie à la tête des sections parisiennes, lors de leur lutte contre la Gironde, avait refusé de s'associer à cette pétition séditieuse. On demanda pourquoi Varlet, à peine âgé de vingt-cinq ans, et qui se prétendait si chaud patriote, n'était pas aux armées. Plusieurs membres provoquèrent même son arrestation, mais leur motion fut rejetée par respect pour le droit de pétition. Toutefois Varlet fut unanimement improuvé, et peu de temps après répudié par sa section et expulsé des Jacobins. On prouva facilement que le décret de la convention était utile à la cause populaire. Robespierre s'éleva avec force contre le préjugé qui portait à croire que le citoyen pauvre se dégradait en recevant une indemnité pour son temps. « Nous ne nous croyons pas avilis, nous,

ajouta-t-il, en recevant une indemnité, pour nos fonctions, du peuple à qui nous consacrons notre temps. Une honorable pauvreté n'aura jamais rien de dégradant. Il n'y a de dégradant que le crime. »

Mais cet incident suffisait pour prouver que des ennemis de la liberté se cachaient sous un masque ultra-patriote. Dès lors ces misérables devenaient plus à craindre que les tièdes ou même que les aristocrates avoués. Ainsi se réalisaient les prédictions de Camille Desmoulins et ce mot si vrai et si profond : « On ne peut nous prendre que par les hauteurs » ; mais heureusement nous ne tardâmes pas à être sur la voie de la faction étrangère. Elle se perdit par sa propre exagération. Toutefois, avant de tomber, elle eut le temps d'exercer contre nous sa pernicieuse influence.

Le premier coup que le comité de salut public essaya de porter à la faction impie qui nous menaçait par la popularité même qu'elle essayait de conquérir, et par les excès dans lesquels elle essayait d'entraîner le peuple, fut un projet de décret portant incarcération provisoire, jusqu'à la paix, de tous les étrangers. Cette mesure de sûreté était commandée par la présence à Paris d'un grand nombre d'étrangers sans aveu, et qui, pour la plupart, sous les dehors du patriotisme cachaient les desseins les plus pervers. Un grand nombre de ces intrigants étaient parvenus à acquérir une sorte d'influence dans les sections et dans les co-

mités révolutionnaires. C'étaient un Espagnol nommé Gusman, un Peyreira, un Anacharsis Clootz, tous signalés comme de vils intrigants, tous reconnus depuis pour appartenir à Pitt et à Calonne.

Mais au nombre de ces agents de discorde on distinguait surtout un baron allemand, qui jouait le républicanisme le plus exalté, et se cachait sous le nom de *Junius* Frey. Cet homme disposait on ne sait comment de sommes considérables; il s'était lié intimement avec Chabot, ancien capucin qui, par son ardeur révolutionnaire, exerçait quelque influence sur la Montagne. Le perfide étranger s'attacha dès lors aux pas du député pour le corrompre. Après lui avoir donné une haute idée de son républicanisme, il acheva de l'enivrer en lui offrant en mariage sa sœur avec une dot de 200,000 fr. Chabot fit part de son alliance à la société des jacobins. Je rapporterai quelques passages de son discours, qui suffiront pour montrer les mobiles de corruption que faisaient mouvoir nos ennemis:

« Je dois, dit l'ex-capucin, annoncer à la société que je me marie. On sait que j'ai été prêtre, capucin même. Je dois donc motiver à vos yeux la résolution que j'ai prise. Comme législateur, j'ai cru qu'il était de mon devoir de donner l'exemple de toutes les vertus. On me reproche d'aimer les femmes; j'ai cru que c'était anéantir la calomnie que d'en prendre une que la loi m'accorde, et que mon cœur réclame depuis long-temps. Je ne connaissais pas il y a trois semaines la femme que

j'épouse. Élevée, comme les femmes de son pays, dans la plus grande réserve, on l'avait soustraite aux regards des étrangers. Je n'étais donc pas amoureux d'elle. Je ne le suis encore que de sa vertu, de ses talents, de son esprit et de son patriotisme; de son côté la réputation du mien m'avait trouvé le chemin de son cœur. J'étais loin de prétendre à elle; je la demandai à l'un de ses frères, Junius Frey, homme de lettres estimable, connu par deux ouvrages très patriotiques; je la demandai, dis-je, pour un de mes parents : elle vous est réservée pour vous-même, me répondit-il. Je lui fis observer que je n'avais qu'une pension *capucinale* de 700 livres, que j'abandonnais à mes parents, l'un âgé de quatre-vingts ans, l'autre de quatre-vingt-cinq, plus patriotes, plus énergiques que moi, et qui se sont ruinés pour me donner de l'éducation. Cela est égal, me répondit ce galant homme, nous vous la donnons pour vous et non pas pour votre fortune.

« On m'a calomnié à cet égard; on a prétendu que j'avais de l'argent, puisque je faisais un mariage avantageux. Je vais vous lire mon contrat de mariage; vous y verrez en quoi consiste ma fortune. J'achetai, lors de la législature de 92, pour 1500 livres de meubles qui, gagnant à cause de la baisse des assignats, sont reconnus valoir deux mille écus. Je suis donc riche d'un capital de six mille livres.

« (Chabot fait lecture de son contrat de ma-

riage.) Maintenant, j'invite la société à nommer une députation qui assiste à mon mariage et au banquet civique qui le terminera. Je la préviens qu'aucun prêtre ne souillera ma noce et que nous n'emploierons que la municipalité. La députation voudra bien s'y rendre à huit heures; je désire que tout soit terminé pour neuf; car je ne veux pas m'absenter de la convention nationale, et ma femme m'a dit qu'elle cesserait de m'aimer si cela me faisait négliger une seule fois la convention et les jacobins. »

Chabot, à l'époque où il prononçait ce discours, était évidemment de bonne foi. L'amour et les richesses le corrompirent. Bientôt il connut les intrigues de Frey, et son patriotisme fléchit devant l'influence de son beau-frère et devant l'appât doré qu'il lui présentait. Déjà, lors de la présentation du projet de loi contre les étrangers, l'ex-capucin, qu'on avait toujours vu voter jusque là avec les patriotes les plus exaltés, s'opposa à une mesure qui frappait son beau-frère. Sans être encore vendu à nos ennemis, il fléchissait déjà : il avait posé un pied sur l'abîme.

« Je suis prêt, dit-il, à prouver, comme je l'ai toujours fait, que je porte en mon cœur l'amour le plus ardent pour mon pays et pour la liberté. Si un décret de la convention m'ordonnait à l'instant de conduire dans une prison l'épouse vertueuse que la nature et la loi m'ont donnée, je le ferais pour sauver ma patrie; ainsi il me sera permis de

vous faire quelques observations sur le projet de loi qu'on vous présente. Il est de fait que tout homme tient au sol sur lequel il a pris naissance; mais il est de fait aussi que les Anglais, plus qu'aucun autre peuple, tiennent à leur pays, parce qu'il y règne un simulacre de liberté. Parmi ceux qui sont venus en France il peut se trouver un philosophe qui n'ait eu d'autre intention que celle d'y venir respirer l'air bienfaisant de la liberté; mais en général les Anglais ont une sorte d'orgueil national qui les attache à leur pays. Ainsi, vous devez les atteindre directement. Mais, je vous le demande, quand un ami de la liberté sera venu d'une terre où l'on éprouve toutes les vexations du despotisme, quand il vous aura apporté sa fortune, son numéraire, pour les convertir en domaines nationaux; quand il pourra montrer aux amis de la patrie les marques honorables de ses blessures reçues le 10 août, le comparerez-vous aux perfides Anglais qui tentent d'incendier nos ports; il est de toute justice de distinguer les étrangers des étrangers.

« St.-Just a très bien senti cette vérité, en faisant observer que généraliser trop cette mesure c'était diminuer l'intérêt qu'elle inspire et la neutraliser. Cependant, le rapport frappe tous les étrangers indistinctement. Mais, quoi! irez-vous confisquer la fortune de ceux qui ne sont venus que parce que vous les avez appelés? Vous mettrez sans doute une distinction entre les étrangers qui sont venus

de bonne foi et ceux qui ne sont venus en France que dans des vues perfides, et qui, en se revêtant du nom de patriotes, assassinent la liberté. Je demande qu'il soit créé un tribunal pour examiner la conduite de tous les étrangers depuis qu'ils sont en France, leurs principes et leur fortune ; que ce tribunal prononce dans le plus court délai possible, afin que ceux qui sont vraiment patriotes ne restent pas long-temps confondus avec les coupables. »

Malgré ce discours, dont les principes furent soutenus par quelques autres députés, sur qui l'or des étrangers ou des affections particulières avaient fait impression, la majorité de la Montagne, persistant dans la marche qu'elle s'était tracée, adopta le décret. Il fut voté dans les termes suivants :

Art. 1er. Les étrangers nés sujets des gouvernements avec lesquels la république est en guerre seront détenus jusqu'à la paix ;

2. Les femmes qui ont épousé des Français avant le décret du 18 du premier mois ne sont point comprises dans la première loi, à moins qu'elles ne soient suspectes ou mariées à des hommes suspects ;

3. Le comité de commerce présentera dans trois jours ses vues sur le sort des étrangers qui ont formé des établissements dans la république, afin que la présente loi ne tourne point contre l'industrie nationale.

Mais Chabot était aigri contre la convention à cause de l'adoption de cette mesure, quoique Junius Frey eût trouvé, on ne sait trop comment, le moyen d'y échapper. Sa faiblesse se tourna bientôt en trahison. Peut-être, néanmoins, est-il heureux pour la cause publique qu'un homme de ce caractère se soit trouvé au milieu des faux patriotes qui se sont laissé séduire par les puissances. Faible encore, et dévoré de remords, après sa trahison, il avoua du moins ses crimes au jour de la vengeance, et ses révélations vinrent jeter une lumière précieuse sur l'abominable participation du royalisme aux excès de la république. Nous ne sommes pas encore à l'époque où ces trames hideuses furent découvertes : alors nous consacrerons un chapitre spécial à l'influence des étrangers et au développement de leur conspiration. Reprenons la suite de notre récit.

Je touche à l'incident le plus tragique et le plus douloureux de l'ère de 93 : le procès des vingt-deux députés. Je dois l'avouer, je n'aborde qu'en tremblant un tel sujet. Dans le nombre des proscrits dont j'ai à raconter la mort déplorable, un grand nombre étaient de sincères républicains, et leur condamnation doit rester pour les patriotes un éternel sujet de douleur. De cruelles préventions de notre part, de nombreuses fautes de la leur, les précipitèrent sur l'échafaud, et la hache fatale moissonna, en un seul coup, talents, patriotisme et vertus. C'est en hésitant que je reviens agiter

les cendres froides de mes infortunés collègues; c'est en hésitant surtout que je me décide à reprocher des fautes à ceux qu'a dévorés une mort si funeste; mais un devoir m'est imposé; des collègues aussi, et des collègues non moins purs, ont concouru à ce triste évènement; ils y ont concouru par suite d'une conviction qui pour être malheureuse n'en était pas moins sincère. Je dois prouver que leur conscience leur a commandé le sacrifice que je déplore aujourd'hui; je dois prouver que la fatalité des circonstances a, seule, livré aux bourreaux des hommes innocents; je dois prouver que les ennemis des vingt-deux n'ont point été des assassins. Mais avec la même franchise qui me porte à défendre ce que je crois juste et bon dans les actes de la Montagne, je blâmerai l'affreux empressement qui fit terminer les débats solennels de leur procès; là est la cruauté, là toute justification de ma part doit cesser. Je voudrais, au prix de mon sang, qu'au milieu de tant d'actes glorieux, quelques mesures de ce genre n'aient pas été surprises à cette convention dont je m'honorerai toujours d'avoir été membre.

L'accusation des vingt-deux fut votée sur le apport d'Amar. Quelques passages de ce discours célèbre montreront quelles étaient nos préventions. Un petit nombre de réflexions pouveront que les circonstances les justifiaient.

« C'en était fait de la république, (dit Amar), si les conjurés avaient conservé plus long-temps leur

trueux pouvoir. La révolution du 10 août l'avait fondée, celle du 31 mai la sauva; mais si cette révolution paisible et imposante déconcerta cette conjuration, elle ne put l'étouffer entièrement; les coupables étaient trop nombreux, la corruption trop profonde et trop étendue, la ligue des tyrans trop puissante. L'arrestation des conspirateurs, décrétée par la convention, étonna les despotes coalisés, sans les dompter. Les administrations fédéralistes, les mécontents, les nobles, les prêtres réfractaires, tous les ennemis de la révolution éclatèrent à la fois; ils décelèrent eux-mêmes leurs complices; ils révélèrent le secret de leurs espérances criminelles, en donnant pour motifs de leur révolte les décrets qui frappaient les députés coupables; ils prétendirent que la convention n'existait plus; ils la dénoncèrent à tous les scélérats de la France, à l'Europe entière, comme un ramas de brigands et de factieux; ils annoncèrent que la constitution qu'elle a faite, que tous les décrets populaires qu'elle avait portés depuis le moment où elle s'était purgée des traîtres, étaient nuls; ils mirent tout en œuvre pour engager les assemblées primaires à rejeter la constitution qu'elle leur présentait. Mille adresses séditieuses, mille libelles contre-révolutionnaires des députés accusés ou condamnés, tel que l'écrit adressé par Condorcet au département de l'Aisne, sont les honteux monuments de cette machination.

« Cependant les succès des rebelles armés de la

Vendée devenaient tous les jours plus alarmants; et les conjurés faisaient les préparatifs d'une expédition contre la république; leurs complices de Bordeaux rappelaient de la Vendée les bataillons de la Gironde, et levaient des troupes contre les représentants de la nation : un grand nombre d'administrations départementales suivirent cet exemple. Ducos et Fonfrède, laissés dans la convention, abusaient de cet excès d'indulgence pour alimenter par leurs correspondances et par leurs intrigues le foyer de la rebellion; ils osèrent, assez long-temps, faire entendre à la tribune leurs voix vénales pour célébrer les vertus des conjurés, et pour insulter à la représentation nationale. Les commissaires de la convention furent outragés par les administrateurs du Jura; d'autres furent arrêtés à Bordeaux, d'autres dans le Calvados; une partie des conjurés que la convention avait mis en état d'arrestation, fuyant la justice nationale, se répandit dans les départements pour rallier tous les satellites de la royauté et de l'aristocratie.

« Buzot, Pétion, Gaudet, Louvet, Barbaroux, Gorsas, Lesage, Doulcet, Larivière et autres, coururent dans l'Eure et le Calvados, y établirent des espèces de conventions nationales, érigèrent les administrateurs en puissances indépendantes, s'entourèrent de gardes et de canons, pillèrent les caisses publiques, interceptèrent les subsistances de Paris qui prirent leur cours vers les révoltés de la ci-devant Bretagne; ils levèrent eux-mêmes une

nouvelle armée, ils ne rougirent pas de choisir pour général le traître Wimpfen, déjà déshonoré par sa lâche hypocrisie, et par son servile attachement à la cause de Louis XVI; ils tentèrent de se joindre aux rebelles de la Vendée; ils s'efforcèrent de livrer aux ennemis de la république les contrées qui composaient naguère les provinces de Bretagne et de Normandie, avec les ports importants qu'elles possèdent. Ils mirent le comble à tant de crimes par le plus lâche de tous les attentats: de Caen, où ils avaient fixé le siége de leur ridicule et odieuse domination, ils envoyèrent des assassins à Paris, pour arracher la vie aux députés fidèles dont ils avaient depuis long-temps juré la perte. Ils armèrent la main d'une femme pour poignarder Marat. cette femme avait été adressée à Duperret par Barbaroux et ses complices.

« Elle avait été accueillie et conduite à la convention nationale par Fauchet. Tous les ennemis de la France l'érigèrent en héroïne. Au récit de son crime, Pétion fit son apothéose à Caen, et ne balança pas à appeler l'assassinat une vertu. L'assassin, dans son interrogatoire, a déclaré qu'elle avait puisé les opinions qui l'ont conduite à cet attentat, dans les écrits de Gorsas, de Brissot, dans la *Gazette Universelle*. Il existe des chansons dignes des Euménides, imprimées à Caen, ouvrage du nommé Giré-Dupré, coopérateur de Brissot dans la rédaction du *Patriote Français*, qui invitent formellement tous les braves citoyens de Caen à

s'armer de poignards pour frapper, entre autres, trois représentants du peuple, qu'il désigne nominativement à leur fureur.

« Chassés successivement par les soldats de la république, de l'Eure et du Calvados, ils parcoururent le Finistère et plusieurs départements : partout la discorde, la trahison, la calomnie volaient sur leurs pas.

« Quelques jours après son arrestation, Brissot avait fui lâchement, ajoutant un faux à ses crimes. Il avait été arrêté sur la route de Lyon, où il allait sans doute presser l'exécution des attentats dont cette malheureuse ville a donné l'exemple; et si, comme l'indiquait le faux passeport dont il était muni, son dessein était de se transporter en Suisse, il allait souiller cette contrée de la présence d'un traître, pour susciter un nouvel ennemi à la France.

« Tandis que Rabaut Saint-Étienne, Rebecqui, Duprat, Antiboul incendiaient le Gard et les contrées voisines, Chassey, Biroteau, Rouyer, Roland conspiraient dans Lyon, quelle scène d'horreur s'ouvre ici devant l'histoire! Ils ont péri sous le fer des satellites de la royauté, ces généreux amis de la patrie, que les Vergniaud, les Gensonné, les Buzot, et tous les orateurs de la faction criminelle calomniaient depuis si long-temps sous le nom d'agitateurs et d'anarchistes; ils ont triomphé, ces honnêtes gens, ces vrais républicains, dont elle plaidait la cause avec tant de zèle; ils ont rassemblé dans leurs murs une armée d'émigrés et de prê-

tres coupables, dignes de s'associer à eux; ils ont entassé l'artillerie et les munitions, dont la patrie a besoin pour combattre ses innombrables ennemis; ils soutiennent contre elle un siége opiniâtre; ils fusillent les femmes et les enfants des citoyens qui proposent de lui rendre les armes; ils ont exterminé les patriotes, dans la malheureuse contrée qui les environne; ils ont triomphé à Toulon, et Toulon a nagé dans le sang des bons citoyens; les rebelles fugitifs de Marseille ont grossi leurs phalanges criminelles, pour exécuter ces atrocités.

«Si l'on en croit les avis les plus certains qui aient pu nous parvenir de cette contrée, ils ont étonné l'univers par un attentat inouï dans l'histoire des traîtres et des tyrans: ils ont plongé un fer parricide dans le sein de l'un des fidèles représentants du peuple, que la convention avait envoyés dans cette ville; ils n'ont épargné la vie de l'autre que pour insulter plus long-temps, dans sa personne, à la majesté du peuple, par des traitements plus cruels que la mort; les monstres ont vendu aux Anglais ce superbe port; les lâches satellites de Georges disposent de notre arsenal, de nos vaisseaux, de nos matelots; ils égorgent nos déserteurs; un tribunal anglais rend dans cette ville des arrêts de mort contre tout Français; ils emportent sur leurs vaisseaux le reste de la population républicaine, qu'ils n'ont pas eu le temps d'assassiner, comme ils transportent les nègres des côtes d'Afrique; afin que, lorsqu'ils seront chassés de ce

port, ils ne nous laissent que la corruption et les vices dont ils auront souillé Toulon,

«Mais les ennemis éternels de la France, en comblant la mesure des crimes du plus corrompu de tous les gouvernements, sont vaincus en lâcheté et en barbarie par les indignes Français qui les ont appelés, et par les députés infidèles qui leur ont vendu la liberté et la patrie.

«Marseille et Bordeaux étaient réservés au même sort: la faction dominante avait parlementé avec l'amiral Hood; ils attendaient son escadre; l'exécution entière de la conspiration dans le midi ne tenait qu'à la jonction des Marseillais avec les Lyonnais et les bataillons du Jura, qui fut empêchée par la victoire de l'armée républicaine, et par la prompte réduction de Marseille.

«L'étendard de la rebellion flottait aussi dans la Corse: Paoli et les administrateurs de cette île étaient en correspondance avec les conjurés de la convention; une lettre, adressée par eux à Vergniaud, et qui est entre les mains du comité de sûreté générale, prouve ce fait: on y invite ce député et ses complices à délivrer la Corse des commissaires envoyés par la convention pour la rendre à la république.

«La marche des conjurés fut en tout conforme à celle des ennemis de la France, et surtout des Anglais.

«Pitt voulait déshonorer dans l'Europe la république naissante: Brissot et ses complices ont pris

à tâche de la calomnier; ils n'ont cessé de peindre tous ses défenseurs comme des brigands et comme des hommes de sang ; leur écrits et leurs discours ne différaient en rien de ceux des ministres anglais, et des libellistes qu'ils payaient.

« Pitt voulait avilir et dissoudre la convention ; ils ont mis tout en œuvre pour l'avilir et pour la dissoudre.

« Pitt voulait assassiner les fidèles représentants du peuple : ils ont tenté plusieurs fois de faire égorger une partie de leurs collègues ; ils ont assassiné Marat et Lepeltier.

« Pitt voulait détruire Paris : ils ont fait tout ce qui était en eux pour le détruire.

« Pitt voulait armer toutes les puissances contre la France : ils ont déclaré la guerre à toutes les puissances.

Pitt voulait faire conduire les soldats de la république à la boucherie par des généraux perfides : ils ont mis à la tête de nos armées tous les généraux qui nous ont trahis pendant le cours de deux années.

« Pitt voulait nous ôter l'appui des peuples même qui étaient nos alliés naturels ; ils ont employé les ressources de la diplomatie, et le ministère de Lebrun pour les éloigner de notre cause ; ils ont confié à des traîtres les ambassades comme les commandements des armées.

« Pitt voulait démembrer la France et la désoler par le fleuve de la guerre civile ; ils ont allumé la

guerre civile et commencé le système de démembrement de la France.

« Pitt, dans ce partage odieux, voulait au moins attribuer un lot au duc d'York, ou à quelque autre individu de la famille de son maître : Carra et Brissot nous ont vanté York et Brunswick ; ils ont été jusqu'à nous les proposer pour rois, et York prit possession de Condé et de Valenciennes. A Paris même, l'espèce d'hommes que Brissot et les députés girondins protégeaient, l'espèce d'hommes qui les vantait, qui les plaint, qui les défend, ose appeler hautement le duc d'York comme le libérateur de la France. Pitt convoitait surtout nos ports ; ils ont opéré la contre-révolution, principalement dans nos villes maritimes. Ils lui ont livré le plus important de nos ports et nos vaisseaux. Le tyran de l'Angleterre règne dans Toulon ; il a cru voir le moment d'entrer à Dunkerque ; il menace de ses esclaves et de ses guinées tous les ports de la république.

« Pitt voulait perdre nos colonies ; ils ont perdu nos colonies. Brissot, Pétion, Gaudet, Gensonné, Vergniaud, Ducos, Fonfrede, ont dirigé les opérations relatives à nos colonies, et nos colonies sont réduites à la plus affreuse situation ; les commissaires coupables qui les ont bouleversées de fond en comble, Sauthonax et Polverel, sont à la fois leur ouvrage et leurs complices.

« C'est en vain qu'ils ont essayé de déguiser leurs projets perfides sous le voile de la philanthropie,

comme ils ont long-temps caché celui de ressusciter la royauté en France sous les formes de la république : il existe des preuves même littérales de leur corruption dans la correspondance du nommé Raimond, leur coopérateur et leur créature. Raymond pressurait les hommes de couleur, pour partager leur substance avec Brissot, Pétion, Gaudet, Gensonné, Vergniaud; ils étaient législateurs, et leurs opinions sur les colonies étaient un objet de trafic; leur langage même ne diffère point de celui des tyrans ligués contre nous.

« Lisez la proclamation de l'amiral Hood aux Toulonnais et aux départemens méridionaux ; lisez celle du duc d'York, celle du duc de Brunswick, vous croirez lire les libelles de Brissot, de Louvet, de Carra, de Vergniaud, de Gensonné, les adresses des administrations fédéralistes. Les rois et leurs généraux, dans leur manifeste, disent qu'ils veulent extirper en France l'anarchie, faire cesser le règne des factieux, qu'ils veulent ramener les Français au bonheur et à la véritable liberté. Brissot, les députés et les administrateurs, ses complices, ne cessent de protester que leur unique but est d'extirper l'anarchie : ils promettent aux aristocrates la paix et la liberté, s'ils ont le courage de se liguer pour exterminer les défenseurs de la république; ils font sans cesse entrevoir au peuple la tranquillité et l'abondance avec un roi.

« Ce qui les distingue des tyrans les plus abhor-

rés c'est qu'ils ont imprimé à tous leurs crimes le caractère odieux de l'hypocrisie. Ils ont créé la science infernale de la calomnie; ils ont appris à tous les ennemis de la révolution l'art exécrable d'assassiner la liberté en adoptant son cri de ralliement; ils n'ont levé leur masque qu'à mesure qu'ils ont vu croître leur puissance. L'un des secrets les plus importans de leur politique fut d'imputer d'avance aux amis de la patrie tous les forfaits qu'ils méditaient, ou qu'ils avaient déjà commis; ils ont presque flétri le nom de la vertu en l'usurpant, ils l'ont fait servir au triomphe du crime.

« Nos villes livrées ou incendiées, nos campagnes ravagées, nos femmes et nos enfans égorgés par les barbares satellites du despotisme, l'élite de la nation immolée, l'opinion publique dépravée, les mœurs publiques altérées dans leur naissance par des leçons continuelles d'intrigue et de perfidie, des germes éternels de corruption et de discorde semés dans toute l'étendue de la république; nos maux passés, nos maux présens, ceux que l'avenir nous prépare, voilà leurs crimes: la France et l'univers, voilà les témoins. L'histoire de la révolution, leurs discours, leurs écrits, leurs actes publics, toutes les pièces qui présentent quelques traces des complots tramés contre la patrie, voilà les preuves.

« Parmi les faits innombrables qui accusent la faction, quelques-uns sont personnels à certains individus; la conjuration est commune à tous.

S'ils ont paru divisés dans certaines occasions rares, pour mieux cacher leur concert criminel, s'ils ont dans certains points semblé prendre des sentiers différents, ils se sont toujours retrouvés. Dans la grande route ils ont marché ensemble à la ruine de la patrie.

« Il résulte des faits qui viennent d'être exposés :

1° Qu'il a existé une conspiration contre l'unité et l'indivisibilité de la république, contre la liberté, la sûreté du peuple français.

2° Que tous les individus dénommés dans le présent acte d'accusation, en sont coupables comme en étant les auteurs ou les complices. »

Certes, cet acte d'accusation ne peut pas être regardé aujourd'hui comme un jugement sain des prétentions, des projets et des actes du parti de la Gironde ; mais s'ensuit-il, ainsi qu'on l'a prétendu, qu'il ait été dicté par la plus insigne mauvaise foi. Amar ne croyait-il pas, ne pouvait-il pas croire à la vérité des rapprochements qu'il exposait devant nous ? voilà ce dont il fallait donner la preuve avant de nous condamner. Voilà ce qu'on n'a point tenté ; nul de nos adversaires n'a, que je sache, rapporté les pièces de ce grand procès. Je le ferai pour eux, car c'est la vérité seule que je veux faire briller à tous les yeux. Je ne prétends point défendre tous les actes d'un parti, et je sais dire : *nous avons eu tort,* quand telle est ma conviction présente. Il n'en était point de même sans doute de ces prétendus historiens girondins ou contre-révolu-

tionnaires, qui ont essayé de nous flétrir depuis le neuf thermidor par de vagues assertions qu'ils se sont bien gardés d'appuyer de faits, car les faits étaient pour eux des charbons ardents qui auraient dévoré en un instant leurs inventions mensongères.

Nous avons livré les vaincus du 31 mai aux tribunaux! n'y avons-nous pas été forcés! Ceux de ces hommes qui avaient fui ne déchiraient-ils pas le sein de la république! la guerre civile n'avait-elle pas été organisée par eux! les trahisons des armées, l'influence croissante du royalisme, n'étaient-elles pas leur ouvrage! Toutes ces calamités ne découlaient-elles pas nécessairement du plan de conduite arrêté par les girondins bien avant le 31 mai! Voilà ce qu'affirmait le rapport d'Amar, voilà les bases de l'accusation portée par nous contre nos anciens collègues, et il faudrait se boucher les yeux pour ne pas voir la lumière avant de nier que ces accusations soient de la dernière évidence. Beaucoup d'erreurs de détails, erreurs funestes puisqu'elles venaient à l'appui d'une accusation capitale, sont sans doute mêlées à des charges trop réelles. Nous ne pouvons plus croire maintenant que Louvet ou Barbaroux aient prostitué leur ardeur tribunicienne au royalisme. Nous ne pouvons plus croire que les mêmes hommes qui ont désavoué Wimpfen et Puysaie, quand ils se sont vendus à l'Angleterre, aient livré Toulon aux Anglais et Lyon à l'émigration. Nous ne pouvons plus le croire, et nous devons gémir de l'avoir cru un seul instant; nous

devons gémir d'avoir confondu avec l'ennemi des défenseurs égarés de notre cause, mais notre erreur toute déplorable qu'elle ait été paraissait alors avoir les faits en sa faveur. Tous les travaux de nos adversaires avaient eu pour effet immédiat la renaissance du royalisme long-temps étouffé ; ils avaient soufflé l'insurrection départementale dès les premiers jours de la session conventionnelle, et l'insurrection départementale s'était élevée au mois de juin sous des bannières royalistes. Gaudet avait provoqué la dissolution de la convention ou sa translation en province et les mêmes motions sortaient du camp de Cobourg. Tout le parti avait célébré l'héroïsme de Lyon et Lyon s'était bientôt royalisé. Ils avaient vanté les travaux de Custines et Mayence succombait par la trahison de ce général. Enfin, le pays qu'ils avaient choisi pour leur quartier-général, la Normandie, s'appuyait sur la Vendée et en devenait une ardente succursale; tels sont les faits, et, à défaut du *Moniteur*, les écrits même de nos adversaires serviraient à le constater; n'était-ce pas assez au moment de la lutte pour nous méprendre sur leurs intentions : *scelus est cui prodest*, dit un vieil adage de jurisprudence et le sens commun avant lui; il nous était donc impossible de deviner que des intentions républicaines pussent appartenir à des hommes qui avaient le malheur de ne travailler qu'en faveur des rois. Malheureux girondins! vous eussiez pu devenir l'ornement d'une république

fondée, mais vous n'avez fait que nuire au moment de la lutte; élégans écrivains, logiciens adroits, vous n'avez jamais su être politiques habiles, et vos erreurs, dans la discussion des plus graves intérêts nationaux, avaient tout l'effet d'une trahison combinée; est-ce notre faute à nous si nous avons été amenés à attribuer à des effets constans la cause la plus naturelle.

Nous étions donc de bonne foi lorsque nous sanctionnions par nos votes les accusations d'Amar; nous n'avancions pas un fait faux, pas un fait que nos adversaires n'aient alors avoué avec orgueil et dont ils n'aient depuis rejeté les sinistres conséquences sur la fatalité. Nous tirions, il est vrai, de ces faits des inductions fausses, mais ces inductions étaient avouées par une bonne logique; car il nous était impossible de ne pas voir du royalisme dans tant d'actes qui concouraient à servir la cause de Coblentz. Faute d'avoir bien compris l'extrême incapacité de tant d'hommes forts dans le cabinet, nous avons pris pour crimes d'inconcevables erreurs. Nous avons vu une combinaison savante dans de puérils échecs, nous n'avons pas pu croire que les orateurs du côté droit aient méconnu la suite naturelle de leurs imprudences et que ces prétendus hommes d'état ne se soient montrés sur la scène politique que pour y être écrasés par le choc de deux partis contraires. Leur faconde même et ce que l'on a décoré en eux du nom de talent concourait à nourrir notre

erreur; nous ne savions pas que l'art de bien dire pût être un but pour des hommes politiques, et que l'éloquence de tribune, puissant moyen pour le fougueux Danton, constituât l'existence entière de Louvet et de Vergniaud. Nous nous trompions; chez les girondins comme chez plus d'un beau diseur des récentes assemblées, la forme l'emportait sur le fond ou plutôt la forme était tout. Ils ne voyaient pas plus loin que l'effet académique de leurs discours étudiés, et, comme ces sophistes de l'antiquité qui réclamaient d'autant plus d'admiration que leurs phrases étaient brodées sur un fond plus vide, ils étaient renfermés tout entiers dans leurs périodes arrondies. Non, sauf deux ou trois êtres pervers que le temps et les récompenses de la monarchie ont flétris, les girondins n'étaient point faits pour devenir des conspirateurs: c'étaient simplement d'élégants sophistes entachés d'une radicale nullité; nés pour briller dans une académie ou dans une chaire de rhétorique, ils étaient déplacés dans une arène gigantesque où la liberté luttait contre la tyrannie, la pensée contre la pensée. Les maux qu'ils ont produits n'étaient point dans leurs intentions; s'ils ont nui à la convention c'est qu'ils n'y étaient qu'une véritable superfétation. Ils n'y faisaient entendre qu'une éloquence de luxe dangereuse alors que les moments étaient précieux et que la vigueur d'un homme robuste était plus utile que des ôtages dorés; comme les musiciens de nos armées ils eussent pu

ajouter par l'éclat de leurs chants aux joies de la victoire, mais ils n'étaient qu'un embarras dans un jour de bataille.

On ne contestera pas sans doute le droit que nous avions de nous défendre contre ceux qui nous attaquèrent à main armée; ainsi, je pense n'avoir point à expliquer les décrets qui frappèrent nos collègues fugitifs; mais on a qualifié d'assassinat la condamnation des députés qui ne se sont point soustraits au décret du 2 juin. N'est-il donc pas évident que leur marche à tous était identique, leurs plans combinés, et que Vergniaud, Gensonné, Fonfrede, etc., dans Paris, formaient l'arrière-garde de Pétion, Barbaroux, Henri Larivière et les autres chefs actifs de l'insurrection normande? une partie d'entre eux l'ont avoué. Duperret, par exemple, n'a point nié le dessein d'aller rejoindre le quartier-général de Caen. Une correspondance active n'avait point cessé de régner entre les chefs du parti. Chacun d'eux remplissait son rôle avec une égale ardeur. A Caen, à Lyon, à Paris, c'étaient les mêmes hommes, les fractions du même corps; il fallait courber le front devant l'insurrection ou sévir contre ceux de ses chefs qui se trouvaient en notre pouvoir.

On dira, je le sais, que les girondins fugitifs ont soutenu par la force leurs opinions comme nous avons soutenu les nôtres, et qu'il n'y avait point de crime pour eux à penser autrement que nous: mais on devrait remarquer que cette défense de nos adversaires, juste en thèse générale,

est notre égide aussi bien que la leur. Non, les erreurs, les fautes politiques quand elles sont fondées sur une conviction sincère, quand elles ne proviennent pas d'un vil intérêt, d'un froid égoïsme, ne sauraient être regardées comme des crimes ordinaires. Cela prouve simplement que les hommes devraient s'appliquer à éteindre leurs haines et se laisser conduire par la raison. Cela prouve que la saine philosophie est peu d'accord avec les exigences de la politique; mais cela ne prouve aucunement qu'une fois la guerre engagée nous eussions dû nous abstenir de nous défendre contre ceux qui nous attaquaient. C'est un grand malheur, sans doute, que le sacrifice sanglant des chefs de la Gironde; mais si nous eussions succombé nous auraient-ils épargnés? Comme nous ils avaient levé l'étendard de la guerre; comme eux nous avions engagé notre tête dans le combat; la seule différence est qu'ils ont été vaincus: nous reprocher leur triste sort c'est nous reprocher d'avoir triomphé dans cette lutte terrible.

Les accusés se présentèrent pour la plupart devant leurs juges avec noblesse et courage. Vergniaud plaida éloquemment la cause de son parti; Gensonné, Valazé, montrèrent beaucoup de sang-froid et de présence d'esprit, mais quelques-uns de leurs collègues cherchèrent à se sauver par un lâche abandon de la cause commune; ainsi Boileau avoua s'être trompé, et affirma être devenu ardent montagnard depuis le 2 juin; ainsi, les membres

de la commission des douze rejetèrent l'un sur l'autre la signature des mandats d'arrêts lancés contre Hébert, Varlet et Dobsent; ainsi, Brissot, Sillery et quelques autres se défendirent isolément en se séparant de leurs collègues; ainsi, presque tous abandonnèrent les fugitifs et avouèrent la culpabilité de leur conduite subséquente.

Les principaux témoins qui parurent dans ce grand procès furent Hébert, Pache et Chaumette, membres de la commune parisienne, ainsi que quelques députés de la convention. Chabot se signala surtout par une déposition très longue et très détaillée, qui n'était qu'une sorte de reproduction de l'acte d'accusation d'Amar. Les débats furent d'abord dirigés avec une sage lenteur : chacun des accusés répondait longuement aux dépositions des témoins. Plusieurs semaines furent consacrées à cet examen préparatoire interrompu plus tard par un décret conventionnel que je ne saurais trop blâmer. Quelques faits isolés, reprochés à divers accusés, furent controversés en même temps que l'accusation principale. Ainsi, Duperret et Fauchet étaient accusés de complicité dans l'assassinat de Marat, mais les charges qui pesaient sur eux s'effacèrent dans le cours des débats; ils furent acquittés sur ce point. Brissot était accusé de malversation, Sillery, d'avoir conspiré en faveur de d'Orléans; ces diverses inculpations ne purent ni s'effacer entièrement, ni demeurer constantes : elles furent écartées par les jurés. Mais tous ces

faits isolés, plus ou moins avérés, plus ou moins douteux, ne concouraient pas moins à noircir le parti et à montrer que ses membres ne s'étaient pas recrutés dans les rangs du plus pur républicanisme.

Ainsi l'on reprochait à Carra, par exemple, de n'avoir appuyé la déchéance de Louis XVI que pour amener un changement de dynastie. Je citerai le passage du journal du procès qui le concerne : le lecteur jugera si, en dépit des récriminations de ses amis, le reproche était fondé.

« *Destournelles.* Je n'ai sur Carra qu'un seul fait à articuler ; c'est qu'à une séance des jacobins, dont la date précise ne m'est pas bien présente, il proposa, étant à la tribune, d'appeler au trône de France le duc d'York, fils du roi d'Angleterre. Indigné, comme tous les membres de la société, je joignis ma voix aux mille voix qui n'en firent qu'une seule, pour foudroyer une proposition aussi révoltante.

« *L'accusé Carra.* Le principe unique de ma conduite a été de voir toutes les nations libres, et principalement ma patrie. Lorsque l'assemblée constituante décréta que la France aurait une constitution mixte, c'est-à-dire moitié monarchique, moitié républicaine, j'ai juré de la maintenir. Mais, lorsque je vis les trahisons de la maison Bourbon, j'ai cru, pour l'intérêt de la France, qu'il fallait tâcher de désunir les ennemis. C'est donc d'après ce principe que j'ai publié que, si Louis XVI continuait à nous trahir, il fallait faire un autre choix.

Par le traité de Pavie, la cour de Vienne engageait le roi de Prusse à s'unir avec elle contre la France, et, par celui de Pilnitz, elle avait déterminé le roi d'Angleterre, comme duc d'Hanovre, à entrer dans la coalition. Je craignais donc que l'influence de George n'engageât l'Angleterre à suivre cet exemple; c'est pourquoi je voulus, en parlant du duc d'York, donner à cette maison des espérances.

« *Le président.* Ces espérances ne pouvaient être fondées que sur les intrigues que vous employiez pour faire réussir ce perfide système, qui ne tendait qu'à consolider la tyrannie en France. D'ailleurs, avez-vous pu croire qu'un changement de dynastie pût s'opérer en France sans un grand mouvement de toute l'Europe, qui n'aurait pas manqué d'être funeste à la république?

« *L'accusé Carra.* Sans doute il y aurait eu un mouvement, mais il aurait tourné à notre avantage. La maison d'Autriche a bien senti le but de ma proposition, puisqu'elle s'y est constamment opposée.

« *Le président.* Pouviez-vous espérer que l'Espagne qui croit avoir des droits sur la couronne de France en aurait laissé prendre paisiblement la possession au duc d'York?

« *L'accusé Carra.* Si maintenant l'Espagne ne peut faire dix lieues sur notre territoire, je vous demande ce qu'elle aurait pu faire si nous eussions pu nous réunir aux Anglais.

« *Le président.* Comment avez-vous pu vous per-

suader qu'un tyran, quel qu'il soit, pût faire le bonheur des Français?

« *L'accusé Carra.* J'étais bien loin d'avoir cette opinion; mais, en flattant tantôt le duc d'York, tantôt le duc de Brunswick, je suis parvenu à brouiller ce dernier avec la maison d'Autriche, puisque, de général qu'il était l'année dernière, il ne commande plus qu'une simple division.

« *Le président.* Vous qui prétendez dans vos écrits avoir témoigné la plus grande horreur pour les rois, comment avez-vous pu vous livrer à une adulation si basse envers Brunswick, jusqu'à dire que, s'il venait à Paris, on le verrait en bonnet rouge aux jacobins?

« *L'accusé Carra.* C'était pour humilier la maison d'Autriche, et pour lui rendre suspect Brunwick, que je faisais l'éloge de ce dernier. »

Tous les girondins, traduits au tribunal révolutionnaire, n'avaient pas une égale influence sur leur parti; tous n'étaient pas coupables au même titre; tous n'étaient pas également intéressants. Il y avait quelque différence sans doute entre le jeune et courageux Ducos, et Sillery, courtisan de Philippe-Égalité, qui, sous le masque du républicanisme, ne songeait qu'à servir les intérêts de son maître. Il y avait quelque différence entre Fonfrède, Vergniaud, Gensonné, orateurs habitués à lutter à la tribune avec la seule arme de l'éloquence, et les Brissot, les Carra, les Gardien, les Henri Larivière, agents d'intrigue plus ou moins

engagés dans le parti républicain, mais qui tous cachaient une arrière-pensée sous le masque du patriotisme. Aussi les montagnards les plus énergiques ne purent-ils se défendre d'une vive douleur en apprenant la condamnation des vingt-deux. On sait que Camille Desmoulins les pleura, lui qui les avait si long-temps combattus; mais il n'était pas en notre pouvoir de les sauver. L'insurrection départementale les constituait en état de rebellion ouverte; ne pas les frapper, c'était fléchir devant eux; ne pas les frapper, c'était leur céder la victoire.

Cependant une circonstance de leur procès a justement indigné un grand nombre d'historiens; je l'ai déjà blâmée implicitement, mais je dois ici dire toute ma pensée sur ce que cette circonstance avait d'odieux. Je veux parler du décret qui permettait aux jurés de couper la parole aux accusés, après trois jours de débats, en se déclarant suffisamment éclairés. Ce décret fut appliqué avec une sorte de rétroactivité aux vingt-deux députés qui tous furent condamnés à mort. Malgré la gravité des circonstances, malgré le danger que pouvait trouver la convention à laisser les Girondins, du sein du tribunal révolutionnaire, élever tribune contre tribune, et prêcher à la fois l'insurrection et les doctrines fédéralistes qui avaient failli nous perdre; malgré, dis-je, ce qui pouvait paraître menaçant dans les longs débats du procès des vingt-deux, le décret qui les frappa était contraire

à tous les droits, à toute idée de justice; la majorité de la convention se laissa égarer par cette idée, qu'elle était en état de guerre, et que tous les moyens qui assuraient le triomphe pouvaient être employés; erreur déplorable! Même dans la guerre la plus acharnée il est certains moyens que nul n'a le droit de se permettre; ce sont ceux qui blessent la morale et les lois éternelles de la justice et de la raison.

Le mois d'octobre 1793 vit tomber un assez grand nombre de têtes sous la hache révolutionnaire. Bailly, Barnave, Mme Rolland, furent, avec les vingt-deux, les plus nobles victimes de cette crise. Beaucoup d'autres hommes, connus par leur patriotisme et par leur dévouement à la cause de la révolution, furent également traînés à l'échafaud. Alors la terreur commença à s'emparer des esprits; alors un grand nombre de patriotes s'arrêtèrent effrayés de parcourir une carrière devenue sanglante; alors le principe actif de la révolution menaça de s'éteindre! Certes, ces condamnations politiques, toujours odieuses, même quand elles sont justifiées par les faits, et qui le deviennent bien plus encore lorsque le glaive a frappé des innocents; ces condamnations, ces échafauds répandent une teinte hideuse et sinistre sur l'histoire de l'époque qu'ils ont effrayée. Déplorons ces sanglants sacrifices, déplorons-les; car une seule goutte de sang humain ne peut pas être versée par un homme sans que l'humanité ne

doive frémir ! Déplorons-les, mais n'en faisons point un crime à la république et à la Montagne qui ne les ont point prescrits. Ils ont été un fléau né des circonstances et non de la volonté des hommes. Et, en effet, au milieu de l'immense mouvement de résistance nationale que nous avions suscité, toutes les passions avaient été soulevées, toutes les forces appelées à la défense de la patrie; dans ce grand mouvement national, l'anarchie seule était notre moyen de résistance, l'anarchie seule gagnait des batailles, chassait l'ennemi du territoire, aplanissait la route de la république. Mais, si nous ressentions les bienfaits de ce moyen puissant créé par nos mains, nous devions bientôt en subir aussi les inconvénients, et ces inconvénients étaient terribles. Ce qui constituait l'état d'anarchie de 93, c'est que chaque individu isolé concourait réellement et efficacement de sa personne à la défense des sentiments républicains. Convention, comités, autorités municipales ou exécutives, tout ce qui avait une influence ou une action quelconque devait obéir à l'opinion publique, et l'opinion publique, toujours forte, était alors proclamée par vingt-cinq millions de voix. Défendue par vingt-cinq millions de bras armés, malheur à qui eût refusé d'exécuter ses décrets!

L'agitation de tant d'hommes qui tous étaient mus par le plus délirant enthousiasme, le souvenir de l'ancien régime, la certitude que c'était contre lui qu'on avait à combattre, la haine et la

crainte qu'inspiraient les aristocrates, tout concourait alors à faire répéter le terrible cri des vengeances par une multitude de citoyens. Le soupçon est né avec l'amour de la liberté; le soupçon alors était une voie de l'échafaud. On nous a attribué les sanglantes exécutions! Était-ce nous qui poursuivions les suspects avec acharnement? Était-ce nous qui remplissions les prisons? Les accusateurs publics obéissaient-ils à nos ordres? étaient-ils dans nos mains des instruments passifs? non sans doute. La terreur que nous inspirions se glissait sur les bancs de la Montagne comme dans les hôtels du Faubourg-Saint-Germain. Elle s'asseyait sur les bancs du tribunal et apprenait à ses membres qu'ils pouvaient incessamment passer de la mission de juge au rôle d'accusé. Nul, en effet, n'avait songé à établir un système de terreur. Il s'était établi par la force des circonstances; aucune volonté ne l'avait organisé, mais toutes les volontés avaient concouru à son établissement. Les soupçons de chaque particulier se transformaient en soupçon public; tel homme était condamné avant d'avoir été entendu parce qu'un préjugé fatal s'était élevé contre lui dans l'opinion, mais ses accusateurs et ses juges étaient de bonne foi. Ils devenaient injustes parce qu'ils avaient été souvent trompés; ils devenaient cruels parce qu'ils croyaient avoir de nombreux sujets d'alarmes.

Mais a-t-on pu croire, a-t-on cru, en effet,

comme on l'a si souvent affirmé, que le système de la terreur ait été l'ouvrage d'un homme ou de quelques hommes? A-t-on pu croire qu'on en ait calculé à l'avance la nature et les effets! je ne saurais le comprendre. Cependant, puisqu'on l'a sinon cru du moins répété, repoussons cette ignoble et honteuse prévention, et prouvons que l'humanité n'a pas à ce point démérité d'elle-même.

Robespierre et la Montagne, dont on a fait le bouc émissaire des excès révolutionnaires, ont-ils créé et développé volontairement le régime de la terreur? Voilà, il me semble, la question telle qu'elle doit être posée; les faits vont nous en donner la solution. Et, d'abord, pour tous les excès qui tendaient à la démoralisation, on ne soutiendra plus, sans doute, qu'ils aient été dans le plan de Robespierre, puisqu'il s'y est constamment opposé et que leurs auteurs ont été ses plus cruels ennemis. On trouve dans les papiers rassemblés par Courtois diverses notes de Robespierre qui suffisent pour montrer combien de répugnance les saturnales terroristes inspiraient au célèbre membre du comité de salut public. Ici, il reproche à Léonard Bourdon d'avoir avili la convention en introduisant la coutume de parler le chapeau sur la tête, et d'autres formes indécentes : là, il flétrit de tout son pouvoir les hideuses tentatives de la commune pour établir l'athéisme public. Partout il se montre ami de la vertu, de la religion, de la bienséance même. Le culte de la déesse Raison le

dégoûte encore plus que le fanatisme des prêtres catholiques; il sent que l'homme ne peut être républicain s'il n'est avant tout moral et religieux : ces idées sont aussi celles de Saint-Just et de tout ce qui, dans la Montagne, portait une ame honnête, c'est-à-dire, de l'immense majorité.

Mais, dit-on, Robespierre, avec des formes élégantes, par cela même qu'il aspirait à la dictature, versait le sang avec indifférence sinon avec joie. Ses haines implacables ont dressé partout des échafauds. Voyons les faits. Où se sont effectués les plus odieux de tous les crimes? à Nantes, à Lyon. Voyons comment les amis, les confidents intimes de Robespierre, parlaient avec lui de ces excès; je cite les pièces recueillies par les principaux accusateurs de Robespierre.

Écoutons d'abord Cadillac exprimant à Robespierre ce qu'il pense des crimes de Lyon :

« Les exécutions sont finies à la vérité; la nation a exercé sa vengeance, mais la stupeur reste; les paiements ne se font pas, les scellés ne se lèvent pas; personne n'ose se livrer à l'industrie; beaucoup de patriotes innocents, mais effrayés, n'osent rejoindre leurs foyers; leur absence les a fait soupçonner coupables, on a mis les scellés parce qu'ils n'y étaient pas, voilà leurs crimes. Il y a eu un temps (postérieur à Couthon) où l'innocence a été confondue avec le crime, non seulement par les incarcérations mais par les exécutions; ce temps a donné la frayeur et la

chasse aux moins fautifs. Oui, un voile épais couvre la vérité; et l'injustice, les anciennes haines, l'amour-propre anciennement humilié, ont aussi exercé des vengeances; mais tirons le rideau sur le passé. Lyon n'est plus! Lyon a mérité la vengeance nationale; mais Lyon a été conduit par une horde de scélérats qui a trompé la grande masse. Lyon a paru le chef de la révolte fédéraliste par une cause indirecte. Son affaire du 29 mai n'avait aucun rapport avec celle du 13 mai de Paris; c'est cette affaire qui lui a valu les compliments et députations du département fédéralisé. C'est Marseille qui a corrompu Lyon, ce sont les Marseillais, de retour de Paris, qui soufflèrent à leur passage les principes de Barbaroux; c'est l'exaltation sanguinaire de Chalier qui amena la journée du 29, quand il dit, le 27, au club: « Après demain, les présidents et secrétaires des sections permanentes, les riches égoïstes, seront guillotinés. » Le 26, la municipalité avait fait une imposition de six millions payables dans le délai fatal de vingt-quatre heures: voilà ce qui aigrit les esprits. La nuit du 28, la municipalité s'entoura de canons; on craignit l'exécution de la menace de Chalier; *inde iræ*. La nouvelle du 31 mai vint échauffer les esprits, et Lyon se trouva chef de parti sans l'avoir voulu; il fut livré aux intrigants, et le cruel Biroteau vint avec quelque autre chef ranimer beaucoup d'administrateurs provisoires qui abandonnaient le parti. Quelques-

uns, à la vérité, résistèrent tout-à-fait et se retirèrent.

«Ces mêmes chefs sont restés en possession jusqu'à la fin du siége, ils ont caché les décrets, annoncé des cruautés, et abusé par là de la crédulité de la grande masse. Il y a eu beaucoup de secrétaires de sections choisis par cela seul qu'ils savaient écrire; beaucoup d'officiers et sous-officiers des bataillons du centre qui étaient là sans savoir pourquoi; beaucoup de soldats forcés par le fer et la faim d'être au poste; tous ceux-là n'étaient pas coupables, ou, s'ils l'étaient, ils méritaient indulgence. Mais il a fallu un grand exemple à la France, il est donné de manière à se le rappeler. Un père punit et pardonne, il met ses enfants à la portée de devenir meilleurs; voilà ce que le comité de salut public doit faire : mettre hors de la loi les grands coupables tels que Précy, Imbert-Colommés, Gilibert, médecin, et quelques autres; puis pardonner à cette foule de petits coupables, et même à cette masse d'innocents que la peur tient éloignés, à qui leur éloignement a fait mettre les scellés et qui ne peuvent les faire lever. Il y a dans les comités révolutionnaires de chaque section bien de petites passions; les haines, les vengeances particulières trouvent leur place; les petits débiteurs voudraient tout-à-fait écarter le créancier : un seul homme souvent retient tous les autres. C'est, je le répète, au comité de salut public à donner cette action nécessaire pour faire disparaître les entraves, et vivi-

fier ces sources de richesses nationales, et bientôt nous tirerons de l'étranger, par la Suisse et Gênes, beaucoup de fonds qui sont morts entre les mains des propriétaires innocents, et on donnera de l'activité à une branche d'autant plus essentielle que la matière première croît en France et qu'elle n'en part que chargée d'industrie.

« Si vous pardonnez à un petit coupable vous rendrez justice à, au moins, vingt innocents qui souffrent des fautes qu'ils n'ont pas commises. Ah! si le vertueux Couthon fût resté à la commune affranchie, que d'injustices de moins! Six mille individus, et non seize cents, n'auraient pas tous péri : le coupable seul eût été puni ; mais Collot....... ce n'est pas sans raison qu'il a couru à Paris soutenir son ami Ronsin. Il a fallu des phrases bien ampoulées pour couvrir de grands crimes! Je doute cependant qu'ils aient échappé à l'œil vigilant des vrais soutiens de la république. »

Voyons maintenant comment un autre ami de Robespierre s'expliquait confidentiellement avec lui sur les excès de Carrier :

« Je t'ai promis quelques détails, mon bon ami, sur Carrier et sur Nantes ; je ferai connaître au comité le mal que j'ai vu ; le comité s'empressera d'y porter remède.

« La réunion de trois fléaux, de la peste, de la famine et de la guerre, menace Nantes. On a fait fusiller peu loin de la ville une foule innombra-

ble de soldats royaux, et cette masse de cadavres entassés, jointe aux exhalaisons pestilentielles de la Loire toute souillée de sang, a corrompu l'air. Des gardes nationales de Nantes ont été envoyées par Carrier pour enterrer les morts, et deux mille personnes, en moins de deux mois, ont péri d'une maladie contagieuse. L'embarcation de la Loire, embarrassée, n'a pas permis de faire venir des subsistances pour remplacer celles qu'absorbaient nos armées; et la commune est en proie à la plus horrible disette. On dit que la Vendée n'est plus, et Charette, à quatre lieues de Nantes, tient en échec les bataillons de la république, qu'on lui envoie les uns après les autres, comme dans le dessein de les sacrifier. On ne dissimule pas qu'on veut éterniser la guerre. Nous la finirons quand nous voudrons, disent les généraux, et cependant elle ne finit pas. Quand des canons sont pris, un général répond : Nous avons le temps de les reprendre; et cependant on laisse aggraver le mal, on affecte le mépris le plus indécent des assassins de la patrie; on voit de sang-froid périr ses défenseurs. Une armée est dans Nantes, sans discipline, sans ordre, tandis qu'on envoie successivement des corps épars à la boucherie. D'un côté l'on pille, de l'autre l'on tue la république. Un peuple de généraux, fiers de leurs épaulettes et bordures en or au collet, riches des appointements qu'ils volent, éclaboussent dans leurs voitures les sans-culottes à pieds, sont toujours auprès des

femmes, au spectacle, ou dans les fêtes ou repas somptueux; qui insultent à la misère publique, et dédaignent ouvertement la société populaire, où ils ne vont que très rarement avec Carrier. Celui-ci est invisible pour les corps constitués, les membres du club et tous les patriotes. Il se fait dire malade et à la campagne, afin de se soustraire aux occupations que réclament les circonstances; et nul n'est dupe de ce mensonge: on le sait bien portant et en ville; on sait qu'il est dans un sérail, entouré d'insolentes sultanes, et d'épauletiers lui servant d'eunuques; on sait qu'il est accessible aux seuls gens d'état-major, qui le flagornent sans cesse, et calomnient à ses yeux les patriotes; on sait qu'il a de tous côtés des espions qui lui rapportent ce qu'on dit dans les comités particuliers et dans les assemblées publiques. Les discours sont écoutés, les correspondances interceptées; on n'ose ni parler, ni écrire, ni même penser. L'esprit public est mort, la liberté n'existe plus.

« J'ai vu dans Nantes l'ancien régime. L'énergie des sans-culottes est étouffée, et les vrais républicains pleurent de désespoir d'avoir vu le despotisme renaître, et la guerre civile semble couver au sein de tant d'horreurs. Une guerre manifeste éclate déjà entre les états-majors et la société populaire.

« Une justice doit être rendue à Carrier, c'est qu'il a, dans un temps, écrasé le négociantisme, tonné avec force contre l'esprit mercantile, aris-

tocratique et fédéraliste; mais, depuis, il a mis la terreur à l'ordre du jour contre les patriotes eux-mêmes, dont il a paru prendre à tâche de se faire craindre. Il s'est très mal entouré; il a payé par des places les bassesses de quelques courtisans, et il a rebuté les républicains, rejeté leurs avis, comprimé les élans du patriotisme. Il a, par un acte inoui, fermé pendant trois jours les séances d'une société montagnarde. Il a chargé un secrétaire insolent de recevoir les députations de la société populaire. Enfin il a fait arrêter de nuit, comparaître devant lui, et il a maltraité de corps, en les menaçant de la mort, ceux qui se plaignaient qu'il y eût un intermédiaire entre le représentant du peuple et le club, organe du peuple, ou qui, dans l'énergique élan de la franchise républicaine, demandaient que Carrier fût rayé de la société, s'il ne fraternisait plus avec elle : j'ai moi-même été le témoin de ces faits. On lui en reproche d'autres; on assure qu'il a fait prendre indistinctement puis conduire dans des bateaux et submerger dans la Loire tous ceux qui remplissent les prisons de Nantes. Il m'a dit à moi-même qu'on ne révolutionnait que par de semblables mesures, et il a traité d'imbécile Prieur de la Marne, qui ne savait qu'enfermer les suspects, etc..... Ma conférence avec lui serait trop longue à détailler. C'est encore Carrier qui par un acte public défendit de reconnaître un de ses collègues pour représentant du peuple; et cet arrêté, que je t'ai envoyé, était, dans toute

la force du terme, contre-révolutionnaire. Il faut sans délai appeler Carrier et envoyer à Nantes quelqu'un qui reveille l'énergie du peuple, et le rende à lui-même. Il faut sans délai charger un général, sous sa responsabilité, d'exterminer à terme fixe les restes des rebelles. Vous chargez bien un corps constitué d'exécuter un décret à terme fixe, et le rendez responsable de l'exécution : faites-en de même pour les généraux. La limite du consulat, chez les Romains, a empêché bien des campagnes de se prolonger : limitez aussi le généralat ; il le faut, ou vous avèz un nouveau système de trahisons inévitables.

« Réponds-moi, je te prie, à la Rochelle. Je t'ai donné des détails sur nos généraux, sur Carrier et sur Nantes ; les patriotes que je t'ai adressés te diront le reste. Ne perdons point de temps, sauvons un port important, rendons une masse de citoyens nombreuse au bonheur et à la liberté ; déjouons nos ennemis et nos généraux, et finissons la guerre de la Vendée.

« Dis-moi, je te prie, si tu as reçu ma dernière lettre datée de Nantes, où je te parlais de la mesure très instante du troc des patriotes de Paris, appelés dans les départements, et des patriotes des départements, appelés à Paris......... L'exemple du secrétaire Carrier, qui reçoit avec la hauteur d'un ci-devant valet de ci-devant ministre les députations d'une société populaire, et les exemples multipliés, qu'il serait trop long de rapporter ici, de

maints secrétaires que j'ai vus, me font croire très utile d'interdire à ces messieurs de prendre un caractère public, et de signer les arrêtés des représentants du peuple. Ils ne s'identifieront plus avec la représentation nationale, et ne pourront plus la compromettre. Faites part de cette observation au comité.......... Rappelez Carrier, envoyez à Nantes un représentant montagnard, ferme, laborieux et populaire. Prenez des mesures promptes pour éteindre la Vendée renaissante. J'ai pensé un instant que je devais me rendre à Paris pour y donner de vive voix les détails de ce que j'ai vu; mais j'ai mieux aimé ne revoir Paris qu'après ma mission terminée. Et quand je t'écris, c'est comme si je pouvais converser avec toi. Tu agiras de même; il n'y a pas un instant à perdre. J'enverrai de Tours quelques détails; mais il est superflu de les attendre. Il faut sauver Nantes, éteindre la Vendée, réprimer les élans despotiques de Carrier. C'est au nom de la patrie que je te recommande les mesures réclamées par les circonstances.»

Étudions maintenant les conseils généraux que ce même individu donnait à son ami Robespierre. Nous y chercherions en vain les traces de la férocité qu'on a reprochée à ce parti; mais en revanche nous y verrons de saines maximes politiques et le plus pur amour de la liberté. Certes, des hommes qui s'expriment ainsi dans leur intimité ne sont pas de sanguinaires tyrans.

« Je ne t'ai pas écrit depuis long-temps, mon

bon ami, parce que je te présumais très occupé et que je n'avais rien de très intéressant à t'écrire; que d'ailleurs je n'en continuais pas moins exactement de correspondre avec le comité de salut public. Aujourd'hui je veux te soumettre avec une entière franchise quelques observations sur Bordeaux, dont j'ai déjà fait connaître en détail la situation au comité. L'esprit, en général, est bon; la république est sincèrement aimée; le riche même, qui ne l'aime pas, lui prodigue des sacrifices, et l'égoisme paraît s'éteindre. Mais d'abord le club national est sans aucune consistance, sans influence, sans énergie; à peine sait-on qu'il existe, et le dessein que j'ai formé de lui donner cette prépondérance qu'il doit avoir, est une exécution difficile. J'y travaille néanmoins sans relâche.

« Un grand reproche que j'ai à faire aux Bordelais, c'est qu'ils traitent le représentant du peuple comme un intendant de l'ancien régime. Passe-t-il dans les rues avec les gendarmes qui le suivent, on se découvre, on applaudit, quelques voix même crient : Vive le sauveur de Bordeaux! Paraît-il au spectacle, au club ou dans une assemblée quelconque, les mêmes cris se font entendre. L'enthousiasme et l'idolatrie sont poussés au dernier période, et j'ai remarqué que c'étaient les aristocrates eux-mêmes qui, croyant se donner un air de patriotisme, indiquaient souvent au peuple les battements de mains qui déshonoraient à mes yeux des hommes libres. On n'applaudit jamais à la

seule présence d'un homme libre, quand il parle, mais aux principes qu'il exprime.

« Quand on fait courir le bruit du prochain rappel des représentans délégués à Bordeaux et de leur remplacement, on dit que Bordeaux est perdu; on a dit même, et c'est dans une réunion nombreuse qu'a été proféré ce blasphème, on a dit qu'il faudrait que le peuple se portât en foule pour s'opposer au départ de son ami.

« J'ai tiré de ces faits, et d'une multitude d'autres trop longs à détailler, la réflexion, que je crois vraie, qu'un représentant du peuple, revêtu de pouvoirs illimités, ne doit jamais rester long-temps dans les mêmes lieux; car, s'il se conduit mal, il ne faut pas lui laisser le temps de rendre le peuple victime de sa mauvaise conduite; s'il se conduit bien, il faut craindre ce penchant trop facile du peuple à la reconnaissance et à l'idolâtrie, qui deviennent la mort de la liberté; il faut craindre que le peuple ne se fasse une habitude, un besoin d'un homme, et qu'il ne s'identifie avec lui au point de ne pas croire pouvoir s'en passer.

« Du reste, je dois rendre justice à Ysabeau, qui n'a cessé de travailler à bien remplir sa mission, et qui mérite des éloges pour les services qu'il a rendus. Il désirerait lui-même être appelé d'ici à l'armée des Pyrénées occidentales, avoir un mois de repos dans les Pyrénées, après treize mois d'absence de Paris et de mission continue, et regagner ensuite son poste.

« Je te dirai maintenant deux mots de moi. Mes lettres au comité ont pu l'instruire de tout ce que j'ai dit et fait pour régénérer l'esprit public. J'ai saisi la dernière conspiration découverte, pour électriser un peu les sociétés populaires de Rochefort, de La Rochelle, de Saintes et de Bordeaux. Je vous ai parlé en détail de la disette de ce département et de ses causes, et je vous ai aussi rappelé l'infame guerre de la Vendée, et les moyens qui, d'après la connaissance que j'ai des faits et des localités, me paraissent puissants pour la terminer.

« J'ai toujours suivi dans ma mission le même système, que, pour rendre la révolution aimable, il fallait la faire aimer, offrir des actes de vertus, des adoptions civiques, des mariages; associer les femmes à l'amour de la patrie, et les lier par de solennels engagements. Ce système m'a bien réussi, et l'influence qu'un sexe obtient sur l'autre est un mobile puissant dans le particulier, comme dans le public, pour élever les ames au degré de chaleur républicaine. J'ai envoyé au comité les détails de notre fête pour la plantation de l'arbre de Marat. J'ai aussi donné les mêmes exemples qu'à Port-Malo, Lorient, La Rochelle, Rochefort et Saintes; et les Bordelais ont par de publiques promesses réchauffé l'enthousiasme et présenté la carrière de la vertu, pour les presser de la suivre, à leurs époux, à leurs fils, à leurs familles entières, et à la commune qui en était témoin. Comme j'ai

vu les incalculables effets de ce genre de fêtes, j'ai cru salutaire de l'offrir au moins sur la scène à toute la France, et j'en ai composé un petit délassement patriotique, intitulé: *Les engagements des citoyens*. J'en ferai hommage au comité de salut public, et, s'il le juge bon, je ferai imprimer mon petit ouvrage et les détails d'exécution du ballet républicain qui le termine, pour être joué à Paris et dans les autres communes. Je n'ai pas regardé ce travail comme étranger à ma mission de former l'esprit public, et je n'y ai d'ailleurs donné que trois jours. Je t'embrasse. » .....

Les deux premières pièces que je viens de citer démontrent, je pense, jusqu'à la dernière évidence, qu'à Robespierre et à la partie du comité de salut public et de la Montagne, qui votait avec lui, ne doivent pas être attribuées les fureurs de quelques proconsuls, qui ont souillé les fastes glorieux de la république. La dernière prouve aussi qu'au milieu d'une anarchie nécessaire les hommes de tête et de cœur songeaient à jeter les fondements d'un régime heureux et tranquille, mais assis sur l'égalité la plus complète, sur la liberté la plus absolue. « Pour fonder la république, il faut la faire aimer, » disait souvent Saint-Just. Il ne voulait donc ni l'avilir, ni l'ensanglanter.

Certains actes de sévérité ont été cependant l'ouvrage de Robespierre et de ses adhérents. Tous étaient inflexibles, quand ils croyaient voir compromis le salut de la cause sainte. Aucun ne recu-

lait devant les conséquences de ses principes, quelque déplorables qu'ils pussent être transitoirement et quelques actes douloureux qu'ils pussent entraîner. Ainsi, ils ont frappé les chefs de la Gironde, les députés constituants qui rêvaient la constitution de 91, et les fougueux compagnons d'Hébert et les amis corrompus de Danton. Mais de ces vengeances légales, dont la nécessité leur semblait démontrée, aux sanglants holocaustes qui effrayèrent la France il y a une distance immense; il y a toute la distance d'un jugement qui frappe le crime, à un assassinat qui déchire l'innocence au milieu de sa famille. La différence qui existait entre Robespierre, Saint-Just et un Carrier, un Collot, un Lebon était celle qui sépare un magistrat juste, mais inflexible, d'un bourreau teint du sang qu'on l'a payé pour répandre. Robespierre et la Montagne excitaient, dit-on, aux excès. D'où vient qu'ils se sont séparés des vils et stupides démagogues de la commune? Robespierre et la Montagne brûlaient de répandre le sang. D'où vient qu'ils ont sévi contre un Vincent, un Ronsin et tant d'autres monstres sanguinaires? d'où vient qu'à la tête des ennemis qui les ont renversés se sont placés les Collot-d'Herbois, les Billaud-Varennes, les Carrier, tous les hommes de meurtre, tous les tigres à face humaine de cette triste et glorieuse époque?

Ce n'est point encore ici le lieu d'examiner le rapport de Courtois contre la république et contre Robespierre; mais les courtes réflexions que je

soumets dès à présent au lecteur seront autant de jalons qui me serviront à retrouver la trace des turpitudes de thermidor et des lâchetés des chefs qui se partagèrent le gouvernement après cette journée contre-révolutionnaire.

CHAPITRE XII.

Réflexions sur Houchard. — Son procès.

Nous avons vu comment le général Houchard fut destitué et incarcéré par ordre de Hentz, et comment la convention nationale approuva les mesures prises par ce représentant. Nous avons vu que, quoi qu'en aient dit les auteurs des *Victoires et Conquêtes* et la *Biographie des Contemporains*, je n'ai pris à cet acte de rigueur aucune part directe ni indirecte. Cependant ces grandes mesures, pleinement justifiées par les circonstances, portaient la terreur dans l'ame de la plupart des généraux de la république. Pichegru murmurait et répétait à qui voulait l'entendre que c'était un système arrêté; qu'on guillotinerait les chefs de toutes nos armées. Ces plaintes eurent leur écho dans le sein de la convention; Briez dénonça les fréquentes destitutions de généraux et en demanda compte au comité de salut public. Mais Barrère répondit à cette attaque par une brillante improvisation, dont je citerai quelques passages.

« Ce n'est qu'aujourd'hui, dit-il, que le comité de salut public a appris en même temps que la convention l'affaire de Menin, que nous ne connaissions pas, et sur laquelle Houchard avait gardé le silence. Elle nous est parvenue par voie indirecte. Il y a trouvé la confirmation des soupçons qu'il avait déjà conçus contre ce général. Quant à ce qu'il connaît, il a été chargé plusieurs fois d'être le porteur de nouvelles désastreuses. Il faut ici en analyser les causes, et cet examen vous donnera les motifs qu'on nous a demandés de la destitution et du remplacement de plusieurs généraux.

« Depuis long-temps le premier principe pour tirer parti du courage du soldat, le principe établi par Frédéric, et celui de tous les grands généraux, est d'avoir de grandes armées en masse plutôt que de partager ses forces. Au contraire, vous n'avez eu jusqu'à présent que des armées disséminées, morcelées, même lorsqu'on les rassemblait en masse; des généraux ignorants ou perfides les divisaient et les faisaient battre en détail, en les opposant toujours à un ennemi supérieur. Le comité a aperçu le mal; il a écrit aux généraux de se battre en masse : ils ne l'ont pas fait; vous avez eu des revers.

« Une autre cause de nos maux, c'est la méfiance et la trahison. Tous les hommes qui appartenaient à la classe nobiliaire sont frappés d'opinion : ce sont des traîtres commencés. Une voix générale s'élevait contre eux. Le comité vous en a avertis,

et vous avez reçu la même impulsion. Le comité a cru que vous ne deviez pas rappeler l'existence d'une caste détruite, en faisant des lois particulières à une classe d'hommes; il a cru que tous les gens suspects, en général, devaient être éloignés des armées. Les opérations qu'il a faites à cet égard devaient être secrètes, pour avoir leur succès; vous-mêmes l'y avez autorisé, en lui donnant tout pouvoir d'exclure les gens suspects des armées; mais il a dû prendre des ménagements, soit pour l'escadre qui est en mer, et qui est commandée en partie par des nobles, soit pour les armées de terre, où les nobles sont dépositaires des plans de campagne; il a fallu les tâter secrètement; connaître quels étaient ceux qui trahissaient, ceux qui étaient disposés à trahir, ceux sur qui on pouvait momentanément compter; enfin, ne pas opérer une subite désorganisation.

« C'est d'après ces motifs que nous avons fixés plus particulièrement notre attention sur des faits qui, quoique environnés de lauriers recueillis à Dunkerque et à Bergues, ne présentaient pas moins le caractère d'une adroite trahison. Je vous ai lu à cette tribune les relations de plusieurs avantages remportés sur les Anglais. On a cru d'abord que c'était la plus grande victoire. Mais les fonctions de votre comité ne se bornent pas à vous lire les lettres des généraux et à faire le rôle d'une froide gazette nationale; il doit s'assurer par lui-même de la vérité des faits. Examinant les résul-

tats généraux de l'affaire de Dunkerque, et les pertes que nous faisaient éprouver ces victoires même, par la mauvaise disposition qu'on donnait à nos armées; il a dû épier le caractère particulier de chacun de ceux qui ont eu part à ces événements. Quatre faits rendent Houchard infiniment suspect: le premier, de n'avoir pas jeté à la mer les Anglais après leur déroute; le second, de n'avoir pas taillé en pièce les Hollandais qu'il tenait cernés; le troisième, de n'avoir donné qu'un mouvement partiel à l'armée, et d'avoir laissé dans l'inaction des troupes qui auraient pu être d'un grand secours, quand on assassinait la garnison de Cambrai dans un ravin; enfin, d'avoir abandonné Menin, laissé tailler les derrières de cette armée, pendant la retraite, et d'avoir gardé le silence sur cette affaire. Tous ces faits, qui ne nous étaient qu'imparfaitement connus, ne nous inspiraient encore que de fortes préventions. Houchard, né dans les rangs obscurs d'une légion, parvenu au grade le plus éminent, après avoir fait en Allemagne plusieurs actions d'éclat, ne paraissait pas devoir être jugé aussi sévèrement, sans un examen approfondi des faits.

« Dans ces circonstances, un de nos collègues, d'un patriotisme prononcé, le citoyen Henz, est venu de l'armée. Ce commissaire intègre et éclairé a confirmé tous les rapports que nous avions déjà. Trente ou trente-deux mille hommes avaient été commandés par Houchard. Trente mille Français

contre les Anglais devaient les exterminer. Le général Houchard les divisa en trois colonnes; l'une, composée de dix mille hommes, fut confiée à Landrin, qui se cacha au moment de l'action; l'autre, dirigée du côté de la mer, ne produisit pas son effet, et donna aux Anglais le temps de se retirer; la troisième colonne fut dirigée sur Hondschoote; elle avait contre elle toutes les chances et les principales forces de l'ennemi; elle était composée de douze mille contre dix-huit mille bien retranchés. Voilà un morcellement qui ne peut être que l'effet d'une ignorance crasse ou de la trahison. Cette dernière colonne, la seule qui remplit son but, ne vainquit que par un effort de courage qui tient du prodige. Nous avons donc pris le parti de destituer le général Houchard et de mettre à sa place un général sans-culotte, un patriote prononcé.

« Nous nous sommes dirigés dans ce choix, principalement d'après le rapport de vos commissaires. Vos ennemis ont deux moyens de désorganiser vos armées : l'aristocratie qui trahit, c'est celle de vos généraux; la perfidie qui répand de fausses terreurs, qui fait fuir et qui met la confusion dans les troupes, c'est celle des états-majors. Ce n'est pas tant des Condés et des Turennes qu'il nous faut que de bons états-majors, et au-dessus d'eux un homme de probité.

« Le comité a pensé que la mesure de l'arrestation prompte et secrète répondrait des traîtres. Il

a sur-le-champ fait repartir Hentz avec un travail concerté entre le comité et le ministre. Ce travail a pour objet d'éloigner des armées, par des mesures successives et prudentes, les gens suspects, les étrangers, et surtout les nobles. On a paru témoigner quelque inquiétude sur ces destitutions : c'est sans doute parce qu'on n'en connaissait pas les motifs. Hentz doit être arrivé hier; il a dû procéder au changement de l'état-major. Le comité a cru devoir lui laisser quelques jours pour faire ces changements sans commotion, pour ne pas imprimer de nouvelles secousses et de nouvelles craintes à cette malheureuse armée du nord, qui a déjà éprouvé quatre ou cinq trahisons. »

A la suite de ces explications, la convention passa à l'ordre du jour; Houchard fut par suite de cette décision décrété d'accusation et livré au tribunal révolutionnaire. Assigné comme témoin pour déposer dans ce procès, je rapportai simplement ce que j'avais vu et entendu, sans ajouter aucune observation, sans rien dire qui pût aggraver la position de l'accusé; je parlai avec la modération et les égards que l'on doit au malheur. J'avais l'intention d'entrer ici dans plus de détails; mais, dans le dénûment où je suis de matériaux, sans avoir pour aider ma mémoire d'autres documents que quelques papiers et le *Moniteur*, je ne puis rendre un compte bien circonstancié du procès; mais ce procès existe, et le lecteur peut vérifier ma véracité et la certitude de mes souvenirs, en

consultant le journal qui rendait compte des séances du tribunal révolutionnaire.

Je dois dire seulement pour ma défense, non moins que dans l'intérêt de la vérité, que Houchard est convenu publiquement que tout ce que je rapporte lui avoir dit sur la redoute était exact, mot pour mot; j'ai reconnu de même que ses réponses étaient telles qu'il me les avait faites; il est convenu également de tout ce que je lui avais dit vers les cinq heures à l'état-major. Mon collègue Delbret et les officiers présents en étaient d'ailleurs témoins.

Le duc d'York fut-il informé de nos intentions? A dix heures du soir, le même jour, il s'écria: *Nous sommes trahis, et par qui?* Aussitôt qu'il eût appris que les Français avaient remporté la victoire, il ordonna la retraite, et pendant la nuit son armée fila sur Furnes. Il craignait donc qu'on ne lui coupât sa retraite; mais on ne craint pas une chose impossible, et Houchard nous en garantissait l'impossibilité; le général Barthélemi, chef de l'état-major, n'écrivit sa lettre au ministre de la guerre qu'après m'avoir entendu me plaindre de ce que l'on ne s'était pas porté sur la chaussée de Furnes pour couper la retraite aux Anglais. « Le général Houchard craint que les Anglais ne lèvent le siége pendant la nuit, y est-il dit; sans cela ils seraient forcés de mettre bas les armes ou périraient dans l'eau salée. »

Le soir, il croyait donc possible ce qu'il avait

refusé à deux heures. Mais, dit-on, c'était faute d'expérience : faute d'expérience! n'aurait-il pas dû être informé le lendemain matin de la retraite des Anglais? Quarante mille hommes, des fourgons, des voitures, de l'artillerie, ne passent pas ainsi sans être entendus de personne. Puisque le général Houchard craignait que les ennemis ne levassent le siége pendant la nuit, ne devait-il pas envoyer de grand matin à la découverte? n'avait-il pas ses espions? ne savait-il pas qu'ils sont nécessaires à une armée? Les Anglais avaient bien été informés de la retraite des Français. Si le général Houchard eût ordonné à la garnison de Dunkerque de faire une sortie au moment où il ferait un mouvement pour s'en approcher, il n'aurait pas donné aux Anglais le temps de retirer de leur camp une grande quantité d'effets et de bagages; mais il attendit qu'un tiers l'informât de la levée du siége!

Viendra-t-on dire qu'il n'avait plus de troupes disponibles, les ayant envoyées à la poursuite des huit mille hommes qu'il avait coupés? Plusieurs généraux ont affirmé que c'était une fable de l'invention d'Houchard, et d'ailleurs ce général n'a plus parlé depuis lors de cette prétendue poursuite. Au reste, je dois dire que, malgré les affirmations des *Victoires et Conquêtes*, Carnot n'est point venu à Cassel; il n'a point paru à l'armée; il n'était pas à la bataille d'Hondschoote. S'il y eût été, on ne lui aurait point dit, comme à moi: *Vous n'êtes pas*

militaire. On ne l'aurait pas aussi facilement trompé, et le duc d'York et son armée auraient été faits prisonniers.

En résumé les commissaires conventionnels, dont on dit tant de mal, et que l'on accuse à tort et à travers d'avoir causé des défaites en substituant leurs plans à ceux des militaires expérimentés, les commissaires conventionnels, tant calomniés, ont été d'accord avec les généraux, ou plutôt les généraux ont été d'accord avec eux, pour livrer la bataille qui a sauvé Dunkerque.

Houchard hésitait au contraire à livrer bataille; pendant la bataille il hésitait à donner des ordres; après la victoire il hésitait à en tirer parti. Que d'hésitations chez un général, chez un chef d'armée et chez un homme qu'on présente comme un vieux militaire couvert d'honorables blessures (1), ayant une grande expérience de la guerre! Les auteurs des ouvrages cités sont en contradiction manifeste avec l'article où ils excusent ses fautes par son incapacité. Je ne prétends pas au surplus qu'Houchard ait manqué d'activité; voici au contraire un fait qui prouve qu'il en avait beaucoup.

Peu de temps avant son procès, un capitaine

(1) Quinze ans avant la révolution, Houchard était sous-lieutenant d'un régiment de troupes légères cantonnées en Corse. Il conduisit alors un détachement dans cette île; il reçut dans la joue un coup de fusil tiré par un de ses soldats. Voilà l'origine de la grande balafre qu'il avait à la figure, et qui s'est multipliée sous la plume de ses apologistes.

me fit le récit suivant, auquel je ne me permets pas de changer un seul mot: « Le général Houchard se présenta, dit-il, à l'avant-poste que je commandais; je le reconnus parfaitement; il était accompagné du colonel du 18e régiment de cavalerie et de vingt cavaliers tant officiers que sous-officiers et soldats. Je pensai que le général désertait, car nous n'avions pas de postes en avant et il allait se trouver quelques pas plus loin au milieu des ennemis; le 8 à trois heures du matin il revint par la même route et je le reconnus également. »

Que l'on rapproche ce fait de l'arrivée à Hondschoote, vers onze heures du matin, de cinq mille Anglais tirés du camp devant Dunkerque! Que l'on compare cette activité sans but possible autre que la trahison avec l'inaction de Houchard quand nous avions besoin de son activité, et qu'on juge cet homme représenté par des militaires français comme une innocente victime de la terreur!

De tous les officiers supérieurs Houchard était peut-être le moins propre à remplacer Custines. Je suis encore à comprendre l'aveuglement qui l'a fait élever à un si haut poste. D'abord, il ne jouissait pas d'une grande réputation comme militaire; je ne sais pas même s'il avait jamais commandé une division. A la tête d'un corps de cavalerie il aurait pu être à sa place, mais il n'était point fait pour commander en chef une armée. D'un autre côté, on devait prévoir quel serait le sort de Custines, et il n'était pas prudent de lui donner pour

successeur un officier qui avait servi sous ses ordres, qu'il avait protégé de tout son pouvoir, qui lui devait son avancement dans la carrière militaire. Houchard avait de l'attachement pour son protecteur, il dut être sensible à la mort de Custines : on a vu quel témoignage de mécontentement il donna en en recevant la nouvelle. S'il croyait son protecteur innocent, il ne se trouvait pas dans une disposition d'esprit et de cœur propre à bien servir un gouvernement qu'il accusait intérieurement d'avoir immolé un illustre guerrier à d'injustes haines.

Il est généralement reconnu aujourd'hui, et j'espère démontrer jusqu'à l'évidence, il est reconnu, dis-je, que des agents du gouvernement anglais et de l'émigration circonvenaient toutes les autorités révolutionnaires et poussaient aux excès dont la France a dû gémir.

Ces misérables profitaient sous le masque du patriotisme de toutes les circonstances favorables à la contre-révolution, et essayaient souvent avec un douloureux succès de dépopulariser la cause républicaine. Nous étions tous, pour ainsi dire, sous la surveillance de ces agents secrets dont le prétendu patriotisme inspirait la confiance aux plus purs républicains. Connaissant nos mœurs, nos goûts, nos désirs et nos passions même, ils en profitaient pour nous tromper et nous diriger vers le but qu'ils voulaient atteindre, *la contre-révolution*. Ne serait-ce pas à l'influence de mêmes agents

qu'il faudrait attribuer la nomination du général Houchard? Ne pouvaient-ils pas nourrir l'espoir qu'il vengerait la mort de son protecteur et qu'ils tireraient parti de son influence, soit à cause de son incapacité, soit en l'aigrissant continuellement pour le déterminer à trahir la patrie? Quoi qu'il en soit, le jour où il fut nommé général en chef fut un jour de malheur pour lui et pour la république (1).

(1) Plus de trente ans après la bataille de Honsdchoote, je me trouvai au Mans, assis à table auprès d'un M. Odit, qui était passé en Angleterre en 1792, et qui était resté long-temps au service d'un lord. On parla des guerres de la révolution et du duc d'York. M. Odit nous rapporta avoir vu ce prince chez le lord au service duquel il avait été. Il nous affirma lui avoir entendu dire :

« J'avais promis trois millions à Houchard si on me laissait prendre « Dunkerque, mais le commissaire de la convention prit le commande- « ment de l'armée et il remporta la victoire. Il voulait me couper la re- « traite sur la chaussée de Furnes, et je n'eus que le temps pendant la nuit « de me sauver de cette ville. »

Tous les regards se portèrent sur moi avec un air de surprise. M. Odit s'en aperçut et en demanda la cause. M. Langlechère, ancien juge au Mans, lui dit : « Si je ne craignais pas d'abuser de votre complaisance, je vous prierais de nous répéter ce que vous venez de dire : il y consentit et répéta mot pour mot les mêmes paroles ; alors M. Langlechère s'écria, en me désignant : Voilà le commissaire de la convention dont vous nous parlez. — Monsieur était donc militaire? — Non, j'étais représentant du peuple, envoyé à l'armée avec des pouvoirs illimités. » C'était la première fois que je voyais M. Odit, et on ne lui avait point parlé de moi. Mademoiselle Latour, chez qui nous dinions, et M. Langlechère vivent encore, ils peuvent démentir un fait d'ailleurs connu de beaucoup de mes compatriotes. Que l'on compare ce propos avec ce que j'ai écrit sur la bataille de Hondschoote, et, sans donner à cette circonstance plus d'importance qu'elle n'en mérite, si on n'est pas convaincu comme moi de la trahison d'Houchard, on sera au moins bien disposé à le croire coupable.

Dans les deux ouvrages que j'ai combattus on se contente de dire : que le général Collaud commandait la droite, et le général Jourdan le centre ; il fallait ajouter, que ces deux généraux avaient, pendant cinq heures, essuyé un feu terrible ; que par leur présence et leur fermeté, ils avaient soutenu le courage de nos soldats ; que, blessés tous les deux, ils ont été forcés de se retirer quelques moments avant que la victoire fût décidée en notre faveur. Ainsi ces auteurs ne sont pas plus justes envers ces deux généraux qu'envers les conventionnels ; n'ont-ils donc des louanges que pour les chefs militaires qui ont compromis les destins de la France ?

A qui doit-on faire honneur de l'éclatante victoire remportée à Hondschoote ? Au vainqueur de Fleurus, qui me donna le conseil de cesser le feu, et de nous précipiter au pas de charge sur Hondschoote. Aux généraux Collaud et Leclerc, aux deux généraux de brigade qui exécutèrent et dirigèrent l'attaque, à toute l'armée, qui, après cinq heures de combat et de fatigue, montra jusqu'où peuvent aller la persévérance et le courage des Français.

Voilà quels sont les vainqueurs de Hondschoote dont les commissaires conventionnels se sont honorés de partager les lauriers. Tout s'est fait sans Houchard ou plutôt malgré Houchard... à nous et à l'armée française appartient la victoire de Hondschoote... à lui la retraite et le salut des Anglais.

Il a été puni et j'aurais voulu pouvoir laisser dans l'oubli ses fautes et son châtiment, mais ses imprudents apologistes m'ont forcé de rappeler les faits. A eux seuls doit être imputé ce qu'il y a de douloureux dans la discussion des actes de l'homme qui a rendu sur l'échafaud le compte de ses trahisons.

CHAPITRE XIII.

Nouvelle mission à l'armée. — Entretien avec Carnot. — Armée française rassemblée sous les murs de Philippeville, et commandée par le général Charbonnier. — Gorges de Bossut prises à l'arme blanche. — Rapprochements historiques. — La convention décrète que l'armée du Nord a bien mérité de la patrie. — On passe la Sambre. — Levasseur, suivi de deux ordonnances, s'élance au milieu des ennemis. — Toute l'armée se précipite sur ses pas. — Les Français et les ennemis entrent pêle-mêle dans la ville. — Vifs reproches du génér al Charbonnier au représentant Levasseur sur les dangers auxquels il s'expose.

Au milieu du mouvement révolutionnaire dont j'ai essayé de tracer une faible esquisse, plusieurs fois encore je fus envoyé à l'armée. Je m'appliquai constamment à remplir mes diverses missions en honnête homme et en bon citoyen : le comité de salut public apprécia ma conduite et Carnot surtout, à l'estime duquel je tenais plus particulièrement, m'en donna des témoignages qui me touchèrent. Un jour que j'étais allé au comité de salut public pour je ne sais quelle affaire il me dit, en présence de tous ses collègues : « L'armée du nord ne marche pas et nous ne savons pas pour-

quoi; il faudra que tu y ailles toi-même. — Tu m'étonnes, répondis-je, Pichegru y commande en chef et deux braves patriotes sont auprès de lui. Nous ne pouvons rien craindre de ce côté. — N'importe; tout cela ne va pas, et un républicain comme toi peut seul en découvrir la cause. — Il faudrait donc rappeler les commissaires actuels, car je n'aime pas à partager la responsabilité de mes actes avec mes collègues. Plusieurs commissaires peuvent ne pas s'entendre. Un seul agit toujours suivant sa conscience et sous sa responsabilité. — Eh bien, mon ami, on les rappellera. Je ne voudrais pas qu'à cause de moi on fît une injustice à mes collègues. — On les enverra ailleurs. — Disposez donc de moi. « Et je partis, en effet pour l'armée. Dès lors sans aucun doute Pichegru méditait quelque trahison; mais la surveillance active des commissaires conventionnels arrêta l'exécution de ses coupables desseins. On lui a depuis érigé des statues et nous végétons dans l'exil !....

Avant d'aller au quartier-général de Pichegru; je me rendis d'abord à Philippeville, appelée à cette époque vedette républicaine.

Le comité de salut public y avait rassemblé une armée que le général Charbonnier commandait. Pour entrer en campagne on faisait de grands préparatifs qui nous laissèrent long-temps dans l'inaction. Carnot m'écrivit pour se plaindre de nos lenteurs; je rassemblai aussitôt un conseil de

guerre; je demandai aux généraux la cause du retard que l'on mettait à attaquer l'ennemi; ils me donnèrent des raisons qui ne me contentèrent pas, et je les engageai à le presser davantage. Je voyais du haut des remparts de Philippeville les vedettes ennemies, et je brûlais du désir d'en venir aux mains; aussi dis-je au général Charbonnier, que, si dans trois jours tout n'était pas prêt, je me mettrais à la tête de tous les braves et je marcherais avec eux en avant. Nous sortîmes enfin et nous attaquâmes l'ennemi, retranché sur les hauteurs qui dominaient les gorges de Bossut. Notre plan consistait à rejoindre l'armée du nord commandée par Pichegru, en passant sur le corps des Autrichiens. Il fallait d'abord les déloger des positions voisines de Philippeville; les ordres furent donnés; nos régiments de chasseurs, protégés par notre artillerie, grimpèrent sur les hauteurs, culbutèrent les Autrichiens, s'emparèrent des postes et nous assurèrent ainsi un libre passage à travers les gorges. Au plus fort de l'action je remarquai un général de brigade qui montrait une valeur peu commune et un dévouement à toute épreuve; je demandai son nom à un officier d'état-major qui se trouvait près de moi. « C'est le général qui commande l'avant-garde. — Mais comment se nomme-t-il? — Hardi. — Hardi! m'écriai-je en fronçant le sourcil. — C'est un très bon général, répliqua vivement cet officier, et de plus un bon républicain. » J'avais des notes

contre lui et pour ainsi dire des ordres pour le faire arrêter. Ce n'était pas assurément contre un homme de cette trempe que j'aurais sévi; je fus vers lui. « On dit que vous êtes un bon républicain. — Pourquoi donc pas? ne l'êtes-vous pas vous-même? Vous allez voir comme ils se battent pour la cause de la patrie. » Il dirigea aussitôt son avant-garde sur un chemin creux, dont les côtés étaient très élevés, laissant à peine le passage d'une seule pièce de canon. Je ne pus me défendre d'un sentiment de crainte en songeant que par la rupture d'un essieu de canon cette avant-garde pouvait être taillée en pièces sans qu'on eût le moyen de lui porter du secours. Nous sortîmes enfin de ce terrible passage, tandis que Charbonnier attaquait dans la plaine le centre du prince de Kaunitz. Le général Hardi rangea son avant-garde en bataille et lui fit longer des haies et des fossés qui se trouvaient sur la droite. L'ennemi s'était mis en ligne dans la plaine. Je crus voir un mouvement dans sa cavalerie, je le fis remarquer au général en lui disant: « Je crois qu'ils se préparent à nous charger. — Qu'ils viennent, je les attends de pied ferme. — Il ne faut pas les attendre mais aller à leur rencontre au pas de charge. — On n'a jamais fait une pareille manœuvre. — Avec des républicains, il ne faut que montrer où est l'ennemi. — Eh bien, allons! » Il fait battre la charge; je parcours la ligne en disant aux soldats de ne tirer qu'à la portée du pistolet et de croiser la

baïonnette. On avance non au pas de charge mais au petit pas; la cavalerie ennemie s'élance sur nous, notre infanterie la reçoit par un feu de file sur toute la ligne, mais notre feu engagé de trop loin fut peu meurtrier. Les Autrichiens s'arrêtèrent, firent volte-face et se retirèrent; nous vîmes les officiers ennemis rallier leurs cavaliers à coups de sabre pour les forcer à faire une seconde charge: Pendant ce temps notre arrière-garde sortait des gorges et formait une seconde ligne. Quand l'ennemi exécuta sa seconde charge, il fut repoussé par un feu de file tiré à portée de fusil. Quelques cavaliers ennemis, emportés par leur courage ou par leurs chevaux, tombèrent sur notre première ligne et nous culbutèrent quelques soldats, mais le corps entier fut chassé et battit en retraite. Charbonnier fit alors sa jonction avec nous; nous étions maîtres des hauteurs et de toute la plaine, nos avant-postes entraient au même instant dans Beaumont, et les Autrichiens en pleine fuite laissaient le chemin libre entre nous et Pichegru. Je rendis compte au comité de salut public de cette brillante affaire, en faisant un éloge mérité du général Hardi; et je terminai ainsi ma lettre : « Il y a aujourd'hui cent ans que Louis XIV a tenté de franchir les gorges de Bossut, il y perdit beaucoup d'hommes et d'artillerie et n'eut aucun succès, parce qu'il n'avait que des esclaves à sa suite; aujourd'hui nous avons franchi ce passage et remporté une victoire éclatante, parce que nous avons combattu

pour la patrie et pour la liberté. » Barère, en lisant ma lettre à la convention, ajouta : « Levasseur nous indique la manière d'écrire la révolution. » Un député qui avait été informé de la manœuvre exécutée par notre division, demanda pour nous l'honorable décret, que l'armée du nord avait bien mérité de la patrie. La décision fut prise à l'unanimité, au milieu des plus vifs applaudissements. J'étais seul réprésentant du peuple à cette armée.

Nous passâmes la Sambre pour la première fois. Nous nous portâmes ensuite sur Thuin ; notre armée se rangea en bataille dans une plaine qui se trouve vis-à-vis de cette ville. Thuin était défendu par un rempart assez long, et par un fossé qui avait peu de largeur et de profondeur. Au-dessus de la porte du côté de France on avait placé une batterie de canons ; le rempart était d'ailleurs bien garni d'infanterie. Nous n'étions pas encore à portée de fusil, et l'artillerie faisait déjà feu sur nous. Nos soldats approchaient lentement et avec un sentiment d'hésitation. Plein d'impatience, je parcourus la ligne en criant *en avant!* La tête de mon cheval était tournée du côté de Thuin. En faisant des gestes avec mon sabre, pour donner le signal de marcher en avant, je touchai involontairement mon cheval de l'éperon. Ce bel animal, ennuyé de sentir cette excitation continuelle, prit le mors aux dents, et m'emporta vers l'ennemi. J'avais quatre ordonnances avec moi ; mon cheval fran-

chit le fossé, ceux de deux de mes ordonnances en firent autant; nous nous trouvâmes au milieu des ennemis. Toute l'armée, infanterie et cavalerie, se précipita sur le rempart pour venir à notre secours. Les soldats ennemis, qui se trouvaient près de la porte, entrent précipitamment dans la ville, où nos soldats les suivent et se heurtent pêle-mêle avec eux. Je me trouvai à la tête d'une colonne qui se ralliait sur la place; nous nous battîmes dans les rues; j'ordonnai un feu actif qui fit beaucoup de mal à l'ennemi; la ville fut bientôt évacuée, et les Autrichiens nous laissèrent un grand nombre de prisonniers. Le général Charbonnier et les autres officiers supérieurs me firent de vifs reproches de m'être exposé ainsi. Je n'étais pas, dirent-ils, à ma place; je m'étais exposé à me faire tuer ou à être pris, et on les aurait accusés de m'avoir sacrifié, pour se débarrasser de moi. Déjà mon secrétaire (1), qui venait de me rejoindre, m'avait fait part des plaintes des généraux. Je lui répondis que mon cheval m'avait entraîné malgré moi. « Comment! ce n'était donc pas ton intention? Non, assurément.—Eh bien, ne le dis qu'à moi. » J'aime à rappeler ce mot d'un ami, qui voulait par une innocente tricherie m'assurer un peu de gloire. En soupant, les généraux recommencèrent d'une

(1) C'était un homme de lettres, mon ami intime, et qui avait désiré m'accompagner pour savoir ce que c'était que la guerre; il était fort brave.

manière très affectueuse à me faire des reproches; je les remerciai en leur disant qu'à l'avenir je serais plus sage.

Notre armée était subordonnée à l'armée du nord commandée par le général Pichegru, et nous ne devions faire aucun mouvement que de concert avec lui. Quatre généraux de division, Scherrer, Kléber, Charbonnier et Desjardins, agissaient ensemble; toutes les opérations étaient concertées et décidées dans un conseil de guerre, auquel je présidais comme représentant du peuple.

Je ne terminerai pas ce chapitre sans raconter une anecdote qui peut donner une idée de mes relations avec les généraux, et de l'extrême sévérité que je croyais nécessaire au service de la république. Le lendemain de l'affaire des gorges de Bossut, j'allai visiter le général Hardi, qui, comme je l'ai déjà dit, commandait notre avant-garde. Général, lui dis-je, je viens passer la nuit avec vous. Il me remercia de cette preuve de confiance, et m'assura que nous pouvions dormir tranquilles. Il me quitta ensuite pour visiter les avant-postes. Je fis de mon côté une tournée dans le camp. Un chef de bataillon était avec quelques officiers aux dernières limites du camp. « Où est donc votre tente? lui demandai-je en riant. Il me montra le ciel. Et votre matelas? du pied il frappa la terre. Alors, continuai-je avec gaîté, je puis, sans crainte de vous gêner, vous demander une place dans votre lit.» Je m'assis en effet au bivouac, et je passai

une partie de la nuit à converser avec ces braves militaires.

Quand je rentrai au quartier-général, Hardi était couché; ses ronflements et son sommeil entrecoupé ne me laissèrent pas long-temps ignorer qu'il était dans un état complet d'ivresse. Ses aides-de-camp paraissaient fort embarrassés; ils eussent bien voulu me cacher l'état du général, mais ils durent bientôt s'apercevoir que je n'avais plus rien à apprendre.

Je soupai avec un œuf cuit sous la cendre et une once de pain de munition; repas plus que frugal qui n'était guère différent de ceux que je faisais la plupart du temps à l'armée. Je me couchai ensuite sur un peu de paille, et je dormis très bien; car il n'est rien de tel que la fatigue des camps pour donner du prix au plus mauvais lit.

Le lendemain le général Hardi, un peu confus, vint s'excuser auprès de moi de l'état dans lequel je l'avais trouvé. «N'ayant aucune provision, disait-il, il avait pris un ou deux verres de vin qui avaient fermenté dans sa poitrine d'une manière extraordinaire; il ne fallait donc pas attribuer son ivresse à un excès mais à la mauvaise disposition et à la fatigue. — Et si l'ennemi eût fait une attaque de nuit, qui aurait commandé? lui dis-je. Je ne reçois point vos excuses, car le premier devoir d'un général est la vigilance. Si je faisais moi-même mon devoir, je vous destituerais. Allez, je vous méprise.» Et je lui tournai le dos sans pousser plus loin l'ex-

plication. Cependant je n'avais nullement intention de lui nuire; car, malgré cette faute, c'était un brave militaire qui s'était toujours battu avec distinction. Il est mort depuis à Saint-Domingue de la fièvre jaune.

CHAPITRE XIV.

Entrevue du général Pichegru et de Levasseur. — Conseil de guerre où se trouvent Saint-Just et Lebas. — Levasseur propose à Saint-Just d'aller voir l'ennemi de près. — Visite de Saint-Just à Levasseur. — Une carabine chargée part entre les mains de Saint-Just. — Réflexions sur cet événement. — Aveux de Saint-Just. — Levasseur et le général Charbonnier à Fontaine-Levêque. — Ils chassent des pillards français. — Réconciliation du général Kleber et de Levasseur. — Preuve d'amitié que le général donne dans la suite à Levasseur.

Je restai quelques jours à Thuin avec le général Charbonnier. Pendant que j'y étais encore, le général Pichegru vint visiter notre armée; je me rendis à l'abbaye de Lobe où était le quartier-général. Un de mes collègues, qui accompagnait Pichegru, s'avança vers moi, m'embrassa, me prit par la main et dit au général Pichegru : « Général, j'ai l'honneur de vous présenter mon collègue Levasseur de la Sarthe. Je reculai trois à quatre pas et je répliquai avec fierté : Il me semble que tu devrais plutôt me présenter le général. » Pichegru

me témoigna le plaisir qu'il avait de faire ma connaissance (1).

Pichegru eut, dans la journée qu'il passa auprès de nous, plusieurs entretiens particuliers avec le général Scherrer; le soir il rejoignit son armée. Après son départ, les généraux tinrent un conseil de guerre : St-Just et Lebas s'y trouvèrent; c'était la première fois que je voyais ces deux députés à l'armée. Il était un peu tard quand j'entrai au conseil; je demandai sur quoi avait roulé la délibération: « Nous avons décidé, me dit le général Scherrer, de faire demain une pointe sur Nivelle avec dix mille hommes d'élite de notre armée commandée par le général Kleber (2). — Quel est votre but? — De prendre des chevaux; nous en manquons pour les différents services.—Vous vous y prenez un peu tard; ce coup de main eut dû être fait hier sur toute la ligne. — Nous enleverons des grains. — Fort bien,

(1) Avant cette entrevue le général Pichegru m'avait écrit pour me demander la grace de trois officiers arrêtés à raison de faute de discipline. J'accordai cette grace, et dans la lettre que j'écrivis à ce sujet au général je terminai par cette phrase : « Je serai charmé de faire votre connaissance un jour de bataille. » Il termina aussi sa lettre de remercîments par la même phrase.

(2) Il est à présumer que dans les conversations que Pichegru eut en particulier avec Scherrer, il lui conseilla de faire cette pointe sur Nivelle; c'est Scherrer lui seul qui en fit la proposition au conseil de guerre. L'on a prétendu que cette pointe avait pour but d'inquiéter l'ennemi pendant que Pichegru ferait une tentative sur l'armée du Nord. D'après les informations que j'ai prises, il ne se passa rien à l'armée du Nord le jour où nous fimes cette malheureuse pointe sur Nivelle; j'ai toujours cru que dès ce temps Pichegru nous trahissait.

j'étais déjà inquiet pour les subsistances de l'armée: et des voitures? — Nous allons en demander au commissaire-ordonnateur Vaillant. — Il n'en a pas pour le service ordinaire; je viens d'en mettre en réquisition dans trois départements: elle ne sont pas encore arrivées. — Nous prendrons des bestiaux. — Oui, quelques vaches, quelques moutons, est-ce que l'ennemi n'a pas son parc de bestiaux sur ses derrières? — Je conviens, me dit Scherrer d'un air impatienté, que notre expédition n'a pas le sens commun; mais l'ennemi nous supposera de grandes vues et fera quelque mouvement dont nous profiterons. Je me levai de ma chaise, je m'approchai de Scherrer en lui disant: Je croyais que la guerre était un art; il n'en faut pas beaucoup cependant pour faire je ne sais quoi, aller je ne sais où, et revenir je ne sais comment. Si l'ennemi est averti de votre mouvement par ses espions, il vous attaquera demain et vous précipitera dans la Sambre. — Eh bien, réprésentant, donnez-nous des ordres. — Je ne suis pas militaire, j'use du droit que j'ai de vous faire des observations. St-Just, Lebas et les généraux ne dirent pas un seul mot. Je retournai à Thuin, fort mécontent, avec le général Charbonnier.

Le soir, comme on en était convenu dans le conseil de guerre, on tira de l'armée dix mille hommes pour les porter en avant; ils devaient s'arrêter à quelques lieues, faire halte et tomber sur Nivelle dès la pointe du jour. Je fus réveillé

de très grand matin par le bruit du canon; je courus chez Charbonnier qui dormait et ronflait presque aussi fort que le canon; je le réveillai en disant: « Tu dors, général et on se bat! — Ah! qu'ils feraient bien mieux de dormir! — Oui, mais l'ennemi s'est éveillé de grand matin avec de belles intentions. — Nous les verrons venir. — Envoyez un de vos aides-de-camp du côté de Merbes-le-Château pour savoir ce qui se passe, je vais rentrer chez moi et je me tiendrai prêt à monter à cheval lorsque vous me ferez avertir de tout ce qui se passe. » L'aide-de-camp ne revenant pas assez vite, je m'impatientai comme c'était assez mon habitude, je montai à cheval et je pris la route de Merbes-le-Château. Je rencontrai à moitié chemin St.-Just, Scherrer, Kleber et Desjardins: « Comment, leur dis-je, vous venez du quartier-général et on se bat là-bas. — Est-ce que vous croyez, me dit Kleber d'un ton fort dur et d'un air fâché, que nous avons peur. — Eh! je ne vous suppose pas un pareil sentiment; mais quand il y a quatre généraux, il me semble qu'il devrait s'en trouver un où l'on se bat. — Nos avant-postes, me dit le général Scherrer, ont été attaqués avec la plus grande fureur et nous avons été obligés de passer la Sambre. Nous avons laissé un général de brigade pour défendre le pont et nous allons à Thuin pour nous concerter sur les moyens de repasser la rivière. — Je ne vous rappellerai pas ce que j'ai dit hier, le mal est fait, il faut le réparer. » Je les accompagnai à Thuin. En arrivant je

demandai à Saint-Just s'il avait donné des ordres pour marcher en avant. — Non, mais je crois qu'il y a des traîtres et il faut chercher à les connaître. — Il n'est pas question de traîtres, l'ennemi n'a-t-il pas ses espions qui l'auront informé de la séparation des dix mille hommes de notre armée et du mouvement qui s'est opéré.» Je laissai les généraux à Thuin se concerter entre eux; je me portai sur une hauteur d'où l'on voyait le camp ennemi; St-Just m'accompagnait. Nous vîmes très distinctement l'ennemi mettre le feu au canon. Je dis à mon collégue: « Les représentants du peuple ne doivent pas voir de si loin une bataille; courons dans la mêlée? — Que veux-tu que nous allions faire là ?» Cette réponse fit sourire quelques officiers qui se trouvaient près de nous. J'en pris de l'humeur, et je dis ironiquement à St-Just: « Je vois que l'odeur de la poudre t'incommode. » Je le quittai ensuite en donnant de l'éperon à mon cheval. J'arrivai près du pont, où je trouvai un général de brigade qui m'apprit que le feu de l'ennemi commençait à se ralentir, il ajouta qu'il n'y avait rien de mieux à faire que de conserver la tête du pont et de se tenir sur ses gardes. Je revins à Thuin (1).

(1) Les auteurs des Victoires et Conquêtes et du Manuel des braves n'ont pas été heureux dans le choix qu'ils ont fait d'un combat pour reprocher aux conventionnels d'avoir prescrit aux généraux de passer la Sambre. Si Saint-Just et Lebas en avaient donné l'ordre, le général Scherer n'aurait pas manqué de le dire.

Le lendemain Saint-Just vint dans ma chambre: j'étais occupé de mon courrier et je le priai de me laisser finir ma lettre. Pendant que j'écrivais il aperçut ma carabine, s'en empara et s'amusa à en examiner la batterie: elle était malheureusement chargée, le coup partit, la balle passa près de moi et alla percer mon porte-manteau qui était sur une chaise, à cinq ou six pas; je me levai aussitôt, le fusil était tombé des mains de Saint-Just, il pâlit, chancela et se jeta dans mes bras. Il me dit ensuite d'un ton pénétré: «Ah! Levasseur, si je t'avais tué? — Tu m'aurais joué un vilain tour; si je dois mourir d'un coup de fusil, que ce soit au moins d'une main ennemie.» En entendant la détonation, plusieurs officiers qui étaient près de ma porte entrèrent précipitamment dans ma chambre et trouvèrent Saint-Just dans mes bras et aussi pâle que la mort. « Pardon, représentant, mais le bruit d'une arme à feu nous a inquiétés et nous sommes entrés pour voir ce qui se passait, » me dirent-ils. Je leur rancontai ce qui venait de nous arriver et je les remerciai de leur bienveillante attention; ils se retirèrent. Hélas! à quoi tient la vie et l'honneur d'un homme! Je pouvais être tué et Saint Just aurait infailliblement été accusé de meurtre par les officiers qui avaient entendu la réponse ironique que je lui avais faite la veille. Craignant toutefois qu'on n'eût des soupçons injustes à ce sujet, j'eus l'attention de me promener dans la journée bras dessus bras dessous avec mon collègue. Pen-

dant cette promenade j'eus avec lui une conversation qui mérite d'être rapportée. Comme je lui disais : « Vous avez donc supprimé les défenseurs officieux au tribunal révolutionnaire. Si votre tribunal est composé d'anges, vous avez raison ; mais ce sont des hommes: *Erudimini vos qui judicatis*(1). — Tous les jurés sont des patriotes, me répondit-il ; au reste encore quelques châtiments et le règne de la clémence va être mis à l'ordre du jour. — Vous vous y prenez un peu tard ; un parti vous devance peut-être et se servira de ces moyens pour vous renverser. — Il n'y a qu'un républicain comme toi qui puisse me parler ainsi sans me paraître suspect. Que n'ont-ils mis de suite en pratique leur projet de pacification, ils auraient épargné bien du sang et peut-être leur pouvoir, conservé plus long-tems, eût été utile à la France, sur laquelle il a pesé si douloureusement et qu'on a renversé au moment où il allait porter ses fruits !

Les dispositions étant prises pour repasser la Sambre, je la traversai sur un pont de bateaux avec la brigade Marceau que commandait le général Charbonnier. Nous éprouvâmes plusieurs obstacles que le courage de nos troupes surmonta ; d'abord l'endroit n'était pas commode pour établir un pont de bateaux, ensuite il fallut traverser

(1) C'est vers le même temps que le comité de salut public fut dénoncé par Camille-Desmoulins dans Le Vieux-Cordelier, et par Philippeaux dans son fameux rapport sur la Vendée.

un bois taillis, monter par des chemins escarpés et très étroits où le moindre embarras dans les équipages de l'artillerie pouvait arrêter la marche de la colonne ; malgré tant de difficultés nous débouchâmes en bon ordre dans la plaine, où Charbonnier fit ranger son armée en bataille. J'aperçus alors une petite ville qui était à la portée du canon, je lui demandai quel était le nom de cette bourgade. — Fontaine-Levêque. — L'avez-vous fait reconnaître? — Donnez-nous donc le temps de respirer!—Eh bien, dis-je en riant, allons voir ce qui se passe à Fontaine-Levêque? — Je le veux bien, allons.» Nous prîmes avec nous une vingtaine de cavaliers et quelques gendarmes, des officiers voulurent aussi nous accompagner et nous marchâmes vers Fontaine-Levêque. En entrant dans la ville, nous entendîmes des cris percants: des soldats français traînaient des femmes par les cheveux, d'autres battaient les habitants; indigné de ces actes de violence, j'ordonnai aux gendarmes de tomber sur ces coquins à coups de plat de sabre et de les chasser loin du bourg; mes ordres furent exécutés à l'instant. Au milieu des pillards se trouvait un capitaine, je courus vers lui: Comment, lui dis-je, un capitaine peut-il donner l'exemple du pillage et de la désertion! vous êtes indigne de servir dans les armées de la république, et de commander à des Français, en même temps je lui arrachai ses épaulettes en lui ordonnant de s'éloigner. Le général m'avait laissé faire sans dire un

seul mot, mais quand le capitaine fut à quelques pas de nous : « Représentant, me dit-il, ce n'est pas ainsi que vous arrêterez le pillage ; nous avons des gendarmes ; il fallait faire arrêter le capitaine et quelques soldats, les traduire devant un conseil de guerre qui les aurait fait fusiller comme pillards et même comme déserteurs. — Bah ! les morts ne sont bons à rien ; ces soldats se battront bien demain : quant au capitaine, il se souviendra de la leçon, et il achetera d'autres épaulettes. Tenez, général, ajoutai-je en riant, j'ai la barbe bien longue et vous pareillement, faisons nous raser ici et nous pourrons dire que nous nous sommes fait raser à la barbe de l'ennemi. » Ce n'était qu'une plaisanterie, mais le général Charbonnier prit la chose au sérieux ; il plaça des vedettes en divers endroits et nous entrâmes chez un perruquier. Je n'aurais point parlé de cette plaisanterie, que beaucoup de personnes trouveront assurément inconvenante sous tous les rapports, mais elle eut long-temps après des suites sérieuses que je ferai connaître et qui me contraignent à la rapporter. Nous nous emparâmes donc de Fontaine-Levêque, mais il nous fut impossible de conserver long-temps notre position au-delà de la Sambre : dès le lendemain nous fûmes attaqués vigoureusement et forcés de la repasser. J'étais désolé, je ne savais à qui reprocher des opérations si mal concertées. De trahison, je n'en voyais point l'ombre, mais l'incapacité des chefs était flagrante. On a voulu cependant rejeter

tout le mal sur les conventionnels : l'injustice de ce reproche se relève d'elle-même : Guyton de Morveau était avec moi à l'armée. Les généraux ne recevaient de nous ni ordres ni reproches ; Saint-Just ne se mêlait point de la guerre, ainsi la faute de notre revers était tout entière aux généraux. Pichegru, sans doute, cherchait de son côté à entraver nos opérations quoiqu'il fît preuve du sans-culotisme le plus outré ; mais à l'armée des Ardennes, les chefs, quoique dévoués, servaient, par leur manque d'expérience, les vues de ce misérable ambitieux. Cependant Carnot se plaignait de ce que nous n'étions pas à Charleroi. Je souffrais de ces reproches auxquels je ne pouvais opposer que mes conseils, souvent mal reçus des généraux. En dépit de mes efforts nous repassâmes la Sambre à Marchiennes-au-Pont. C'est là que, dans un moment de halte. je rencontrai le brave Kléber. Depuis notre entrevue sur le chemin de Thuin, il me parlait très froidement et paraissait mécontent de mes reproches : je craignis d'avoir offensé un si vaillant soldat ; je fus à lui : « Kléber, lui dis-je, nous allons voir l'ennemi de près, peut-être un de nous restera sur le champ de bataille, peut-être même tous les deux : nous ne sommes pas faits l'un et l'autre pour mourir ennemis, embrassons-nous. — Moi votre ennemi, s'écria-t-il, je vous estime trop pour cela ! » Il m'ouvrit aussitôt ses bras ; je m'y précipitai. Mon cheval, dont j'avais lâché la bride, s'éloignait ; Kléber,

qui avait et la taille et la force d'un Hercule, me retint dans ses bras et me fit asseoir sur son cheval : nous nous embrassâmes de nouveau. Tous les militaires qui étaient près de nous applaudirent en criant *Bravo!* Ils aimaient Kléber et voyaient avec plaisir les témoignages d'amitié et de confiance que je lui prodiguais. Depuis cette époque nous avons toujours été amis (1).

---

(1) Il m'a donné dans une circonstance bien malheureuse une preuve de son attachement pour moi. Je ne puis passer sous le silence un trait qui fait honneur au cœur de cet illustre guerrier. Après le 9 thermidor, les réacteurs firent décréter à la convention l'arrestation de plusieurs de ses membres ; je fus du nombre des proscrits, et on me conduisit à la citadelle de Besançon. J'écrivis à mon fils, aide-de-camp du général Jourdan, que j'allais mourir sur un échafaud pour avoir aimé et servi ma patrie. Je lui rappelai que la meilleure manière de venger ma mort était de continuer à défendre la république, etc. Mon fils reçut cette lettre au moment où il était à table avec plusieurs généraux, il se leva aussitôt. Le général Jourdan voyant son émotion et ses larmes essaya de le consoler : « Console-toi, lui dit-il, un républicain, un honnête homme comme ton père ne doit mourir qu'au champ d'honneur. » Mon fils se retira dans une chambre voisine. Après le dîner Kléber vint le trouver et lui demanda la lettre qu'il venait de recevoir ; après l'avoir lue, il lui dit en le serrant dans ses bras : « Si votre père succombe sous les traits de ses ennemis, je vous servirai de père, comptez sur moi. C'est un devoir que je serai heureux de remplir. »

CHAPITRE XV.

L'armée marche sur Marchiennes-au-Pont.— Préparatifs du siége de Charleroi. — Levasseur fait différer le siége jusqu'à l'arrivée de l'armée de la Moselle. — Détails donnés par un déserteur ennemi.— On bombarde Charleroi. — Levasseur met le feu au premier canon de signal. — Attaque vigoureuse de l'ennemi. — Le général Jourdan conseille de lever le siége. — Motifs qui déterminent Levasseur et Guyton de Morveau à nommer le général Jourdan général en chef. — Cette nomination est approuvée par le comité de salut public. — Prise de Charleroi.

Après bien des marches et des contre-marches nous cherchions toujours à investir Charleroi sans pouvoir réussir à nous en approcher. Enfin l'armée française chercha à s'emparer de Marchiennes-au-Pont: une fois en possession de cette place, le siége devait être dirigé d'une manière régulière. Quand j'arrivai sous Marchiennes mon collègue Saint-Just et l'état-major s'y trouvaient déjà réunis. Ils étaient tous dans un grand embarras; un ordre intempestif avait fait avancer la cavalerie, dont nous n'avions que faire; ordre lui avait été donné de se retirer, mais cette retraite sans but avait jeté le découragement dans les rangs de l'in-

fanterie, qui refusait d'avancer. Je me rendis au milieu d'elle : « Fantassins, m'écriai-je, c'est moi qui ai donné l'ordre à la cavalerie de se retirer; le poste d'honneur appartient à l'infanterie, je ne souffrirai pas qu'on vous l'enlève. Quand nous aurons culbuté l'ennemi, la cavalerie viendra charger à son tour; suivez-moi, mes amis, je vais vous conduire au chemin de la gloire et de l'honneur. » On m'obéit et malgré la résistance de l'ennemi nous nous emparâmes de Marchiennes-au-Pont où le quartier général fut établi. Charleroi fut dès lors cerné et on fit tous les préparatifs d'un siége en règle; l'armée de la Moselle marchait à grandes journées pour venir nous rejoindre; le général Jourdan était arrivé en avant, et il se trouvait avec nous. Sa présence me donnait de la confiance, car j'ai toujours aimé cet officier. Je reçus une lettre de Carnot, qui portait en substance : « L'ennemi a évacué la forêt de Mormale et se dirige sur vous, il faut attaquer vigoureusement Charleroi, le prendre ou vous retirer. » J'allai trouver les généraux pendant qu'ils dînaient et je leur demandai si Charleroi était fortifié de manière à offrir beaucoup de résistance. « Les Hollandais, me dit le général Scherer y ont passé l'hiver, ils ont fait beaucoup d'ouvrages en terre qui en rendent l'abord difficile. — Les avez-vous vus ? — Non, c'est d'après le rapport qui nous a été fait que je parle. — Il faut nous en assurer par nous-mêmes. » Nous montâmes à cheval après le dîner. Le général Marescot,

qui commandait le génie, était monté sur une rosse; je le plaisantai sur son triste équipage et je lui offris de lui prêter un cheval : « Tenez, général, ajoutai-je, si nous prenons Charleroi je vous prierai d'accepter ce cheval. — Il est à moi, » répondit Marescot, et il était si persuadé de ce qu'il disait qu'il ne me le rendit pas.

Nous approchâmes le plus près possible de Charleroi. Je demandai aux généraux comment ils trouvaient le gâteau. « Pas facile à entamer, me dit en riant l'un d'eux. — Il faut le prendre d'assaut.— Représentant, me dit le général Scherer, donnez-nous en l'ordre. — Combien croyez-vous que nous perdrons d'hommes? — Huit mille, et nous ne sommes pas sûrs de réussir. — Je ne veux point de Charleroi à ce prix : l'armée de la Moselle arrivera dans trois jours; une victoire donnera cette ville à meilleur marché.

Nous étions encore réunis quand on vint nous annoncer qu'un déserteur demandait à parler au général. On le fit entrer : c'était un chasseur qui parlait français; il nous apprit que dix-sept escadrons et cinq mille hommes d'infanterie venaient d'arriver à marche forcée au camp ennemi, la journée du lendemain devait se passer en préparatifs et l'on devait nous attaquer le surlendemain. « Il ne faut pas, dis-je aux généraux, donner aux ennemis le temps d'assurer tous leurs moyens, il faut les attaquer demain; j'ai observé que quand nous sommes prévenus nous ne sommes pas si

sûrs de la victoire que quand nous prenons l'offensive. — Nous ne sommes pas en forces pour livrer bataille, répliqua le général Scherer, mais si l'ennemi nous attaque nous lui répondrons. » La journée du lendemain se passa à canonner et bombarder Charleroi sans avoir à essuyer d'engagements sérieux.

Il était convenu que l'on débuterait par un feu terrible contre Charleroi, afin d'étonner les ennemis. Un coup de canon devait donner le signal à toutes les batteries. Quand tous les préparatifs furent faits : «Qui est-ce qui doit tirer le premier coup de canon, dit un aide-de-camp de Scherer, si ce n'est le réprésentant du peuple, qui est depuis trois jours à la tranchée avec nous;» il me présenta la mèche en ajoutant : «Venez, représentant, donner le signal de la victoire, elle doit vous suivre partout.

L'ennemi était aussi préparé que nous, car il répondit coup pour coup à notre attaque : le feu devint terrible de part et d'autre. Mon collègue Guyton de Morveau était présent; ce respectable vieillard montrait le plus grand sang-froid. Sa modestie et sa simplicité empêchaient que les généraux ne fissent attention à lui. J'étais peiné du dédain avec lequel on le traitait, et je tenais à honneur de lui faire rendre les hommages qui étaient dus à son caractère et à ses talents. Une plaisanterie suffit pour fixer sur lui l'attention et lui faire décerner des respects mérités. « Gen-

darmes, dis-je au plus fort de l'action en désignant du doigt mon collègue, arrêtez cet homme-là et conduisez-le au quartier-général. Les généraux, étonnés, me regardèrent, Guyton ne disait rien. — Vous ne savez donc pas, ajoutai-je alors en riant, que nous avons parmi nous l'un des hommes les plus savants de France. Je veux empêcher qu'il ne soit frappé d'un boulet de canon, et c'est pour cela que je le fais emmener. » Guyton et les généraux se mirent à rire, et depuis lors on s'empressa autour de mon célèbre collègue et l'on ne manqua pas de lui rendre les honneurs qui lui étaient dus.

Le lendemain nous fûmes attaqués vigoureusement; nos troupes résistèrent long-temps; mais un village situé vers notre centre, où l'on n'avait mis qu'un bataillon, fut pris par l'ennemi, qui déboucha en forces sur ce point. Je vis aussitôt que nous allions être coupés sur notre gauche. Je rencontrai au même instant le général Jourdan, qui sans avoir de commandement observait ce qui se passait, je courus vers lui. « Je crois, général, que nous sommes coupés. — Je vous cherchais pour vous le dire. — Eh bien, que faut-il faire? — Lever le siége, ou vous êtes exposé à perdre toute votre artillerie. »

Nous cherchâmes le général Scherer et nous lui fîmes part de tout ce qui se passait. Il ordonna la retraite. Le quartier-général s'établit à Montigni-le-Teigneux où nous n'eûmes point d'affaire, quoi

qu'en disent les auteurs des Victoires et Conquêtes et du Manuel des Braves. Est-ce par la faute des conventionnels que l'on fut obligé de lever le siége de Charleroi, et de repasser la Sambre? nos détracteurs l'affirment. Il résulte cependant des faits que j'ai rapportés que si nous combattions en soldats nous n'avons jamais commandé comme généraux. Certes si l'on ne consent à nous attribuer aucune part aux succès, on n'a pas non plus le droit de mettre sur notre compte les défaites.

Depuis long-temps je voyais avec peine l'armée commandée par quatre généraux; je n'avais, d'ailleurs, aucune confiance en Scherer; je ne voulais qu'une tête et des bras. J'avais déjà fait part de mes observations à Saint-Just, il m'avait répondu que le comité de salut public ne voulait point mettre une grande armée sous le commandement d'un seul, parce que c'était donner à un militaire un pouvoir très dangereux pour la liberté; un général en chef, ajoutait-il, pourrait abuser de son influence et de son crédit pour renverser le gouvernement. Le temps a prouvé que le comité de salut public avait raison.

A peine arrivé à Montigni-le-Teigneux, je sentis la nécessité d'avoir avec mon collègue Guyton de Morveau une conversation particulière. « Tu vois, mon ami, lui dis-je, comme tout va avec quatre généraux; il n'y a pas possibilité de faire réussir une seule entreprise majeure; crois-tu que celui qui n'a pas été d'avis d'une opération, se batte

bien pour la faire réussir ? Desjardins est brave, mais il me dit tous les jours qu'il n'est pas en état de commander une grande armée ; le général Scherer veut tout ramener à son avis et je n'ai pas grande confiance en lui. Quel rôle va jouer ici Jourdan, dont l'armée arrive demain ? il va donc se trouver sous les ordres de la majorité du conseil..... Cela ira mal, car cela fera un dissentiment d'opinion de plus. J'ai conçu le projet de réunir l'armée des Ardennes et du Nord à celle de la Moselle, et de nommer le général Jourdan général en chef de cette armée combinée. Qu'en penses-tu, mon collègue ?— Tu es plus au fait des affaires militaires que moi; j'ai la plus grande confiance en toi, et tes raisons me paraissent fort justes; fais comme tu l'entends. » Nous prîmes un arrêté par lequel nous donnâmes le commandement en chef des armées réunies au brave Jourdan. Les autres généraux restèrent sous ses ordres comme généraux de division.

Le général Jourdan fit beaucoup de difficultés pour accepter le commandement en chef; il nous fit observer qu'il ne connaissait pas notre armée, qu'il aurait désiré avoir la sienne avec ses généraux dont il était sûr; qu'il avait été obligé de laisser une forte division commandée par le général Lefèvre; et qu'enfin, il désirait que cette division fût remplacée par celle des Ardennes. Nous lui accordâmes tout ce qu'il désirait. Il me dit en particulier qu'il croyait que Carnot n'approuve-

rait pas sa nomination, et il me donna à ce sujet des raisons qui ne me convainquirent pas.

Le lendemain, je partis pour Paris. J'exposai au comité de salut public les motifs qui nous avaient déterminés à nommer Jourdan général en chef. Carnot me dit que notre arrêté était déjà confirmé, ce qui me fit le plus grand plaisir.

Pendant mon absence le général Jourdan repassa la Sambre; on recommença le siége de Charleroi. Deux bataillons français occupèrent le village qui avait été forcé par l'ennemi. Enfin, après plusieurs alternatives de succès et de défaites, Jourdan remporta à Fleurus la victoire célèbre qui a couvert d'une gloire immortelle et l'armée et son général. Charleroi se rendit alors. Est-ce par la faute des conventionnels que l'on passa et repassa tant de fois la Sambre? non, certes; nous ne réclamons pas la gloire de Fleurus; qu'on ne rejette pas sur nous les fautes qui l'ont précédée.

Guyton de Morveau était venu à l'armée pour essayer l'effet d'un aérostat; on sait qu'il était un des plus grands chimistes de l'Europe: il monta dans la nacelle avec un officier nommé Lomet. Les auteurs précédemment cités ne daignent pas les nommer et voudraient faire croire que cet aérostat était de l'invention du général Jourdan. Comment l'animosité avec laquelle on poursuit les conventionnels dans tous les ouvrages sur les guerres de la révolution ne s'est-elle pas arrêtée devant le nom célèbre de Guyton de Morveau? Pourquoi

vouloir ravir à deux braves citoyens l'honneur d'avoir contribué au succès de cette mémorable journée? Est-ce parce que Guyton de Morveau était conventionnel? la haine devrait, il me semble, s'arrêter devant le génie. Permis à ceux qui ne sentent point les élans de patriotisme dont nous étions brûlés, de nier les effets de ce sublime enthousiasme. Mais qui osera nier la gloire, comme savants, des Guyton et des Fourcroy? l'esprit de parti suffirait-il pour étouffer tout sentiment de justice?

CHAPITRE XVI.

Levasseur reçoit du comité de sûreté générale l'ordre de se rendre à Sedan. — Arrestation des membres de la commune. — Portefeuille du général Lafayette. — Un jeune garçon se jette aux genoux du représentant en lui redemandant son père. — Le général Wirrion envoyé par Levasseur pour défendre les prévenus près du comité. — Patriotes mis en liberté. — Effets déplorables de l'esprit de parti et de réaction. — Retour à l'armée du nord.

Pendant que j'étais à l'armée du nord, je reçus un arrêté du comité de sûreté générale, qui ordonnait l'arrestation des membres du conseil général de la commune de Sedan. Ils étaient désignés par leurs noms et devaient être traduits sans délai au tribunal révolutionnaire; l'arrêté portait que j'étais chargé de son exécution. Cette commission me causa une vive peine, d'abord à cause de son objet, ensuite parce qu'elle m'enlevait à l'armée. J'ai toujours éprouvé depuis un vif regret de n'avoir pas refusé, d'une manière positive, cette désagréable mission, quoique ce refus eût pu m'être plus que préjudiciable. C'est la seule fois dans ma

vie que j'aie eu à sévir contre des concitoyens, et je ne me rappelle jamais cette circonstance sans douleur. J'obéis pourtant; je me rendis à Sedan, accompagné du général Wirrion, qui commandait la gendarmerie d'élite, et je fis arrêter tous ceux qui étaient désignés dans l'arrêté du comité de sûreté générale. Heureusement il s'en trouva plusieurs qui étaient alors absents. Ceux qui étaient à Sedan et qui furent incarcérés demandèrent à me parler, j'y consentis; ils me dirent : « Nous vous prions de nous instruire de la cause de notre arrestation afin que nous puissions préparer nos moyens de défense. — J'obéis aux ordres du comité de sûreté générale, je ne suis jamais venu à Sedan; je ne connais aucun de vous.—Mais pourquoi le comité de sûreté générale nous fait-il arrêter?—Tenez, lisez, voici l'arrêté.

CONVENTION NATIONALE.

Comité de sûreté générale et de surveillance de la convention nationale.

Du 4 floréal an II de la république française.

Le comité de sûreté générale, vu un procès-verbal du conseil général de la commune de Sedan, sous la date du 14 août 1792, qui met en état d'ar-

restation les mandataires du peuple qui furent envoyés vers la frontière des Ardennes, après la fameuse journée qui renversa le trône, et considérant que cet acte sacrilége constitua tous les signataires de ce procès-verbal en état de la plus criminelle résistance à la volonté nationale; que tous les principes du plus audacieux royalisme y sont consignés de la manière la plus odieuse; qu'il est dit dans cette déclaration, *que l'assemblée nationale était obsédée par une horde de factieux qui remplissaient alors la capitale de sang et de carnage; qu'elle n'a pu agir avec la liberté qui appartient à tout corps délibérant; que le décret qui prononce la suspension du roi viole de la manière la plus outrageante la constitution; que ce décret doit être regardé comme monstrueux.* Considérant enfin que le susdit procès-verbal de la commune de Sedan contient tous les principes les plus révoltants et les plus opposés à la volonté du peuple, que ses mandataires ne firent que consacrer dans la mémorable journée du 10 août; que le dessein perfide des signataires de cet acte de rebellion n'a été que trop manifeste, soit en mettant en arrestation les commissaires de l'assemblée nationale, soit en voulant soulever l'armée et soustraire les généraux traîtres, surtout Lafayette, qui la commandait; soit enfin en délibérant que le monstrueux procès-verbal serait envoyé aux administrateurs de districts et de départements, pour répandre partout le germe de la guerre civile et

relever le trône du tyran ; arrête que les nommés *Deroussaux*, maire ; *Le Gardeur* le jeune ; *Vaulin*, *Husson*, *Saint-Pierre*, *Lamotte-Germain*, *Fournier*, *Petitfils*, *Verrier*, *Gigon-Saint-Simon*, pour lors officiers municipaux ; *Le Noir Peyre*, procureur de la commune ; *Varoquier* père, *Grosselin* père, *Le Gardeur* l'aîné, *Fosfoy*, *Le Chanteur*, *Mesme*, *Hennug*, *Edet* le jeune, *Chayaux Caillon*, *Gibon*, *Veviron*, *Édet*, menuisier ; *Ternaux* (1), *Jacques de Latre* et *Ludet* père ; *A. C. Rousseau*, *Dalché* père et *Hermet Servain*, notables (2), tous signataires de l'infame procès-verbal de la com-

---

(1) M. Ternaux heureusement n'était point à Sedan, il ne fut point arrêté. La France a conservé ce célèbre manufacturier, et a trouvé en lui un défenseur de plus à la tribune de la chambre des députés pour ses droits les plus sacrés.

(*Note de l'auteur.*)

(2) Le général Lafayette bien informé que trois commissaires du corps législatif étaient envoyés pour l'arrêter eut assurément bien raison de se sauver, mais n'aurait-il pas pu le faire sans compromettre les membres de la commune de Sedan en leur ordonnant d'arrêter ces trois commissaires et de les mettre en prison ? Le registre de la municipalité, les pièces trouvées dans le portefeuille que ce général oublia si malheureusement dans sa tente, et qui fut envoyé ensuite à Paris, prouvent qu'ils ne l'ont fait qu'à sa demande *. (*Note de l'auteur.*)

* Levasseur qui a aussi été au milieu de la lutte des partis eût peut-être dû songer avant d'accuser le général Lafayette que c'est chose naturelle à chaque parti de faire tous les efforts possibles pour assurer son triomphe, et de ne s'avouer vaincu que lorsqu'il y est contraint par la force. Avant de céder à la force, Lafayette a cru devoir se défendre. L'abandon de ses soldats lui a fait perdre le fruit de ses peines ; mais il ne pouvait pas prévoir cet abandon lorsqu'il s'est préparé à combattre. Il est malheureux sans doute que d'estimables citoyens se soient trouvés entraînés dans sa ruine, mais c'est l'une de ces chances de la guerre qu'il ne pouvait ni calculer ni empêcher. (*Note de l'éditeur.*)

mune de Sedan, du 14 août 1792 (vieux style), seront traduits sans délai au tribunal révolutionnaire ; que ledit procès-verbal sera envoyé à l'accusateur public, qui à sa diligence poursuivra les prévenus ; charge de l'exécution du présent arrêté le citoyen Levasseur, représentant du peuple, invite ce représentant à faire apposer les scellés sur tous les papiers des prévenus, distraction faite de ce qui se trouvera de suspect pour être rapporté au comité de sûreté générale. Le charge en outre de s'entourer des lumières des patriotes, et de réunir toutes les autres pièces de conviction contre les susdits signataires susnommés et qualifiés.

Signé, Les représentans du peuple, membres du comité de sûreté générale.

ÉLIE LACOSTE, VADIER, LOUIS (du Bas-Rhin), LAVICOMTERIE, VOULLAND.

« Représentant, me dit l'un des malheureux proscrits avec avoir lu l'arrêté, si vous nous envoyez au tribunal révolutionnaire nous sommes perdus ; nous vous prions avec instance de nous faire conduire au comité de sûreté générale, afin que nous puissions donner sur cette affaire toutes les explications nécessaires à notre justification : il y a une amnistie en notre faveur. — Vous avez vu que l'arrêté est motivé ; je ne sais si je puis prendre sur moi de souscrire à vos demandes : je vais

y réfléchir. Je me retirai alors pour prendre des informations sur les accusés; on me dit que parmi eux beaucoup avaient signé de confiance l'écrit dénoncé, comme cela arrive dans toutes les grandes assemblées; d'ailleurs, en général, ils jouissaient de l'estime publique. On ajouta même que les Anglais verraient avec plaisir la mort des chefs des manufactures de Sedan, et que ces perfides ennemis pourraient bien être les instigateurs des mesures de rigueur que l'on avait fait prendre au comité de sûreté générale. Ce qui n'était alors qu'un doute pour moi est maintenant une certitude, quand je me rappelle ce qu'ils ont fait à Quiberon, à Toulon, et que je songe à tant d'autres événements de la république et de l'empire.

Ces renseignements m'inspirèrent un vif désir d'être utile aux inculpés. En conséquence, je les fis conduire à Paris avec recommandation de les adresser au comité de salut public. Je chargeai le général Wirron de les accompagner et de parler en leur faveur. Je lui remis en outre une lettre fortement motivée pour Élie Lacoste qui avait signé le fatal arrêté. Je gardai, d'ailleurs, l'arrêté qui était un acte d'accusation tout dressé et je fis, au contraire, passer au comité toutes les pièces justificatives qui tombèrent entre mes mains.

Le soir, une scène à laquelle je ne m'attendais pas vint encore aggraver la douleur que m'avait causée une si cruelle mission. J'assistai à la séance de la société populaire. Mon arrivée avait fait quelque

bruit et l'on savait que je me rendrais infailliblement dans le sein de la société. Aussi ne pus-je pas y jouir de la faveur de l'*incognito*. Un jeune enfant vint se jeter à mes pieds en me demandant la grâce de son père. Je pris cette innocente créature dans mes bras et je mêlai mes larmes aux siennes. Quoi! c'est moi, m'écriai-je, qui prive un fils de son père, une famille de son chef! quelle affreuse commission!

Hélas! cette mission de Sedan, dans laquelle la convention ne m'a laissé que le rôle d'un instrument passif, est la plus triste circonstance de ma vie. Je me rappelle pourtant avec satisfaction que j'ai adouci autant qu'il était en moi les ordres qui m'étaient transmis, et que je n'ai ajouté aucune rigueur aux rigueurs de l'arrêté du comité de sûreté générale. Cette douloureuse mission a pourtant été pour moi une source féconde de calomnies. Il est facile de les braver quand on a la conscience pure! J'ai d'ailleurs pour moi la certitude qu'en mourant les tristes victimes de Sedan n'ont pas pu me maudire et m'attribuer leur mort. On verra dans la suite de ces mémoires que plus tard les députés du département des Ardennes me rendirent justice et convinrent que dans cette déplorable mission je n'exécutai pas l'arrêté dans toute sa rigueur.

Je ne fis arrêter à Sedan que ceux qui étaient désignés par leurs noms dans l'arrêté, et je m'empressai de faire élargir ceux qui étaient désignés dans l'arrêté qui suit :

CONVENTION NATIONALE.

Comité de sûreté générale et de surveillance de la convention nationale.

Du 2 floréal an II de la république française.

Le comité de sûreté générale arrête que les citoyens *Vassault*, maire de Sedan; *Durege*, chirurgien-major, *Pommier*, commissaire des guerres, *Varoquier* fils, *Jorry*, adjudant-général, *Charbonnier*, *Evin*, médecin de l'armée, *Cayvol*, commissaire des guerres, *Jcaquemart*, employé aux effets militaires, *Fichet*, soldat au 45e régiment, *Davranges*, accusateur public du tribunal militaire; *Collot*, ci-devant écrivain, suivant le commissaire-ordonnateur, seront mis sur-le-champ en liberté; invite le représentant du peuple, Levasseur, à faire lever en sa présence les scellés apposés sur les papiers du citoyen Lambert, commissaire-ordonnateur de l'armée des Ardennes, et de transmettre au comité de sûreté générale tous les papiers qui pourraient s'y trouver de suspects, afin que le comité puisse statuer définitivement sur le sort du citoyen Lambert, à la vue des charges qui se trouveront contre lui.

Arrête également que les citoyens L'Ecole, Valta et Rostan seront également élargis.

Signé, les représentants du peuple, membres du comité de sûreté générale,

Élie-Lacoste, Lavicomterie, Dubarran, Louis (du Bas-Rhin), Amar, M. Bayle.

Le département des Ardennes est un de ceux qui ont le plus souffert pendant la révolution. Deux partis très opposés s'y faisaient une guerre à mort. Plusieurs députés y furent envoyés en mission, et malheureusement ils se laissèrent influencer par les factions ou n'agirent que suivant leurs opinions privées, sans tenir compte de l'opinion publique. Les modérés avaient destitué les patriotes et les avaient fait mettre en prison; ceux-ci réclamèrent près des comités de salut public et de sûreté générale. On envoya d'autres députés, qui mirent à leur tour en liberté les patriotes, et en arrestation leurs ennemis, et *vice versa*. Ceux désignés dans l'arrêté ci-dessus étaient des patriotes, que je rendis à la liberté d'après l'ordre que j'en avais reçu du comité. Plusieurs membres de l'administration du département, par suite d'un revirement de parti, se trouvaient incarcérés. Le général Wirrion me parla en leur faveur, et, à mes risques et périls, je les fis élargir. Je n'en avais pas le droit. Nous pouvions bien faire arrêter un ci-

toyen, mais nous ne pouvions lui rendre la liberté que d'après une décision des comités de salut public ou de sûreté générale. Fatale prérogative qui permettait d'exciter des douleurs, mais non point de sécher des larmes! Toutefois je ne reçus aucun reproche de l'acte en quelque sorte arbitraire que l'humanité m'avait commandé. Fatigué d'une mission si fâcheuse, je voulus avant de retourner à l'armée du nord prendre quelques jours de repos. Je me retirai chez un parent du général Wirrion, qui avait une ferme considérable appelée la Fosse aux Lions. C'est là que les citoyens que j'avais fait mettre en liberté vinrent me remercier. Après le 9 thermidor le fermier fut arrêté pour m'avoir reçu chez lui; et tous ceux que j'avais rendus à la liberté, d'après l'ordre qui m'en avait été donné par le comité de sûreté générale, furent incarcérés de rechef.... presque tous ont péri sur l'échafaud!..

CHAPITRE XVII.

Le comité de salut public accusé d'entretenir la guerre en Vendée. — Levasseur envoyé en mission pour empêcher les Vendéens de passer la Loire. — Autorités civiles et militaires convoquées. — Mesures prises à Saumur pour s'opposer au passage des Vendéens. — Révolte des prisonniers Vendéens. — Saumur mis en état de siége. — On découvre que les Vendéens doivent attaquer Angers.

Avant de revenir aux discussions de la convention je vais finir par ma mission en Vendée le sommaire rapide de mes travaux à l'armée. Je suis pour cela obligé, comme dans le chapitre précédent, d'abandonner l'ordre chronologique et d'anticiper sur quelques événements que j'aurai à raconter en détail. L'armée vendéenne avait passé la Loire (1) et s'était portée sur Grandville dont

(1) *Extrait du Manuel des braves :*

« Le parti des Bretons, à la tête duquel se trouvait le prince de Talmont, ne voyait qu'avec peine la résolution prise par l'armée royaliste de se rapprocher de la Loire pour reporter la guerre civile sur son premier théâtre. La « proposition de se jeter en Bretagne fut renouvelée après la bataille d'An- « train ; mais la majorité des chefs, qui connaissait à cet égard les disposi-

elle espérait s'emparer, mais d'où elle fut repoussée; elle revenait sur ses pas pour rentrer dans

« tions des Vendéens, persista dans la détermination arrêtée, et l'armée « se dirigea sur Angers, à l'effet de s'en emparer et d'assurer ainsi le pas- « sage du fleuve qui la séparait du sol témoin de ses premiers exploits.

« La garnison d'Angers consistait en quatre mille hommes de troupes ré- « glées, sous les ordres des généraux Boucret et Damican. A l'approche de « l'armée vendéenne toute la garde nationale prit les armes, déterminée à « s'ensevelir sous les ruines plutôt que de se rendre.

« L'attaque commença le 5 décembre à onze heures du matin. Les roya- « listes s'emparèrent d'abord des faubourgs, abandonnés par les habitants. « On avait relevé au moyen de sacs à terre une partie des remparts de la « ville garnis d'ailleurs de vingt pièces d'artillerie depuis la porte de Saint- « Aubin jusqu'à la haute chaîne. Ces canons répondirent avec succès à l'ar- « tillerie vendéenne, braquée contre la ville. L'infanterie occupait tous les « retranchements, et les Angévins combattaient aux postes les plus péril- « leux; les femmes même partageaient le danger commun; elles portaient « des munitions et des vivres, et prodiguaient les secours aux blessés. Les « assaillants font partout les plus vigoureux efforts; le brave général Beau- « puy que ses blessures avaient retenu à Angers s'était transporté sur les « remparts, il est blessé de nouveau. Plusieurs officiers supérieurs et un » municipal nommé Lebreton sont tués sur la muraille.

« Cependant la longue résistance des Angévins rebute les soldats roya- » listes. L'arrivée d'une troupe de cavalerie légère sur les derrières de leur « armée, et la nouvelle d'un rassemblement de forces à Châteaubriant pour « venir au secours de la ville assiégée, achèvent de les décourager. Laroche- « jacquelin emploie vainement toutes les instances, toutes les menaces, « pour engager ses troupes à tenter un dernier effort. Il leur représente « que l'artillerie vient d'ouvrir une brèche par laquelle il leur sera facile « de pénétrer dans la ville; et, pour leur donner l'exemple de l'intrépidité, « il y marche lui-même suivi des chefs forestiers Desessarts, Boispréaux, « et de quelques autres. Boispréaux est tué, Desessarts dangereusement « blessé; mais les Vendéens, découragés, ne font aucun mouvement pour « seconder le dévouement de leurs chefs. La retraite est demandée de tou- « tes parts, et Larochejacquelin au désespoir est forcé d'en donner le si- « gnal. L'armée royaliste se retire enfin après une attaque qui avait duré « trente heures. »

Je partis d'Orléans le soir fort tard et j'arrivai de grand matin à Blois. J'eus encore un entretien avec les autorités de cette ville et le commandant de la place; le résultat m'amena à faire partir pour Tours un des deux bataillons qui étaient à Blois, dans la crainte que les Vendéens ne prissent la route de Vendôme pour venir passer la Loire à Blois. Je pris un arrêté par lequel je réglai toutes les dispositions nécessaires pour empêcher les Vendéens de passer. J'ordonnai de faire sauter une arche du pont dans le cas où on serait averti que les Vendéens eussent véritablement l'intention de prendre cette route. A Tours, je fis également rassembler les autorités. Je demandai à Clément de Ris, président de l'administration du département, s'il avait reçu un arrêté du comité de salut public qui ordonnait de faire couper la partie du pont qui était en bois; « oui, me répondit le président. — Et pourquoi donc cela n'est-il pas fait? — Nous avons communiqué à l'ingénieur en chef l'arrêté du comité de salut public. — Ainsi vous croyez votre responsabilité à couvert? Ne devez-vous pas surveiller l'éxécution des ordres que vous donnez? Faites venir cet ingénieur. »

En passant sur le pont j'avais remarqué [illegible] ou six travailleurs qui débarrassaient les [illegible] dont sa surface était encombrée; j'avais [illegible] marqué qu'un grand nombre de grands [illegible] étaient amarrés sur la rive droite du fleuv[illegible] une portée de canon il y avait une émin[illegible]

de salut public me manda près de lui. Carnot me pria de la manière la plus pressante d'aller dans la Vendée. « On nous accuse, me dit-il, d'entretenir cette malheureuse guerre. Prieur, membre du comité, est à l'armée de Mayence, nous ne pouvons pas être partout. Nous avons donné des ordres tout le long de la Loire pour empêcher le passage de l'armée vendéenne. Tu prendras une copie de nos arrêtés et tu verras qu'ils ne sont exécutés nulle part. Nous avons tiré de l'armée du nord une division forte de dix mille hommes avec une bonne artillerie commandée par le général Duhem que tu as vu à l'armée du nord.

« Tout cela ne servira de rien si les Vendéens passent la Loire et rentrent dans un pays dont ils connaissent jusqu'au moindre buisson. » Je refusai d'abord, ne voulant pas être témoin des horreurs d'une guerre civile, mais enfin je cédai aux instances, je pourrais dire même aux prières de Carnot. Il était quatre heures du soir quand je sortis du comité. « Si tu pouvais partir demain, me dit Carnot, tu nous ferais grand plaisir à tous. — Et pourquoi pas ce soir, lui répliquai-je, il ne faut jamais remettre au lendemain une affaire pressée. »

Je partis en effet avant 9 heures avec un garçon de bureau qui me servit de domestique. J'arrivai avant midi à Orléans; j'eus avec les autorités constituées une conférence sur la marche des Vendéens, et j'acquis quelques renseignements importants.

Je partis d'Orléans le soir fort tard et j'arrivai de grand matin à Blois. J'eus encore un entretien avec les autorités de cette ville et le commandant de la place; le résultat m'amena à faire partir pour Tours un des deux bataillons qui étaient à Blois, dans la crainte que les Vendéens ne prissent la route de Vendôme pour venir passer la Loire à Blois. Je pris un arrêté par lequel je réglai toutes les dispositions nécessaires pour empêcher les Vendéens de passer. J'ordonnai de faire sauter une arche du pont dans le cas où on serait averti que les Vendéens eussent véritablement l'intention de prendre cette route. A Tours, je fis également rassembler les autorités. Je demandai à Clément de Ris, président de l'administration du département, s'il avait reçu un arrêté du comité de salut public qui ordonnait de faire couper la partie du pont qui était en bois; « oui, me répondit le président.— Et pourquoi donc cela n'est-il pas fait?—Nous avons communiqué à l'ingénieur en chef l'arrêté du comité de salut public. — Ainsi vous croyez votre responsabilité à couvert? Ne devez-vous pas surveiller l'éxécution des ordres que vous donnez? Faites venir cet ingénieur.»

En passant sur le pont j'avais remarqué cinq ou six travailleurs qui débarrassaient les gravois dont sa surface était encombrée; j'avais aussi remarqué qu'un grand nombre de grands bateaux étaient amarrés sur la rive droite du fleuve, et qu'à une portée de canon il y avait une éminence où

l'on pouvait établir une batterie pour faciliter le passage de la Loire. Je demandai au commandant de la place pourquoi il n'avait pris aucune précaution militaire pour s'opposer au passage des Vendéens, dans le cas où ils tenteraient de former un pont de bateaux; j'ajoutai que l'on aurait dû établir deux redoutes en terre sur la rive gauche pour s'opposer aux travaux de l'ennemi. Le commandant me répondit qu'il n'avait point reçu d'ordre. Dès que l'ingénieur parut je lui demandai sévèrement s'il avait reçu l'arrêté du comité de salut public. Sur sa réponse affirmative, et sur ce qu'il me dit qu'il y avait beaucoup de gravois mastiqués qu'il fallait faire enlever, et que cela demandait du temps, « Oui, répliquai-je, quand on n'emploie que cinq à six ouvriers »; et sans rien ajouter je demandai une plume et du papier, et je rédigeai l'arrêté suivant:

« Le réprésentant du peuple arrête que dans 24 heures la partie en bois du pont sera coupée; l'ingénieur est chargé de cette opération, sous sa responsabilité. Les autorités locales sont chargées de surveiller ledit ingénieur.» L'ingénieur s'en alla en murmurant. De concert avec le commandant, nous décidâmes qu'il serait établi deux redoutes sur la rive gauche, afin de pouvoir faire un feu croisé sur la place occupée par la partie du pont en bois. Nous visitâmes l'éminence qui domine la ville et où j'avais eu, en arrivant, l'idée d'établir une redoute pour disputer aux Vendéens leur entrée de ce côté; mais y ayant réfléchi plus sérieusement, je

ne jugeai pas ces travaux d'une utilité absolue; le commandant fut de mon avis. Je partis fort tard de Tours, le même jour, et j'arrivai à Saumur dans la nuit. Je descendis dans une auberge, où je demandai un lit, car j'étais excédé de fatigue. L'aubergiste me refusa assez durement: je crus qu'en faisant connaître ma qualité de représentant du peuple je serais mieux traité, mais je me nommai en vain. Quand il fit jour je donnai des ordres pour rassembler les fonctionnaires: je leur annoncai que l'armée vendéenne était en marche pour passer la Loire; que, dans l'incertitude du lieu où elle pouvait se présenter, il fallait prendre toutes les mesures convenables pour leur disputer le passage. Je dis au commandant de la place de m'accompagner vers les lieux où les Vendéens pouvaient passer; je remarquai que la tête du pont sur la rive droite était dominée par des bâtiments assez élevées. Si les Vendéens étaient parvenus à s'y loger, ils auraient eu une grande facilité pour assurer le passage des leurs sur ce pont. Je donnai ordre de vider à l'instant ces maisons, de les remplir de fagots et d'autres matières combustibles et d'y mettre le feu au moment où les ennemis se présenteraient. Je fis ensuite établir une redoute en terre sur le milieu du pont. Après avoir indiqué tout ce que je croyais utile pour opposer une forte résistance à l'ennemi, je me rendis à la maison de ville où toutes les autorités étaient réunies. Pendant que nous étions à discuter sur les

moyens de défense, on vint nous avertir que les prisonniers se révoltaient; cet incident donna lieu à de vives interpellations et à des récriminations violentes entre tous les fonctionnaires. « Je vois, leur dis-je, que tout le monde veut commander ici; mais je n'y trouve pas mon compte; je vais mettre Saumur en état de siége : général *Coumer*, vous seul commanderez ici; à vous seul on obéira; mais vous seul, aussi, serez responsable. — Représentant, je ne suis pas en état d'occuper cette place. — Comment! général, quand il n'y a rien à faire vous acceptez toutes les places, vous autres officiers supérieurs, et dans les occasions difficiles vous cherchez à vous excuser sur votre peu de savoir! c'est manquer à la république : je ne trouve que vous ici et je vous prends; malheur à vous si les ennemis passent par Saumur. » Dans le même moment, on vint nous dire une seconde fois que les prisonniers se révoltaient. « Quels sont ces prisonniers? — Ce sont des Vendéens. — Combien sont-ils? — Trois cents environ. — Ce sont des hôtes très dangereux dans ce moment; je sais qu'ils ont beaucoup de partisans ici. Si les Vendéens viennent attaquer Saumur, ils peuvent forcer leur prison pour faire une diversion, peut-être même mettre le feu aux maisons du côté de la rive gauche : il faut conduire tous les prisonniers à Orléans; indiquez-moi un brave homme à qui on puisse confier cette affaire. » On me présenta le citoyen Petit.

Cet homme accepta la tâche difficile que je lui

destinais; mais il exigea une forte escorte, et le commandant de place déclara formellement qu'il ne pouvait pas la détacher de la garnison sans compromettre sa responsabilité. J'étais dans une triste alternative dont Petit me tira en me disant qu'il se chargerait volontiers de la conduite des prisonniers, si on l'autorisait à les attacher deux à deux et à faire tirer sur eux en cas de révolte. Un tel moyen, quelque douloureux qu'il fût, était le seul qui nous restât. J'autorisai Petit à user de rigueur dans un cas désespéré; mais en lui recommandant toutefois de n'agir par violence qu'à la dernière extrémité. Dans le trajet qu'il avait à faire, il eut à essuyer diverses révoltes, pendant lesquelles plusieurs prisonniers furent sacrifiés; mais c'était le petit nombre, et la grande masse arriva à bon port.

J'avais envoyé plusieurs agents de confiance éclairer les projets des Vendéens. L'un d'eux se glissa jusqu'au centre de leur armée et revint, après avoir couru de grands risques, nous apprendre que les révoltés tenteraient le lendemain une attaque sur Angers. Il était fort tard quand cet homme revint à Saumur; il avait fait une marche forcée; il me rendit compte de ce qu'il avait découvert. Je vis que je n'avais pas un moment à perdre pour exécuter les instructions du comité de salut public, lesquelles se bornaient à me trouver partout où les Vendéens voudraient passer; je partis à l'instant. Avant d'arriver au Lion d'Ar-

gent (1), je rencontrai un commissaire des guerres, à qui je demandai des nouvelles de ce qui se passait. Il me dit qu'on attendait de moment en moment l'attaque des Vendéens contre Angers. « Je le sais et j'y vais. — Si j'étais à votre place je ne m'exposerais pas à tant de dangers. — Oui, si j'étais vous, je ferais ce que vous dites, et si vous étiez moi, vous iriez à Angers.» J'arrivai au Lion d'Argent vers minuit et au moment où un détachement de chasseurs, qui avait été envoyé à la découverte, en partait pour retourner dans la ville. Je me fis connaître au commandant de ce détachement et je lui dis de m'attendre ; je changeai de relais et nous partîmes.

(1) Petit bourg entre Saumur et Angers.

CHAPITRE XVIII.

Arrivée à Angers. — Le général Danican. — Dispositions prises pour recevoir les Vendéens. — Siége d'Angers. — Levasseur passe deux nuits sur le rempart. — Les Vendéens lèvent le siége.

J'arrivai à Angers à sept heures du matin. J'envoyai aussitôt chercher le commandant de la ville. Le général Danican se présenta, je lui dis : « Nous allons être attaqués ce matin par 8,000 hommes. — Je ne les crains pas; me répondit le général d'un ton ferme et assuré. — Ce n'est pas assez de ne pas les craindre, il faut être en état de bien les recevoir; venez à neuf heures me prendre ici, et nous irons voir quels sont les moyens de défense. Il vint me chercher, et nous fîmes le tour du rempart près la porte Saint-Michel. Je visitai plusieurs postes, et nous sortîmes par la porte Neuve. « C'est de ce côté, dis-je au général, que les Vendéens vont nous attaquer; comment allez-vous vous défendre? — Avec mes remparts. — Il faut que vous ne sachiez guère votre métier. Quand on veut se

défendre avec des remparts on fait un découvert. Regardez ces maisons et surtout la plus grande (la maison de Gohin), elles sont à la portée de fusil des murs : les Vendéens s'y logeront, et de là ils tueront vos canonniers sur le rempart. Il faut faire mettre le feu à ces constructions. — Représentant, elles ne sont pas vides.—Tant mieux, les meubles serviront de matières combustibles. La république a le moyen de dédommager le propriétaire, mais elle n'a pas le pouvoir de rendre la vie aux canonniers qui, de ces bâtiments, seraient tués par l'ennemi.» Au même instant nous vîmes accourir au grand galop un militaire qui nous annonça l'arrivée de l'ennemi. L'ordre de brûler la maison ne fut pas exécuté. Nous rentrâmes; nous allions au grand trot, lorsqu'au détour d'une rue le cheval du général s'abattit. Nous mîmes aussitôt pied à terre pour le secourir; comme on l'aidait à se relever, il s'écria : « J'ai la jambe cassée ! » On le porta dans une maison, où il demanda un seau d'eau froide; on lui tira sa botte, son bas, et il plongea sa jambe dans l'eau, en criant qu'il souffrait horriblement. «Si vous avez la jambe cassée, lui dis-je, ce n'est pas là le remède.» Je pris une chaise et je m'assis devant lui, en lui disant : « je m'y connais, je suis chirurgien.» Je retirai sa jambe de l'eau, presque malgré lui; je ne trouvai ni fracture ni contusion; les mouvements dans l'articulation du pied et du genou s'exécutaient fort bien. « Ce n'est rien, allons, il faut monter à cheval.—Oh! je souffre horriblement!» Je montai

à cheval, et le général, après s'être fait porter sur un brancard, se mit paisiblement dans son lit. Je donnai aussitôt l'ordre de battre la générale.

Les Vendéens se logèrent dans les maisons dont j'ai parlé précédemment, et d'où ils firent un feu continuel qui nous tua beaucoup de monde. Je passai deux nuits sur les remparts avec nos braves militaires. Les habitants d'Angers, et même les femmes, bravaient les périls les plus grands pour nous apporter des aliments. Un officier municipal fut atteint d'une balle et tomba mort.

Pendant le siége j'allai plusieurs fois chez le général Danican pour m'informer de sa santé. Il se plaignait toujours des souffrances *horribles* qu'il éprouvait. Dans une de ces visites, je me trouvai au moment même où les chirurgiens entraient pour lever l'appareil. Je voulus assister au pansement. Le général Danican, qui ne s'en souciait pas, essaya de renvoyer les chirurgiens, j'insistai pour qu'ils restassent, et je tirai la couverture qui cachait sa jambe, le général en fit autant de son côté; enfin la couverture tombe à terre : je vois une jambe bien soigneusement enveloppée avec des compresses. Je défais tout l'appareil; j'examine, et ne trouve pas le moindre symptôme morbide. Je demandai aux chirurgiens quel mal ils voyaient à cette jambe. Ils répondirent qu'il n'y en avait pas de bien évident, mais le général affirmait souffrir beaucoup. «Que mettez-vous dessus? — Des compresses trempées dans de l'eau blanche. — Oh! il

en faudrait beaucoup pour guérir cela; tous vos soins n'y pourront rien. » Je me retirai fort mécontent. Un commissaire de la convention qui eût destitué ce général aurait-il eu tort, messieurs les auteurs des Victoires et Conquêtes, etc.? je ne le fis pas, je le méprisai assez pour n'en point parler, et je l'aurais même oublié si après le 9 thermidor ce vaillant guerrier ne fût venu à la barre de la convention crier contre le règne de la terreur, et se vanter d'avoir défendu Angers contre 8,000 hommes, sans avoir fait répandre le sang des citoyens. Je répondis alors que le général, au premier coup de fusil, s'était mis au lit, où il était resté pendant tout le siége, pour une chute de cheval qu'il avait faite près de moi, quoiqu'il ne fût nullement blessé. Je fus fort gourmandé pour avoir mal parlé d'un aussi brave homme; à la vérité je ne savais pas qu'il fût réservé pour commander au 13 vendémiaire les insurgés qui attaquèrent la convention!

Pendant la première nuit que je passai sur le rempart vis-à-vis la maison Gohin, je crus entendre le bruit d'une voiture; je le dis à un commandant de bataillon qui se trouvait près de moi; nous écoutions attentivement. « Cela est vrai, me dit-il; les Vendéens viendraient-ils avec une pièce de canon pour enfoncer la porte, pénétrer dans la ville, y mettre le feu, jeter l'alarme et profiter de l'obscurité de la nuit? » Dans le doute, nous donnâmes l'ordre à la com-

pagnie la plus voisine de faire une décharge à peu près vers cette porte. La nuit était extrêmement obscure, mais nous découvrîmes que notre manœuvre était nécessaire, car les Vendéens ripostèrent à plusieurs reprises. Le lendemain, quand il fit jour, nous vîmes une pièce de canon braquée en face de la porte; les deux chevaux étaient tués, et quelques hommes étaient également couchés sur le carreau. Dans la journée, l'attaque contre cette porte fut renouvelée avec impétuosité. La troupe de ligne, la garde nationale et tous les habitants d'Angers montrèrent la plus grande valeur. Ils étaient décidés à s'ensevelir sous les ruines de leur ville plutôt que d'y laisser entrer l'ennemi.

Les Vendéens levèrent le siége le troisième jour, vers quatre heures après midi, et prirent la route de La Flèche; je me rendis chez le général Danican; il était encore au lit; il me conseilla de faire une sortie vigoureuse, en disant que c'était une belle occasion *d'exterminer tous ces coquins-là*. « C'est bien malheureux, lui dis-je, que vous soyez blessé; nous nous serions mis à la tête de nos braves, et nous aurions exterminé les aristocrates. Mais... » Je me retirai, ne croyant pas prudent de suivre les avis du général, qui avait peut-être de bonnes raisons pour me conseiller une sortie. Je ne dois pas oublier de dire que j'avais trouvé à Angers mes deux collègues Francastel et Esnue Lavallée; pendant le siége ils s'exposèrent à de grands dangers, et ne contribuèrent pas peu

par leur courage à animer l'ardente population de la capitale de l'Anjou.

LETTRE DU GÉNÉRAL COUMER (1).

Saumur, le 13 frimaire 1793.

L'ennemi vient de se porter sur Angers, qu'il attaque sur tous les points: depuis trois heures du matin le canon gronde; mais l'esprit des habitants et de la garnison est excellent et la ville est très bien fortifiée; ainsi je ne doute pas que ses tentatives ne soient vaines: c'est en vain qu'ils veulent passer le pont de Cé, les soldats républicains sont là pour les en empêcher. Saumur est dans un état respectable; il vient d'être proclamé en état de siége, par un arrêté des représentants du peuple. Le patriotisme qui anime les habitants et la garnison promet une bonne défense, si les ennemis venaient nous attaquer, ce que je ne crois pas; je compte bientôt vous annoncer que les rebelles ont été repoussés sur tous les points.

(1) Extrait du Moniteur, 18 frimaire an II de la république, n° 78.

CHAPITRE XIX.

Arrivée de l'armée de Mayence et des représentants Thureau, Bourbotte et Prieur de la Marne. — Conseil de guerre. — Le général Westermann exécute trop tard la décision du conseil. — Les Vendéens sont battus au Mans. — Levasseur retourne à Paris. — Rapport de Barrère. — Levasseur propose une amnistie. — Cette proposition n'est point appuyée.

L'armée de Mayence avait marché à grandes journées pour venir à notre secours; elle arriva ainsi que mes collègues, Bourbotte, Thureau et Prieur de la Marne, à 6 heures du soir, trois heures avant la retraite des Vendéens; il est probable que l'ennemi en fut averti et c'est sans doute ce qui le détermina à lever le siége d'Angers. Je racontai à mes collègues les exploits du général Danican ; quoique nous fussions tous bien convaincus que ce général était resté dans son lit ou par lâcheté ou par trahison, nous ne le destituâmes point. Il fallait, pour que nous prissions une telle mesure, que le sort d'une armée fût compromis ou que des preuves plus claires que la lumière du jour vinssent nous éclairer.

A 11 heures du soir on tint un conseil de guerre où se trouvèrent Prieur de la Marne, Bourbotte, Thureau, Francastel, Ernue Lavallée et moi, tous représentants du peuple; les généraux, Rossignol, qui commandait en chef, Kléber, Marceau, Beaupui, Westermann, etc. Il fut décidé que l'on resterait trois jours à Angers pour organiser l'armée et que l'on se mettrait ensuite à la poursuite de l'ennemi. Ce projet ne me convenait pas: je le dis à mes collègues: « Je commence à croire, ajoutai-je, que nous ne finirons cette malheureuse guerre que quand nous nous mettrons à la tête des colonnes; je commence à croire que si la guerre de la Vendée n'est pas finie, c'est qu'on l'a bien voulu. En restant trois jours dans une ville dont vous aurez chassé l'ennemi, vous lui donnerez le temps de parcourir toute la république; les Vendéens sont découragés pour n'avoir pas pris Angers; la maladie est parmi eux, ils manquent de vivres et de munitions, il ne faut pas leur donner le temps de s'en procurer dans d'autres villes; il faut les suivre comme l'ombre suit le corps; je vous préviens que le comité de salut public a tiré de l'armée du nord une division de dix mille hommes; que son intention est de mettre l'armée vendéenne entre deux feux; il faut pour cela l'arrêter dans sa marche. — Explique-nous ton plan, me dit Prieur. — Le voici : Demain à la pointe du jour toute la cavalerie sortira d'Angers et attaquera l'arrière-garde; au reste le commandant se

conduira militairement. A dix heures cinq mille hommes d'infantérie suivront pour soutenir la cavalerie, si elle en a besoin ; à midi toute l'armée se mettra en marche. » Ce plan fut discuté et arrêté. Je demandai où était le général de cavalerie, le général Westermann se présenta : « Vous avez entendu, lui dis-je; afin que vous n'oubliiez pas nos ordres, je vais vous les transmettre par écrit (1); » et en effet je lui remis à l'instant le plan écrit de ma main. Il était une heure du matin quand le conseil leva sa séance.

A dix heures du matin je rencontrai le général Westermann : « Comment, m'écriai-je avec surprise, vous êtes encore ici ? — Représentant, cela ne va pas comme vous le croyez ; la plupart des chevaux étaient déferrés. — Mauvaise raison : est-ce que vous n'avez pas des maréchaux attachés à chaque corps ? » Il ne partit qu'à deux heures après midi ; ainsi les cinq mille hommes et le reste de l'armée ne sortirent point d'Angers ce jour-là, ce qui donna le temps aux Vendéens d'aller jusqu'au Mans, où cependant leur armée fut détruite. Je n'ai point suivi cette armée et je n'ai rien à en dire. Ma

(1) On m'avait recommandé au comité de salut public d'observer le général Westermann; on avait beaucoup de notes contre lui, et on s'en défiait depuis long-temps. « Eh pourquoi le laisser en place, dis-je à mes collègues; voulez-vous lui donner le temps de faire un mal que vous ne pourrez peut-être pas réparer dans la suite? On ne tint pas compte de mes avis, et il en résulta des revers pour la république et l'échafaud pour le général.

mission était finie; j'avais exécuté les instructions du comité de salut public, qui se bornaient à me trouver partout où les Vendéens devaient passer; je ne pouvais pas non plus quitter les bords de la Loire sans prévenir le comité : A la réception de ma lettre je fus rappelé à Paris.

Le jour que je rentrai dans le sein de la convention, Barrère, au nom du comité de salut public, fit un rapport sur la guerre de la Vendée; il dit, entre autres choses: «Que le comité de salut public s'était souvenu de ce que Levasseur avait fait à Hondschoote; qu'il l'avait envoyé pour s'opposer au passage des Vendéens sur la Loire, et qu'il avait passé les espérances du comité; ainsi terminait-il: cette malheureuse guerre est finie.» Je pris la parole : « J'espère, comme le dit le rapporteur, que cette malheureuse guerre, dans laquelle on a répandu tant de sang de part et d'autre, est finie; mais n'oubliez pas, citoyens, que les vaincus sont des Français égarés par les prêtres et les nobles. Rendez à l'agriculture et aux arts des bras qui leur manquent; je demande une amnistie en faveur du reste de l'armée vendéenne.» Un de mes collègues, qui siégeait à la Montagne, courut vers moi en me présentant le poing d'un air menaçant: « Qu'est-ce que tu dis? s'écria-t-il; les Vendéens sont des brigands, il faut les exterminer jusqu'au dernier. —Ce sont des Français,» répliquai-je. Ma proposition ne fut point appuyée, pas même par les membres du côté droit. Après le 9 ther-

midor et dans le plus fort de la réaction, le député qui m'avait menacé, devenu alors un des plus fougueux réacteurs et un de ceux qui criaient le plus contre la terreur, a voté ma proscription..... *Ab uno disce omnes.*

CHAPITRE XX.

Divisions entre les Montagnards. — Maximum de l'action révolutionnaire. Faction des étrangers. — Ses symptômes. — Abolition du culte. — Danton. — Robespierre. — Saint-Just. — Camille-Desmoulins. — Incertitude des purs républicains.

Pendant le cours des événements dont je viens de tracer une faible esquisse, je n'étais pas toujours resté aux armées; j'avais, au contraire, souvent assisté aux séances de la convention, au comité de correspondance, dont j'étais membre, et aux discussions des Jacobins. Mais, dans l'intervalle de mes missions, j'avais passé trop peu de temps à Paris pour pouvoir bien connaître l'état des partis, et suivre les nouvelles combinaisons qui s'étaient formées dans le sein de la convention nationale. Lorsque, un peu reposé de mes longues fatigues à l'armée, je considérai la situation de l'assemblée, je la trouvai tellement changée que la tête m'en tourna, et que je pus à peine reconnaître mes collègues et savoir dans laquelle de toutes les nouvelles agrégations qui s'étaient formées ma véri-

table place était marquée. Je n'éprouvai cependant aucun embarras pour choisir une ligne de conduite : j'avais toujours eu un sûr *palladium* contre toute faute grave, le patriotisme et l'honneur, et j'avais résolu de ne suivre jamais d'autre guide.

J'éprouvai cependant une vive douleur en retrouvant, au lieu de cette Montagne, qui formait naguère un tout compact et bien uni, une foule de factions rivales, qui n'osaient pas lutter ouvertement, mais qui se faisaient une guerre sourde, plus dangereuse peut-être que des combats de tribune. Dans presque tous les nouveaux partis qui s'étaient formés les hommes de bonne foi étaient en majorité; dans presque tous aussi on trouvait la trace de desseins pervers, d'intentions perfides. Les débris du côté droit ne se mêlaient pas aux débats suscités par des passions nouvelles. Jouissant en silence des dissensions de la Montagne, ils attendaient qu'elle se déchirât de ses propres mains pour reprendre l'offensive, et pour se précipiter sur elle comme sur une proie.

J'ai déjà signalé les premiers symptômes de ces divisions; j'ai déjà annoncé deux factions rivales, qui, peu après le 31 mai, commencèrent à nous menacer d'une scission : la faction modérée (1) et

(1) On nous a fait un crime de ce mot : *faction modérée*, et l'on a feint de croire que nous sévissions contre la modération. Ai-je besoin de dire que cette faction s'était donnée à elle-même le titre de modérée, et que c'est pour cela que le mot lui en est resté.

la faction ultra-révolutionnaire. Certes, je suis loin de croire, comme on le disait alors, que toutes deux s'entendissent pour déchirer le sein de la république; mais il est impossible de méconnaître que le génie du mal ne soufflât de Londres sur toutes deux et ne fît mouvoir leurs membres, la plupart du temps, à leur insu, dans l'intérêt de la royauté et de l'aristocratie.

La puissance du comité de salut public fut à peine établie que les factions, dont j'ai parlé plus haut, commencèrent à déployer leur caractère de perversité. Tous les hommes de bon sens avaient compris la nécessité de donner une action forte au gouvernement révolutionnaire; tous avaient senti qu'il fallait le concentrer dans un petit nombre de mains, et le faire ressortir d'une volonté unique. Nous n'en étions plus, comme au temps des Girondins, à faire la guerre sur des mots, et à combattre un fantôme de dictature, dont la force révolutionnaire anarchique qu'elle était dans son essence, démontrait par sa nature même le vide et l'impossibilité. Cependant, dès que ce pouvoir fut organisé, les hommes qui avaient espéré en faire partie et qui s'en trouvaient exclus ne tardèrent pas à manifester leur mécontentement : ils avaient bien compris théoriquement qu'il fallait une direction unique et forte, mais ils se sentaient blessés dès que cette force pesait sur eux. Aussi voit-on dès lors le germe de conspirations contre le comité de salut public. Certes, de là à des conspi-

rations contre la république il y a loin. Renverser les gouvernants d'alors n'était pas attenter à la chose publique, mais il fallait les renverser en les attaquant dans le sein de la convention à l'aide de la puissance conventionnelle; tout moyen qui tenait à l'intrigue était, par cela même, indigne de républicains, de représentants du peuple, et concourait à servir la cause de nos ennemis.

C'est à donner au lecteur le fil qui doit le diriger au milieu du labyrinthe de ces factions à peine caractérisées que je vais maintenant appliquer mes efforts. Nous les verrons dans le chapitre suivant apparaître successivement sur la scène et tomber bientôt tour à tour sur le même échafaud. Avant d'aborder l'examen de ces faits, si mal racontés et si peu compris jusqu'à ce jour, qu'il me soit permis de jeter encore un coup d'œil général sur cette ère si belle et si hideuse à la fois de la terreur. Quelques réflexions rapides pourront amener à bien comprendre des faits dont, sans cela, nous tenterions en vain de fournir l'explication.

Il faut se rappeler d'abord quelle était la nature des pouvoirs existants; sur quels éléments ils devaient opérer et quelle force était en leur pouvoir. Constituer la république, telle était la mission de la convention nationale et, jusqu'à cette constitution définitive, son moyen d'action était la dictature la plus complète, la plus absolue. Cette dictature aux sept cents têtes venait d'être récemment concentrée en un petit nombre de mains,

mais elle ne leur était confiée que temporairement, et le moindre souffle de la convention pouvait faire rentrer dans le néant conseil exécutif, ministres et comités. De là, chaos complet; et cependant despotisme complet au milieu du chaos.

Si, sortant de la convention, nous examinons quelle force était appelée à soutenir cette gigantesque dictature, nous ne trouvons rien d'organisé. L'anarchie seule règne. Ce n'est qu'en remuant les passions qu'on peut leur prescrire l'obéissance. C'est au désordre qu'on s'adresse pour maintenir l'ordre. C'est la multitude qui exécute la loi. . . . .

. . En considérant attentivement cet état d'anarchie flagrante, de fermentation générale, on devra avouer que les gouvernants étaient de toute nécessité contraints pour diriger la multitude de lui obéir sous beaucoup de rapports. Or, de cette multitude, prompte au soupçon, avide de vengeances, sortirent les cris de mort qui amenèrent tant de victimes sous le fer des lois: nul n'avait le pouvoir de faire grace, tous avaient le pouvoir d'émettre leur soupçon, et le soupçon était la mort. Couper le mal par sa racine était peut-être facile, il ne fallait pour cela que diriger toutes les forces du gouvernement contre le débordement populaire. Mais, je l'ai déjà dit, nous avions calculé l'anarchie comme une force nécessaire; nous sentions que sans elle la révolution périssait sans soutien; il s'agissait seulement pour nous d'en rendre l'action profitable.

Il arriva ce qui doit toujours arriver quand on ne

peut pas surveiller la croissance des fruits que l'on a semés; le torrent révolutionnaire, lancé par nous dans une voie utile, se débordait de toutes parts et renversait jusqu'aux digues salutaires que nous eussions voulu pouvoir opposer à ses ravages. Ainsi nous avions voulu détruire le fanatisme et annihiler l'influence perverse de quelques prêtres, et le peuple fut poussé à l'athéisme et aux saturnales du culte de la raison. Ainsi nous avions voulu sévir contre les ennemis de la république, et l'esprit de vengeance remplissait les prisons et faisait ruisseler sur les échafauds le sang des meilleurs patriotes. Le mouvement révolutionnaire était parvenu à son *maximum*; en même temps une partie de notre tâche était remplie; les royalistes de l'intérieur n'étaient plus à craindre; l'étranger était battu de toutes parts; il ne fallait plus songer qu'à amener paisiblement la transition entre le chaos révolutionnaire et l'ordre légal; c'est à quoi songeait chacun de nous. C'était le désir général; pourquoi faut-il que la perversité de nos ennemis ait ensanglanté les derniers moments d'une ère qui aurait enfanté la démocratie, et qui n'a laissé après elle que des ruines!

Nous avons déjà vu, en parlant du mariage du capucin Chabot avec la sœur d'un banquier autrichien, comment des agents étrangers s'étaient infiltrés dans tous les rouages de la machine révolutionnaire. C'est au moment où nous n'avions plus qu'à réédifier, que ces misérables commencèrent

à saper la société dans ses fondements et, en haine de la liberté, cherchèrent à détruire de fond en comble tout ce qui constituait la nation française.

Ainsi les prêtres et les nobles avaient fait croire au peuple des campagnes que, substituant un fanatisme à un autre fanatisme, la convention voulait détruire la religion chrétienne et recommencer contre elle l'œuvre des persécutions. Aussitôt les agitateurs étrangers suscitèrent un mouvement qui tendait à donner du poids à ces abominables fables. Sur le réquisitoire de Chaumette la commune de Paris prononça l'abolition du culte catholique. Gobel, évêque de Paris, ses vicaires épiscopaux et un grand nombre de curés vinrent processionnellement déposer leurs ornements sacerdotaux dans le sein de la convention; un peuple immense les suivait. La religion fut foulée aux pieds; chaque jour les mêmes faits se renouvelaient, et une prostituée fut promenée sur un char avec le nom ridiculement pompeux de *déesse Raison.* Cette fatale séance valut aux Vendéens plus qu'un renfort de 10,000 hommes. Tous les républicains sincères en éprouvèrent une vive douleur; mais une protestation formelle eût été impossible et inutile : impossible, car elle eût livré l'opposant aux vengeances d'un peuple qu'entraînaient à sa suite par d'ignobles flatteries les contre-révolutionnaires de la commune; inutile, car pour servir le peuple déchaîné il fallait d'abord suivre l'impulsion de l'opinion dominante; mais

dès ce moment nous nous tînmes en garde contre les misérables qui souillaient ainsi notre sainte cause et la menaçaient d'une ruine certaine en la rendant exécrable à la majorité des citoyens. Malheureusement il y avait bien peu de moyens de parer un coup si funeste. La fête de l'être suprême de Robespierre ne fut qu'une ridicule protestation contre l'impiété; on la lui a reprochée comme partant elle-même d'une idée impie. Il suffit de suivre toute la conduite de Robespierre pour avoir une persuasion opposée : l'athéisme de la commune, les primes offertes à l'immoralité, les sacrifices à la déesse Raison et à Marat, qu'il nous fallut d'abord subir comme une honteuse nécessité, furent l'arrêt de mort de leurs auteurs. Nous y avons de suite reconnu le bout de l'oreille de l'émigration : c'était un moyen infame qu'employèrent alors ceux-là même qui se sont servis depuis du jésuitisme. Il n'est pas un ami sincère de la liberté qui n'ait senti le piége, car le piége était trop grossier.

Cependant il fallut laisser passer le premier moment d'engouement; pendant huit jours les mascarades irréligieuses se succédèrent sans interruption au sein de la convention : un jour c'était un évêque qui déclarait avoir trompé le peuple pour mériter un bénéfice; un autre jour un curé annonçait qu'il s'était marié depuis long-temps, mais qu'il était prêt à se faire athée si l'on voulait bien lui conserver sa pension ; nous pliions la tête

et nous déplorions en silence ces scandaleuses déclarations qu'applaudissaient quelques frénétiques stupides et quelques aristocrates déguisés. Danton porta le premier coup à ces prétendus mouvements patriotiques en interrompant un jour des pétitionnaires qui lisaient une emphatique adresse irréligieuse: « Qu'on nous laisse, dit-il, consacrer notre temps à des travaux utiles; toutes les religions sont libres et nous ne devons aucune admiration à celui qui suit l'impulsion de la conscience. »

Dans une autre séance on lut une adresse où l'on demandait la fermeture de toutes les églises. « Nos ancêtres, dis-je, ont eu le *compelle intrare*, aujourd'hui on demande la défense d'entrer; l'un ne vaut pas mieux que l'autre; pour mettre à exécution le premier, Charlemagne fit massacrer 30,000 Saxons: et puis l'on eut à subir la guerre civile, la Saint-Barthélemi, les dragonnades, les lettres de cachet, la révocation de l'édit de Nantes, et par-dessus tout un million d'hommes furent brûlés vifs par ordre de la sainte inquisition; pour soutenir le second faudra-t-il employer les mêmes moyens? pourquoi non, diront les tartufes présents et à venir, *tantum religio potuit suadere malorum!* Je demande l'ordre du jour motivé sur ce que toutes les religions sont permises: » l'ordre du jour passa à l'unanimité.

C'était déjà un grand coup porté aux fanatiques anti-religieux, et surtout aux suppôts de l'étranger. Bientôt on leur porta un coup plus rude. On demandait que tout traitement fût ôté aux prêtres,

Une vive discussion s'éleva. Les uns voulaient que tout traitement fût ôté aux prêtres; d'autres au contraire désiraient qu'on récompensât les prêtres qui abdiqueraient. Il s'agissait de ne point ressusciter de force une religion tombée, mais de ne pas plus violenter la conscience des croyants. Danton essaya de résoudre le problème. Malgré les ménagements qu'il dut garder envers le fanatisme irréligieux, on peut voir dans le discours suivant qu'il prononça si ce genre de fanatisme l'avait plus séduit que la fougue catholique.

« Citoyens, l'opinion du peuple français s'est prononcée; la raison nationale est à son apogée : le règne des prêtres est passé; mais le règne politique vous appartient. C'est à vous d'adopter ce qui est utile au peuple et de rejeter ce qui peut le perdre ou lui nuire. Sur quelle considération fondez-vous les décrets que vous rendez? sur l'économie du sang des hommes. Sachez, citoyens, que vos ennemis ont mis à profit pour vous perdre jusqu'à la philosophie qui vous dirige; ils ont cru qu'en accueillant les prêtres que la raison porte à abandonner leur état, vous persécuterez ceux qui sont aveuglés par le bandeau de l'erreur. Le peuple est aussi juste qu'éclairé. L'assemblée ne veut salarier aucun culte; mais elle exècre la persécution et ne ferme point l'oreille aux cris de l'humanité. Citoyens, accordez des secours à tous les prêtres; mais que ceux qui sont encore dans l'âge de prendre un état ne puissent prétendre aux secours de la nation, après

s'être procuré les moyens de subsister. Si Pitt a pensé que l'abolition du fanatisme serait un obstacle à votre rentrée dans la Belgique, par la persécution que vous ferez éprouver aux prêtres, qu'il soit détrompé et qu'il apprenne à respecter une nation généreuse qu'il n'a cessé de calomnier.

« Citoyens, il faut concilier la politique avec la saine raison; apprenez que si vous ôtez aux prêtres les moyens de subsister vous les réduisez à l'alternative ou de mourir de faim ou de se réunir aux rebelles de la Vendée. Soyez persuadés que tout prêtre observant le cours de la raison se hâtera d'alléger les charges de la république en devenant utile à lui-même, et que ceux qui voudront encore secouer les torches de la discorde seront arrêtés par le peuple, qui écrase tous ses ennemis sous le char de la révolution.

« Je demande l'économie du sang des hommes; je demande que la Convention soit juste envers ceux qui ne sont pas signalés comme les ennemis du peuple.

« Citoyens, n'y eût-il qu'un seul prêtre qui, privé de son état, se trouvât sans ressource, vous lui devez de quoi vivre : soyez justes, politiques, grands comme le peuple; au milieu de sa fureur vengeresse, il ne s'écarte jamais de la justice, il la veut. Proclamez-la en son nom et vous recevrez ses applaudissements. »

Je parlai dans le même sens, mais également avec de grands ménagements pour l'opinion dominante,

et je dois donner plusieurs raisons de ces ménagements. D'abord je ne croyais pas nécessaire de relever des idoles détruites; ensuite je ne voulais pas arrêter la révolution en prêchant une marche rétrograde sur quelque point que ce soit; enfin, je sentais surtout qu'en plaidant la cause des prêtres il fallait la faire accueillir par l'opinion; je comprenais bien que le moyen d'être utile ne consistait pas à violenter l'esprit public mais à le gagner. Quoi qu'il en soit, je reproduis mes paroles; les ennemis de la liberté pourront y trouver des motifs de calomnie; les esprits droits en comprendront le vrai sens : «Le fanatisme a été de tout temps le plus grand fléau de l'humanité. Si on vous eût dit : législateurs philosophes, avec de l'argent vous préserverez les hommes des maux qu'il leur cause, eussiez-vous hésité? eussiez-vous marchandé le bonheur du genre humain? non sans doute, vous eussiez répandu l'or à grands flots. Eh bien, en assurant un traitement aux prêtres vous rendez un service à l'humanité, et vous faites disparaître pour jamais le fanatisme de dessus le sol de la France; mais si vous détruisez leurs moyens de subsistance, les prêtres au lieu d'abjurer tâcheront peut-être de ressusciter la superstition.

«Hier je passai dans la commune de Luzarche; il y a quelque temps que j'y avais trouvé un scélérat de prêtre qui depuis a été traduit au tribunal révolutionnaire, pour avoir par son influence égaré l'esprit des citoyens de cette commune; je fus même

obligé d'en faire arrêter plusieurs; je leur parlai le langage de la vérité avec toute l'énergie dont je suis capable; le vicaire monta en chaire, me remit ses lettres de prêtrise et adressa ce discours à ses concitoyens:

« Je n'ai jamais cru ce que je vous ai enseigné; on m'a donné l'état de prêtre, je l'ai professé; mais la force de la vérité me force d'abjurer aujourd'hui un état dont le mensonge est la principale étude. »

« Je repris ensuite la parole et je dis aux habitants que la profession de foi de leur vicaire, et l'abjuration non provoquée de tant de prêtres, qui n'étaient point dirigés par l'intérêt, devaient enfin leur dessiller les yeux et leur faire connaître l'empire de la raison.

« Les habitants me demandèrent alors de consacrer à la raison leur ancienne église; vous êtes les maîtres, leur dis-je, de le faire, et mes pouvoirs cessent là où la raison a repris ses droits. La municipalité était présente; ils se consultèrent entre eux, et décidèrent que leur ancienne église serait désormais un temple consacré à la raison. Eh bien! sans ce vicaire de bonne foi, cette commune serait restée sous le joug du fanatisme. Il faut que la pension que vous accordez aux jeunes prêtres ne puisse les dispenser de travailler, mais il faut que celle que vous accorderez aux vieillards leur donne les moyens de subsister. Je demande que vous décrétiez le principe que les prêtres qui abdiqueront

recevront des secours : c'est ainsi que vous anéantirez le fanatisme.

La Convention sanctionna le principe que j'avais posé ; elle renouvela en même temps la déclaration d'entière protection à tous les cultes en tant qu'ils ne troubleraient pas l'exercice des droits de citoyen. C'était déjà beaucoup de gagné ; déjà les hommes bien intentionnés pouvaient voir que nous n'avions aucun désir de persécution religieuse. Mais bientôt une déclaration plus formelle de nos principes put être faite, et nos perfides ennemis nous en fournirent le moyen. Hébert et Chaumette sonnèrent l'alarme à la commune ; ils montrèrent que la réprobation dont leurs saturnales avaient été frappées leur inspirait la terreur ; ils annoncèrent une persécution imminente contre les patriotes. Au même instant un grand événement dut les consterner. Chabot et Bazire, entraînés par les frères Frey dans les trames de l'étranger, saisis de remords ou vaincus par la terreur que leur inspirait la surveillance active du comité de salut public, dénoncèrent la conspiration étrangère à laquelle ils avaient pris part, et avouèrent leur participation à cette trame. Depuis lors, aux jacobins et à la commune, les Proley, les Desfieux, les Anacharsis, Clootz, et par-dessus tous les Hébert et les Chaumette sonnèrent le signal de détresse ; ils s'attendaient à entendre à chaque instant surgir leur nom au milieu des terribles révélations du capucin Chabot. Ces terreurs mal dissimulées du-

rent convaincre les Montagnards de leur culpabilité, et alors songeant au rôle qu'ils avaient joué dans les farces anti-chrétiennes, à leur propension à l'immoralité, à leurs dénonciations contre les plus purs patriotes, on put voir un anneau précieux de la chaîne qui liait l'émigration aux excès contre-révolutionnaires. Cependant si aucune preuve n'existait contre ces deux hommes il y en avait de frappantes contre plusieurs de leurs affidés; d'autres agents plus obscurs, mais non moins dangereux, devinrent suspects par cela même qu'ils étaient étrangers. Les Frey, les Pereyra, les Proly, et à leur suite les Desfieux, les Dubuisson furent ou chassés des jacobins ou mis en état d'arrestation. Hébert et Chaumette, qui devaient prévoir leur sort par le sort de leurs complices, feignaient de triompher de ces actes de justice nationale; mais sous leur feint enthousiasme patriotique ils cachaient mal les craintes qui les dévoraient. Je n'en veux pour preuve qu'une séance de la commune que je choisis entre vingt autres.

« *Chaumette.* Vous n'êtes pas sans savoir ce qui s'est passé au comité de sûreté générale et aux jacobins relativement au maire de Paris, Hébert et moi. Vous savez que l'écho de Londres, l'écho de la conjuration des puissances coalisées est venu frapper les patriotes de Paris. Il y a quatre jours que l'on disait au maire de Paris qu'Hébert et moi étions dénoncés au comité de sûreté générale comme ayant trempé dans la conjuration de l'An-

gleterre; on disait à Hébert que c'était Pache et moi, et on me disait à moi que c'était Pache et Hébert seulement qui étaient dénoncés; il y a quatre ou cinq jours que ce manége dure et que des malveillants se sont plu à débiter ces faux bruits dans Paris. Il y a même eu une phrase énoncée dans un rapport fait à la convention, qui pouvait faire soupçonner qu'en effet il y avait quelque chose de réel dans les bruits qu'on se plaisait à répandre; nous avons enfin découvert d'où partait ce coup. Vous la verrez, cette conjuration, et vous jugerez qui de nous ou de nos ennemis sont les coupables.

« Cette conjuration contre la commune de Paris se trouve enveloppée dans la fameuse dénonciation de Chabot et de Bazire, mais le comité de sûreté générale, après avoir pris connaissance des faits, nous a rendu justice; une partie de ceux qui avaient ourdi cette trame contre les patriotes est arrêtée, et nous espérons que les autres le seront incessamment; l'innocence et la vérité percent à travers les menées ténébreuses du mensonge et trouvent de zélés défenseurs. Robespierre s'est montré le nôtre, l'énergie du patriotisme l'animait; déjà la société des jacobins a fait un épurement; elle a chassé dans la séance d'avant hier Dubuisson, Desfieux et Pereyra.

« *Hébert*. Ils voyaient, les scélérats, que nous allions notre train, et ils voulaient nous arrêter dans notre course; lorsqu'ils se sont vus couverts de

boue ils ont cherché à la rejeter sur le conseil général; demain nous sommes appelés au comité de sûreté générale pour éclaircir davantage cette affaire. Vous connaissez tous Chabot, ex-capucin. Cet homme qui a fait constituer à la femme qu'il a prise, qui n'avait rien, 200,000 liv., est-il étonnant qu'il ait cherché à me dénoncer, moi qui l'avais dénoncé tant de fois? il faudra que nous suivions cette affaire, ce qui nous forcera de nous absenter.»

Bientôt les mêmes hommes portèrent leurs plaintes jusque dans le sein du club des jacobins, auxquels ils auraient voulu faire adopter leur cause privée. C'était ordinairement là que les diverses fractions de la Montagne préludaient à des combats plus sérieux. Leur sortie fut mal reçue; Robespierre se chargea de leur répondre, et sans croire qu'il fût encore opportun de les attaquer nominativement il déroula les projets de leur parti; et trouva occasion de faire une espèce de profession de foi qu'approuvèrent tous les hommes sages de la convention, et qui est assez curieuse pour que je la rapporte en partie.

«Est-il vrai, dit-il, que nos plus dangereux ennemis soient les restes impurs de la race de nos tyrans, les odieux captifs dont les noms servent encore de prétexte à la politique criminelle de quelques rebelles et surtout des puissances étrangères? J'ai voté en mon cœur pour que la race des tyrans disparaisse de la terre; mais puis-je m'aveugler sur la situation de mon pays au point de croire que cet événement

suffirait pour éteindre le foyer des conspirations qui nous déchirent? A qui persuadera-t-on que la punition de la sœur de Louis en imposerait plus à nos ennemis que celle de Louis même et de sa compagne? . . . .

« Est-il vrai encore que la principale cause de nos maux soit le fanatisme? le fanatisme! il expire; je pourrais même dire qu'il est mort; en dirigeant depuis quelques jours toute notre attention contre lui, ne la détourne-t-on pas de nos véritables dangers? . . . .

Vous craignez, dites-vous, les prêtres! les prêtres craignent bien davantage les progrès de la lumière. Vous avez peur des prêtres! et ils s'empressent d'abdiquer leurs titres, pour les échanger contre ceux de municipaux, d'administrateurs et même de présidents de sociétés populaires. Croyez seulement à leur amour pour la patrie, sur la foi de leur abjuration subite, et ils seront très contents de vous. . . . . . .vous ne le serez peut-être pas également d'eux. Avez-vous peur de ces évêques, qui naguère étaient très attachés à leur bénéfice constitutionnel qui leur rapportait 70,000 livres de rentes, et qui en ont fait le sacrifice, dès qu'il était réduit à 6,000 livres; de ces évêques, qui aujourd'hui en sollicitent et en ont peut-être obtenu l'indemnité? Oui, craignez, non pas leur fanatisme, mais leur ambition; non pas l'habit qu'ils portent, mais la peau nouvelle dont ils se sont revêtus. Au reste ceci ne s'applique point à tous les prêtres; je

respecte les exceptions, mais je m'obstine à croire qu'elles sont rares.

« Non, ce n'est point le fanatisme qui doit être aujourd'hui le principal objet de nos inquiétudes. Cinq ans d'une révolution qui a frappé sur les prêtres, déposent de son impuissance; la Vendée même, son dernier asile, ne prouve point du tout son pouvoir. C'est la politique, c'est l'ambition, ce sont les trahisons de ceux qui gouvernaient jadis qui ont créé la Vendée : c'étaient des hommes sans honneur comme sans religion, qui traînaient des brigands étrangers ou français au pillage, et non au pied des autels. Encore la force de la république et le zèle du gouvernement actuel les ont-ils frappés à mort, malgré tant d'obstacles et de crimes, car ils ont perdu leurs places d'armes, leurs magasins, la plus grande partie de leurs forces; il ne leur reste qu'une horde fugitive, dont l'existence ne pourrait être prolongée que par la malveillance et par l'ineptie. Je ne vois plus qu'un seul moyen de réveiller parmi nous le fanatisme, c'est d'affecter de croire à sa puissance. Le fanatisme est un animal féroce et capricieux; il fuyait devant la raison. Poursuivez-le avec de grands cris, il retournera sur ses pas.

« Et quels autres effets peut produire cette chaleur extraordinaire et subite, ce zèle exagéré et fastueux avec lequel on semble faire la guerre depuis quelque temps? Je l'ai déjà dit à la convention, et je le répète ici : il est une infinité de choses que

le bon esprit du peuple a tournées au profit de la liberté et que nos ennemis n'avaient imaginées que pour la perdre.

«Que des citoyens, animés par un zèle pur, viennent déposer sur l'autel de la patrie les monuments inutiles et pompeux de la superstition, pour les faire servir à notre triomphe; la patrie et la raison sourient à ces offrandes. Que d'autres renoncent à telles ou telles cérémonies et adoptent sur toutes ces choses l'opinion qui leur paraît la plus conforme à la vérité; la raison et la philosophie peuvent applaudir à leur conduite. Mais de quel droit l'aristocratie et l'hypocrisie viendraient-elles ici mêler leur influence à celle du civisme et de la vertu? De quel droit des hommes inconnus jusqu'ici dans la carrière de la révolution, viendraient-ils chercher au milieu de tous les évènements les moyens d'usurper une fausse popularité; d'entraîner les patriotes même à de fausses mesures, et de jeter parmi nous le trouble et la discorde? De quel droit viendraient-ils troubler la liberté des cultes, au nom de la liberté, et attaquer le fanatisme par un fanatisme nouveau? De quel droit feraient-ils dégénérer les hommages solennels rendus à la vérité pure en des farces éternelles et ridicules? Pourquoi leur permettrait-on de se jouer ainsi de la dignité du peuple et d'attacher les grelots de la folie au sceptre même de la philosophie?

« On a supposé qu'en accueillant des offrandes

civiques la convention avait proscrit le culte catholique.

« Non, la convention n'a point fait cette démarche téméraire ; la convention ne la fera jamais. Son intention est de maintenir la liberté des cultes qu'elle a proclamée, et de réprimer en même temps tous ceux qui en abuseraient pour troubler l'ordre public. Elle ne permettra pas qu'on persécute les ministres paisibles du culte, et elle les punira avec sévérité toutes les fois qu'ils oseront se prévaloir de leurs fonctions pour tromper les citoyens et pour animer les préjugés ou le royalisme contre la république. On a dénoncé des prêtres pour avoir dit la messe; ils la diront plus long-temps si on les empêche de la dire; celui qui veut les empêcher est plus fanatique que celui qui dit la messe.

« Il est des hommes qui veulent aller plus loin, qui sous le prétexte de détruire la superstition veulent faire une sorte de religion de l'athéisme lui-même. Tout philosophe, tout individu peut adopter là-dessus l'opinion qui lui plaira. Quiconque voudrait lui en faire un crime est un insensé ; mais l'homme public, mais le législateur, serait cent fois plus insensé qui adopterait un pareil système ; la convention nationale l'abhorre. La convention n'est point un faiseur de livres, un auteur de systèmes métaphysiques ; c'est un corps politique et populaire chargé de faire respecter non seulement les droits mais le caractère du peuple français. Ce n'est point en vain qu'elle a proclamé la déclara-

tion des droits de l'homme en présence de l'être suprême.

« On dira peut-être que je suis un esprit étroit, un homme à préjugés, que sais-je! un fanatique.

« J'ai déjà dit que je ne parlais point comme un individu, mais comme un représentant du peuple. L'athéïsme est *aristocratique;* l'idée d'un grand être qui veille sur l'innocence opprimée et qui punit le crime triomphant est toute populaire. Le peuple, les malheureux m'applaudissent; si je trouvais des censeurs, ce serait parmi les riches et parmi les coupables. J'ai été dès le collége un assez mauvais catholique; je n'ai jamais été ni un ami froid ni un défenseur infidèle de l'humanité. Je n'en suis que plus attaché aux idées morales et politiques que je viens de vous exposer.

« Si Dieu n'existait pas, il faudrait l'inventer. »

« Je parle dans une tribune où l'impudent Guadet osa me faire un crime d'avoir prononcé le mot de providence; et dans quel temps? lorsque le cœur ulcéré de tous les crimes dont nous étions les témoins et les victimes; lorsque versant des larmes amères et impuissantes sur la misère du peuple éternellement trahi, éternellement opprimé, je cherchais à m'élever au-dessus de la tourbe impure des conspirateurs dont j'étais environné, en invoquant contre eux la vengeance céleste au défaut de la foudre populaire. Ce sentiment est

gravé dans tous les cœurs sensibles et purs; il anima dans tous les temps les plus magnanimes défenseurs de la liberté. Aussi long-temps qu'il existera des tyrans il sera une consolation douce au cœur des opprimés; et si jamais la tyrannie pouvait renaître parmi nous, quelle est l'ame énergique et vertueuse qui n'appelerait point en secret de son triomphe sacrilége à cette éternelle justice, qui semble avoir écrit dans les cœurs l'arrêt de mort de tous les tyrans. Il me semble du moins que le dernier martyr de la liberté exhalerait son ame avec un sentiment plus doux en le reposant sur cette idée consolatrice. Ce sentiment est celui de l'Europe et de l'univers; c'est celui du peuple français. Ce peuple, qui n'est attaché ni aux prêtres, ni à la superstition ni aux cérémonies religieuses, il ne l'est qu'au culte en lui-même, c'est-à-dire à l'idée d'une puissance incompréhensible, l'effroi du crime et le soutien de la vertu, à qui il se plaît à rendre des hommages qui sont autant d'anathèmes contre l'injustice et contre le crime triomphant.

« Si le philosophe peut attacher sa moralité à d'autres bases, gardons-nous néanmoins de blesser cet instinct sacré et ce sentiment universel des peuples. Quel est le génie qui puisse en un instant remplacer par ses inventions cette grande idée protectrice de l'ordre social et de toutes les vertus privées?

« Ne voyez-vous pas le piége que nous tendent les

ennemis de la république et les lâches émissaires des tyrans étrangers? En présentant comme l'opinion générale les travers de quelques individus et leur propre extravagance, ils voudraient nous rendre odieux à tous les peuples, pour affermir les trônes chancelants des scélérats qui les oppriment? Quel est le temps qu'ils ont choisi pour ces machinations? celui où leurs armées combinées ont été vaincues ou repoussées par le génie républicain; celui où ils veulent étouffer les murmures des peuples fatigués ou indignés de leur tyrannie; celui où ils pressent les nations neutres et alliées de la France de se déclarer contre nous: les lâches ne veulent que réaliser toutes les calomnies grossières dont l'Europe entière reconnaissait l'impudence, et repousser de vous, par les préjugés ou par les opinions religieuses, ceux que la morale et l'intérêt commun attiraient vers la cause sublime et sainte que nous défendons.

«Je le répète: nous n'avons plus d'autre fanatisme à craindre que celui des hommes immoraux soudoyés par les cours étrangères pour réveiller le fanatisme et pour donner à notre révolution le vernis de l'immoralité, qui est le caractère de nos lâches et féroces ennemis.

«J'ai parlé des cours étrangères: oui, voilà les véritables auteurs de nos maux et de nos discordes intestines!

«Leur but est d'avilir, s'il était possible, la nation française; de déshonorer les représentants qu'elle

a choisis et de persuader aux peuples que les fondateurs de la république n'ont rien qui les distingue des valets de la tyrannie.

« Ils ont deux espèces d'armées, l'une sur nos frontières, impuissante, plus près de sa ruine à mesure que le gouvernement républicain prendra de la vigueur, et que la trahison cesse de rendre inutiles les efforts héroïques des soldats de la patrie ; l'autre, plus dangereuse, est au milieu de nous : c'est une armée d'espions, de fripons stipendiés, qui s'introduisent partout, même au sein des sociétés populaires : depuis que les chefs d'une faction exécrable, le plus fameux appui des trônes étrangers, ont péri ; depuis que la journée du 31 mai a régénéré la convention nationale, qu'ils voulaient anéantir, ils redoublent d'activité pour séduire, pour calomnier, pour diviser tous les défenseurs de la république, pour avilir et pour dissoudre la convention nationale. »

Cette énergique attaque, malgré les ménagements que Robespierre gardait encore contre les chefs de la commune perverse, dut leur montrer que leurs trames étaient découvertes ; dès lors tout était à craindre, insurrections, mesures violentes, tentatives de renversement de la convention : la plus active surveillance et la réunion de toutes nos forces pouvaient seules nous sauver. Le comité de salut public le comprit, et dans cette circonstance il fit preuve d'une grande hardiesse et d'une peu commune habileté.

Ce n'était pas chose peu difficile que de lutter contre l'infame faction qui cherchait à renverser la révolution à l'aide de ses propres excès. On dut se rappeler, quand on la vit apparaître au grand jour, hideuse de perfidie, dégoûtante de crimes et souillée de sang, le mot ingénieux de Camille Desmoulins sur Marat. Cette faction avait trouvé un moyen de se montrer plus révolutionnaire que nous. C'en était assez sans doute pour nous rendre presque impossible de détromper l'opinion publique sur son compte; d'ailleurs, cantonnée à la commune, elle disposait de toute la force matérielle de la capitale. Elle avait sous ses ordres le stupide Hanriot, commandant général de l'armée parisienne. Elle disposait en outre, à l'aide de ses journaux de fange et de boue, de toute la populace des faubourgs; l'or des étrangers lui donnait d'immenses moyens de corruption qu'elle savait employer utilement pour la réussite de ses perfides desseins. Le petit nombre de conspirateurs qui formait son noyau agissait avec une rare habileté. Son plan était vaste et bien conçu. Tandis qu'elle tâchait de précipiter dans la fange la révolution française, ses amis, les aristocrates avoués, criaient au scandale, à la corruption, au crime; d'un côté elle faisait servir à ses desseins tout ce qu'il y avait d'ignoble et de vil, pour faire haïr la république; de l'autre elle calomniait les intentions des patriotes, et cherchait à détacher d'eux les honnêtes gens, en attribuant à la révolution ses propres crimes : les traces

matérielles de cet odieux complot ne manquent pas, les preuves morales surabondent. D'un côté l'on peut voir les aveux de Chabot, aveux qui ne peuvent être suspects puisqu'ils ont traîné leur auteur à l'échafaud. On peut voir les correspondances d'émigrés qui se vantent de leur propre fraude; cent lettres, et entre autres la lettre si connue du marquis d'Alcudia, où l'on parle d'agents royaux parfaitement masqués en maratistes; le personnel même de cette bande de démoralisateurs où dominaient les étrangers sans-culottes aux mains pleines d'or, acheteurs salariés des consciences de leurs amis, presque aussi vils qu'eux. On peut aussi se rappeler avec quelle facilité dans un autre temps Mehée-Latouche inspira la confiance à la diplomatie anglaise et aux chefs de l'émigration, quand il s'annonça auprès d'eux comme un émissaire royaliste des anarchistes de Paris. D'un autre côté, pour ne pas révoquer en doute un fait d'ailleurs si bien établi, il suffit d'examiner intrinsèquement les doctrines des démoralisateurs, d'étudier leur tendance, de voir à qui elle profitait et qui les approuvait.

Certes elles ne pouvaient être favorables aux patriotes. Ces comédies immorales qui détachaient de la cause révolutionnaire la plus saine partie de la nation, qui envenimaient le chancre de la Vendée, et qui nous ôtaient toute sympathie chez les peuples que nous avions pu regarder jusqu'alors comme bien disposés en notre faveur; de tels

actes ne pouvaient profiter qu'à l'aristocratisme, et par cela seul il devrait déjà être soupçonné de les avoir suscités, quand il n'aurait pas été pris sur le fait.

Mais je le répète, si jusqu'alors nous avions obtenu de faciles victoires contre nos ennemis, il était moins aisé de vaincre l'anarchie contre-révolutionnaire, car il n'était pas aisé de montrer au peuple la corrélation d'actes qui le séduisaient avec les projets des puissances. Un tel machiavélisme que, preuves en mains, nous avons tant de peine à comprendre, ne pouvait pas tomber sous les sens du peuple, et faute par nous de pouvoir rendre nos accusations contre les anarchistes matérielles et palpables, nous courions risque d'être regardés, en les condamnant, comme des modérés qui auraient eu le dessein de faire le procès à la révolution.

Cette difficulté n'était pas pourtant insurmontable, mais notre position se compliquait de bien d'autres difficultés. J'ai parlé des factions qui commençaient à sortir de cette Montagne, autrefois si bien unie. Elles se partageaient déjà les hommes les plus distingués de la convention. Le Mirabeau de 93, ce Danton que nous avions vu marcher avec tant d'éclat à notre tête; ce Danton qui avait associé son nom à tous nos succès, à tous nos actes énergiques, était tombé dans une inconcevable torpeur; fatigué des grands combats de la révolution, il avait, par son inaction même,

beaucoup nui à la cause de la république. On attribuait son silence au mécontentement, et la marche de ses amis depuis sa retraite donnait du poids à cette explication de son étrange conduite. Thuriot, Fabre-d'Eglantine, Lacroix et jusqu'à Legendre même, sonnaient le tocsin contre le comité de salut public au nom de la modération. Philippeaux accusait avec une évidente mauvaise foi le comité d'avoir entretenu volontairement la guerre de la Vendée. Camille Desmoulins, enfin, faisait dans le Vieux-Cordelier le procès au gouvernement révolutionnaire.

Ces étranges disparates dans la conduite d'hommes naguère si violents s'expliquent naturellement par les circonstances; l'exaltation révolutionnaire, parvenue à son apogée, ne pouvait durer longtemps; chacun sentait le besoin de lui donner une fin, et chacun trouvait des moyens différents pour arriver à cette fin désirée.

Peu d'hommes étaient capables de sentir qu'avant d'éteindre le foyer de l'anarchie il fallait placer autre part les forces qu'elle avait fait naître, et accroître de plus en plus la puissance conventionnelle représentée par le comité de salut public; la création de ce comité avait été après le 31 mai l'arche de salut de la république. On jouissait de ses bienfaits sans lui en savoir gré, et l'on reprochait à ce centre d'action les maux résultant de l'anarchie qu'on eût dû l'appeler à éteindre. Ainsi Camille Desmoulins, qui avait si bien senti

la nécessité d'appeler la force populaire au secours de la république, était impatient d'excès qu'il eut dû regarder en quelque sorte comme son propre ouvrage; et au lieu d'en tarir la source par une organisation générale il déclamait contre des faits particuliers que rien au monde ne pouvait arrêter. Tous les hommes qui supportaient avec peine le joug du comité de salut public et la prolongation du malaise révolutionnaire tournaient avec espoir les yeux vers Danton, qu'ils regardaient comme seul propre à arrêter le torrent déchaîné en partie par son éloquence; mais Danton se sentait peu propre au rôle qu'on lui destinait; fort au moment de la lutte, il était faible lorsqu'il s'agissait de profiter de la victoire. Toute sa puissance était dans son éloquence, mais les premiers éléments de l'organisation sociale lui étaient inconnus, et sa tête tournait lorsqu'il songeait au pas immense qui restait à faire pour sortir du chaos et revenir à un mode régulier d'organisation ; cependant avec ses puissantes facultés, Danton eût pû faire le plus grand bien, si sa conduite comme homme privé n'eût pas éloigné de lui les plus purs Montagnards. Il serait absurde de penser qu'un tel homme n'était pas dévoué à la révolution; nous l'aimions tous comme tribun et nous ne pouvions l'estimer comme homme; aussi, excepté Camille Desmoulins, la plupart des individus qui se groupaient autour de lui étaient-ils des ambitieux avides qui espéraient se servir de

la révolution pour acquérir de la fortune et du pouvoir. Il faut rendre cette justice à Danton, qu'il valait beaucoup mieux que sa clientelle. Ses mains n'étaient point pures d'exactions ; il avait profité de sa position pour s'enrichir aux dépens de la république ou plutôt pour dissiper l'argent qui lui était confié ; mais il répugnait à toute trahison politique, à tout manége ambitieux. Homme de plaisir, il s'était laissé entraîner à ce genre de fautes qui souillent un chef politique ; mais il n'avait jamais combiné une perfidie ou voté dans le sein de la convention par des vues personnelles : il avait même dans ce genre un désintéressement qui allait jusqu'au sacrifice de la vie ; chose étrange quoique vraie dans le déprédateur de la Belgique. Quand les circonstances devinrent plus fortes que lui, rien ne put le faire sortir de son inaction. Sa vanité lui faisait penser qu'il pouvait être encore une puissance, mais dès que le but lui avait échappé il dédaignait les victoires de tribunes, dont il ne concevait plus l'utilité. Ses amis ne purent jamais parvenir à stimuler son ambition ; il répondait à ceux qui essayaient de lui démontrer que son silence le conduirait à l'échafaud : « Il faudrait donc encore verser du sang ? il y en a assez comme ça ; j'en ai répandu quand je l'ai cru utile ; aujourd'hui j'aime mieux être guillotiné que guillotineur. » Et convaincu qu'il était de sa perte prochaine, il ne voulait pas même s'y dérober par la fuite ; ce mot énergique : « On n'emporte pas son pays à la semelle

de ses souliers! » est connu de tout le monde; étrange contradiction dans cet homme qu'effrayait l'ombre de la trahison et de la lâcheté et qui n'avait pas craint pourtant de forfaire à la probité, en consacrant à d'ignobles orgies les trésors de la république.

Le parti de Danton, aussi peu scrupuleux que son chef dans les affaires d'argent, mais beaucoup moins pur en politique, avait bien compris qu'il était temps d'arrêter le fanatisme révolutionnaire et d'établir un ordre de choses légal; mais il en rêvait la fondation à son profit. Ce parti fut l'un des premiers dans la convention à se prononcer énergiquement contre les saltimbanques de la commune, mais il avait poussé plus loin ses attaques, et s'était prononcé, en quelque sorte, contre le comité de salut public et le gouvernement révolutionnaire même.

Les purs Montagnards, les hommes qui n'avaient vu dans la lutte politique que le triomphe de la liberté et le salut de la république, se pressaient autour du comité de salut public, voyant avec un égal mépris les cyniques disciples d'Hébert et les Machiavels révolutionnaires, qui espéraient clore l'anarchie pour lui substituer un despotisme qui leur fût profitable. Robespierre et Saint-Just étaient à la tête de ce parti; nous avons vu Robespierre donner le signal de l'attaque contre les immoraux; républicains sincères, ils méprisaient toutes les démonstrations fastueuses, toutes les jongleries

politiques, et ils n'avaient pas tardé à découvrir l'or de l'étranger sous les haillons sans-culottides des suppôts de Chaumette. Cependant Robespierre sentait le besoin d'appui contre l'ennemi le plus à craindre, le royalisme et l'étranger qui nous menaçaient sous le masque ultra-révolutionnaire. Il ménageait donc les Thuriot, les Bourdon et autres intrigants qui, du moins, n'étaient pas vendus à l'émigration, dans l'espoir de s'appuyer sur eux pour renverser l'odieuse commune. Il sentait aussi le besoin de s'assurer l'aide de Danton, dont la mâle éloquence avait exercé un pouvoir magique sur le peuple; mais, depuis que Danton avait abandonné les affaires publiques, les hommes intéressés à semer la discorde dans le camp républicain avaient aigri l'un contre l'autre les chefs de la Montagne et suscité d'amères défiances entre Danton et Robespierre. Cependant l'intérêt public rallia ces deux hommes; une entrevue eut lieu entre eux, et ils s'entendirent sur les moyens de renverser la faction des immoraux : leur réconciliation eut de l'éclat; la société des Jacobins en fut le théâtre. Pendant l'absence de Danton des bruits absurdes avaient été semés contre lui par les Hébertistes. On avait été jusqu'à l'accuser d'émigration, et ces inculpations folles ayant trouvé de l'écho dans la société des Jacobins, Robespierre se chargea de la défense de son collègue, et saisit cette occasion pour en faire l'éloge.

Depuis ce moment Danton remonta sur la brè-

che, et dirigea contre les immoraux ces foudres d'éloquence qui avaient terrassé la Gironde et organisé l'action du gouvernement révolutionnaire. Les abjurations de prêtres catholiques se renouvelant chaque jour, il interrompit tout à coup l'un de ces étranges pétitionnaires par la vigoureuse sortie que je transcris : « Il y a un décret qui porte que les prêtres qui abdiqueront iront porter leurs renonciations au comité. Je demande l'exécution de ce décret; car je ne doute pas qu'ils ne viennent successivement abjurer l'imposture. Il ne faut pas tant s'extasier sur la démarche d'hommes qui ne font que suivre le torrent. Nous ne voulons nous engouer pour personne. Si nous n'avons pas honoré le prêtre de l'erreur et du fanatisme, nous ne voulons pas plus honorer le prêtre de l'incrédulité : nous voulons servir le peuple. Je demande qu'il n'y ait plus de mascarades anti-religieuses dans le sein de la convention; que les individus qui voudront déposer sur l'autel de la patrie les dépouilles des églises ne s'en fassent plus un jeu ni un trophée. Notre mission est de ne pas recevoir sans cesse des députations qui répètent toujours les mêmes mots. Il est un terme à tout, même aux félicitations. Je demande qu'on pose la barrière.

« Il faut que les comités préparent un rapport sur ce qu'on appelle une conspiration de l'étranger. Il faut nous préparer à donner du ton et de l'énergie au gouvernement. Le peuple veut, et il a raison, que la terreur soit à l'ordre du jour; mais

il veut que la terreur soit reportée à son vrai but, c'est-à-dire contre les aristocrates, contre les égoïstes, contre les conspirateurs, contre les traîtres amis de l'étranger. Le peuple ne veut pas que celui qui n'a pas reçu de la nature une grande dose d'énergie, mais qui sert la patrie de tous ses moyens, quelque faibles qu'ils soient; non, le peuple ne veut pas qu'il tremble.

« Un tyran, après avoir terrassé la Ligue, disait à un de ses chefs qu'il avait vaincu, en le faisant suer : « Je ne veux pas d'autre vengeance de vous. » Le temps n'est pas venu où le peuple pourra se montrer clément. Le temps de l'inflexibilité et des vengeances nationales n'est point passé. Il faut un nerf puissant, un nerf terrible au peuple. Ce nerf est le sien propre, puisque d'un souffle il peut créer et détruire ses magistrats, ses représentants. Nous ne sommes, sous le rapport politique, qu'une commission nationale que le peuple encourage par ses applaudissements.

« Le peuple veut, après avoir fondé la république, que nous essayions tous les moyens qui pourront donner plus de force et d'action au gouvernement républicain.

« Que chacun de nous médite donc tous les jours ces grands objets. Il faut que le comité de salut public se dégage de beaucoup de détails, pour se livrer tout entier à ces importantes méditations. Donnons enfin des résultats au peuple. Depuis long-temps c'est le peuple qui fait toutes les gran-

des choses. Certes il est beau que les représentants s'humilient devant la puissance souveraine; mais il serait beau qu'ils s'associassent à sa gloire, qu'ils prévinssent et dirigeassent ses mouvements immortels.

« Je demande que le comité de salut public, réuni à celui de sûreté générale, fasse un prompt rapport sur la conspiration dénoncée, et sur les moyens de donner une action grande et forte au gouvernement provisoire. »

A la même époque, une espèce d'histrion étant venu, comme l'habitude s'en était introduite depuis quelque temps, commencer la lecture d'une espèce de poème en l'honneur de Marat, Danton l'interrompit en s'écriant : « Et moi aussi, j'ai défendu Marat contre ses ennemis; et moi aussi, j'ai apprécié les vertus de ce républicain : mais, après avoir fait son apothéose patriotique, il est inutile d'entendre tous les jours son éloge funèbre et des discours ampoulés sur le même sujet : il nous faut des travaux et non pas des discours. Je demande que le pétitionnaire nous dise clairement et sans emphase l'objet de sa pétition. »

Et le pétitionnaire, confus, se retira au milieu des applaudissements ironiques de l'assemblée.

On pense bien que la réunion d'un athlète tel que Danton au parti du comité de salut public, était plus que suffisante pour étouffer l'hydre de la commune; mais l'entourage de Danton était loin de nous rassurer et de mettre un terme aux dan-

gers qui nous obsédaient. Cependant l'éloquent orateur n'embrassait pas les querelles particulières de ses amis. Par exemple, lorsque je crus devoir attaquer Philippeaux aux Jacobins, à propos de son étrange rapport sur la Vendée (voir les pièces justificatives), Danton garda la plus stricte neutralité. Robespierre, de son côté, usa envers Philippeaux d'une modération qui ne lui était pas habituelle; mais ces égards réciproques étaient plutôt une trève armée qu'un accord parfait; Robespierre était jaloux de sortir du gouffre révolutionnaire par sa propre énergie et sans concession à aucun des partis vaincus. Danton, au contraire, effrayé des excès qui frappaient ses yeux, voulait en finir à tout prix avec l'anarchie. Cependant un accord était encore possible entre ces deux hommes, et peut-être aurait-il eu lieu sans la haute influence de Saint-Just sur le comité de salut public.

Robespierre a toujours été regardé comme la tête du gouvernement révolutionnaire. Pour moi, qui ai vu de près les événements de cette époque, j'oserais presque affirmer que Saint-Just y eut plus de part que Robespierre lui-même. Quoique l'un des plus jeunes des membres de la convention, Saint-Just était peut-être celui qui joignait à l'enthousiasme le plus exalté, au coup-d'œil prompt et sûr la volonté la plus opiniâtre et l'esprit le plus éminemment organisateur. Profondément convaincu, exalté jusqu'au fanatisme, il avait les dehors les plus froids, parce que son enthousiasme

résultait d'une certitude mathématique. Jamais on n'avait pu faire varier son opinion ; jamais on n'avait pu faire fléchir ses résolutions ; considérant seulement le but qu'il voulait atteindre, il calculait peu le genre de moyens qu'il lui faudrait employer : les plus sûrs lui paraissaient toujours les meilleurs. Pour fonder la république qu'il avait rêvée depuis long-temps, il aurait donné sa tête, mais aussi cent mille têtes d'hommes avec la sienne. Intimement lié avec Robespierre, il lui était devenu nécessaire, et il s'en était fait craindre peut-être plus encore qu'il n'avait désiré s'en faire aimer. Jamais on ne les a vus divisés d'opinions, et s'il a fallu que les idées personnelles de l'un pliassent devant celles de l'autre, il est certain que jamais Saint-Just n'a cédé. Robespierre avait un peu de cette vanité qui tient de l'égoïsme ; Saint-Just était plein de l'orgueil qui naît de croyances bien affermies ; sans courage physique, et faible de corps, jusqu'au point de craindre le sifflement des balles, il avait ce courage de réflexion qui fait attendre une mort certaine, pour ne pas sacrifier une idée. On pense bien qu'avec un tel caractère et avec l'habitude de voir des criminels dans tous les dissidents, et de ne plus agir avec eux que comme avec des obstacles qu'il faut vaincre, il était prêt à sacrifier tout homme ayant quelque influence et la dirigeant contrairement à ses vues. Aussi, tandis même que Robespierre s'unissait à Danton pour terrasser la commune, Saint-Just songeait à sévir à la foi

contre la commune et contre Danton. Ainsi le sort de la révolution fut encore compromis par des luttes intestines. Ici, cependant, il ne s'agissait plus de savoir où et comment on marcherait. Tous les hommes de quelque valeur, Robespierre comme Danton, Camille Desmoulins comme Saint-Just, sentaient bien que la révolution avait atteint son *summum*, et qu'il ne s'agissait plus que de la régulariser. Tous voulaient revenir à l'indulgence et à l'ordre légal; mais tous y tendaient par des voies différentes : de là de nouveaux déchirements ; de là de terribles catastrophes, dont il me reste à rendre compte.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

LETTRE DU GÉNÉRAL DE BRIGADE OMÉARA.

Dunkerque, le 23 août 1798.

« Citoyen président, j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint copie de la sommation qui vient de m'être faite de la part du duc d'York, ainsi que de la réponse que j'y ai faite.

« *Signé* OMÉARA. »

Au quartier-général de l'armée combinée devant Dunkerque, le 23 août 1793.

« Monsieur, je vous préviens que l'armée que je commande est à vos portes ; votre ville, sans défense réelle, ne peut opposer aucune résistance aux armées victorieuses que je pourrais sur-le-champ employer contre elle, si je ne voulais éviter la ruine totale d'une ville florissante, et si l'hu-

manité et la générosité ne me faisaient désirer d'épargner le sang humain.

« Je vous somme donc, monsieur, de rendre la ville de Dunkerque à sa majesté britannique, avant que j'aie déployé contre elle les forces considérables qui sont à ma disposition, en vous prévenant cependant que j'écouterai les propositions que vous pourrez me présenter qui ne porteraient pas atteinte à la considération et à l'honneur des armes britanniques ainsi qu'aux intérêts de la Grande-Bretagne et de ses alliés. Je veux bien vous accorder un délai de vingt-quatre heures pour délibérer sur la présente sommation.

« *Signé* FRÉDÉRIC, duc d'York, commandant
« l'armée combinée devant Dunkerque. »

COPIE DE LA RÉPONSE A LA SOMMATION.

Dunkerque, le 23 août, l'an II de la république française, une et indivisible.

« Général, investi de la confiance de la république française, j'ai reçu votre sommation de rendre une ville si importante. J'y répondrai en vous assurant que je saurai la défendre avec les braves républicains que j'ai l'honneur de commander.

« *Signé* OMÉARA, général de brigade. »

Dunkerque, le 24 août 1793, 8 heures du matin.

« Citoyen ministre, l'ennemi s'est porté à Lastrenckouche, et nos troupes se sont repliées sur la ville et les postes avancés. On croit l'armée anglaise forte de 14,000 hommes. Elle est campée à droite et à gauche du canal de Furnes, entre Ghuivelde et Lastrenckoucke, et son front s'étend jusqu'aux dunes le long de la mer; il n'y a point eu d'action, si ce n'est des attaques de postes. Les batteries flottantes viennent enfin de prouver leur utilité. J'avais fait passer en rade l'ordre au citoyen Castaignier de prendre une position tout-à-fait à l'est de la rade. Cet officier s'est porté avant le jour le plus près de terre possible, à peu près sous le fort de Lastrenckoucke, et par la vivacité de son feu il a forcé à rétrograder une colonne de 4,000 hommes de cavalerie, qui sans doute manquait de grosse artillerie. Pendant tout le jour il a empêché le passage de détachements de cavalerie, qui filant sur Lastren auraient coupé la retraite à nos tirailleurs; et sur les cinq heures du soir il a arrêté une grosse pièce d'artillerie et un mortier que l'ennemi n'a pu faire rétrograder qu'avec perte de chevaux.

« Nous attendons les renforts qu'on nous promet.

« *Signé* l'ordonnateur civil, TOUSTAIN. »

Dunkerque, le 25 août 1793.

« L'armée est toujours campée sur Lastrenckoucke. Plusieurs postes se sont avancés; un entre autres a établi une batterie à une demi-lieue au plus de la place, et plusieurs boulets sont tombés dans la ville. L'armée française est campée sous les remparts. Il y a eu pendant le jour beaucoup d'actions de postes; et les tirailleurs de part et d'autre ont fait un feu continuel. Sur les dix heures la garnison a fait une sortie vigoureuse et a repoussé les avant-postes à une lieue des fortifications, et leur a tué beaucoup de monde. Les batteries de la place ont fait un feu terrible jusqu'à neuf heures du soir. Depuis ce moment jusqu'à six heures du matin il n'a pas été tiré un coup de fusil, et la nuit entière a été des plus tranquilles. Les troupes, harassées de fatigue depuis trois jours, avaient bien besoin de repos. Les batteries flottantes ont été aussi utiles que la veille, et le citoyen Castaignier a fait replier deux fois un corps nombreux de cavalerie, auquel il a empêché le passage de Lastren, ainsi qu'à un train considérable. L'ennemi a élevé sur les dunes deux batteries avec lesquelles il a canonné les batteries flottantes. Le citoyen Castaigner a fait taire deux fois de suite leur feu; il se portera plus à l'ouest s'il ne peut parvenir à démonter les deux batte-

ries. Je ne peux faire trop l'éloge de cet officier, dont la bravoure égale le patriotisme. Nous sommes disposés à défendre cette ville importante jusqu'à la dernière extrémité.

« La garde nationale est dans les meilleures dispositions, et Dunkerque soutiendra, j'ose vous l'assurer, la réputation qu'elle s'est acquise sous les Jean-Bart. Appelé au conseil de guerre dont je suis membre, je n'ai pas négligé l'administration de la marine, qui m'est confiée ; j'ai pourvu à tous les moyens de sûreté en cas de bombardement. J'ai fait établir des boîtes remplies d'eau à des distances très rapprochées le long des bâtiments de l'arsenal et de tous les magasins ; j'ai fait évacuer tous les câbles et autres cordages, les chanvres et autres matières combustibles ; j'ai fait établir des gardes assez nombreuses dans l'intérieur de l'arsenal pour en assurer la conservation ; et la moitié des administrateurs passe la nuit alternativement. Je procure à la place, et sur la réquisition du conseil de guerre, tous les fusils, pistolets et sabres dont il a besoin, ainsi que des boîtes à mitraille, grappes de raisins de différents calibres, dont l'artillerie aurait pu manquer d'un instant à l'autre. Ces objets me seront remplacés. J'ai aussi fait porter à l'hôpital tous les matelas des magasins. Nous avons beaucoup de blessés, au secours desquels il a fallu venir.

« *Signé* TOUSTAIN. »

LETTRE DES REPRÉSENTANTS DU PEUPLE PRÈS L'ARMÉE DU NORD.

Lille, le 28 août 1793.

« Citoyens nos collègues, nous vous rendons compte de l'attaque de Ronck, Tourcoing et Lannoy; les ennemis ont été chassés de vive force du poste de Roncq: l'attaque du Tourcoing fut beaucoup plus difficile; elle était commandée par le citoyen Dupont. Cette petite ville, qui renfermait plus de 4,000 hommes de l'armée ennemie, est environnée de bois, et quand nous quittâmes le lieu de l'attaque pour aller voir ce qui se passait à Roncq, il y avait trois heures que nos troupes n'obtenaient d'autre succès que celui de tirer du canon au hasard et d'envoyer des tirailleurs dans les bois d'où l'ennemi faisait agir avec beaucoup plus d'avantage ses canons, ses obus, ses tirailleurs; quand nous revînmes de Turcoing, à onze heures, la constance de nos tirailleurs avait forcé l'ennemi de préparer sa retraite; nos troupes attaquèrent le retranchement, la baïonnette au bout du fusil; elles pénétrèrent une rue où elles trouvèrent beaucoup de résistance, et furent arrêtées pendant une demi-heure dans ce premier succès; les ennemis ne s'obstinaient à cela que pour nous

amuser afin de retirer leur artillerie et leurs munitions : alors on se décida à battre la charge ; nos troupes entrèrent victorieusement dans Tourcoing, où l'ennemi nous abandonna un obusier et son caisson ; nous apprîmes aussitôt que l'ennemi s'était retiré jusque sous Courtray, et nous lui prîmes environ cent prisonniers, parmi lesquels se trouvent cinq officiers et des chevaux.

« D'un autre côté l'attaque de Lannoy n'avait pas eu d'effet décisif ; mais l'ennemi, intimidé de l'attaque de Tourcoing, nous abandonna Lannoy dans la soirée ; il en fut à peu près de même de Roncq, que l'ennemi avait repris au moyen d'un renfort considérable qu'il s'était procuré du camp de Menin, mais qu'il a évacué après par le même motif ; il résulte cependant de cette journée un très grand avantage pour la république, puisque nous avons forcé les ennemis de se retirer à plus de trois lieues et d'abandonner des postes importants où il avait mis beaucoup de troupes, et que cet avantage nous facilite des moyens d'aller l'inquiéter un peu plus sérieusement, ce qui pourra s'exécuter d'une manière importante avec les renforts que nous attendons, et faciliter nos approvisionnements. Nous avons perdu environ cent hommes et trois cents blessés : Levasseur, en visitant l'un de ces derniers, qui s'était trouvé à l'affaire de Lannoy et auquel on venait de couper la jambe, lui apprit que Lannoy était évacué par l'ennemi ; « Ah ! s'écria-t-il, je ne regrette plus

ma jambe. » Un autre, à qui on venait de couper le bras, dit aux assistants : « N'importe, il m'en reste encore un pour la république et pour exterminer ses ennemis ; » le premier de ces braves gens s'appelle Antoine Sicardy, natif de Ville-sur-Aube, et le second Louis Boutry, grenadier au 5e régiment d'infanterie.

« Nos troupes, retranchées à Pont-Amarque, ayant reçu ordre de faire une démonstration d'attaque, furent chargées par la cavalerie et obligées de se retirer en abandonnant quatre pièces de canon.

« Nous vous dénonçons un abus très grand qui, si vous ne preniez des mesures pour le réprimer, nuirait aux intérêts de la république ; des conducteurs de chevaux, pour ne pas s'exposer en retirant les pièces de canon, coupent les traits de leurs chevaux ; nous vous demandons à cet égard une loi sévère contre ces lâches. La prise de Tourcoing nous aurait déterminés à nous porter plus avant, si des hommes bien répréhensibles dans nos troupes, profitant de ce que les habitants de Tourcoing ont la réputation d'être aristocrates, pour y faire commettre quelque pillage, n'avaient empêché la marche de l'armée ; on a fait restituer les effets pillés et l'on a recommandé la plus grande sévérité contre ceux qui se rendraient coupables de pareils désordres.

« *Signé* BENTABOLLE, LEVASSEUR. »

BULLETIN DE DUNKERQUE.

Du 8 septembre au soir, vers neuf heures.

« La nuit se passe dans le calme, mais toujours en grande surveillance, et les citoyens sont à leur poste malgré leur fatigue.

« Vers quatre heures du matin un cuirassier arrive; il vient d'annoncer que l'armée de Houchard va être renforcée par quinze cents hommes qui passeront ce jour par Dunkerque; il dit que Houchard est près de Furnes, qu'il a une armée de 80,000 hommes à sa suite (cela est possible, mais nous ne garantissons pas un si grand nombre); il dit que les ennemis ont été poursuivis et sont dans une déroute complète; nous présumons qu'il veut parler de ceux chassés des environs de Bergues et Hondschoote; car, quant à nos prétendus assiégeants, nous croyons qu'ils ne seront rencontrés par Houchard que dans la matinée, si cette nuit ils n'ont pas réussi à lui échapper.

« A cinq heures et demie nous avons eu la certitude que l'ennemi a évacué son camp et qu'il a fait sa retraite; il ne tardera pas à être suivi de près, car, dans ce moment, nous recevons l'avis qu'il arrive ici à sept heures une colonne de 10,000 hommes, qui, avec notre garnison, va le

suivre sous les ordres du général de division Candie.

« *Signé* : Les membres du conseil général de la commune de Dunkerque ; DÉSAUGUE, BLORIZ et EMMERY. »

LETTRE DES ADMINISTRATEURS DU DISTRICT DE BERGUES A LEURS COLLÈGUES.

A Dunkerque, datée de Bergues, le 8 septembre après midi.

« Notre position avec l'ennemi devient de plus en plus avantageuse ; nos troupes ont continué leur marche, ce matin, sur Hondschoote, où l'ennemi s'était retranché jusqu'aux dents, après la fusillade la plus vive et la plus meurtrière. On rapporte à l'instant que les braves gendarmes ont sauté de vive force à l'arme blanche dans les tranchées ; rien n'a pu résister à l'intrépidité de nos troupes ; tout a été emporté, canons, bagages ; et une infinité d'officiers et autres troupes anglaises sont en notre pouvoir.

« On annonce à l'instant qu'on a enveloppé dans cette défaite environ six cents émigrés ; nous avons cependant peine à croire ce grand nombre ; nous attendons la confirmation de la nouvelle. Il arrive continuellement des prisonniers ; on a

amené quantité de caissons, une forge ambulante et autres objets des ennemis.

« *P. S.* La lettre cachetée. Quatre cents prisonniers entrent dans la ville et on annonce qu'il doit en arriver encore autant. Il passe à l'instant un corps de six à sept mille hommes tant cuirassiers que troupe de ligne et artillerie volante marchant sur Furnes. »

Lettre du général Houchard au ministre de la guerre.

Dunkerque, le 10 septembre.

« Enfin les vœux de la nation sont remplis; Dunkerque n'a plus devant ses murs les soldats de la tyrannie; l'attaque du village de Hondschoote, qui s'est convertie en une bataille de la plus grande conséquence, a fini par mettre la déroute parmi les ennemis: dans la nuit du 8 au 9, voyant que nous étions maîtres de Hondschoote, ils ont fait leur retraite de devant Dunkerque. A minuit il en était temps pour eux, car le général Landrin entrait à cinq heures dans Dunkerque pour se réunir à la brave garnison et pour lui livrer combat: si ce renfort n'avait pas suffi je m'y serais transporté moi-même avec 10,000 hommes et j'aurais recommencé le combat le soir

même; ils ont évité cette peine aux soldats de la république et se sont retirés sur Furnes, laissant en notre pouvoir leurs bouches à feu et munitions, dont l'état est ci-joint; cet état n'a point encore été envoyé au ministre.

« Jamais victoire n'a été plus complète et mieux méritée; les troupes de la république, en général, se sont conduites avec la plus grande valeur. Je vous donnerai des détails une autre fois, car je suis horriblement pressé, et les rapports particuliers ne sont pas arrivés.

« *Signé* HOUCHARD. »

LETTRE DES REPRÉSENTANTS DU PEUPLE ENVOYÉS PRÈS L'ARMÉE DU NORD, A LA CONVENTION NATIONALE.

Arras, le 26 septembre 1793.

« Le général Houchard et son état-major sont coupables aux yeux de l'homme le moins pénétrant de n'avoir pas profité des victoires que les braves soldats de nos armées ont remportées, malgré les ordres perfides de l'état-major, qui ne s'est pas même conformé au plan arrêté, et qui avait tout combiné pour une déroute. Il est suspendu et mis en arrestation.

Nous avons trouvé sa correspondance avec les princes étrangers: il en résulte que nos armées

étaient confiées à l'ami de nos ennemis, à la créature de Custines. Ainsi le duc d'York, voyant que le soldat avait rompu les mesures prises pour nous faire hacher devant Hondschoote, a dit en se plaignant : « Nous sommes trahis. »

« L'armée est républicaine ; elle voit avec plaisir qu'un traître soit livré à la justice et que les représentants du peuple veillent sur les généraux.

« Les actions d'éclat commises tant à Hondschoote qu'à Menin et à Werwick sont nombreuses. Nous vous envoyons note de quelques-unes.

« François Maratson, caporal de la 3e compagnie du 36e régiment d'infanterie, a attaqué lui seul à l'affaire de Hondschoote douze hommes qui conduisaient un caisson ; il en a tué trois et chassé les autres, pris le caisson et trois chevaux. Nous lui avons demandé ce qu'il désirait, il a répondu qu'il ne voulait qu'un poste d'honneur.

« Les volontaires ont pris beaucoup d'or et d'argent à Furnes ; au lieu de le vendre comme ils y étaient invités par des agioteurs, ils l'ont méprisé ; plusieurs ont donné l'écu de six livres pour quatre livres dix sous en assignats.

« Salut et fraternité.

« *Signé* HENTZ, PEYSSARD et DUQUESNOY. »

LETTRE DES REPRÉSENTANTS DU PEUPLE PRÈS L'ARMÉE DU NORD, A LA CONVENTION NATIONALE.

Lille, le 26 septembre 1793.

« Citoyens mes collègues, une conspiration qui devait livrer à l'ennemi la ville et le fort d'Armentières a été découverte par une note trouvée sur un officier ennemi qui a été tué dans une des dernières affaires. C'était une trentaine d'habitants de ladite ville qui travaillaient pour cela d'intelligence avec les ennemis : ces indignes Français avaient fait passer la liste des royalistes qui étaient dans cette ville; avaient donné tous les indices et renseignements qu'il fallait à l'ennemi pour entrer dans la ville et prendre les postes. Heureusement nous avons découvert ce complot infame. Les coupables sont arrêtés; douze, sont traduits au tribunal révolutionnaire à Paris; et les autres, qui nous ont paru moins coupables que ceux-ci, seront conduits dans le château de Dourlens, où ils resteront jusqu'à de nouveaux ordres. Nous faisons passer par ce même courrier toutes les pièces relatives à cette affaire à l'accusateur du tribunal révolutionnaire, et nous l'engageons fortement à traiter cette affaire avec la plus grande rigueur. Peut-être que les suites nous

feront découvrir de plus grands complots, car nous avons lieu de croire que dans les autres villes qui sont, comme Armentières, vis-à-vis l'ennemi, il se trouve d'aussi mauvais citoyens que ceux qui voulaient livrer cette ville à l'ennemi.

« *Signé* BENTABOLLE, LEVASSEUR. »

AUTRE LETTRE DES MÊMES REPRÉSENTANTS À LILLE.

Lille, le 26 septembre 1793.

« Citoyens nos collègues, un des postes avancés de l'ennemi a été vivement enlevé ce matin par nos troupes : on nous a amené cinquante-cinq prisonniers, dont deux officiers commandants de ce poste ; l'ennemi a eu quelques morts et des blessés et nous n'avons pas perdu un seul homme. C'est le citoyen Dandel, chef du 4e bataillon de la légion franche étrangère, qui a dirigé cette affaire ; et ce sont dix-sept braves hussards au 9e régiment qui l'ont exécutée avec un courage et une intrépidité qu'inspire seul l'amour de la patrie et de la liberté. Il faut qu'à l'avenir la république connaisse par leurs noms tous ceux des citoyens soldats qui la servent avec distinction ; jusqu'à ce moment les généraux se sont attribué la gloire que presque toujours le soldat seul avait méritée.

Nous vous remettons ci-joint l'état nominatif des hussards qui se sont distingués dans cette affaire, pour que leurs noms soient insérés au bulletin et qu'il en soit fait mention honorable dans le procès-verbal.

« Palucet, capitaine ; Houdnart, sous-lieutenant ; Cadet, maréchal-de-logis ; Jeaure, brigadier ; Pegorrier, Félix, Fontaine, Devos, Sigard, Poulain, Dumont, Blaudin, Jaunnau, Ordinaire, Carlier, Viguiard, Poncelet, Delback, hussards.

« *Signé* BENTABOLLE, LEVASSEUR. »

DISCOURS DE LEVASSEUR SUR LES ARMÉES.

« On a laissé des garnisons énormes ; on a cédé à la crainte que venaient témoigner les communes. Il en est résulté un morcellement funeste dans nos armées. L'ennemi a attaqué successivement les différents postes et les a forcés presque partout.

« L'événement malheureux de la ville de Cambrai justifie les plaintes du comité et a prouvé les dangers attachés à l'inexécution de ces arrêtés.

« Il en a été de même des attaques partielles qui ont été faites dans la Flandre maritime. Qui n'a pas applaudi aux espérances données par le général Vandamme, espérances qui étaient fon-

dées si ce système du comité, qui crie sans cesse aux généraux de marcher et d'attaquer par masse, eût été suivi?

« Que firent les divers généraux sur la Flandre maritime! ils forcèrent, à la vérité, les cinq postes avancés; ils les eurent tous à la fois, mais ensuite ils furent repoussés par l'ennemi qui suivait le système de masse trop négligé par les généraux de la république.

« Telle a été la cause des échecs éprouvés à Marchiennes et à Orchies.

« Le sang du soldat, le sang du républicain, prodigué à l'impéritie ou à un faux système dans ces deux actions, crie vengeance et appelle la sévérité des représentants de la nation, en même temps qu'il prescrit la nécessité de peines sévères contre ceux qui n'obéissent pas aux ordres émanés du centre du gouvernement.

« Parcourons rapidement les événements de cette campagne, qui devait être si désastreuse pour la république si on s'en était rapporté aux sinistres présages qui résultaient des trahisons successives de Dumouriez, de Custines, de Houchard, sur la frontière la plus menacée et la plus malheureuse, la frontière du nord.

« Je ne vous parlerai pas de la reddition de Condé.

« Au commencement de septembre près de quarante mille hommes furent envoyés par les puissances coalisées pour attaquer ce point important (Dunkerque); des intelligences étaient ménagées à

Bergues et à Dunkerque; de nombreuses familles anglaises servaient ces projets perfides : le pays est inondé de hordes étrangères.

« Aussitôt le comité forme un plan de défense pour envelopper l'armée ennemie en se portant sur Furnes, Ostende et Nieuport.

« Le plan de campagne n'a été exécuté que très imparfaitement; au lieu d'envelopper l'ennemi on l'a attaqué de front, et l'on peut juger par la perte qu'il a faite dans cette attaque partielle de l'échec décisif qu'il aurait dû éprouver. »

(Moniteur du 7 frimaire 1793, n. 67.)

Société des jacobins, séance du 3 nivose.

Levasseur : « Citoyens, je demande à arracher le masque dont se couvre Philippeaux. Je déclare que le patriotisme de Philippeaux consiste en bavardage, en déclamations, et que pas une action républicaine ne parle en sa faveur. Je fus avec lui officier municipal du Mans, il ne mit jamais la main à l'ouvrage. Je l'accuse de m'avoir engagé ainsi que Boutroue et Letourneur à voter l'appel au peuple; d'avoir écrit dans un journal qu'il rédigeait en faveur de l'appel au peuple, quoiqu'il ait voté depuis contre l'appel. Je l'accuse d'avoir menti dans

le rapport qu'il a fait au dîner avec Vincent, Hébert, etc.; Vincent dit à Philippeaux, dans un moment où la conversation avait pour objet les généraux de la Vendée: « Ronsin et Rossignol sont d'excellents patriotes; Philippeaux répondit qu'ils étaient des scélérats; et, sur ce que Vincent ajouta que les jacobins en pensaient autrement, il répliqua que les jacobins n'étaient composés que de fripons, etc. »

Philippeaux. « Je ne m'attendais pas à être accusé par Levasseur, lui, mon compatriote et mon confrère.

« Je me voue à l'infamie s'il se trouve dans mon rapport un seul fait controuvé. Je vous lirai un article que je composai sur la mort du tyran, le 19 janvier, époque à laquelle il est permis de croire que je cédais à ma conscience. Je vous rappellerai la manière dont je motivai mon vœu dans l'affaire du roi, où je reconnus m'être trompé jusqu'à ce jour, et où je votai sa mort..... Je déclare que j'ai toujours voté dans le sens de la Montagne. »

Levasseur. « Excepté dans l'affaire de Marat, où il ne voulut pas rester quoique nous l'y engageassions tous, et où je restai seul avec Boutroue, de ma députation. »

Philippeaux. « Je vais répondre aux inculpations principales; je poursuivrai les hommes que j'ai déjà poursuivis... les hommes qui sont causes des malheurs de la république; qui ont fait couler le

sang de cinquante mille de nos frères dans la Vendée, et qui ont dilapidé le trésor public.

« Tous les habitants du théâtre de la guerre vous rendront témoignage que Ronsin et Rossignol étaient toujours plongés dans les plaisirs, occupés à faire bonne chère, et qu'ils n'étaient jamais à la tête de leurs armées, excepté à l'affaire du 18, où Ronsin trouva moyen de faire écraser une armée de quarante-trois mille hommes par des brigands au nombre de trois mille.

« Écoutez les fautes d'un homme aussi expérimenté que Ronsin et vous verrez ensuite s'il est excusable :

« Son armée était sur huit hommes de front, elle avait six lieues de flanc, et l'artillerie était en tête dans un fond, embarrassée avec les équipages et ne pouvant être d'aucune utilité, tandis qu'il eût pu s'emparer des hauteurs pour foudroyer de là les ennemis, qui, au contraire, placés dans le poste avantageux, taillèrent notre armée en pièces. »

Philippeaux nie ensuite le propos insolent qu'on lui reprocha d'avoir tenu sur le compte de la société des jacobins.

Levasseur interpelle Hébert de déclarer s'il est vrai ; Hébert atteste que Philippeaux l'a tenu ; celui-ci persiste à le nier.

Danton. « Je demande la parole pour une motion d'ordre ; il est du devoir de la société d'entendre dans le silence notre collègue Philippeaux :

quant à moi, qui n'ai point d'opinion formée sur cette affaire, je désire acquérir une conviction.

« Un grand procès se discute et se discutera de même à la convention.

« Pour être à portée de prononcer sainement dans cette affaire, nous avons besoin d'écouter attentivement, et je réclame le plus grand calme.

« La société ne veut rayer personne par provision, mais peut-être cette affaire se lie à une multitude d'autres qu'il faut enfin éclaircir. Je n'ai aucune opinion formée sur Philippeaux ni sur d'autres; je lui ai dit à lui-même: « Il faut que tu prouves ton accusation ou que tu portes ta tête sur un échafaud. »

« Peut-être n'y a-t-il ici de coupables que les événements: dans tous les cas, je demande que tous ceux qui ont à parler dans cette affaire soient entendus. Il n'y a qu'un malheur à redouter, c'est que nos ennemis profitent de nos discussions: qu'ils en profitent le moins possible, et conservons tout le sang-froid qui nous est nécessaire. »

Robespierre. « S'il est question ici d'une querelle individuelle; si Philippeaux n'a obéi qu'à des passions particulières; si l'amour-propre a été mis en jeu, il doit faire le sacrifice de son opinion; mais si une passion plus violente, l'amour de la patrie et de la liberté l'a engagé à dénoncer à l'univers entier le comité de salut public, alors ce n'est plus une querelle d'individu à individu, c'est le gouvernement, ce sont des hommes calomniés

et abhorrés par les puissances étrangères qu'on attaque, et la société doit entendre un homme qui, j'aime à le croire, n'a eu que de bonnes intentions. On dit qu'il a accusé le comité de salut public dans sa brochure (je ne l'ai point lue) d'avoir fait sacrifier par entêtement trente mille hommes.

« Quoi ! le comité de salut public est accusé d'être composé d'assassins! que diraient de plus les aristocrates et nos véritables ennemis? Cependant Philippeaux n'a point eu d'intentions contre-révolutionnaires; il faut l'entendre et juger entre lui et le comité. La discussion doit donc être calme et tranquille. Citoyens, d'où viennent les agitations qui vous tourmentent depuis quelques jours? Savez-vous que les puissances étrangères vous cernent ici? elles vous ont placés entre deux écueils, entre le modérantisme, qui est abattu pour jamais, et la perfidie prussienne de ces hommes qui veulent la république ou plutôt l'incendie universel. Soyez-en persuadés; la tactique de nos ennemis, et elle est sûre, c'est de nous diviser; on veut que luttant corps à corps nous nous déchirions de nos propres mains.

« Quels sont donc ces soupçons qu'on répand depuis quelques jours? On se plaint de certaines arrestations, on voudrait faire croire qu'elles sont l'ouvrage d'un homme; non, ne le croyez pas; elles avaient été discutées dans les comités de salut public et de sûreté générale, et l'opinion na-

tionale était formée. D'autres patriotes ont été arrêtés, et le peuple s'en est rapporté à la justice de la convention. Marat n'avait-il pas été tranquillement au tribunal révolutionnaire? n'en est-il pas revenu triomphant? Chabot, qui a rendu les plus grands services à la chose publique, n'est-il pas arrêté? Les patriotes ont-ils pris l'alarme? Que la société se repose sur la convention, sur la Montagne; les patriotes auront toujours le courage d'arracher leurs frères à l'oppression. Je demande que Philippeaux soit entendu, et on lui répondra. »

Philippeaux. « J'ai dans mon cœur les principes que vient de professer Robespierre. Je n'ai point voulu diviser les patriotes. Voici ce que j'ai fait: de retour de ma mission dans la Vendée, je me suis présenté au comité pour lui rendre compte de mes opérations. J'ai cru remarquer dans le comité des formes repoussantes et qui ne conviennent point à des républicains: on n'a point voulu m'écouter; alors j'ai fait imprimer ce que je savais et ce que je ne pouvais taire. Mais pour ne point servir l'aristocratie, je n'ai fait tirer de ma brochure que le nombre d'exemplaires suffisant pour mes collègues de la convention. »

Levasseur. « Cela n'est pas vrai; tu en as envoyé des exemplaires à Saumur et à Angers. »

(Extrait du Moniteur du 6 nivose an II.)

EXTRAIT D'UNE LETTRE DE HARDY, CHEF DU 7[e] BATAILLON DE LA MARNE, COMMANDANT TEMPORAIRE DE LA VEDETTE RÉPUBLICAINE, AU MINISTRE DE LA GUERRE.

De la vedette républicaine (ci-devant Philippeville), le 2 nivose.

« La garnison a fait avec beaucoup de succès différentes sorties pour réprimer l'audace de l'ennemi. L'enlèvement de cinq cloches, pesant environ quinze mille, quarante voitures de bois, du blé, des moutons et la mort de plus de vingt esclaves du despotisme furent le fruit de la première. Deux jours après l'ennemi tenta d'avoir sa revanche : il ne fut pas plus tôt en présence que les républicains fondirent sur lui avec une impétuosité à laquelle il ne put résister ; il laissa un grand nombre des siens sur la place, les autres prirent la fuite à travers les bois. Nous n'eûmes pas un seul homme de tué ni de blessé.

La place avait besoin de bois. On résolut de forcer un poste ennemi pour s'en procurer. On détacha un nombre suffisant seulement pour enlever le poste et protéger la rentrée du bois, sous les ordres de Prestat, adjoint au chef du 20[e] bataillon d'infanterie ; il fond sur le premier poste

de l'ennemi, l'enlève d'emblée, avec la seule perte d'un chasseur à cheval : mais nos troupes, entraînées par leur ardeur, qu'augmente le succès, ne s'en tiennent pas là et forcent quatre autres postes qui soutenaient le premier, tuent vingt-cinq hommes à l'ennemi et lui font quinze prisonniers. Pendant ce temps, on fait entrer de nouveau dans la place bois, cloches et argenterie d'églises.

Ces succès sont particulièrement dus à la valeur des dragons du 10e régiment, des chasseurs à cheval du 20e, des soldats du 6e bataillon de la Marne et du 20e bataillon d'infanterie légère.

« Prestat, qui conduisait la colonne, Wathez, capitaine des chasseurs du 20e régiment, et Comtois, capitaine commandant des dragons du 10e régiment, se sont conduits en braves sans-culottes ainsi que tous leurs frères d'armes. »

Belle action du citoyen Mandement, cavalier au 6e régiment de cavalerie, lors de l'affaire d'Hondschoote.

« Le 6e régiment de cavalerie étant en bataille derrière les lignes d'infanterie, attendant le moment d'agir, on demanda des cavaliers de bonne volonté pour porter des cartouches à nos bataillons, qui s'avançaient, en faisant un feu terrible, sur les redoutes : nos cavaliers malgré le feu

terrible de l'ennemi s'empressèrent de porter des secours à leurs frères d'armes; rien ne ralentit leur ardeur.

« Un nommé Mandement remplit son sac de cartouches, se porte au galop vers nos bataillons et leur dit: « Camarades, avez-vous besoin de cartouches? — non, camarade, nous ne tirons plus; nous tirons sur les brigands à l'arme blanche. » En se retirant, ce cavalier aperçoit dans un pré huit ou dix soldats d'infanterie qui gardaient un drapeau; croyant que c'était de nos troupes, il marche vers eux avec sécurité au travers d'une haie épaisse: « Camarades, voulez-vous des cartouches? — Approchez, » lui crièrent-ils. Ce cavalier franchit la haie; il reconnaît son erreur mais trop tard: il était entouré. « Rends-toi, » lui dirent-ils, en se saisissant des rênes de la bride de son cheval et s'emparant du passage: ce cavalier, faisant semblant de se rendre, jette à terre son sac de cartouches; ces brigands lâchent aussitôt les rênes pour les ramasser; Mandement tire son sabre, les frappe de droite, de gauche, de tous les côtés, saute sur le drapeau, qu'il leur arrache, et se fait jour à travers la haie.

« A peu de distance de là il se vit entouré par le régiment ennemi; il le traversa au milieu du feu et des baïonnettes; mais, se voyant pris de tous les côtés, il fut obligé de le repasser une seconde fois sans se dessaisir de son drapeau. Il distingua le colonel, qui était en avant de son régiment; il

tombe sur lui à coups de sabre, en lui criant à haute voix : « Voilà la cavalerie qui arrive pour vous charger ! » A peine eut-il lâché ces mots que le régiment ennemi, croyant la cavalerie déjà au milieu de ses rangs, jette bas ses armes, ses havresacs et prend la fuite; Mandement se saisit du colonel et abandonne le drapeau.

« La prise du colonel était infiniment plus importante puisqu'il en est résulté la déroute de ce régiment. Mandement, avec sa prise, rencontre le général Jourdan, qui était blessé, et avec lequel il fit route jusqu'au quartier-général.

« Ce cavalier a eu un reçu de l'adjudant-général Ernouf, en date du 8 septembre dernier, qui constate qu'il a amené à Cassel un colonel allemand.

« L'action courageuse de Mandement est attestée par les membres du conseil d'administration du 6e régiment de cavalerie et par le général Jourdan lui-même.

(Extrait du Moniteur du 16 nivose an II.)

Extrait du rapport de Barrère sur l'intérieur.

« Le 31 mai se forgea, au milieu des refroidissements de toutes les passions, de tous les intérêts, de tous les complots, une constitution républicaine simple et énergique. Des conspirateurs

contre cette arche sainte ont été punis, et la patrie a dû, pour se sauver, mettre la terreur à l'ordre du jour.

« Le parti de l'étranger et des conjurés domestiques ont pris alors une marche nouvelle. C'est en vain que des généraux traîtres, des députés parjures, des fédéralistes incorrigibles, étaient traduits devant le tribunal révolutionnaire; l'intrigue redoublait dans les cités; le faux patriotisme triomphait dans les sociétés populaires; les étrangers étaient partout, et la trahison couvrait nos côtes et nos frontières.

« Où étaient donc les citoyens suspects à la république? ils étaient partout; ils commandaient nos armées et nos escadres; ils traînaient notre artillerie; ils réchauffaient ou attiédissaient à leur gré la Vendée.

« Où étaient les citoyens suspects à la liberté? ils prenaient le costume des sans-culottes; ils inondaient les places publiques; ils égaraient les groupes des citoyens; ils corrompaient l'esprit public; ils correspondaient avec les puissances étrangères; nobles, ils donnaient des secours aux émigrés; fanatiques, ils recélaient les prêtres conspirateurs; incrédules, ils se plaignaient sans cesse de la perte de la religion; opulents, ils recélaient avec un soin avare leur inutile fortune; pauvres, ils se plaignaient avec amertume du nouvel état des choses; citadins, ils louaient l'esprit de la révolution en la maudissant; habitants des campa-

gnes, ils dénigraient les lois nouvelles; politiques, ils accusaient le gouvernement; marchands, ils s'engraissaient de la substance la plus précieuse du peuple; banquiers, ils avilissaient la fortune publique et alimentaient nos ennemis; éloquents, ils prêchaient le fédéralisme; indifférents, ils formaient l'appui des contre-révolutionnaires, et présentaient à la liberté une nation étrangère au milieu des Français; écrivains périodiques, ils corrompaient les sources de l'opinion; lettrés, ils pleuraient l'esclavage académique; et stipendiaires du despotisme, leur plume était paralysée pour la liberté.

« Il n'est pas jusqu'à cette classe utile et malheureuse du peuple que les scélérats n'eussent corrompue. Des cordonniers étaient investis de séductions pour cartonner leurs souliers; des fournisseurs pour altérer les substances et les matières premières; les charretiers pour couper les traits et livrer les canons; les marchands d'eau-de-vie pour l'altérer; les ouvriers de l'habillement pour donner des vêtements insuffisants, mesquins et de peu de durée; les armuriers, pour donner des armes de mauvaise trempe. Ils avaient tout couvert de crimes et de corruption; ils avaient tout altéré, tout dénaturé, tout armé de soupçons.

« Il n'est pas jusqu'aux femmes qu'ils n'eussent attirées dans le parti suspect ou contre-révolutionnaire. La vanité ou les vices des femmes d'une

caste noble ou corrompue ont prêché, fomenté encouragé l'émigration; les autres classes ont été employées, les unes à atténuer le courage de nos armées, les autres à servir de moyens de correspondance à nos ennemis extérieurs; ainsi l'épidémie contre-révolutionnaire avait lancé partout des symptômes que le législateur a été obligé d'examiner et de guérir.

« Une institution terrible, mais nécessaire, une institution qui a sauvé la France, malgré quelques abus (quelle institution en a jamais été exempte?), a été disséminée dans toutes les sections, dans toutes les communes.

« La loi qui fit arrêter les personnes suspectes a été et a dû être portée. L'aristocratie a frémi en voyant perdre ses soutiens et incarcérer ses émissaires. L'œil perçant et scrutateur de la liberté jalouse s'est reposé sur chaque citoyen, a pénétré dans chaque famille, a percé dans chaque famille.......

« Ainsi, je dirai avec plus de raison et de politique que les écrivains périodiques qui, sans le savoir et sans le vouloir peut-être, ravivent les contre-révolutionnaires et réchauffent les cendres de l'aristocratie; je dirai: noble, suspect; prêtre, homme de cour, homme de loi, suspects; banquier étranger, agioteur connu, citoyen déguisé d'état et de forme extérieure, suspects; homme plaintif de tout ce qui se fait en révolution, suspect; homme affligé de nos succès à Mau-

beuge, à Dunkerque et dans la Vendée, suspect; oh! la belle loi que celle qui eût déclaré suspects tous ceux qui à la nouvelle de la prise de Toulon n'ont pas senti battre leur cœur pour la patrie et n'ont pas eu une joie prononcée! Que n'a-t-on pu pénétrer ce jour-là dans les salons dorés, dans ce que la vanité appelle des hôtels, dans les clubs aristocratiques, dans les cafés inciviques, dans les groupes salariés, dans les confidences des complices du despotisme! c'est là que les comités de surveillance eussent frappé sans erreur et incarcéré sans remords.

« De telles arrestations n'eussent pas motivé une nouvelle traduction de Tacite, qui n'écrivait que contre les tyrans sans révolution, et non contre les républicains révolutionnaires; Tacite, qui ne burinait les traits hideux de la tyrannie que lorsque la tyrannie était passée, et non pas lorsque nous attaquions les vieux amis, les incorruptibles sectaires de la tyrannie.

« Je suis bien loin d'attaquer les intentions d'un de nos collègues, dont je connais le patriotisme et les talents qui ont plusieurs fois servi la liberté.

« Ce n'est pas que nous voulions non plus établir l'infaillibilité des comités de surveillance; ils sont composés d'hommes exaltés pour la liberté, d'hommes entourés de passions étrangères, quand même ils n'auraient pas leurs passions personnelles.

« Il faut corriger leurs erreurs, réformer leurs abus, punir leurs délits, et non pas atténuer leur force nécessaire, attiédir leur courage utile, et dissoudre des éléments si pénibles à réunir. Mais aussi il ne faut pas prohiber les manufactures d'armes parce que les assassins se servent de fusils, ni proscrire l'imprimerie parce que des calomniateurs en abusent.

« N'altérons pas, ne perdons pas le mouvement, la vigueur révolutionnaire; le moment du repos ou l'inattention même est surveillée par les aristocrates et les ennemis de la république: ils ont un instinct subtil de contre-révolution qui ne les abandonne pas un instant.....

« Mais le législateur vous doit cependant une vérité évidente; il vous doit une justice éclairée; il vous doit un examen général mais sévère des motifs d'arrestation; il doit des mandats de liberté à tous ceux qui n'ont pas dû, qui n'ont pas pu entrer dans la classe des suspects, et qui ne sont pas faits pour donner, par leurs moyens, par leurs principes, par leurs relations, par leur vie politique, des inquiétudes à la liberté, des sollicitudes à la patrie.

« Aussi la convention nationale, sur la motion de Robespierre, a reconnu la nécessité de rechercher les moyens de rendre des patriotes à la liberté sans atténuer les mesures révolutionnaires. Elle renvoie aux comités de salut public et de sûreté générale la recherche du meilleur moyen d'exécution. Voici le décret.

« 1er La convention nationale décrète que les comités de salut public et de sûreté générale nommeront des commissaires, pris dans leur sein, pour rechercher les moyens de remettre en liberté les patriotes qui auraient pu être incarcérés.

« 2° Les commissaires apporteront dans l'exercice de leurs fonctions la sévérité nécessaire pour ne point énerver l'énergie des mesures révolutionnaires commandées pour le salut de la patrie.

« 3° Les noms de ces commissaires demeureront inconnus au public, pour éviter les dangers des sollicitations.

« 4° Ils ne pourront mettre personne en liberté de leur propre autorité.

« Ils proposeront seulement le résultat de leurs recherches aux deux comités, qui statueront définitivement sur la mise en liberté des personnes qui leur paraîtront injustement arrêtées. »

Ce discours était accompagné dans le Moniteur de la note suivante :

« Nous devons à nos lecteurs quelques observations pour l'intelligence de cette partie du rapport de Barrère.

« Camille Desmoulins, dans un journal qu'il vient d'entreprendre sous le nom de *Vieux Cordelier*, s'élève avec chaleur contre la mesure de l'arrestation des gens suspects. On a vu avec quelque étonnement ce représentant du peuple deve-

nir tout à coup aussi indulgent envers les ennemis de la liberté qu'il leur était autrefois terrible; car il faut ou prétendre qu'il n'existe plus de contre-révolutionnaires ou préserver de leurs trahisons le berceau de la république en s'assurant de leurs personnes.

« Son troisième numéro a été dénoncé dans toutes les sociétés populaires de Paris. Ce n'est pas que nous pensions que le tableau qu'il a fait, sous le titre de *Traduction de Tacite*, de la tyrannie des Césars puisse fournir aucun moyen de parallèle avec la mesure précautionnelle de l'arrestation momentanée des hommes suspects. Les couleurs et les expressions dont il s'est servi dans la rédaction de cet article, plutôt que les faits exposés dans sa nomenclature des victimes de la cruauté souçonneuse des tyrans romains, ont pu donner lieu aux applications perfides de l'aristocratie. Mais combien il serait nécessaire que les écrivains politiques eussent attention de ne jamais servir la malignité de ces hommes accoutumés à saisir avec avidité tout ce qui peut discréditer les mesures que la prudence et la vigueur révolutionnaire commandent!

« Sans doute le Romain libre, persécuté par un tyran usurpateur, le préteur patriote, Quintus Gelius, à qui Auguste arracha les yeux de sa propre main avant de le livrer au bourreau, ne doivent pas être assimilés à l'aristocrate français condamné par le salut public au sacrifice momentané

de la liberté ; sans doute le peuple français, exerçant enfin le droit d'une juste méfiance contre les riches égoïstes qui l'ont si long-temps trahi et opprimé, ne sera pas non plus comparé à Néron, qui déclarait suspects, dit Desmoulins, ou condamnait à mort tous les citoyens riches pour envahir leurs biens. Mais pourquoi ces tableaux ont-ils été environnés par l'artifice de couleurs qui sembleraient faites pour indiquer aux ennemis de la liberté des points de ressemblance qui fournissent déjà un nouvel aliment à leurs calomnies? Il n'est pas permis d'attaquer la pureté des intentions d'un écrivain qui n'a cessé de montrer un patriotisme prononcé ; mais la joie que tous les hommes, toutes les sociétés, connus par leur aristocratie, ont témoignée sur la publication des deux derniers numéros de ce journal, qui fait en ce moment le texte de toutes les conversations, a été le thermomètre sur lequel les patriotes ont jugé cette production. »

(Moniteur du 8 nivose an II.)

EXTRAIT DU RAPPORT FAIT DANS LA SÉANCE DU 18 PLUVIOSE, PAR CHOUDIEU, L'UN DES COMMISSAIRES ENVOYÉS PAR LA CONVENTION AUPRÈS DES ARMÉES DIRIGÉES CONTRE LES REBELLES DE LA VENDÉE.

« La guerre de la Vendée doit tenir une place importante dans l'histoire de la révolution fran-

çaise; née, pour ainsi dire, avec elle, elle a été sourdement entretenue par les ministres du tyran constitutionnel. Elle a éclaté plus fortement après son supplice, et quand les chefs qui la dirigeaient n'ont plus été retenus par la crainte de compromettre sa tête. Enfin elle est devenue le centre de toutes les espérances et de tous les efforts de nos ennemis du dehors et des conspirateurs de l'intérieur.

« Mais si cette guerre a causé de grands maux à la patrie elle a aussi puissamment servi la liberté. C'est elle qui a ouvert les yeux des bons citoyens sur les dangers qui l'entouraient à son berceau; c'est elle qui a porté tout à coup les républicains français à ce degré d'énergie qui fait aujourd'hui trembler l'Europe esclave; c'est elle enfin qui d'une extrémité de la France à l'autre a réuni tous les hommes libres et les a sauvés du piége du fédéralisme.

« On a beau écrire sur cette guerre, mais personne ne s'est attaché à indiquer son véritable caractère, son objet politique et les causes de ses étonnants progrès et de sa longue durée; nous n'avons eu jusqu'ici que des écrits dictés par l'esprit de parti vainement déguisé, par la haine, l'ambition et toutes ces petites passions qui ne permettent jamais d'observer avec justesse, et qui substituent dans leurs tableaux le fiel et l'amertume à l'amour de la patrie et à la vérité.

« Envoyés dans la Vendée en qualité de repré-

sentants du peuple, nous avons dû nous élever au-dessus des intrigues et des intérêts particuliers; le triomphe de la liberté et l'anéantissement des rebelles ont dû seuls diriger notre conduite.

« Je viens rendre compte à la convention nationale des faits dont nous avons été les témoins, de ceux qui se sont passés autour de nous, et des réflexions morales et politiques que nous avons été à portée de faire pendant le cours d'une mission de près de neuf mois.

« J'ai annoncé hier que nous avions présenté ce travail, mon collègue Richard et moi, et que nous l'avions livré à l'impression.

« Je me bornerai donc à vous présenter un tableau rapide des causes de cette malheureuse guerre depuis près de trois années.

« Le fanatisme avait préparé la rebellion de la Vendée; le conseil exécutif, instruit de ces premiers mouvements, ou les méprisa ou les cacha à la nation; peut-être même les favorisait-il.

« Les administrateurs de départements, les districts, les municipalités ne prenaient aucune mesure pour les réprimer; sans doute ils les favorisaient aussi.

« Les habitants de ces contrées, plongés dans la plus parfaite ignorance, étaient restés asservis aux nobles, aux prêtres, au milieu de la France libre; ces ennemis implacables de la liberté n'avaient osé d'abord se déclarer les chefs de la révolte.

« Les paysans étaient alors sans armes, sans munitions et même sans chefs; ils ne s'étaient d'abord soulevés que pour redemander leurs bons prêtres; on se donna bien de garde de leur parler de noblesse, de féodalité; les nobles eurent au contraire la politique d'adopter le même costume, de prendre les mêmes habitudes, d'assister religieusement aux grand'messes qui se chantaient en cérémonie; de porter des chapelets et des reliquaires; et avec cette hypocrisie ils parvinrent à surprendre leur confiance. Ce ne fut que par degrés qu'on prépara les esprits à entendre parler de la royauté en la mêlant toujours à la religion; par ce moyen on parvint à grossir le parti. Bientôt les riches fermiers, les administrateurs perfides, se rangèrent du côté des rebelles, et leur nombre s'accrut encore de tous les brigands en soutane, d'émigrés, et de tous les déserteurs étrangers que la faction de la Gironde avait appelés en France, en présentant à l'assemblée législative ce décret si impolitique qui leur accordait cent livres de pension.

« L'assemblée constituante avait été instruite des mouvements; mais le moyen qu'elle employa pour les apaiser leur donna au contraire de la consistance; elle remit l'autorité entre les mains de ceux qui avaient intérêt à favoriser l'explosion. Elle chargea le roi d'envoyer dans ce pays des commissaires civils, et de prendre les mesures qu'il jugerait nécessaires pour le rétablissement de la tranquillité publique.

« Gensonné fut chargé de cette mission avec un nommé Gallois, et le traître Dumouriez fut chargé, comme officier-général, de la direction des forces qu'on feignit d'opposer à ces commencements de révolte. Ces commissaires parcoururent les villes et les campagnes en véritables envoyés du roi : au lieu de répandre autour d'eux la lumière, de dessiller les yeux des malheureuses victimes du fanatisme, ils donnèrent à leurs erreurs un nouveau degré de force et de violence ; ils approuvèrent solennellement leur coupable résistance à l'exécution des lois, et leur promirent de la faire ratifier par les représentants de la nation.

« L'assemblée législative, à qui Gensonné et Gallois vinrent rendre compte de leur mission, était trop faible pour prendre dans cette circonstance les mesures vigoureuses que commandait le salut de la liberté ; elle confondit cette affaire importante avec les plaintes journalières qu'elle recevait contre les prêtres non assermentés, et ne s'en occupa plus.

« Cependant les nobles et les prêtres ne perdaient pas un moment, et de temps à autre des émeutes partielles annonçaient un mouvement plus général et plus violent. Les conspirateurs agissaient avec d'autant plus d'audace que tout leur promettait l'impunité. . . . .

« Enfin, vers le mois de juillet 1792, les conjurés donnèrent le signal, et la révolte devint générale

dans une partie des départements de la Vendée, Deux-Sèvres et de Maine-et-Loire; mais les projets des rebelles échouèrent cette fois; neutralisés par l'esprit de modérantisme, qui depuis a produit tant de funestes effets, ils se mirent en campagne, et, se portant avec rapidité sur tous les points, ils parvinrent bientôt à les dissiper. Ce fut à Bressuire que l'avantage des défenseurs de la liberté fut le plus marqué; on y fit prisonniers la plupart des chefs, et tout semblait annoncer que la conspiration était déjouée sans retour; mais elle avait des branches trop étendues.

« On avait chargé le tribunal criminel de Niort de suivre le procès des coupables : quelques hommes obscurs furent punis de mort; tous les autres, au nombre de près de trois cents, recouvrèrent la liberté et le droit de conspirer de nouveau contre la patrie.

« Le peu de succès de leurs premières tentatives leur apprit toutes les difficultés d'une pareille entreprise : ils conçurent des plans plus vastes et cherchèrent des complices dans les départements voisins, et surtout dans ceux de la ci-devant Bretagne; c'est alors que se trama la fameuse conspiration de la Rouerie, dont la découverte a prévenu tant de malheurs.

« Les mesures révolutionnaires étaient alors inconnues; l'assemblée législative, en proie aux intrigues et aux factions, ne comptait dans son sein qu'un petit nombre d'hommes assez énergiques

pour créer ces résolutions hardies qui seules peuvent sauver la patrie dans les temps difficiles, et la voix des amis du peuple avait toujours été étouffée par les partisans de la royauté : à peine cette assemblée avait-elle pu parvenir à former deux lois faiblement répressives contre les émigrés et contre des prêtres ouvertement rebelles; et tel était le degré d'oppression où elle se trouvait que le roi ne craignit pas de refuser sa sanction à ces décrets et de s'avouer publiquement le complice et le protecteur des assassins du peuple.

« La convention nationale remplaça bientôt la législative, après que le peuple eut renversé le trône et les tyrans; elle semblait promettre à la France un gouvernement plus vigoureux, mais on ne l'espéra pas long-temps. Une faction coupable s'éleva sur les débris du trône, et gouverna suivant les principes de la cour; les meilleurs patriotes furent représentés à l'opinion publique comme des monstres couverts de crimes; plutôt, des émissaires à gages et de nombreux écrits distribuèrent, sous la direction de Roland, les poisons les plus dangereux; l'esprit public se dénatura, se corrompit; l'amour de la liberté s'éteignit chez les hommes faibles, et fut comprimé par la persécution dans les hommes d'un caractère plus prononcé: en un mot, l'anarchie et la contre-révolution se montrèrent de toutes parts avec audace, et donnèrent de concert aux Français le signal d'un bouleversement général.

« Les conspirateurs de la Vendée avaient fait avec sécurité tous leurs préparatifs pendant cet état de choses; il semblait avoir été amené pour eux; la faction qui dominait alors, entièrement occupée de sa puissance et de ses projets, ne vit pas ou feignit de ne pas voir l'orage qui menaçait la patrie ; et tel était l'aveuglement à cet égard qu'on ne craignit pas de proposer à la convention, dans les commencements de la session, une amnistie pour tous les révoltés dont on instruisait le procès à Niort; Duchâtel appuya fortement cette proposition ; elle était digne de lui.

« Ce fut vers les premiers jours de mars 1793 que le tocsin sonna dans sept à huit cents communes des départements des Deux-Sèvres, de la Vendée, de Maine-et-Loire et de la Loire-inférieure. On a cru que la loi sur le recrutement en avait était le motif; on s'est trompé; elle a tout au plus servi de prétexte à quelques communes environnantes, qui n'étaient pas de la conspiration.

« Nous arrivâmes à cette époque dans le département de Maine-et-Loire. On avait rassemblé les gardes nationales des départements voisins pour les diriger contre les rebelles; mais les premiers efforts, mal concertés, n'eurent aucun succès et ne servirent qu'à donner aux bigots une nouvelle consistance et de nouvelles forces par les triomphes faciles qu'ils procurèrent.

« Nous ne tardâmes pas à nous apercevoir que cette révolte avait des caractères extrêmement

graves, et que nous ne devions pas espérer de l'éteindre, ni même de l'arrêter avec les seuls moyens que nous avions. L'esprit public était perdu dans ces malheureuses contrées; les meilleurs citoyens, égarés par des écrits perfides et des administrateurs coupables, ne connaissaient plus cette énergie qui n'appartient qu'aux amis ardents de la liberté. Le peuple, entouré de tous les piéges et de toutes les séductions, restait immobile au milieu de cette lutte épouvantable, et s'il faisait quelques mouvements, ils n'avaient point ce caractère de force et de volonté qui décide du succès. Les malveillants, qui se multipliaient partout, contribuaient encore à le décourager; ils ne parlaient des rebelles qu'avec l'accent de l'épouvante, et faisaient passer partout ces sentiments pusillanimes, qu'il est si facile d'inspirer et si difficile de détruire.

« Nous peignîmes avec force la situation pénible où nous nous trouvions au comité de défense générale de la convention, mais nous n'en reçûmes que des promesses stériles qui sont demeurées sans effet : ce comité était alors composé de Brissot qui était son président, de Fermont, Guadet, Gensonné, Vergniaud, Fonfrède, Buzot, Penières, Isnard, Condorcet, Lasource, Péthion, Barbaroux et Doulcet (ci-devant marquis de Pontécoulant).

« Certains de ne rien obtenir d'un comité de pareils hommes, nous écrivîmes à la convention na-

tionale elle-même; mais son bureau était composé d'hommes bassement vendus au même parti, et nos lettres ne lui ont jamais été communiquées.

«Beurnonville était alors ministre de la guerre; nous lui demandâmes des généraux et des troupes. Il ne nous envoya point de troupes, mais seulement un général, et ce général était Vittenkof, celui-là qui accompagnait Louis XVI le 10 août et qui avait préparé les Suisses au massacre du peuple. Notre accueil lui fit connaître que nous étions disposés à faire tomber la tête de tous les traîtres. Il ne resta qu'un jour avec nous et prétexta un voyage à Rennes pour concerter un plan d'attaque avec le général Labourdonnaye; depuis ce moment nous ne l'avons pas revu.

« Lebrun succéda à Beurnonville et eut le portefeuille de la Guerre par intérim; mais au lieu de seconder les efforts de Berruyer, qui nous avait été envoyé pendant cet intervalle, il ne lui fit pas même de réponse. Ce fait a été constaté lors du procès de ce coupable ministre.

« Notre position devenait de jour en jour plus critique. Nous chargeâmes Carra, qui se rendait à Paris, de la faire connaître à la convention. Mais ce mandataire infidèle lui peignit cette guerre cruelle comme une révolte facile à réprimer. La convention fut trompée, et la faction qui dominait n'envoya rien.

« Enfin nous prîmes le parti d'envoyer à Paris

un de nos collègues et le général lui-même; mais on ne nous renvoya ni l'un ni l'autre.

« Cependant les brigands prenaient de la consistance; ils s'emparaient de Thouars, où la garnison fut faite prisonnière. Quétineau fut accusé de trahison : nous n'étions pas sur les lieux; mais nous avions cru que sa conduite méritait d'être sévèrement examinée : nous l'avons fait arrêter; il est maintenant au tribunal révolutionnaire.

« Pendant ce temps, Biron fut nommé général en chef de cette armée; tout le monde connaît sa conduite et les malheurs dont il a été la cause.

« Ce fut pendant son commandement que Paris fut le théâtre d'une grande et heureuse révolution; d'un mouvement régénérateur qui fut aussitôt partagé par la France entière. Le peuple, dans les journées du 31 mai et 2 juin, avait enfin obtenu justice de ces hommes qui voulaient faire rétrograder la révolution; qui, ligués pour nous ramener la tyrannie, avaient corrompu l'esprit public et peint partout les patriotes comme des scélérats dignes de l'exécration générale.

« Plusieurs d'entre eux, échappés à la surveillance publique, s'étaient répandus sur divers points et avaient appelé autour d'eux les complices et les partisans de leur affreux système. Déjà le midi était en feu, et le Calvados préparait, sous les ordres de Wimfen, au nom de ces mandataires infidèles, une seconde guerre civile.

« Les satellites des despotes, à la faveur de tant

de trahisons, pressaient vivement nos frontières du nord au midi. L'Espagnol était aux portes de Perpignan.

« Il nous fallut lutter contre tous ces obstacles, protéger les patriotes qu'on incarcérait à Niort par les ordres de Biron et de Westermann, nous défendre contre nos propres collègues, dont l'infame Carra prêchait hautement le fédéralisme.

....

....

Ici l'orateur passe en revue la plupart des objections de Philippeaux. Il termine ainsi :

« Philippeaux prétend qu'au retour de Granville, où les brigands furent repoussés d'une manière si glorieuse, il était facile de les ensevelir dans le marais de Dol; qu'une avant-garde seulement de 3,000 hommes leur fut opposée, les battit deux fois de suite, mais succomba enfin sous l'avantage du nombre, faute d'être secourue par le gros de l'armée, que Rossignol tenait à sept lieues du champ de bataille; qu'ensuite cette armée elle-même fut mise en pleine déroute; qu'au nombre des victimes sacrifiées dans cette affreuse journée étaient neuf cents Brestois, pères de famille, et tout le 41e régiment; que Rossignol s'enfuit à Rennes, dont il disposa l'évacuation, et que le Morbihan s'insurgea dès le lendemain.

« Comme nous n'étions présents à l'affaire de Dol, ni Philippeaux ni moi, nous ne pouvions ni l'un ni l'autre exiger qu'on nous crût sur parole;

il faut donc s'en rapporter aux militaires qui ont pu juger les généraux dans les différents combats qui s'y sont livrés.

« Je copie ici littéralement le compte qui a été rendu au ministre de la guerre par l'adjudant-général Rouyer, envoyé par le conseil exécutif et par ordre du comité de salut public pour surveiller les opérations.

« L'avant-garde, commandée par Marigny et Westermann, s'est trop pressée d'attaquer Dol; elle y est entrée dans la nuit du 30 brumaire au 1er frimaire. Elle a d'abord battu les brigands qui, revenus de leur première erreur, se sont ralliés et l'ont battue à leur tour; la deuxième colonne n'a pu arriver assez tôt pour la soutenir. Cependant, arrivée à la portée de l'ennemi, elle a fait bonne contenance, et a soutenu son feu. Ensuite est arrivée la troisième colonne, qui a également soutenu le feu jusqu'à extinction de munitions. On en est venu à l'arme blanche, et la victoire semblait se prononcer pour nous, lorsqu'un ou deux bataillons en fuyant ont entraîné une grande partie de l'armée. Les représentants du peuple et les généraux ont fait de vains efforts pour les rallier. L'armée a cependant repris sa position à Autrain; les soldats étaient excédés de fatigue, et la nuit approchait : on n'a pas jugé à propos d'attaquer de nouveau. Tout le monde se rapporte à dire que l'on a fait une ample déconfiture des brigands, dont la perte est plus considérable que la nôtre.

« Il y a, ce me semble, à examiner pourquoi, entraînés par leur ardeur ou par un amour excessif de la gloire, quelques généraux préviennent l'heure, le lieu et le mode de combat, tandis qu'une attaque simultanée peut seule assurer le succès.

« Il n'est pas vrai qu'on n'ait opposé aux ennemis qu'une avant-garde de trois mille hommes.

« Il n'est donc pas vrai que Rossignol tint l'armée à sept lieues du champ de bataille, puisque toutes les divisions de l'armée se sont battues.

« Le lendemain l'ennemi sortit de Dol pour se retrancher sur les routes de Pontorson et d'Autrain. Westermann reçut ordre de prendre une position en avant de Pontorson, et de s'y tenir sur une défensive active.

« Rossignol fit sortir l'armée qui était à Autrain, et lui fit également prendre une position avantageuse en avant de cette ville.

« A deux heures après midi, rien n'annonçait que l'ennemi dût attaquer. Aucun mouvement de sa part ne le faisait présumer, quand une vive canonnade annonça que Westermann était aux prises avec les brigands. Rossignol donne à l'instant l'ordre à une partie de troupes légères de sortir de la ligne et d'inquiéter l'ennemi. Les représentants du peuple et les généraux se portèrent en avant pour reconnaître les projets des brigands. Bientôt ils s'aperçurent qu'ils descendaient en

grand nombre et se disposaient à attaquer. Le corps porté en avant, loin de s'opposer à leur marche, prit la fuite. L'armée, placée avantageusement, arrêta l'ennemi pendant quelque temps, mais une terreur panique s'en empare et entraîne une déroute complète. L'ennemi l'a poursuivie jusqu'à Autrain, et même au-delà.

« On a fait de vains efforts pour rallier l'armée, et pour ne la pas voir se débander il a fallu la laisser filer par Rennes.

« Nos collègues, Bourbotte et Prieur de la Marne, n'ont point quitté Rossignol, et s'il eût trahi les intérêts de la république, ils n'eussent pas abandonné à Philippeaux, qui était alors à Paris, le soin de dénoncer une trahison dont ils auraient été les témoins; autrement, il faut qu'il les accuse d'en avoir été les complices.

« Qu'à Angers, pendant deux jours que dura le siége, les lieutenants de Rossignol, cachés dans leurs maisons, s'occupèrent uniquement de préparer une fuite honteuse; que les soldats et gardes-nationaux, n'ayant pu être découragés par cette conduite, parvinrent seuls, avec Menard et Beaupui, à repousser les brigands; qu'alors ils conjurèrent les officiers supérieurs de faire une sortie décisive contre l'ennemi en déroute, et ne purent l'obtenir; que Rossignol arriva six heures après la levée du siége, pendant lequel il s'était obstiné à faire stationner l'armée à Châteaubriant, malgré les instances qu'elle lui faisait

de la conduire à l'ennemi, et les conjurations qu'il recevait à toutes les heures par des courriers extraordinaires.

« Il n'est pas vrai que l'armée ait stationné trois jours à Châteaubriant. Elle est arrivée le 11, et elle en est partie le 13 au soir, pour arriver à Angers le 14, après une marche forcée de vingt-deux heures.

« Au surplus, s'il y a des coupables dans cette affaire, ce ne peut être Rossignol, qui n'y était pas, et qui pressait à Rennes le départ du corps d'armée.

« L'adjudant-général Rouyer écrivait au ministre de la guerre, le 15 frimaire, que la stagnation de l'avant-garde à Châteaubriant devait être attribuée à Sepher, et que ce général avait été destitué pour ce fait. Notre collègue Jean-Bon-Saint-André vous a dit dans son rapport que ce général ne s'était mis en mouvement que forcé par des réquisitions.

« C'est donc sans fondement que Philippeaux accuse les lieutenants de Rossignol, et qu'il accuse ce général lui-même de s'être obstiné à faire stationner l'armée pendant trois jours à Châteaubriant.

Philippeaux a eu la relation du siége d'Angers par le procureur-général syndic du département de Maine-et-Loire, qui en a parlé en administrateur plutôt qu'en militaire, et qui, comme lui, l'a sans doute vu de son cabinet. Pour moi, qui n'écris pas légèrement sur la foi des autres, j'ai été in-

struit par un adjudant-général qui a donné tous les ordres pendant le siége, qu'il n'y avait alors dans cette ville qu'un seul lieutenant de Rossignol (pour me servir des mêmes expressions); ce lieutenant était le général Danican, qui s'était replié de Laval sur Angers avec 4,000 hommes, auxquels on doit peut-être la conservation de cette place; car le courage de ses habitants n'eût pas sans doute suffi à sa défense.

« Je sais qu'on a accusé ce général de s'être tenu pendant l'attaque dans sa maison; de petites intrigues, adroitement dirigées pour le perdre, ont empêché de dire qu'il était tombé de cheval le premier jour du siége, en visitant les postes, et qu'il était dans l'impossibilité de marcher et de monter à cheval. Son adjudant-général s'est porté partout et a donné des ordres en son nom.

« Je connais les services que les citoyens Beaupui et Menard ont rendus dans cette affaire, mais je soutiens qu'il est impossible qu'ils aient demandé à faire une sortie sans pouvoir l'obtenir; car ils la pouvaient ordonner eux-mêmes, puisque le général en chef n'était pas arrivé. Beaupui est général de brigade plus ancien que Danican et Menard, commandant de la place. Il est absurde de dire que les hommes qui pouvaient ordonner la sortie n'ont pu obtenir la permission de la faire.

«Que Rossignol, survenu après l'action, ne voulut pas profiter de la déroute des brigands pour les tailler en pièces; qu'il les laissa tranquillement dé-

vaster toutes les contrées environnantes, et n'envoya pas même à la Flèche une colonne pour leur couper le passage.

« Rossignol en se portant sur Angers, où il arriva le 14 dans la nuit, avait envoyé Marigny avec un parti de cavalerie pour harceler l'ennemi sur les derrières, et ce brave homme s'est fait tuer le lendemain du siége d'Angers sur la route de la Flèche aux environs de Duretal.

Le 15, Rossignol donna l'ordre à Westermann de se porter en avant avec sa cavalerie sur la route de la Flèche dès la pointe du jour. Westermann, à la vérité, n'était pas parti à midi, mais il en avait reçu l'ordre; et si quelqu'un est coupable ce n'est pas le général en chef. Le même jour l'armée eut ordre de se former en trois colonnes, dont l'une, aux ordres de Maller, a suivi Westermann sur la route de la Flèche jusqu'à Saette. L'ennemi, qui avait trouvé le pont de Durtal coupé, s'était porté sur Beaugé, où cette colonne l'a suivi. Une seconde colonne a pris la route de la Levée pour protéger Saumur et Tours; enfin la troisième a eu ordre de se porter sur la route de Beaufort pour servir de corps intermédiaire et protéger la droite et la gauche, suivant le besoin.

« Il n'est donc pas vrai qu'on n'ait pas voulu profiter de la déroute des brigands, puisque Westermann avait ordre dès le 15 au matin de les poursuivre. Il n'est donc pas vrai qu'on n'ait pas envoyé de colonne à la Flèche, puisque Wester-

mann et Muller avaient ordre de les suivre sur cette route.

« Que nos armées étaient toujours à huit ou à dix lieues des forces ennemies, qui pouvaient à ces moyens commettre avec succès toutes les horreurs; qu'elles ne furent jointes au Mans que deux jours après leur arrivée en cette ville; que le moment où Rossignol cessa de commander nos armées fut le terme de nos désastres, et que la victoire décisive du Mans n'est due qu'à une infraction des ordres supérieurs.

« J'offre pour preuve irrésistible de tous ces faits 1° la collection des pièces officielles que j'ai remises au comité de salut public à mon retour de Nantes, 2° le témoignage de tous les représentants du peuple qui ont été commissaires nationaux dans les deux Vendées; 3° le témoignage de tous les soldats des diverses colonnes de l'armée de l'ouest; 4° celui de tous les citoyens qui habitent les départements qui ont été le théâtre de la guerre.

« Mon accusation est précise et solennelle; j'en demande le renvoi au comité de sûreté générale pour vérifier attentivement les faits et vous en faire un rapport.

« Il n'est point étonnant qu'une armée en fuite et qui ne traîne pas avec elle d'attirail de guerre ait eu souvent huit et dix lieues d'avance sur l'armée qui la poursuivait et qui était obligée de faire suivre des vivres dans un pays que les brigands dévastaient en passant. Mais la preuve qu'il n'y a

pas toujours eu huit ou dix lieues de distance entre les deux armées, c'est que le général Marigny s'est fait tuer entre Duretal et Angers, où il a rencontré l'ennemi; c'est que Westermann et Muller l'ont atteint entre Beaugé et la Flèche; c'est qu'il a été atteint de nouveau à la Flèche; c'est enfin qu'il a été complétement battu au Mans.

« Je ne sais pas comment Philippeaux nous prouvera que le moment où Rossignol a cessé de commander nos armées a été le terme de nos désastres, car, si je ne me trompe, il était encore, à l'époque de la prise du Mans, le général en chef des armées réunies de l'ouest et des côtes de Brest. Il l'était encore lorsque les brigands ont été battus à Savenay. Enfin, et au grand regret de Philippeaux, Rossignol était encore le général en chef de nos armées lorsqu'ils ont été entièrement exterminés sur la rive droite de la Loire.

« J'ignore ce que Philippeaux a voulu dire lorsqu'il prétend que la prise du Mans n'est due qu'à une infraction aux ordres supérieurs. Quand on accuse on ne doit pas parler en termes énigmatiques. Pour moi, qui ai promis en termes bien clairs de prouver que Philippeaux était un fou ou un imposteur, je crois avoir rempli suffisamment cette tâche pénible, et j'abandonne maintenant à la convention nationale le soin d'examiner si elle le décrétera d'accusation comme un imposteur contre-révolutionnaire, ou si elle lui fera préparer un logement aux petites-maisons.

LETTRE DU GÉNÉRAL PICHEGRU A LA SOCIÉTÉ POPULAIRE DES AMIS DE L'ÉGALITÉ SÉANTE AUX JACOBINS.

Paris, le 18 pluviose.

« Je n'attendais, frères et amis, que ma confirmation au commandement de l'armée du nord pour venir au milieu de mes frères, dans le sanctuaire de la liberté, répéter le serment bien gravé dans mon cœur de défendre et maintenir la liberté et l'égalité, l'unité et l'indivisibilité de la république. La nécessité de me rendre promptement à mon poste me prive de cette douce satisfaction; recevez-en mes regrets, frères et amis. Je vole au milieu de mes frères d'armes et je jure ne m'en séparer que lorsque nous aurons vaincu les tyrans coalisés. Déjà j'ai eu l'avantage de partager les succès de l'armée du Rhin : les soldats de nord n'ont pas moins de courage; il suffit d'être républicain français et de combattre pour la liberté, pour que la victoire ne soit plus incertaine.

« Continuez, fondateurs du droit de l'homme, à propager dans tous les cœurs l'amour de la république, tandis que nous combattons pour elle. Je jure de faire triompher ses armes, d'exterminer les tyrans ou de mourir en les combattant : mon der-

nier mot sera toujours : vive la république! vive la Montagne (1)! »

LEVASSEUR REPRÉSENTANT DU PEUPLE, AUX CITOYENS MEMBRES DU COMITÉ DE SALUT PUBLIC.

A Beaumont, le 8 floréal, l'an II de la république une et indivisible.

« J'attendais à Givet, citoyens, des instructions du comité de sûreté générale, dont le citoyen Wirion était porteur. J'ai entendu ronfler le canon du côté de la Vendée républicaine, le moyen d'y tenir! Massieu et moi nous sommes partis pour Vedette.

« L'armée des Ardennes, commandée par le général Charbonnier, a forcé le passage de Bossut, où en 1693 les Français furent battus; en 1794, les Français républicains y ont terrassé leurs ennemis; ils s'étaient placés sur les hauteurs; nos tirailleurs, soutenus par notre artillerie, sont allés les y attaquer. Dans la place, la cavalerie ennemie a chargé trois fois notre infanterie : autant de fois notre in-

(1) Ainsi l'homme à qui le royalisme a élevé des statues feignait d'être mu par les sentiments du plus ardent républicanisme, avant de s'être laissé entraîner à l'appât de l'or! On concevrait que vivant on lui donnât un salaire pour sa trahison; on ne croyait pas que mort on pût lui décerner des honneurs publics.

fanterie est allée au-devant d'eux au pas de charge, la baïonnette en avant. Cette nouvelle tactique républicaine a dérouté ces messieurs, et de tous côtés ils ont fui. Le même jour le général Desjardins chauffait Beaumont; notre collègue Laurent y était. Dans la nuit l'ennemi a évacué Beaumont, nous y sommes entrés en même temps que la division de l'armée du Nord : ainsi s'est effectuée une jonction que vous aviez ordonnée. L'armée des Ardennes a fait des prodiges de valeur pour forcer le passage de Bossut. La première réquisition est au pas; officiers, soldats tous se sont conduits en braves républicains. »

LE GÉNÉRAL EN CHEF DE L'ARMÉE DES ARDENNES, AU COMITÉ DE SALUT PUBLIC DE LA CONVENTION NATIONALE.

Au quartier-général de Turin, le 22 floréal, l'an II de la république une et indivisible.

« Je vous fais passer le rapport que m'a fait le général Marceau, que j'avais chargé du commandement des divisions de gauche de l'armée des Ardennes. Vous verrez que les troupes qui ont bien mérité de la patrie continuent à se rendre dignes de l'estime des républicains.

« *Salut et fraternité*, CHARBONNIER. »

MARCEAU, GÉNÉRAL DE DIVISION, AU GÉNÉRAL EN CHEF CHARBONNIER.

Du quartier-général de Thuin, le 21 floréal, l'an II de la république une et indivisible.

«Conformément à tes ordres et aux dispositions arrêtées, je suis parti du champ de Bossut, et me suis mis en marche ce matin à deux heures et demie. J'ai rassemblé les différentes divisions à l'avant-garde campée à Beaumont, sur les hauteurs de Court. L'ennemi, qui avait ses postes dans la plaine, a bientôt été forcé de les abandonner, et notre formation s'est faite sans obstacle; je me suis porté de là sur Thuin. L'ennemi, qui occupait les bois en avant de cette place, a opposé quelque résistance; mais, forcé par nos chasseurs de les quitter bientôt, il s'est trouvé forcé de se renfermer dans ses redoutes en avant de la place, et dans la place même qu'il avait fortifiée d'une manière formidable. Le général Hardi, qui commande l'avant-garde, a fait investir la ville par les troupes légères, et, à l'aide de quelques pièces d'artillerie légère, a protégé l'établissement des divisions de l'armée sur les hauteurs en avant de la place.

«L'ennemi faisant tous ses efforts pour conserver ce point important, en attendant qu'il se rende maître du Court de la Sambre dans cette partie,

j'ai été forcé d'employer les moyens révolutionnaires et français, la baïonnette. Je t'annonce donc avec plaisir que ce moyen, employé toujours avec succès par les républicains, a encore procuré une victoire à l'armée des Ardennes. Nos chasseurs soutenus par l'artillerie ont enlevé les retranchements et les remparts. Les Autrichiens ont été forcés de nous céder la place, non sans avoir laissé bon nombre de morts; nous avons aussi fait quelques prisonniers. Annoncé à la république que si l'armée des Ardennes a bien mérité de la patrie, pour avoir repoussé la cavalerie à la baïonnette, la cavalerie a aussi dans cette occasion donné des preuves d'héroïsme. Le onzième régiment de chasseurs à cheval a chargé l'ennemi jusque dans les redoutes, et est entré dans la ville malgré tous les obstacles.

« La division de l'armée du nord, qui devait attaquer Thuin sur la gauche, ayant été retardée par des causes imprévues, n'est arrivée qu'après la prise de la ville; mais elle a eu aussi part à la fête, et a emporté une position que l'ennemi avait conservée derrière la place, et s'y est établie.

« Je ne parlerai de personne en particulier. Je puis t'assurer que tous ceux qui ont été employés à l'attaque ont fait leur devoir. J'attends les ordres pour demain, et j'espère que l'essai d'aujourd'hui prouvera à tous nos ennemis ce que nous sommes en état de faire par la suite. »

LE GÉNÉRAL COMMANDANT EN CHEF L'ARMÉE DES ARDENNES, AUX CITOYENS REPRÉSENTANTS DU PEUPLE, COMPOSANT LE COMITÉ DE SALUT PUBLIC DE LA CONVENTION NATIONALE.

Au quartier-général de Thuin, le 24 floréal an II de la république française une et indivisible.

« Mon dernier courrier vous a appris la prise du poste de Thuin et le passage de la Sambre. Je vous annonçais que j'avais mis à la disposition du général Desjardins une division, et que je me portais avec le reste de mes troupes sur les hauteurs de Lernes. J'occupe aujourd'hui cette position, et je suis entré hier dans la petite ville de Fontaine-Levêque, avec votre collègue Levasseur. »

FIN DU TOME II.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE SECOND VOLUME.

CHAPITRE PREMIER.

CHAPITRE II.

CHAPITRE III.

CHAPITRE IV.

CHAPITRE V.

CHAPITRE VI.

CHAPITRE VII.

CHAPITRE VIII.

CHAPITRE IX.

CHAPITRE X.

CHAPITRE XI.

CHAPITRE XII.

CHAPITRE XIII.

CHAPITRE XIV.

CHAPITRE IX.

CHAPITRE X.

CHAPITRE XI.

CHAPITRE XII.

CHAPITRE XIII.

CHAPITRE XIV.

CHAPITRE XV.

CHAPITRE XVI.

CHAPITRE XVII.

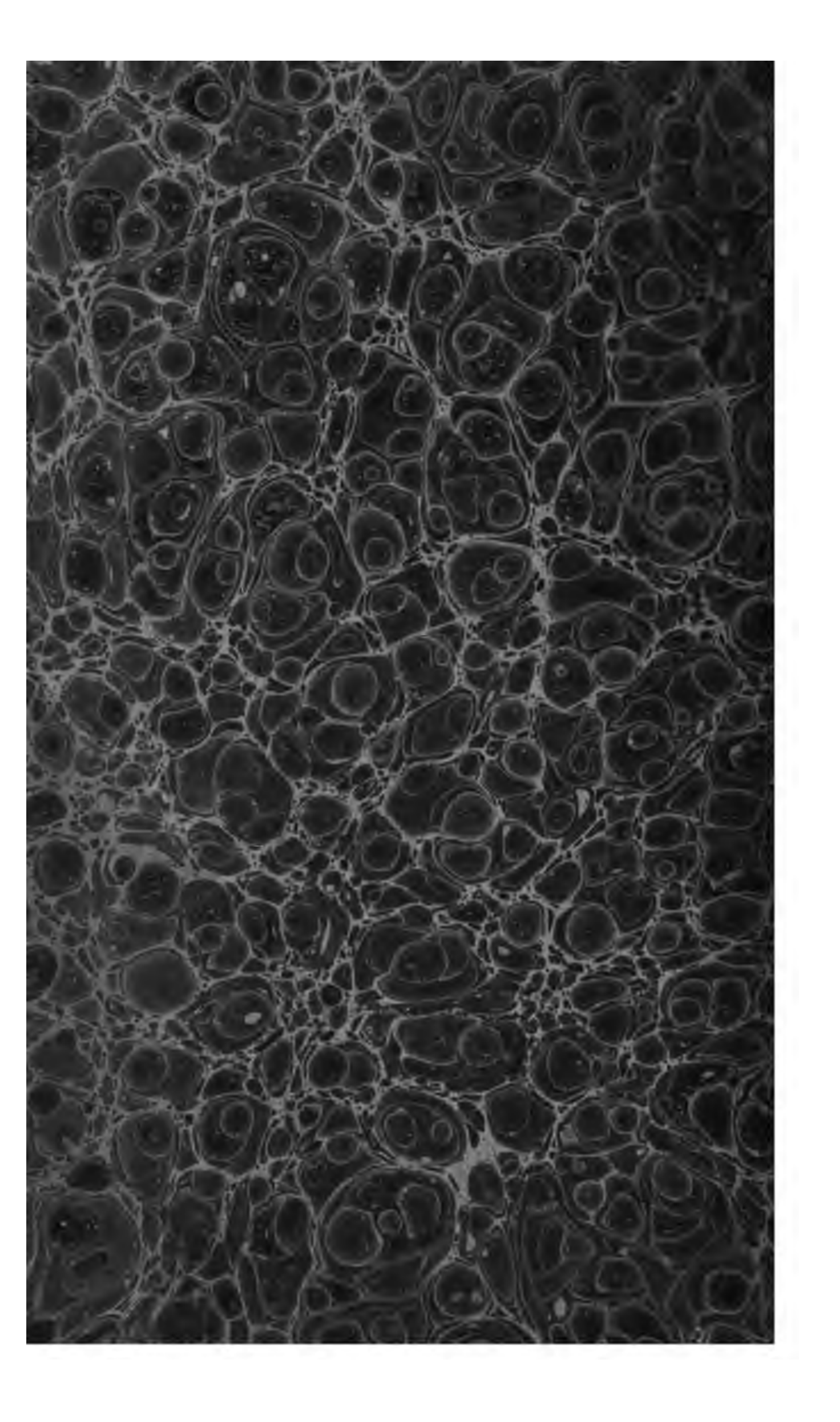
CHAPITRE XVIII.

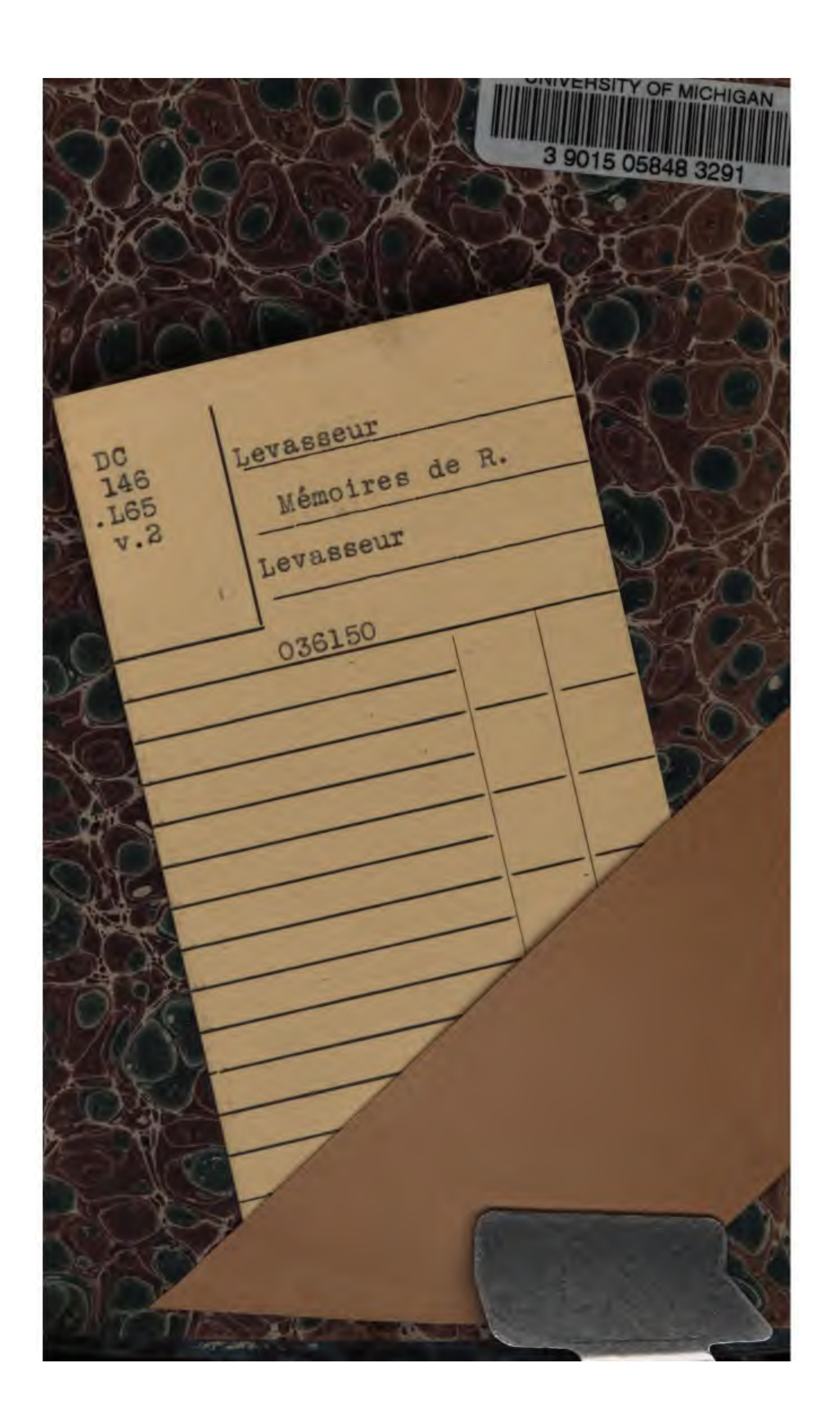
CHAPITRE XIX.

CHAPITRE XX.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

FIN DE LA TABLE DU TOME II.




UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 05848 3291
DC
146
.L65
v.2
Levasseur
Mémoires de R.
Levasseur
036150

